



Mosaïque

ISSN : 2105-1100

Publisher : Université de Lille

25 | 2026

Histoire et perspectives de la théorie critique / L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux

**Paul Dablemont, Sebastiano Pirotta, Eugénie Galasso and
Célia Sensacq**

 <https://www.peren-revues.fr/mosaïque/2992>

Electronic reference

« Histoire et perspectives de la théorie critique / L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux », *Mosaïque* [Online], Online since 07 septembre 2026, connection on 08 octobre 2026. URL : <https://www.peren-revues.fr/mosaïque/2992>

Copyright

CC-BY

Le premier dossier, intitulé *Histoires et perspectives de la Théorie critique*, réunit une sélection d'articles issus du colloque inaugural du Groupement de Recherche en Théorie Critique (GRTC), qui s'est tenu les 27 et 28 mai 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Ce colloque a rassemblé des chercheurs internationaux autour des héritages et des renouvellements de la Théorie critique, de l'École de Francfort à ses prolongements contemporains. Les contributions ici réunies s'organisent selon deux axes : repenser les racines de la Théorie critique aujourd'hui, et explorer de nouvelles perspectives face aux défis actuels et aux formes contemporaines de domination. Ce dossier propose ainsi un état des lieux et des pistes pour actualiser la Théorie critique et en envisager les applications directes.

Le second dossier, "L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux", résulte d'une journée d'études interdisciplinaire organisée à l'Université Bordeaux Montaigne le 14 novembre 2023. Les contributions abordent la question de l'attractivité territoriale à partir d'objets d'études et de méthodologies propres à quatre disciplines des SHS : les sciences archéologiques, l'histoire, l'histoire de l'art et la littérature. Ces approches offrent un éclairage complémentaire aux perspectives géographiques et socio-économiques traditionnellement mobilisées pour étudier ce concept multidimensionnel. L'attractivité des territoires est ici envisagée sur le temps long au prisme des récits, représentations et concepts qui la façonnent, des modalités de structuration et d'administration mises en œuvre pour l'asseoir, ainsi que des opportunités et contraintes qu'elle génère.

EDITOR'S NOTES

Florent Girandier et Joséphine Ravix-Antelmi pour la coordination éditoriale ;
Nicolas Allart, Alice Dancerelle-Bourlon et Karolina Suchecka pour la préparation des textes

Histoire et perspectives de la théorie critique

Paul Dablemont and Sebastiano Pirotta

Histoires et perspectives de la Théorie critique

Raffaele Carbone

La théorie critique comme humanisme actif : Max Horkheimer et l'humanisme

Orlène Mouanda

Nietzsche et Horkheimer : généalogie critique de l'autorité et de la rationalité moderne

Pierre-François Moreau

Ernst Bloch lecteur de Spinoza

Sebastiano Pirotta

Par-delà Croce : Benjamin, Gramsci et l'esthétique du politique

Alessandra Randazzo

Penser des limites à l'agir communicationnel habermassien : de nouvelles perspectives sociales ouvertes par les pratiques d'improvisation en danse

Stéphane Haber

« Théorie critique », violence meurtrière de masse, génocide

L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux

Eugénie Galasso and Célia Sensacq

L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux. Perspectives croisées en sciences humaines et sociales

Récits et représentations de l'attractivité des territoires

Guillaume Arancibia

Les galeries du *Bonheur des dames*, ou l'ici et l'ailleurs commercial au XIX^e siècle

Camille Charbonnier

La réception dans les châteaux du XVII^e siècle en Guyenne : une mise en scène théâtralisée par les hôtes

Structurer et administrer : asseoir l'attractivité d'un territoire

Sasha Peignot

La répartition des sites d'habitat groupé antiques à travers la *civitas* d'Angoulême : entre biais historiographiques, choix d'implantation et continuités d'occupation

Entre opportunités et contraintes : les effets ambivalents de l'attractivité des territoires

Noémie Marques-Verhille

Les circulations et échanges entre la Nouvelle-Calédonie et la République populaire de Chine dans le cadre de l'industrie nickélifère. Une recontextualisation de l'attractivité du nickel

Lucas Lopez

L'implantation territoriale des infrastructures du système électrique français : quels impacts sur l'attractivité des territoires concernés depuis les années 1960 ?

Histoire et perspectives de la théorie critique

Histoires et perspectives de la Théorie critique

Histories and Perspectives of Critical Theory

Paul Dablemont and Sebastiano Pirotta

TEXT

- 1 Lorsqu'en 1931, Max Horkheimer prend la direction de l'Institut de recherche sociale de Francfort, dans sa leçon inaugurale consacrée à *La situation actuelle de la philosophie sociale et les tâches d'un institut de recherche sociale*, il affirme aussitôt la nécessité d'allier différentes approches du réel et de l'histoire pouvant conjuguer perspective spéculative et recherche empirique, « théorie philosophique » et sociologie. Grâce à l'apport de la psychologie sociale, de la psychanalyse et de l'analyse culturelle, comprise au sens large, une collaboration fructueuse s'instaure entre les premières figures qui se rassemblent autour de l'école de Francfort : T. W. Adorno, W. Benjamin, E. Fromm, H. Grossmann, L. Löwenthal, H. Marcuse, F. Pollock, entre autres. Cette approche multiforme n'a cessé de s'étendre depuis les années 1920 et 1930 jusqu'à aujourd'hui, ouvrant ainsi des perspectives nouvelles.

- 2 La première école de Francfort a fait naître la Théorie critique. Celle-ci s'est considérablement développée et transformée. Elle couvre désormais de multiples facettes de la philosophie et dialogue avec l'intégralité des disciplines des sciences humaines et sociales. L'origine des préoccupations théoriques d'Horkheimer est marquée par Hegel et le marxisme, ainsi que par les questions de la dialectique, des philosophies sociales et de l'histoire, des relations entre l'universel et le particulier, l'esprit et la vie, mais aussi par une inspiration pessimiste qui trouve dans les idées d'un penseur tel que Schopenhauer une incitation à intervenir critique et positivement dans la société plutôt qu'une forme de résignation conservatrice. La publication de *La dialectique de la raison*, en 1947, à la suite d'une première diffusion en 1944, par Adorno et Horkheimer, constitue une étape essentielle de cet itinéraire. Une mutation profonde s'opère alors : si elle met en forme le pessimisme initial et d'autres traits déjà

caractéristiques de la pensée de ces deux auteurs, ces aspects se trouvent réorientés vers une recherche inédite sur « l'autodestruction incessante de la Raison » (Horkheimer et Adorno, 1974 : 14). Émergent ici d'autres tendances interprétatives telles que la perspective freudienne, une approche déconstructive proche de la démarche généalogique de Nietzsche, ainsi que les idées de Benjamin sur le langage et « la violence messianique » (Galli, 2023 : VI-XLIII, spéc. XXXV-XXXVII). On pourrait aussi retrouver, dans certaines pages de cet ouvrage, la mobilisation d'un « paradigme esthétique » qui, suivant une autre inspiration benjaminienne (Mosès, 1992 : 101), permet de déployer une critique historico-politique. Cette critique porte sur « ce lien entre le mythe, la domination et le travail » surgissant au « sombre horizon du mythe [...] illuminé par le soleil de la raison calculatrice, dont la lumière glacée fait lever la semence de la barbarie » (Horkheimer et Adorno, 1974 : 62). En bref, il s'agit là d'un texte fondateur dont la valeur théorique et critique ne saurait être sous-estimée et dont les implications méritent encore largement d'être interrogées. Si d'un côté cet ouvrage permet une critique radicale du développement technique et totalisant de la pensée philosophique traditionnelle, de l'autre, il semble paradoxalement pouvoir s'inscrire, tel un classique, dans la tradition du « marxisme occidental »¹. La Théorie critique d'aujourd'hui, toujours outil d'analyse et de déconstruction des crises et des contradictions sociales qui leur donnent naissance, n'a jamais cessé de s'atteler aux questions qui intéressent nos sociétés et continue à investir des champs de plus en plus nombreux, s'efforçant d'apporter un diagnostic et des solutions aux crises économiques, écologiques, politiques, ou encore de mettre ses compétences au service d'études aussi diversifiées que les études de genre, de race, ou post- et dé-coloniales.

- 3 On peut alors identifier non pas une histoire univoque de la Théorie critique, mais des histoires effectives et potentielles. Les perspectives – immédiates et plus lointaines – ouvertes par l'école de Francfort permettent de mettre en résonance, d'une part, des approches passées et présentes se focalisant également sur l'actualité des critiques émancipatrices, et, d'autre part, l'ensemble des conceptions du monde ayant précédé et influencé l'apparition historique des théories sociales. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter des contributions autour de deux axes à la fois croisés et interdépen-

dants. 1) *Repenser les racines et les histoires de la Théorie critique*. Il est question de puiser dans l'histoire des idées aux sources des problématiques ayant suscité la toute première réflexion des auteurs évoqués et le questionnement philosophique du social et du politique auquel celle-ci a donné lieu. Il s'agit aussi d'étudier le rapport conceptuel entre la Théorie critique et les idées marxistes et pré- ou post-marxistes d'autres penseurs tant modernes que contemporains. Certains de ces penseurs ont contribué d'une façon proche mais distincte au développement d'une situation théorique et pratique de résistance, de la période fasciste et protofasciste à nos jours. 2) *Nouvelles perspectives*. L'école de Francfort, par l'intermédiaire de la Théorie critique et de ses reformulations, semble toujours à même de nous fournir un support théorique pour analyser et résoudre les nouveaux défis contemporains, qu'ils soient climatiques, économiques, politiques ou qu'ils touchent à la déconstruction de formes de domination illégitimes et injustes. Nous proposons donc de contribuer à actualiser cet héritage. À l'époque de l'intelligence artificielle et du « racisme sans races » (Balibar, 2016 : 27-41, spéc. 33) d'un empire occidental chancelant et hargneux, lorsque de nouvelles formes de fascisme et de néo-impérialisme tendent à s'affirmer sur la scène mondiale de l'histoire, il est urgent de repenser les approches de l'école de Francfort, depuis ses origines jusqu'aux nouveaux horizons ouverts par les défis du contemporain.

- 4 L'analyse critique du monde social, des mécanismes du pouvoir, de la domination et de la surveillance est d'autant plus importante que le néo-capitalisme post-moderne et néo-libéral a su tirer parti des revendications sporadiques et des crises contingentes par sa logique tardive et « liquide » (Bauman, 2000). Assistons-nous à une nouvelle forme de « dialectique » de la raison ? Est-il encore possible, après Auschwitz et Hiroshima, de concevoir le travail du négatif dans un nouvel avenir atomique de l'histoire humaine et planétaire, et d'alimenter les philosophies présentes et à venir pour faire avancer la pensée dans des directions innovantes ? C'est par cette interrogation radicale, à la fois historique et prospective, que s'ouvrirait l'argumentaire du colloque dont ce dossier constitue le prolongement. Elle y résonne comme un défi lancé à toute la tradition de la Théorie critique : comment continuer à penser l'émancipation sans ignorer la puissance de destruction que la raison elle-même a déchaînée,

comment maintenir vivante une parole critique dans un monde que l'on croyait libéré des mythes et qui voit pourtant resurgir de nouvelles formes de barbarie ?

- 5 Revenir à l'acte inaugural de cette tradition, c'est se rappeler que Max Horkheimer, en prenant en 1931 la direction de l'Institut de recherche sociale de Francfort, ne fondait pas une école doctrinale close, mais ouvrait un espace de travail résolument pluriel : le geste même que le présent dossier voudrait restituer et intensifier. Dans ce sillage, Raffaele Carbone (« Humanisme et théorie critique chez Max Horkheimer ») exhume un pan méconnu de l'œuvre du directeur emblématique de l'Institut. En retraçant l'élaboration d'un « humanisme actif » à partir des essais de la seconde moitié des années 1930, il montre comment Horkheimer, par une lecture exigeante de Montaigne et une méditation sur les contradictions de l'ordre bourgeois, construit un concept d'humanisme qui n'a rien d'une célébration naïve de l'homme, mais qui consiste à « prendre fait et cause pour une société rationnelle ». Orlène Mouanda (« La modernité philosophique : de l'autorité à la domination pure. Quels croisements de perspectives entre Nietzsche et Horkheimer ? »), en croisant les critiques nietzschéenne et horkheimerienne de la modernité, montre comment l'érosion des fondements symboliques de l'autorité, couplée à l'hypertrophie d'une raison instrumentale devenue totalitaire, a transformé les promesses d'émancipation en nouvelles formes de domination. Avec Pierre-François Moreau (« Ernst Bloch, lecteur de Spinoza »), c'est un autre versant de l'héritage marxiste qui se découvre : celui d'une lecture audacieuse de Spinoza, où Bloch – loin de la froideur géométrique souvent reprochée à l'*Éthique* – discerne une « mystique de l'espace » et un panthéisme capable d'accueillir l'espérance. Dans ce face-à-face avec Spinoza, qui traverse tout l'itinéraire blochien jusqu'à *Experimentum mundi*, se joue la tentative de redonner un fondement cosmique à la critique et de penser la nature non comme un cadavre, mais comme le lieu d'une autoproduction qui rend la transformation du monde possible. Sebastiano Pirotta (« Par-delà Croce : Benjamin, Gramsci et l'esthétique du politique ») propose quant à lui de croiser les itinéraires de Walter Benjamin et d'Antonio Gramsci autour de leur dialogue respectif avec l'esthétique de Benedetto Croce. En suivant la trace de la critique crocienne des genres artistiques dans la « Préface épistémocritique

à L'Origine du drame baroque allemand » de Benjamin et en examinant l'usage des concepts d'« intuition », de « catharsis » et d'« imagination créatrice » (*fantasia*) dans les « Cahiers de prison » de Gramsci, il dégage la naissance d'un nouveau paradigme : celui d'une esthétique devenue politique, où le sensible n'est plus confiné à la sphère de l'art mais devient le matériau même d'une pensée de l'hégémonie et de l'histoire. Alessandra Randazzo (« Penser des limites à l'agir communicationnel habermassien : de nouvelles perspectives sociales ouvertes par les pratiques d'improvisation en danse ») soumet pour sa part la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas à l'épreuve des pratiques improvisées en danse. En soulignant l'impensé du corps et du mouvement dans la communication idéale théorisée par Habermas, elle fait émerger une autre logique de l'entente collective, fondée non sur l'argumentation et l'affirmation de soi, mais sur le retrait de l'ego, l'hospitalité et la vulnérabilité, esquissant ainsi les contours d'une éthique incarnée et d'une démocratie des corps. Enfin, Stéphane Haber (« "Théorie critique", violence meurtrière de masse, génocide ») adresse à l'ensemble de la tradition une question aussi dérangement que nécessaire : pourquoi la Théorie critique a-t-elle si peu pris en charge, de manière centrale, l'analyse des violences meurtrières de masse et des génocides ? En examinant aussi bien les pages d'« Il faut défendre la société » de Foucault que les constructions juridiques de Lemkin et les limites des notions de génocide et de crime contre l'humanité, il met en garde contre une pensée critique qui, trop exclusivement focalisée sur les pathologies des sociétés prospères et pacifiées, risquerait de manquer ce qui, précisément, ne relève ni de la discipline ni du biopouvoir, mais d'une « thanatocratie » irréductible.

- 6 Ainsi, des racines revisitées aux perspectives les plus contemporaines, ce dossier se présente comme une contribution polyphonique à la tâche de reprendre à frais nouveaux la question qui hante la Théorie critique depuis la *Dialectique de la raison* : comment le travail du négatif peut-il encore ouvrir un avenir, y compris un avenir « atomique de l'histoire humaine et planétaire », sans céder au désespoir ni à la réconciliation factice ?

Gagner de telles perspectives sans arbitraire ni violence, en restant pleinement en contact avec les objets, voilà la seule chose qui importe à la pensée. C'est la chose la plus simple, parce que l'état du

monde appelle impérieusement une telle connaissance, et même parce que la négativité achevée, une fois saisie dans toute son ampleur, se condense en écriture inversée de son contraire (Adorno, 1970 : §153)²

écrivait Adorno dans *Minima Moralia*. « Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté » (Gramsci, 2023 : 745-746, spéc. 745)³, affirmait Gramsci en se référant à Romain Rolland, mais aussi, indirectement, au développement à venir d'une pensée critique qui, pour remonter jusqu'à Marx, fait le détour par une philosophie « à coup de marteau ». Ces phrases, qui pourraient servir de devises à l'ensemble des contributions ici rassemblées, disent à la fois la clairvoyance tragique et l'obstination de l'espérance qui caractérisent l'humanisme actif de la Théorie critique et dont, désormais, des Théories critiques multiples, différentielles, et pourtant fondamentalement et sensiblement reliées, s'efforcent de poursuivre la tâche. Les articles de ce dossier, qu'ils plongent dans les archives philosophiques du ^{xx}e siècle ou qu'ils confrontent la théorie à des objets inattendus (la danse improvisée, la violence génocidaire, l'amour comme principe politique), partagent cette double exigence : ne rien céder sur l'analyse implacable des formes de domination et de destruction, mais ne pas renoncer à la recherche tâtonnante de ce qui pourrait rendre le monde à la fois plus juste et plus habitable.

- 7 La question initiale contenue dans l'argumentaire – assistons-nous à une nouvelle « dialectique » de la raison ? – reste ouverte. Les nouvelles figures du fascisme et du néo-impérialisme, la surveillance algorithmique, la crise écologique, la persistance des violences de masse et des logiques génocidaires, tout cela interdit de considérer que la raison ait définitivement rompu avec la barbarie. Mais en même temps, la circulation inédite des idées critiques, la multiplication des études de genre, de race, post- et dé-coloniales, l'invention de pratiques sociales et artistiques alternatives, montrent que le « travail du négatif » n'est pas achevé. La Théorie critique, en acceptant de se laisser déplacer par son dehors – par le corps, par l'amour, par l'urgence climatique, par les revendications des subalternes –, continue d'alimenter et de faire avancer la pensée dans des directions que les fondateurs de l'École de Francfort n'avaient pas toutes anticipées. C'est de cette vitalité que ce dossier voudrait témoigner, non

comme un point final, mais comme un jalon dans une histoire dont l'avenir demeure, plus que jamais, à construire.

BIBLIOGRAPHY

ADORNO T. W., 1970, *Minima Moralia. Reflexionen aus dem beschädigten Leben*, Frankfurt am Main : Suhrkamp.

ANDERSON P., 1977, *Considerations on Western Marxism*, London : Verso.

BALIBAR É., 2016, « Y a-t-il un “néo-racisme” ? », dans É. BALIBAR, I. WALLERSTEIN, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris : La Découverte, p. 27-41.

BAUMAN Z., 2000, *Liquid Modernity*, Cambridge : Polity Press.

GALLI C., 2023, « Introduzione », dans M. HORKHEIMER et T. W. ADORNO, *Dialettica dell'illuminismo*, Torino : Einaudi.

GRAMSCI A., 2023, *Lettere dal carcere*, Torino : Einaudi.

HORKHEIMER M. et ADORNO T. W., 1974, *La dialectique de la Raison. Fragments philosophiques*, trad. fr. par É. KAUFHOLZ, Paris : Gallimard.

MOSÈS S., 1992, *L'ange de l'histoire. Rosenzweig, Benjamin, Scholem*, Paris : Seuil.

NOTES

1 Pour cette définition, cf. Anderson (1977).

2 Traduction Paul Dablemont « Es ist das Allereinfachste, weil der Zustand unabweisbar nach solcher Erkenntnis ruft, ja weil die vollendete Negativität, einmal ganz ins Auge gefaßt, zur Spiegelschrift ihres Gegenteils zusammenschießt. »

3 Antonio Gramsci à Tatiana Schucht, 6 novembre 1932.

ABSTRACTS

Français

Ce dossier rassemble les actes d'un colloque consacré aux histoires plurielles et aux nouvelles perspectives de la Théorie critique. Revenant à l'acte fondateur de Max Horkheimer en 1931, il explore les racines philosophiques de l'École de Francfort et interroge sa capacité à répondre aux défis contemporains : néo-fascismes, surveillance algorithmique, crise écolo-

gique, violences génocidaires. Les contributions montrent comment l'humanisme actif, l'esthétique politique, la danse improvisée ou la critique du mépris du corps permettent de repenser une dialectique de la raison toujours ouverte, entre lucidité tragique et obstination de l'espérance.

English

This dossier presents the proceedings of a conference dedicated to the plural histories and new perspectives of Critical Theory. Returning to Max Horkheimer's foundational work of 1931, it explores the philosophical roots of the Frankfurt School, and examines its capacity to address contemporary challenges: neo-fascisms, algorithmic surveillance, ecological crisis, genocidal violence. The contributions show how active humanism, political aesthetics, improvised dance, or the critique of the disregard for the body make it possible to rethink an ever-open dialectic of reason, between tragic lucidity and obstinate hope.

INDEX

Mots-clés

Théorie critique, École de Francfort, Dialectique de la raison, Émancipation

Keywords

Critical Theory, Frankfurt School, Dialectic of Enlightenment, Emancipation

AUTHORS

Paul Dablemont

doctorant, Université Champagne-Ardenne, GRTC

Sebastiano Pirotta

doctorant, Université Champagne-Ardenne, GRTC

La théorie critique comme humanisme actif : Max Horkheimer et l'humanisme

Critical Theory as Active Humanism: Max Horkheimer and Humanism

Raffaele Carbone

OUTLINE

1. Introduction. Humanisme et théorie critique : quelques repères historiques et quelques aspects du débat actuel
2. Horkheimer et la modernité
3. « Égoïsme et émancipation » : l'humanisme, la Réforme et l'ordre bourgeois
4. L'essai sur Montaigne : scepticisme et humanisme
5. Épilogue

TEXT

1. Introduction. Humanisme et théorie critique : quelques repères historiques et quelques aspects du débat actuel

- 1 Chacun sait que c'est au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans un article de Quesnay paru dans les *Éphémérides du citoyen*, que le mot « humanisme » est entré dans le lexique philosophico-culturel européen avec le sens d'« amour général de l'humanité », en tant que synonyme de philanthropie¹, tandis que c'est le XIX^e siècle qui a marqué un tournant décisif dans ce concept, tout d'abord, grâce à la publication de l'ouvrage du philosophe et pédagogue Friedrich Immanuel Niethammer (1766-1848), *La Querelle du philanthropinisme et de l'humanisme dans la théorie de l'enseignement de notre temps* (1808). Niethammer a forgé le terme « Humanismus » à partir de l'*humanitas* cicéronienne et l'a utilisé comme une arme dans une bataille pédagogique opposant les études classiques du *Gymnasium* à la *Realschule*, qui se concentrait sur la formation professionnelle de la bourgeoisie.

Il a soutenu que le « Philanthropinismus » devrait s'appeler plutôt « Animalismus », puisqu'il prône un modèle d'éducation qui ne se base pas sur l'humanité mais sur l'animalité : en somme, il s'adresse à la part animale de l'homme (Niethammer, 1808 : 8)². Niethammer a contesté ce modèle « matérialiste » et a soutenu que l'homme n'est pas une simple juxtaposition d'animalité et de rationalité, mais un tout unifié à partir de ces deux éléments. Ainsi l'« Humanismus » devrait opérer une rupture radicale avec le « Philanthropinismus » (Niethammer, 1808 : 67). Selon le modèle humaniste, le processus éducatif comprend une formation intellectuelle et morale qui, inspirée de la pensée de Kant, a pour but l'homme en vue de faire progresser l'humanité. Ce type d'éducation doit être mis en œuvre, à travers l'étude du grec et du latin, au gymnase et à l'université (Hartog, 2022 : 232)³. En effet, le cœur du conflit entre philanthropisme et humanisme résidait dans le débat sur l'enseignement des langues, en particulier des langues classiques (Bosakova et Bykova, 2021 : 115-116).

- 2 Tout en conservant sa place dans les débats pédagogiques, le concept d'humanisme s'est étendu à d'autres contextes dès les années 1830 et 1840. Il s'est enrichi de connotations plus complexes, à mesure que des auteurs tels qu'Arnold Ruge le réinterprétaient en mettant en avant un ensemble d'attitudes et de positions sociales qu'il devait impliquer. L'humanisme connaît ainsi une nouvelle inflexion, caractérisée par une prise en compte accrue de la question sociale. Dans cette optique, les journaux ont également commencé à attribuer de nouvelles significations au concept d'humanisme dans la période précédant les révolutions de 1848/49 (cf. Bödeker, 1982 : 1063-1128 ; Bollenbeck, 1994 : 142-155 ; Hakkarainen, 2020 : 23-24).
- 3 Enfin, comme chacun sait, vers le milieu du ^{xix}^e siècle, le terme « Humanismus » a commencé à être utilisé pour désigner un événement historique et un phénomène intellectuel associé à la Renaissance (Hagen, 1941-1944 ; Voigt, 1859 ; Burckhardt, 1960/2007).
- 4 Aussi le mot d'« humanisme » recouvre-t-il au moins trois ensembles de significations et comporte plusieurs implications épistémologiques et morales. Toutefois, l'aspect prépondérant qu'on peut dégager de ce concept semble être la mise en valeur de la dimension intellectuelle et spirituelle de l'être humain. Comme nous le montre-

rons, Horkheimer saisit lui aussi cette accentuation d'un élément abstrait et contemplatif dans l'humanisme de la première modernité, et ressent donc le besoin de le « corriger » pour rendre l'humanisme réel et actif.

- 5 Pour résumer : d'abord limité à des questions pédagogiques, ensuite utilisé tout particulièrement pour désigner la sphère des études littéraires au début de l'époque moderne (la lecture critique des textes anciens, la méthodologie philologique et ses multiples implications historiques, intellectuelles et sociales, etc.), l'humanisme a acquis une signification plus large pour indiquer l'importance épistémologique, éthique et politique de la condition humaine. Ce n'est pas un hasard si le débat sur l'humanisme revient à plusieurs reprises au fil des siècles et si aujourd'hui, face aux différentes formes d'anti-humanisme ou de post-humanisme, on se réapproprie ce mot pour proposer des projets de renouvellement de notre civilisation. Toutefois, le terme « humanisme » n'est pas sans soulever quelques problèmes en ce premier quart de siècle. Dans un article paru en 2022, François Hartog, en se proposant d'interroger une généalogie moderne de la culture européenne, fait le point sur la manière ambivalente dont on se rapporte au concept d'humanisme au ^{xix}^e siècle :

Aujourd'hui, l'humanisme a ou trop bonne ou trop mauvaise presse. Il est ce dont il faut se débarrasser, ce dont il est plus que temps de sortir : on le qualifie alors volontiers d'« humanisme classique » pour en accentuer l'étroitesse. Il est le cadre vermoulu d'une vision du monde européen-humano-centrique, dont la liste des méfaits est toujours susceptible d'être allongée. Ou, inversement, trop bonne presse. Car quel politique, quelle personne exerçant la moindre responsabilité viendrait se revendiquer comme un antihumaniste résolu ou oserait récuser l'humanisme comme valeur face aux diverses formes de la barbarie ? (Hartog, 2022 : 228)

Il n'en demeure pas moins que la mise en cause de l'humanisme occidental remonte (au moins) au ^{xx}^e siècle⁴. Chacun connaît la critique très sévère élaborée par Claude Lévi-Strauss sur un humanisme dérivé de la Renaissance. Dans « Jean-Jacques Rousseau, fondateur des sciences de l'homme », un discours prononcé à Genève le 28 juin 1962 lors des cérémonies pour le 250^e anniversaire de la naissance du philosophe, qui sera ensuite inséré dans *Anthropologie structu-*

rale deux (1973), Lévi-Strauss met au jour le lien entre la séparation de l'homme et de la nature produite par la culture européenne depuis le xv^e siècle et la hiérarchisation des groupes humains, au sommet de laquelle se place l'homme occidental (Lévi-Strauss, 1996 : 53).

- 6 Dans un volume récent, *The Critical Humanism of the Frankfurt School as Social Critique*, discutant un livre de Ken Plummer (2021) sur l'humanisme critique, Oliver Kozlarek remarque que la critique actuelle de l'humanisme ignore largement ou tend à cacher le fait que l'humanisme – comme l'affirme d'ailleurs Erich Fromm (1999 : 5) – est déjà en soi-même un discours critique. L'humanisme ne saurait se réduire à une doctrine ou une idéologie célébrant de manière naïve l'épanouissement de l'humanité dans les sociétés occidentales ; il est plutôt un rappel du fait que ces réalisations sont en permanence minées par les conditions sociales, politiques et économiques de nos sociétés (Kozlarek, 2024 : 3). Ces précisions données, soulignant que l'humanisme doit faire corps avec la critique sociale et politique, Kozlarek met en avant « la tradition de l'humanisme que l'on peut extraire de la première théorie critique » : il porte l'attention sur cette situation « dialectique »

qui reflète en fin de compte une société divisée dans laquelle de petites élites concentrent non seulement le pouvoir politique et économique, mais aussi les privilèges de revendiquer pour elles seules les avantages de la « véritable humanité », tandis que les « masses » sont censées renoncer à leurs droits (*ibid.*).

Selon Kozlarek, « l'humanisme de la Théorie critique est soumis à une “critique immanente” : une critique humaniste de l'humanisme [...] » (*ibid.*, p. 4). Il s'agit d'un « retournement autocritique de l'humanisme contre lui-même » qui ne devrait pas saper les fondements de sa spécificité, soit : sa critique sociale, toujours liée à la contestation d'un ordre social qui s'impose dans les faits. Cette attitude peut être non seulement un moyen important pour faire face à l'aliénation et à la déshumanisation de nos sociétés contemporaines mais aussi une réponse aux illusions d'un monde post-humain ou transhumain qui serait meilleur que notre monde actuel (*ibid.*).

- 7 Dans la tradition de la première théorie critique, l'exigence de repenser et redéfinir l'humanisme se trouve non seulement chez

Fromm mais aussi (et tout d'abord) chez Horkheimer. Nous croyons, à cet égard, qu'il est intéressant et pertinent de revenir aux textes horkheimeriens (notamment ses essais publiés dans la seconde moitié des années 1930) dans lesquels une « nouvelle » idée d'humanisme est envisagée à partir du programme d'une théorie critique de la société.

2. Horkheimer et la modernité

- 8 Depuis le début des années 1930 jusqu'à la fin des années 1960, Horkheimer et ses collègues de l'Institut für Sozialforschung à Francfort se sont consacrés à l'élaboration d'une théorie critique dont le principal objectif était de comprendre les raisons de l'échec de la révolution, et ensuite du déclin d'une époque marquée par le capitalisme monopolistique et les principes libéraux en matières économique et politique. La théorie critique visait ainsi à éclairer les contradictions de l'économie marchande, les pathologies de l'ordre social, dans la perspective de tracer la voie vers l'émancipation. Selon Horkheimer, après une période ascensionnelle, caractérisée par le développement des facultés humaines et par l'affirmation progressive de la maîtrise de l'homme sur la nature, l'économie fondée sur l'échange des marchandises a fini par freiner le déploiement et l'émancipation de l'individu et conduit la société à une nouvelle barbarie (Horkheimer, 1988c : 201-202 ; Horkheimer, 1996a : 61-63). La théorie critique remet alors en question l'ordre établi et entend lutter contre lui : elle oppose, à la "théorie traditionnelle", un nouveau modèle de scientificité dépassant les dualismes et notamment la séparation entre sujet et objet (Horkheimer, 1988c : 203 ; Horkheimer, 1996a : 65). En revanche, la théorie traditionnelle, qui remonte aux origines de la philosophie moderne, notamment à Descartes, est une théorie de nature déductive : elle repose sur la rigueur logique, sur la cohérence dans la liaison systématique de ses propositions ; elle présume expliquer les faits par l'application de lois universelles. Mais elle ne voit pas son inscription dans une réalité sociale et concourt, partant, au maintien de l'ordre établi (Horkheimer, 1988c : 162-164, 217 ; Horkheimer, 1996a : 15-17, 82).

- 9 Dans l'optique d'effectuer une analyse critique de la société bourgeoise, de ses tensions internes et ses contradictions, devenues

désormais évidentes à son époque (celle du capitalisme corporatif, monopolistique et autoritaire), et ainsi jeter les assises de sa transformation, Horkheimer s'est intéressé aux bouleversements historiques et aux transformations économiques et sociales qui marquent l'époque moderne ainsi qu'aux penseurs qui ont exprimé sur le plan conceptuel ces changements en contribuant à les orienter et accélérer. En effet, entre 1925 et 1930, dans plusieurs essais et conférences, Horkheimer propose une interprétation originale de l'histoire de la philosophie moderne comme expression médiate de l'histoire de la société bourgeoise. En étudiant les auteurs modernes et s'appuyant sur les « histoires de la philosophie moderne », ainsi que les commentaires parus entre la moitié du ^{xix}^e et le début du ^{xx}^e siècle, Horkheimer reconstruit les relations entre la philosophie moderne et le développement historique de la société bourgeoise, mais il effectue également des analyses méticuleuses de philosophes, œuvres et problèmes spécifiques qui n'ont rien à envier aux histoires de la philosophie traditionnelles. Ces travaux, en premier lieu la *Vorlesung über die Geschichte der neueren Philosophie* de 1927, fournissent une vue d'ensemble sur l'interprétation matérialiste de l'histoire de la philosophie moderne à laquelle Horkheimer travaille à cette époque (cf. Abromeit, 2011 : 90-91 ; Stirk, 1992 : 15-16) et qui s'inscrit dans ce contexte culturel marqué – à partir du recueil de Lukács, *Histoire et conscience de classe*, de 1923⁵ – par un réexamen de la pensée moderne sous l'impulsion d'une certaine lecture de Marx⁶.

- 10 Horkheimer continue à étudier les liens entre l'histoire de la philosophie et le développement de la société bourgeoise pendant les années 1930. En témoigne tout particulièrement l'essai "Montaigne et la fonction du scepticisme", publié en 1938. Horkheimer s'intéresse à Montaigne parce qu'il considère les *Essais* non seulement comme une lecture agréable mais comme un jalon essentiel dans l'histoire culturelle moderne (Horkheimer, 1988d : 237-294 ; Horkheimer, 2009b : 241-288). Dans cet essai, Horkheimer met au jour les liens entre scepticisme antique, scepticisme moderne et théorie critique ; il présente le scepticisme de Montaigne comme une des réponses possibles de l'homme à une réalité inhospitalière ; il montre que l'« humanisme actif » de la théorie critique s'inscrit en continuité avec l'humanisme de la première modernité tout en se caractérisant par sa visée émancipatrice et sociale (cf. Carbone 2018 ; Carbone 2020 ; Falchi Pelle-

grini 1989 ; Reitemeyer 2007). Ainsi le directeur de l'Institut für Sozialforschung étudie l'œuvre de Montaigne dans le cadre de l'histoire de la pensée philosophique et de l'histoire culturelle, car il confronte ses conceptions à celles des réformateurs et des philosophes de la première modernité (Luther, Calvin, Descartes, Pascal, Malebranche, Locke, etc.) : en lisant et commentant les *Essais*, Horkheimer met en exergue les contradictions irrésolues de l'époque – Dieu et le monde, la liberté et la sujétion, l'instinct naturel et la conscience morale, derrière lesquelles se cache la contradiction réelle entre l'individu qui aspire à se développer et les conditions du capitalisme naissant (Horkheimer, 1988d : 259 ; Horkheimer, 2009b : 259).

- 11 Ces réflexions supposent les analyses développées par Horkheimer dans son essai « Égoïsme et émancipation. Contribution à l'anthropologie de l'âge bourgeois » (1936). Ici le philosophe allemand étudie de manière approfondie les antinomies de la société européenne et de son anthropologie à l'aube des temps modernes. Dans sa dimension économique et sociale, cette société encourage l'égoïsme et l'individualisme, mais elle les condamne dans sa dimension théorico-spirituelle. C'est pourquoi l'homme moderne se comprend lui-même comme le sujet isolé d'intérêts d'ordre économique, comme un sujet qui interagit avec d'autres individus par le truchement du marché, soit par les opérations de l'achat et de la vente, si bien que « l'état d'aliénation [*Fremdheit*] » est hissé au rang de « catégorie anthropologique » (Horkheimer, 1988b : 70 ; Horkheimer, 1996b : 207). La forme d'existence de l'homme de la société bourgeoise est alors celle de la monade close sur elle-même « dans une solitude transcendante » (*ibid.*)⁷.

3. « Égoïsme et émancipation » : l'humanisme, la Réforme et l'ordre bourgeois

- 12 Dans ses articles des années 1930, préparés par ses recherches et ses cours universitaires des années 1920 qui se focalisaient sur l'histoire de la philosophie moderne et les liens entre la structure matérielle de la société bourgeoise et ses productions intellectuelles⁸, Horkheimer

met au jour les contradictions qui couvent sous la surface de « l'ordre bourgeois [*bürgerlichen Ordnung*] » (Horkheimer, 1988b : 11 ; Horkheimer, 1996b : 141) et au sein des grands mouvements historico-culturels de la modernité. Il revient à plusieurs reprises sur la « scission [*Zwiespalt*] que la philosophie de l'époque bourgeoise perpétue depuis lors » et qui se manifeste de manière exemplaire « avec la liaison du doute méthodique de Descartes et son catholicisme authentique » (Horkheimer, 1988a : 278 ; Horkheimer, 2009a : 154). La philosophie et les idées reflètent historiquement une réalité contradictoire :

la totalité sociale à laquelle les tendances libérales, démocratiques, progressistes de la forme dominante de la culture appartenaient, contenait dès le départ son contraire : la non-liberté, la contingence et la domination de la nature brute, ce qui, par la dynamique propre du système, menace finalement d'en anéantir nécessairement tous les traits positifs (Horkheimer, 1988a : 278 ; Horkheimer, 2009a : 154).

La réflexion horkheimerienne sur l'humanisme s'inscrit dans le cadre de ces analyses. Considérons à cet égard l'essai « Égoïsme et émancipation. Contribution à l'anthropologie de l'âge bourgeois », que nous avons déjà évoqué. Dans les premières pages de ce texte, Horkheimer compare l'anthropologie de l'époque moderne à l'anthropologie médiévale. Cette dernière fixe le statut de l'homme au sein de la création tout entière et le comprend à partir d'une norme transcendante, tandis que l'anthropologie moderne définit l'être humain à la lumière « des faits immédiatement accessibles », se focalise sur les traits caractéristiques de l'homme qui résultent d'une analyse historique, politique, psychologique (Horkheimer, 1988b : 10 ; Horkheimer, 1996b : 140). En effet, dans les écrits des années 1930, Horkheimer souligne l'opposition entre les attitudes intellectuelles respectives de l'homme du Moyen Âge et de la Renaissance, opposition qui s'incarne dans les dichotomies entre transcendance et immanence, tradition et observation sensible (Horkheimer, 1987a : 181 ; Horkheimer, 2010 : 13-14).

- 13 Dans « Égoïsme et émancipation », Horkheimer remarque que la pensée bourgeoise a engendré deux grandes visions de la nature humaine : la première conception proclame que la nature humaine est mauvaise et dangereuse (Machiavel, Hobbes), le deuxième courant

établit que l'homme est naturellement bon et capable de construire des relations sociales harmonieuses (Th. More, Rousseau). Ces deux modes de pensée ont toutefois un aspect commun : tous les deux condamnent et bannissent les impulsions humaines qui n'ont pas d'impact social immédiat et qui ne sont pas explicitement orientées vers l'harmonie et l'amour ; tous deux fustigent ce qu'ils considèrent comme des pulsions et comportements égoïstes, c'est-à-dire tournés vers soi sans visée sociale ou aimante. Il n'en demeure pas moins vrai que cette société bourgeoise – au sein de laquelle s'élabore une nouvelle anthropologie et qui stigmatise l'égoïsme et le plaisir en général – crée et renforce des conditions d'existence extrêmement pénibles d'autant plus qu'elle affirme son hégémonie. Ainsi, les sentiments dominants n'ont rien à voir avec l'harmonie et l'amour, ce sont plutôt l'indifférence et l'hostilité mutuelles des hommes, des familles, des classes, des peuples qui ont le dessus sur des sentiments de solidarités et de bienveillance (Horkheimer, 1988b : 12-13 ; Horkheimer, 1996b : 143). Dans l'univers de la libre concurrence, marqué par de forts contrastes économiques et sociaux et par « un état de guerre intérieur et extérieur », les individus « [...] développent des traits égoïstes, exclusifs, hostiles, afin de survivre dans cette dure réalité » (Horkheimer, 1988b : 13 ; Horkheimer, 1996b : 143-144). La société bourgeoise ne repose pas sur des relations de collaboration qui visent le bonheur de ses membres, mais sur l'action individuelle et isolée de l'individu qui lutte pour se préserver lui-même : en l'absence de projet capable d'établir la manière de combler les besoins de la collectivité, « chacun est persuadé qu'il travaille pour soi, chacun doit penser sans cesse à sa propre survie [*eigene Erhaltung*] » (Horkheimer, 1988b : 70 ; Horkheimer, 1996b : 206)

- 14 Horkheimer fait ainsi ressortir les contradictions de la société européenne et de son anthropologie à l'aube des temps modernes : comme nous l'avons déjà remarqué, selon le philosophe allemand, d'un côté, cette société nourrit l'égoïsme et l'individualisme, de l'autre, elle les proscriit. Dans cet espace de tensions, l'homme moderne se dessine comme le sujet isolé d'intérêts d'ordre économique, comme un sujet qui interagit avec d'autres individus par le truchement du marché, soit par les opérations de l'achat et de la vente. L'état d'aliénation constitue ainsi la condition de l'homme moderne. Comme nous l'avons souligné, la *Fremdheit* devient une

« catégorie anthropologique » et la forme d'existence de l'homme bourgeois est parfaitement représentée par l'image de la monade close sur elle-même (Horkheimer, 1988b : 70 ; Horkheimer, 1996b : 207) : si les individus ne tissent des liens entre eux que par l'entremise du marché, ils sont alors structurellement déconnectés les uns des autres. Aussi n'est-il pas étonnant que même l'humanisme, qui est lié à l'ascension de la bourgeoisie (Horkheimer, 1988b : 44 ; Horkheimer, 1996b : 177), soit considéré par Horkheimer comme un phénomène à double face :

L'humanisme qui traverse l'histoire de l'esprit moderne révèle un double aspect. De manière immédiate, il signifie l'exaltation [*die Verherrlichung*] de l'homme comme créateur de son destin. La dignité [*Die Würde*] de l'homme, c'est son pouvoir [*seiner Kraft*] de se déterminer lui-même, indépendamment des forces aveugles de la nature, en lui-même ou en dehors de lui-même, c'est sa capacité d'agir [*sie liegt in seiner Macht zu handeln*]. Pourtant, dans la société où l'humanisme s'est répandu, le pouvoir d'autodétermination [*die Macht der Selbstbestimmung*] est inégalement réparti, car les énergies internes ne dépendent en tout cas pas moins du destin extérieur que celui-ci de ces énergies. Plus le concept abstrait de l'homme [*abstrakte Begriff des Menschen*], idéalisé par l'humanisme, était éloigné de sa situation réelle, plus il fallait que les individus de la masse [*die Individuen der Masse*] aient une idée misérable d'eux-mêmes, plus la divinisation idéaliste de l'homme [*die idealistische Vergottung des Menschen*] qui s'exprime dans les idées de grandeur, de génie, de personne élue, de chef, etc., déterminait le rabaissement, le mépris de soi chez l'individu réel [*des konkreten Einzelnen*]. [...] Avec son pathos qui broie normalement l'homme, sa haine de la vanité du ver de la terre, sa sombre doctrine de l'élection, la Réforme n'est pas tant l'adversaire de l'humanisme bourgeois que l'autre face de celui-ci, hostile à l'homme. C'est un humanisme à l'usage de la masse, et celui-ci est une réforme pour une petite élite (Horkheimer, 1988b : 73-74 ; Horkheimer, 1996b : 210. Traduction modifiée).

Au lieu de faire valoir l'idéal humaniste de l'homo faber, de l'homme créateur de son destin et capable de se libérer des liens de la nature, Horkheimer met l'accent sur les conditions sociales et économiques de la société dans laquelle la culture humaniste se propage et à

travers lesquelles le développement du capitalisme prend forme : à l'époque de l'épanouissement de l'humanisme, le pouvoir de s'autodéterminer et de s'émanciper de la nature – dans lequel consiste la dignitas hominis, la détermination créatrice de son propre destin – n'est pas également reparti entre les individus : en bref, la grande majorité des hommes est incapable de présider à son destin. S'inscrivant dans la continuité de ces réflexions, l'esquisse horkheimerien sur l'histoire du matérialisme (1957), en présentant la position de Marx, montre que l'ordre bourgeois a produit une Spaltung, une scission dans la réalité, car certains individus ont une part plus consistante de biens que les autres et un pouvoir de contrôle important sur l'économie et sur la société (Horkheimer, 1989 : 441).

- 15 Quant à la Réforme, elle aussi liée à l'affirmation de la bourgeoisie, Horkheimer souligne que ses promoteurs ont énoncé le principe selon lequel le salut des hommes ne dépend pas d'actes sacramentels accomplis par les prêtres, mais « du comportement spirituel de chacun » (Horkheimer, 1988b : 53 ; Horkheimer, 1996b : 188). Les Réformateurs ont plaidé pour l'autonomie de l'individu sur le plan idéologique, ce qui correspondait aux nouvelles exigences d'une réalité en train de se transformer :

la bourgeoisie devait éduquer ses membres, face aux nouvelles tâches économiques, pour les mener à un tout autre niveau d'autodiscipline, de zèle et de responsabilité dans le travail que dans le passé, où régnait une économie relativement stagnante, aux règles immuables (Horkheimer, 1988b : 53-54 ; Horkheimer, 1996b : 188).

D'ailleurs, c'est au sein du mouvement réformateur qu'est née la conception selon laquelle dans le domaine économique le succès est le signe et la récompense de la justesse morale, tandis que la pauvreté est considérée comme une preuve de la culpabilité de l'individu, qui doit engendrer chez les membres de la masse le sentiment de leur nullité totale (Horkheimer, 1988b : 73 ; Horkheimer, 1996b : 209-210).

4. L'essai sur Montaigne : scepticisme et humanisme

- 16 Considérons maintenant l'essai paru en 1938 dans la revue *Zeitschrift für Sozialforschung* : « Montaigne et la fonction du scepticisme ». Horkheimer oppose ici le scepticisme de la première modernité et celui de ses contemporains : à ses yeux, ce dernier a un caractère conservateur et finit par légitimer l'ordre existant, tandis que le premier a contribué à la destruction de l'ordre féodal et du système de valeurs scolastique. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'humanisme concret et solidaire de Montaigne.
- 17 Le philosophe allemand cite entre autres ce passage du dernier chapitre des *Essais* :

Je suis si affady apres la liberté, que qui me deffenderoit l'accez de quelque coin des Indes, j'en vivroys aucunement plus mal à mon aise. Et tant que je trouveray terre ou air ouvert ailleurs, je ne croupiray en lieu où il me faille cacher. Mon Dieu ! que mal pourroy-je souffrir la condition où je vois tant de gens, clouez à un quartier de ce royaume, privés de l'entrée des villes principales et des courts et de l'usage des chemins publics, pour avoir querellé nos loix ! Si celles que je sers me menassoient seulement le bout du doigt, je m'en irois incontinent en trouver d'autres, où que ce fut (Montaigne, 2004 : 1072 B).

Il faut noter que Horkheimer fait ce commentaire à propos de ce passage :

En de telles paroles ne s'exprime pas seulement une indifférence réactionnaire mais aussi un humanisme révolutionnaire [*sondern auch ein revolutionärer Humanismus*]. De nos jours les sceptiques ne s'exilent pas quand leur bureaucratie leur permet seulement de subsister à l'intérieur, et finalement cela n'a même plus de sens de s'en aller, parce que « terre et air » ne sont plus ouverts nulle part et que chaque parcelle des Indes est soumise à ces mêmes lois qu'on voudrait fuir (Horkheimer, 1988d : 271 ; Horkheimer, 2009b : 268-269).

Quelques lignes plus bas, il remarque que

l'humanité [*die Humanität*] qui, chez les anciens comme chez Montaigne et même chez Hume, s'exprimait dans le cosmopolitisme et la diplomatie, a dépouillé depuis longtemps sa figure pacifique ; cette attitude ne révèle plus que le souhait de participer ne serait-ce qu'un peu à un pouvoir dépravé (Horkheimer, 1988d : 272 ; Horkheimer, 2009b : 269-270).

En somme, Horkheimer suggère que les présumés « humanistes » de son temps n'ont plus de vues larges ni ne réussissent à promouvoir une culture de la paix et la tolérance : ils essaient plutôt de tirer profit de leur situation privilégiée en se compromettant avec les régimes fascistes. Ils ne comprennent pas qu'on ne puisse pas se préserver soi-même ou préserver la paix mondiale « par le moyen d'une entente avec la violence dominante » (Horkheimer, 1988d : 272 ; Horkheimer, 2009b : 270).

- 18 Il faut insister à cet égard sur le fait que Horkheimer établit une distinction précise entre le scepticisme de la première modernité et celui de son époque, en soulignant la teneur critique et émancipatrice du premier et le caractère conservatif et destructif du deuxième : « Le scepticisme, autrefois négation des illusions en cours, ne s'élève aujourd'hui contre rien, si ce n'est contre l'intérêt pour un avenir meilleur » (Horkheimer, 1988d : 273 ; Horkheimer, 2009b : 270). En somme, ce scepticisme n'est plus progressiste (tout comme le capitalisme à un certain point de son développement). En effet, « la transformation du scepticisme, d'une mentalité humaniste en pur conformisme [*aus einer humanistischen Geistesverfassung zum reinen Konformismus*], est inscrite dans le principe économique de notre époque » (Horkheimer, 1988d : 273 ; Horkheimer, 2009b : 270). Par un mouvement continu du passé allant vers le présent (et inversement) et une confrontation serrée entre le scepticisme de Montaigne et celui du début du ^{xx}e siècle, l'essai de Horkheimer met donc au jour les différents aspects du scepticisme moderne : si dans un premier temps, le philosophe allemand se focalise sur l'attitude individualiste et le conservatisme du scepticisme, dans un deuxième temps, il en souligne le caractère humaniste, révolutionnaire, apte à démystifier l'ordre féodal médiéval dans la mesure où le scepticisme moderne contribue à mettre au jour l'esprit critique de l'individu et son pouvoir de façonner son destin.

- 19 Horkheimer identifie également l'erreur de perspective qui, déjà présente dans le scepticisme humaniste, apparaît progressivement plus clairement dans les développements du scepticisme moderne, notamment à partir de Hume. L'indépendance du « je » que suppose le scepticisme repose sur la liberté individuelle dont chaque sujet économique devrait jouir dans l'économie de marché. En réalité, comme le travail et les moyens de production sont « séparés socialement, c'est-à-dire répartis en différentes classes »,

l'égalité des individus libres qui s'entretient par l'échange, le travail comme fondement de la propriété et de la puissance de chaque homme, bref le principe de la bourgeoisie sur lequel repose son idéologie, se révèle [...] être une pure illusion qui voile les conditions véritables (Horkheimer, 1988d : 273-274 ; Horkheimer, 2009b : 271).

L'individu n'est vraiment libre que dans la mesure où il n'est pas privé de sa liberté par les processus économiques et leurs conséquences politiques. Horkheimer détecte une certaine ambiguïté de la « mentalité sceptique moderne », tant elle rejette l'action révolutionnaire et la « critique du tout » : ses traits principaux, à savoir la libéralité, le subjectivisme et le relativisme, cachent « un caractère dur et hostile à l'homme. Elle n'est pas aussi juste et ouverte qu'elle le paraît parfois » (Horkheimer, 1988d : 274 ; Horkheimer, 2009b : 271). Le côté obscur du scepticisme se révèle lorsque les idéaux de liberté et d'égalité forgés par la culture bourgeoise se mesurent à l'aune de la dure réalité du libéralisme économique. Il apparaît dans une dimension diachronique, dans les développements du monde moderne : à l'aube des temps modernes, le scepticisme contribue à battre en brèche la vision du monde médiéval et l'ordre socio-économique féodal ; depuis la fin du xvie siècle, il se transforme progressivement en pur conformisme jusqu'à devenir une attitude « cynique et enthousiaste du fascisme » (Horkheimer, 1988d : 278 ; Horkheimer, 2009b : 275). Ce scepticisme refuse de voir que, dans l'histoire de la société bourgeoise, la cruauté des lois économiques se camoufle derrière ses idéaux. Qui plus est, en défendant l'idée selon laquelle « la théorie est relative et coupée de la pratique » (Horkheimer, 1988d : 275 ; Horkheimer, 2009b : 272), il prend le contre-pied de tout projet de transformation de l'existant. Une telle déclinaison du scepticisme

constitue ainsi un facteur rédhibitoire au développement du véritable humanisme.

- 20 Horkheimer oppose à cette attitude l'humanisme actif de la théorie critique, dont la source se trouve précisément dans le lien entre l'humanisme et le scepticisme au ^{xvi}^e siècle.

Ce qui au ^{xvi}^e siècle opposait l'un à l'autre la Réforme et le scepticisme, d'un côté la spontanéité fanatique [*die fanatische Spontaneität*] et de l'autre l'humanisme [*der Humanismus*], s'est dégagé de ces formes de vie et s'est dépassé en une théorie et une pratique qui, sous la forme d'un humanisme actif [*die als aktiver Humanismus*], surmonte la contradiction en la conservant. Ce mouvement est celui de la théorie critique et de l'effort historique dont elle participe. Concrètement, on le trouve chez ceux qui, dans les États autoritaires et dans ceux qui veulent le devenir, constituent les cellules d'un monde nouveau. Pour eux, la pensée, même après la défaite, n'est pas devenue quelque chose d'intérieur, qui reste à l'intérieur et s'adapte à la réalité contradictoire. Ils ne se lavent pas les mains dans l'irresponsabilité. Il est possible que tout sombre, mais l'analyse la plus lucide montre qu'une société rationnelle est possible. L'humanisme consiste à prendre fait et cause pour elle [*Humanismus besteht darin, sich für sie einzusetzen*] (Horkheimer, 1988d : 289 ; Horkheimer, 2009b : 283).

Contrecarrant la fermeture des hommes les uns aux autres, l'humanisme actif ici évoqué « [...] joue maintenant le rôle qui autrefois revenait aux philosophes sceptiques et aux réformateurs » (Horkheimer, 1988d : 290 ; Horkheimer, 2009b : 284). La théorie critique revêt ainsi la fonction d'un nouvel humanisme qui dépasse les limites de l'humanisme de la première modernité. Horkheimer définit ce dernier comme l'humanisme rationaliste-bourgeois : il est caractérisé par le repli dans l'intériorité et finit par suggérer aux hommes de s'adapter au mieux à la réalité, même lorsqu'elle contredit leurs aspirations. Selon Horkheimer, l'humanisme réactualisé par la théorie critique ne peut pas se limiter à « immuniser le bourgeois pragmatique contre la barbarie au moyen de la tradition, avec la Grèce et parfois aussi le thomisme » (Horkheimer, 1988d : 290 ; Horkheimer, 2009b : 284) ; autant dire que l'humanisme actif ne se réduit pas à un travail philologique et herméneutique tourné vers la tradition litté-

raire et philosophique occidentale. S'inscrivant dans un horizon matérialiste, se faisant peut-être l'écho de « l'humanisme réel » prôné par Marx (Marx, Engels, 1982 : 419)⁹, cet humanisme actif met en garde contre l'attitude contemplative, la pensée pure séparée de l'action ; il prend appui sur la capacité d'affronter les nœuds problématiques de sa propre époque.

Ce ne sont pas – poursuit Horkheimer – n'importe quelles idées mais les idées véritables, dans leur forme historique adéquate [*in ihrer historisch adäquaten Gestalt*], qui distinguent la « culture » [*Bildung*] de la simple connaissance [*bloßen Wissen*] (Horkheimer, 1988d : 290 ; Horkheimer, 2009b : 284).

L'humanisme qui forge véritablement l'homme ne se réduit pas à la pure activité philologico-spéculative, mais consiste en un travail intellectuel à la hauteur de son temps, en l'élaboration d'*Ideen wahren* qui permettent de comprendre une époque et de créer les conditions pour faire face à ses problèmes. Se consacrer à la culture – comme Horkheimer le dit dans un discours universitaire de 1952-53 – ne signifie pas pratiquer le culte de l'ego autonome, mais faire valoir « le lien qu'elle entretient avec le tout [*ihren Zusammenhang mit dem Ganzen*] » (Horkheimer, 1985 : 415, 416).

- 21 Horkheimer peut donc conclure sa réflexion sur (et à partir de) Montaigne en théorisant la fonction de l'humanisme contemporain :

Il n'y a pas d'humanisme sans prise de position claire envers les problèmes historiques de l'époque ; il ne peut pas exister sous la forme d'une simple reconnaissance de soi-même. L'humanisme du passé [*Der Humanismus der Vergangenheit*] consistait en la critique du régime féodal et de sa hiérarchie, qui était devenue une entrave au développement de l'homme. L'humanisme contemporain [*Der Humanismus der Gegenwart*] réside en la critique des modes de vie [*Lebensformen*] par lesquels l'humanité aujourd'hui court à sa perte, et dans l'effort de les transformer d'une façon rationnelle (Horkheimer, 1988d : 290 ; Horkheimer, 2009b : 284).

Dans cet effort visant à transformer les *Lebensformen*, se révèle le dynamisme matériel des êtres humains, qui sont à même de mettre en œuvre une force pratique pour réaliser leurs idées (Marx, Engels,

1982 : 557-558), c'est-à-dire – dans le cadre conceptuel horkheimerien – une société rationnelle. Ainsi les idées véritables dont Horkheimer se réclame dans un autre extrait que nous venons de citer sont à mesure d'avoir un impact réel dans la société. Comme l'humanisme réel de Marx, l'humanisme (actif) horkheimerien fait apparaître le caractère abstrait et idéaliste de l'ancien humanisme mais désigne aussi – comme le remarquait Althusser à propos de Marx – la réalité extérieure où le nouvel humanisme va trouver son contenu (Althusser, 1996 : 253-254). L'adjectif « actif » qui accompagne le nom « humanisme » en connote l'empreinte pratique sous-jacente¹⁰. Toutefois, Horkheimer ne néglige pas l'esprit critique qui vivifiait l'humanisme du passé : à son avis, il s'agit de réorienter dans une optique matérialiste et transformatrice la forme réflexive de la tension critique de l'humanisme pour l'arracher à un pur intellectualisme idéaliste.

- 22 Cette conception de l'humanisme revient dans une note de 1952 sur « Humanismus nach Montaigne und die Funktion der Skepsis ». Horkheimer réitère ici sa conviction selon laquelle l'humanisme actif au xx^e siècle peut jouer le rôle qui était autrefois incarné par les philosophes sceptiques et les réformateurs ; il fait également allusion à la distinction, présentée dans l'essai sur Montaigne, entre l'humanisme de la première modernité et l'humanisme contemporain, et en met en avant les fonctions respectives (Horkheimer, 1988f : 200-201). En somme, le véritable humanisme consiste à prendre position face aux problèmes de sa propre époque, tandis que le repli sur soi-même ne permet pas de rétablir un authentique humanisme (Horkheimer, 1988f : 201).
- 23 Toujours est-il que selon Horkheimer – on l'a vu – l'humanisme des xv^e et xvi^e siècles, combiné avec le scepticisme, a entraîné une mise à distance critique de la vision féodale du monde et de l'ordre hiérarchique qu'elle impliquait, lesquels freinaient le dynamisme de la société et le développement du potentiel humain. Ainsi l'humanisme et le scepticisme du début de l'époque moderne ne se réduisent pas à un simple repli sur soi – attestant encore le privilège du sujet – et à l'adaptation à l'ordre existant. Il s'agit de deux phénomènes complexes aux multiples facettes qui ne peuvent être hâtivement considérés comme inféconds : dans leur tension critique, ils incluent

la démystification de l'ontologie scalaire et une vision complexe de l'humain.

- 24 Comme l'a écrit Massimo Cacciari dans son livre sur l'humanisme, les textes des auteurs qui s'inscrivent dans ce vaste mouvement intellectuel, qui prend son essor dans l'Italie du ^{xiv}^e siècle puis va se développer jusqu'à la fin du ^{xvi}^e siècle, ne débouchent pas vraiment sur l'éloge de l'homme, mais nous obligent à comprendre sa dramatique complexité (Cacciari, 2019 : 56). Cacciari démontre que la manière dont les humanistes explorent certains enjeux théoriques et leurs solutions à ces problèmes ne peuvent pas s'inscrire dans un cadre pacifié et harmonieux, selon une vision traditionnelle de la Renaissance. Qui plus est, le philosophe italien met l'accent sur la conscience aiguë de la complexité de l'homme qu'ont les humanistes : à son avis, ces derniers ne croient pas purement et simplement à un finalisme anthropocentrique ni ne dissimulent la nature ambiguë de l'homme (Cacciari, 2019 : 58-59 et *passim*).
- 25 Comparée à cette interprétation récente, celle de Horkheimer démasque plutôt la contradiction entre l'idéal et le réel, entre la sphère intellectuelle dans laquelle on discute des prérogatives de l'homme et la dure réalité historique imprégnée de tensions et de contrastes économiques et sociaux. Le philosophe allemand met au jour ces apories notamment sous la forme d'une tension irrésolue entre, d'une part, l'idée politique et morale de l'homme comme sujet libre et, d'autre part, les lois économiques et la nouvelle discipline du travail qui va se mettre en place dans la deuxième moitié du ^{xvi}^e siècle¹¹. Dans *Notes critiques*, il reprend cet argument en soulignant l'incapacité de la bourgeoisie de créer les conditions matérielles et morales de l'émancipation des êtres humains :

Moins la bourgeoisie a été capable, au cours de sa domination dans le monde occidental, de ratifier l'émancipation politique des individus en soumettant la société à leur activité consciente commune, plus elle s'en est tenue à l'idéologie de la liberté de l'individu, dont participe le dogme de la souveraineté inviolable de la nation (Horkheimer, 1991 : 310 ; Horkheimer, 2009d : 169-170).

5. Épilogue

- 26 Les essais que Horkheimer consacre aux phénomènes socio-économiques et aux mouvements culturels de la première modernité offrent une perspective critique sur l'humanisme en tant que phénomène historique et en tant qu'attitude intellectuelle qui devrait imprégner la philosophie pratique. De manière synthétique, retenons ici quelques vues qui peuvent jouer le rôle de balises et de repères.
- 27 1/ Horkheimer fait état des potentialités et des limites de l'humanisme. L'humanisme a certainement contribué à la mise en cause de l'intellectualisme médiéval de la scolastique et du système hiérarchique féodal. Toutefois, si l'on observe ce phénomène au miroir de la société où il s'est répandu, il se révèle tissé d'ambiguïtés et de contradictions irrésolues : en somme, si l'humanisme exalte le pouvoir de l'homme de se déterminer lui-même et de se déconditionner des contraintes de la nature, dans la société où il s'est affirmé, le pouvoir d'autodétermination est inégalement réparti. Si l'on considère l'idée misérable d'eux-mêmes qu'ont les individus de la masse et leurs conditions matérielles effectives, le concept abstrait de l'homme, idéalisé par les humanistes, semble frappé d'inanité.
- 28 2/ Horkheimer souligne le lien entre l'humanisme et le scepticisme : de grands auteurs élevés à l'école de l'humanisme, tels Calvin et Montaigne, ont fini par élaborer une critique de la raison humaine, considérée comme faible, nuisible et dangereuse (Horkheimer, 1988d : 248-250 ; Horkheimer, 2009b : 251-252). Toutefois, ce lien semble s'être affaibli, voire complètement rompu, à son époque : les sceptiques ses contemporains ne témoignent pas de valeurs humanistes, mais d'un repli sur soi stérile qui va de concert avec les régimes fascistes, auxquels ils ne demandent qu'une chose : ne pas empiéter sur leur sphère de liberté restreinte.
- 29 3/ Aux yeux de Horkheimer, l'humanisme de son temps peut se rapporter à l'ancien en renouvelant l'attitude critique vis-à-vis de l'ordre existant qui animait le premier. Cette idée revient aussi dans certains textes de l'après-guerre, dans lesquels Horkheimer n'utilise pas exactement le mot « humanisme », mais celui de « Humanität »¹² dans une acception qui couvre partiellement le champ sémantique de « humanisme ». Par exemple, dans une note datant de 1956-1958, il

écrit : « notre philosophie pratique est l'humanisme [*die Humanität*]. Que les hommes ne souffrent d'aucune misère, mieux, que la créature puisse s'épanouir, tel est le but de l'action générale » (Horkheimer, 1991 : 259 ; Horkheimer, 2009d : 112). Tout compte fait, en considérant que pour Horkheimer il est possible de déterminer non pas la nature de l'homme (dans un sens qualitatif), mais plutôt ce qui est inhumain (Horkheimer, 1988f : 200), l'humanisme qu'il prône comprend un propos de transformation de la réalité sociale dans l'optique de supprimer la souffrance matérielle et la détresse psychologique des individus.

- 30 4/ Dans ses textes les plus complexes et les plus engagés, où l'analyse des transformations de la société bourgeoise et de la culture moderne se conjugue à une théorie critique de la société contemporaine – notamment le diagnostic de l'incapacité du système capitaliste à résoudre les problèmes des êtres humains alors même qu'il en a les moyens –, Horkheimer présente la théorie critique comme l'héritière et la réactualisation des aspirations les plus progressistes de l'humanisme de la première modernité. Pour le dire autrement, la théorie critique de Horkheimer entend réassumer (en le déplaçant) l'héritage critique de l'humanisme de la première modernité. Son projet des années 1930 semble incarner une sorte de « retournement autocritique de l'humanisme contre lui-même » (Kozlarek, 2024 : 4)¹³, dans la mesure où il appelle de ses vœux la contestation d'un ordre social qui s'impose dans les faits. Cette attitude devrait conjuguer l'analyse des structures matérielles de la vie humaine, l'attention pour sa dimension intellectuelle, l'esprit critique et la capacité à faire face à l'aliénation et à la déshumanisation de la société dans laquelle on vit en contestant ses récits dominants et apaisants, et ce, dans l'optique de proposer des récits et des actions alternatives.

BIBLIOGRAPHY

ABENSOUR M., 2002, « Pour une philosophie politique critique ? », *Tumultes*, n° 17/18 : *L'École de Francfort : la Théorie Critique entre philosophie et sociologie*, p. 207-258.

ABROMEIT J., 2011, *Max Horkheimer and the Foundations of the Frankfurt School*, New York : Cambridge University Press.

- ALTHUSSER L., 1996, *Pour Marx*, Paris : La Découverte.
- BIRUS H., 1994, « The Archeology of “humanism” », *Surfaces*, vol. 4, 1994, <https://doi.org/10.7202/1064969ar>.
- BÖDEKER H. E., 1982, « Menschheit, Humanismus, Humanität », dans O. Brunner, W. Conze et R. Koselleck (éd.), *Geschichtliche Grundbegriffe: Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, vol. 3, Stuttgart : Klett-Cotta, p. 1063-1128.
- BOLLENBECK G., 1994, *Bildung und Kultur: Glanz und Elend eines deutschen Deutungsmusters*, Francfort-sur-le-Main : Insel.
- VAN BOMMEL S., 2015, *Classical Humanism and the Challenge of Modernity : Debates on Classical Education in 19th-Century Germany*, Berlin : De Gruyter.
- BOSAKOVA K. et BYKOVA M. F., 2021, « Hegel and Niethammer on the Educational Practice in Civil Society », *Journal of Philosophy of Education*, vol. 55, n° 1, p. 99-125.
- BRAGUE R., 2015, *Le propre de l'homme*, Paris : Flammarion.
- BUCKMILLER M., 1988, « Die Marxistische Arbeitswoche 1923 und die Gründung des Instituts für Sozialforschung », dans W. van Reijen et G. Schmid Noerr (éd.), *Grand Hotel Abgrund. Eine Photobiographie der Kritischen Theorie*, Hambourg : Junius Verlag, p. 141-179.
- BURCKHARDT J., 2007, *Die Kultur der Renaissance in Italien. Ein Versuch*, dans *Das Geschichtswerk*, Francfort-sur-le-Main : Zweitausendeins.
- CACCIARI M., 2019, *Le mente inquieta. Saggio sull'Umanesimo*, Turin : Einaudi.
- CARBONE R., 2018, « Umanesimo, scetticismo, società borghese : Horkheimer lettore di Montaigne », *Atti dell'Accademia di Scienze morali e politiche*, vol. 128, p. 7-40.
- CARBONE R., 2020, « Società borghese, umanesimo e teoria critica nella prospettiva di Max Horkheimer », *Archivio di storia della cultura*, vol. 33, p. 245-272.
- FALCHI PELLEGRINI M., 1989, « Il Montaigne di Horkheimer », *Il pensiero politico*, vol. 22, n° 2, p. 248-263.
- FROMM E., 1999, « Humanismus und Psychoanalyse », dans *Gesamtausgabe IX: Sozialistischer Humanismus und humanistische Ethik*, München : DTV, p. 3-11.
- GENEL K., 2013, *Autorité et émancipation : Horkheimer et la Théorie critique*, Paris : Payot.
- HAKKARAINEN H., 2020, « Contagious Humanism in Early Nineteenth-Century German-Language Press », *Contributions to the History of Concepts*, vol. 15, n° 1, p. 22-46.
- HAGEN K., 1841-1844, *Deutschlands literarische und religiöse Verhältnisse im Reformationszeitalter. Mit besonderer Rücksicht auf Wilibald Pirckheimer*, 3 vol., Erlangen, Palm, vol. 1.
- HARTOG F., 2022, « Lettre sur l'Humanisme et les Humanités », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité, Études sur la circulation et la réception des savoirs offertes à Pascal Payen. Actualités et débats*, vol. 35, p. 227-43.

HARTOG F., 2024, *Départager l'humanité. Humains, humanismes, inhumains*, Paris : Gallimard.

HORKHEIMER M., 1985, « Begriff der Bildung », dans *Gesammelte Schriften*, sous la direction d'A. Schmidt et G. Schmid Noerr, 19 vol., t. 8 : *Vorträge und Aufzeichnungen 1949-1973*, éd. G. Schmid Noerr, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 409-419.

HORKHEIMER M., 1987a, *Anfänge der bürgerlichen Geschichtsphilosophie*, dans *Gesammelte Schriften*, t. 2 : *Philosophische Frühschriften. 1922-1932*, éd. G. Schmid Noerr, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 181-236.

HORKHEIMER M., 1987b, *Vorlesung über die Geschichte der neueren Philosophie*, dans *Gesammelte Schriften*, t. 9, éd. A. Schmidt et G. Schmid Noerr, Francfort-sur-le-Main : Fischer.

HORKHEIMER M., 1988a, « Zum Problem der Wahrheit », dans *Gesammelte Schriften*, t. 3 : *Schriften 1931-1936*, éd. A. Schmidt, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 277-325.

HORKHEIMER M., 1988b, « Egoismus und Freiheitsbewegung. Zur Anthropologie des bürgerlichen Zeitalters », dans *Gesammelte Schriften*, vol., t. 4 : *Schriften 1936-1941*, éd. A. Schmidt, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 9-88.

HORKHEIMER M., 1988c, « Traditionelle und kritische Theorie », dans *Gesammelte Schriften*, t. 4 : *Schriften 1936-1941*, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 162-225.

HORKHEIMER M., 1988d, « Montaigne und die Funktion der Skepsis », dans *Gesammelte Schriften*, t. 4 : *Schriften*

1936-1941, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 237-294.

HORKHEIMER M., 1988e, « Die Philosophie der absoluten Konzentration », dans *Gesammelte Schriften*, t. 4 : *Schriften 1936-1941*, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 295-307.

HORKHEIMER M., 1988f, *Späne. Notizen über Gespräche mit Max Horkheimer*, in *unverbindlicher Formulierung aufgeschrieben von Friedrich Pollock*, dans *Gesammelte Schriften*, t. 14 : *Nachgelassene Schriften 1949-1972*, 5. Notizen, éd. G. Schmid Noerr, Francfort-sur-le-Main : Fischer.

HORKHEIMER M., 1989, *Geschichte des Materialismus*, dans *Gesammelte Schriften*, t. 13 : *Nachgelassene Schriften. 1949-1972*, éd. G. Schmid Noerr, Francfort-sur-le-Main : Fischer, p. 397-451.

HORKHEIMER M., 1991, *Notizen 1949-1969*, dans *Gesammelte Schriften*, t. 6 : *Zur Kritik der instrumentellen Vernunft und Notizen 1949-1969*, éd. A. Schmidt, Francfort-sur-le-Main : Fischer.

HORKHEIMER M., 1996a, « Théorie traditionnelle et théorie critique », dans *Théorie traditionnelle et théorie critique*, trad. De l'allemand par C. Maillard et S. Muller, Paris : Gallimard, p. 15-92.

HORKHEIMER M., 1996b, « Égoïsme et émancipation. Contribution à l'anthropologie de l'âge bourgeois », dans *Théorie traditionnelle et théorie critique*, trad. De l'allemand par C. Maillard et S. Muller, Paris : Gallimard, p. 139-227.

HORKHEIMER M., 2009a, « Sur le problème de la vérité », dans *Théorie*

- critique. Essais, présentés par L. Ferry et A. Reynaut et traduits de l'allemand par le groupe de traduction du Collège de philosophie avec la participation de G. Coffin, L. Ferry, J. Masson, O. Masson et J.-P. Pesron, Paris : Payot, p. 153-194.
- HORKHEIMER M., 2009b, « Montaigne et la fonction du scepticisme », dans *Théorie critique. Essais*, Paris : Payot, p. 241-288.
- HORKHEIMER M., 2009c, « La philosophie de la concentration absolue », dans *Théorie critique. Essais*, Paris : Payot, p. 313-326.
- HORKHEIMER M., 2009d, *Notes critiques (1949-1969)*, traduit de l'allemand et préfacé par S. Cornille et Ph. Invernél, Paris : Payot & Rivages.
- HORKHEIMER M., 2010, *Les débuts de la philosophie bourgeoise de l'histoire*, traduit de l'allemand par D. Authier, Paris : Petite bibliothèque Payot, 2010.
- KOZLAREK O., 2024, *The Critical Humanism of the Frankfurt School as Social Critique*, Lanham (Maryland) : Lexington Books.
- LERENARD M., 2014, « La querelle des philanthropinistes et néohumanistes : pratiques et débats éducatifs en Allemagne autour de 1800 », *Essais*, vol. 4, p. 81-98.
- LÉVI-STRAUSS C., 1996 [1962, 1973], « Jean-Jacques Rousseau, fondateur des sciences de l'homme », dans *Anthropologie structurale deux*, Paris : Plon, p. 45-56.
- LUKÁCS G., 1960, *Histoire et conscience de classe. Essai de dialectique marxiste*, traduit de l'allemand par K. Axelos et J. Bois, Paris : Les Éditions de Minuit.
- MARCK S., 1938, *Der Neuhumanismus als politische Philosophie*, Zurich : Aufbruch.
- MARX K. et Engels F., 1982, *La Sainte famille ou critique de la critique critique. Contre Bruno Bauer et consorts*, traduit de l'allemand par M. Rubel, dans K. Marx, *Œuvres*, tome III, Paris : Gallimard, 1982.
- MONTAIGNE M. de, 2004, *Les Essais*, édition par P. Villey et V.-L. Saulnier, Paris : PUF.
- NIETHAMMER F. I., 1817, *Der Streit des Philanthropinismus und Humanismus in der Theorie des Erziehungs-Unterrichts unsrer Zeit*, Jena : Frommann.
- PLUMMER K., 2021, *Critical Humanism. A Manifesto for the 21st Century*, Cambridge, UK-Medford, MA : Polity Press.
- QUESNAY F., 1765, « Des sciences et des arts », *Éphémérides du citoyen, ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, vol. 1, n° 16, p. 241-56.
- REITEMEYER U., 2007, « Die Funktion der Skepsis : Montaigne zwischen Tradition und Modern », in Ead., *Umbruch in Permanenz. Eine Theorie der Moderne zwischen Junghegelianismus und Frankfurter Schule*, Münster, Waxmann, p. 28-41.
- STENGEL F., 2024, *Genealogie des Humanismus, Debatten – Kritik – Neue Perspektiven*, Bielefeld : Transcript, 2024.
- STIRK P. M. R., 1992, *Max Horkheimer : A New Interpretation*, Hemel Hempstead/Lanham (Md.) : Harvester Wheatsheaf/Barnes & Nobles Books.

TODTE M., 2004, *Georg Voigt (1827–1891) : Pionier der historischen Humanismusforschung*, Leipzig : Leipziger Universitätsverlag.
TOUSSAINT S., 2008, *Humanismes et Antihumanismes. De Ficin à Heidegger*,

Paris : Les Belles Lettres.

VOIGT G., 1859, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus*, 2 vol., Berlin : Reimer.

NOTES

1 « Malheur aux Etats, malheur aux Sciences, aux Lettres & aux Arts mêmes, si l'amour propre ne marche pas de concert avec le patriotisme, & avec cette vertu qui n'a point de nom parmi nous (l'amour général de l'humanité) que nous oserions appeler humanisme, puisqu'enfin il est temps de créer un mot pour une chose si belle, si nécessaire, et qui devrait être si commune » (Quesnay, 1765 : 246-247). Nous avons modernisé l'orthographe.

2 Comme l'explique Sebastiaan van Bommel, « par le terme “philantropisme”, Niethammer faisait référence à un courant puissant de la pédagogie des Lumières, aujourd'hui communément connu sous le nom de Philanthropisme (ou, en anglais, “Philanthropinism”), qui privilégiait nettement l'éducation pratique par rapport à l'éducation classique » (van Bommel, 2015 : 112 ; nous traduisons). Selon le schéma de Niethammer, l'éducation humaniste se concentrait sur « la vie des idées », sur la « connaissance libérale » du « vrai, du bien et du beau », tandis que l'éducation « philantropiste » prenait appui principalement « sur le monde matériel environnant » (*ibid.*).

3 Ceux que l'historiographie désignera plus tard sous le nom de « néo-humanistes » prirent rapidement conscience de leur appartenance à un courant de pensée spécifique ainsi que de leur filiation avec la culture antique, notamment avec la *paideia* grecque. Le terme « néo-humanisme » n'apparaît qu'en 1885, lorsqu'il fut inventé par l'historien Friedrich Paulsen afin de distinguer le mouvement éducatif allemand de l'humanisme de la Renaissance et souligner sa spécificité. Cf. Lerenard (2014 : 81-98).

4 Rappelons ici que ceux que la tradition historiographique a appelé les « humanistes » pratiquaient effectivement, dans le sillage de Cicéron, les *studia humanitatis* ; toutefois, s'ils recourraient bien au mot « humanistes » pour s'auto-dénommer, ils ignoraient celui d'« humanisme ». En effet, l'une des premières occurrences du terme « humanisme » (*Humanismus*) se trouve dans le livre du protestant et réformateur de l'éducation allemand

Friedrich Immanuel Niethammer *La Querelle du philanthropinisme et de l'humanisme*, publié à Jena en 1808. Sur la généalogie du concept et ses réélaborations, on se reportera à Hartog (2022), Hartog (2024), Stengel (2024), Toussaint (2008).

5 Horkheimer a été certainement bien informé par Weil et Pollock des discussions qui ont eu lieu lors de la première semaine de travail marxiste, un colloque sur le marxisme tenu à l'été 1923 à Ilmenau, en Thuringe. En effet, au cours des Semaines de 1923, les manuscrits de Korsch (*Marxisme et philosophie*) et de Lukács (*Histoire et conscience de classe*) ont fait l'objet de discussions, ces mêmes discussions qui ont conduit à la fondation de l'Institut en 1923. Cf. sur ce point, Abromeit (2011 : 62-63) ; Buckmiller (1988 : 157 et *passim*) ; Genel (2013 : 57-58).

6 Cf. Lukács (1960), notamment la deuxième partie de l'essai « La réification et la conscience du prolétariat », intitulée « Les antinomies de la pensée bourgeoise ».

7 Dans *Notes critiques* (1949-1969), Horkheimer revient sur les contradictions et les limites de la société bourgeoise. Il met en avant « la limite de la culture bourgeoise : se durcir dans l'isolement et la singularité, et par là même tourner au mensonge » (Horkheimer, 1991 : 308 ; Horkheimer, 2009d : 168).

8 Considérons, par exemple, ses leçons sur l'histoire de la philosophie moderne tenues en 1927 à l'Université de Francfort. Il faut avouer qu'ici Horkheimer ne thématise pas vraiment l'humanisme : il n'approfondit ni la dimension esthétique et rhétorique-philologique de l'humanisme ni sa dimension philosophique. Toutefois, il met en lumière sa méthodologie et l'importance d'étudier les phénomènes cultures d'une époque – notamment l'époque moderne, marquée par des bouleversements économiques et sociaux fondamentaux, capables de façonner un nouvel imaginaire dans les sociétés occidentales – à partir de sa structure matérielle. Dans la leçon sur « Die Anfänge », il explique que les manuels de philosophie mettent l'accent sur les liens entre les phénomènes spirituels et la reprise économique entamée au ^{xiv}^e siècle. Dans le cadre de cette argumentation, il fait ce commentaire : « Il faut lire dans les manuels philosophiques modernes, non pas que les besoins réels de la vie économique auraient rendu possible l'humanisme, la nouvelle science de la nature, les découvertes et les inventions, mais plutôt que ces phénomènes spirituels, et en particulier les inventions significatives qui sont apparues à cette époque ou avant, doivent être considérés comme la cause et l'occasion de la reprise économique »

(Horkheimer, 1987b : 30-31. C'est nous qui traduisons les passages tirés des *Leçons sur l'histoire de la philosophie moderne*). Ici Horkheimer considère l'humanisme comme l'un des phénomènes les plus saillants qui inaugurent la modernité. Toutefois, il met en question la manière dont les historiens de la philosophie présentent le lien entre les événements culturels et les transformations économiques et sociales de la première modernité : « Bien sûr, vous ne pouvez pas simplement contourner de telles fausses déclarations pour les corriger » (*ibid.* : 31). Pour comprendre les phénomènes spirituels de cette époque, selon Horkheimer, il faut analyser une réalité complexe, notamment l'opposition historique entre la bourgeoisie et l'ancienne noblesse ainsi que l'intrusion de la masse sur la scène historique des villes (*ibid.* : 31-32).

9 Il convient de rappeler que, dans ses premiers écrits, Marx insiste sur le fait que même les intellectuels radicaux de la gauche hégélienne – pour la plupart ses amis et compagnons de lutte, philosophes disciples de Hegel, qui vont à l'encontre de l'obscurantisme de la censure prussienne – finissent par se soumettre aux tendances spiritualistes de la culture allemande. À l'instar de Marx, au cours des années 1930, Horkheimer prend position non seulement contre les intellectuels indifférents ou conservateurs (qui s'alignent sur ou se compromettent avec les forces les plus réactionnaires), mais aussi contre les intellectuels qui ne parviennent pas à s'émanciper pleinement des idéologies conservatrices et spiritualistes (voir irrationalistes) ou qui ne les combattent pas avec les moyens appropriés. Cf. Horkheimer, 1988d : 295-307 ; Horkheimer, 2009c : 313-326. Dans cet article de 1938, publié en même temps que l'essai sur Montaigne, Horkheimer examine le néo-humanisme de son époque : il formule notamment une critique non bienveillante d'un ouvrage contemporain de Siegfried Marck, *Der Neuhumanismus als politische Philosophie* (1938). Ce n'est pas un hasard si, en se réclamant de Marx et du tournant imposé par ce dernier à la philosophie (dont l'objet a été transporté dans la critique de la politique et de l'économie politique), Horkheimer soutient que la philosophie politique peut garder son élan critique si elle est à mesure de démasquer les contradictions et les nœuds irrésolus de la situation historique ; comme le dit Miguel Abensour à propos de cet article horkheimerien, si elle demeure enclose dans « son identité », elle « devient [...] un discours ornemental, sans prise sur le réel » (Abensour, 2002 : 225).

10 « Le mot d'ordre d'humanisme n'a pas de valeur théorique, mais une valeur d'indice pratique : il faut en venir aux problèmes concrets eux-

mêmes, c'est-à-dire à leur connaissance, pour reproduire la transformation historique dont Marx a pensé la nécessité » (Althusser, 1996 : 258).

11 « Dans les masses, se formait à la même époque une intériorité qui n'avait en soi rien de récréatif. L'effondrement du mode de vie corporatif poussa les pauvres au travail nouveau et pénible de la manufacture. Le chômage et la hausse des prix des produits alimentaires contraignirent les gens à se louer, pour autant que cette possibilité existait. Une nouvelle discipline du travail devint nécessaire. Le mode de travail agréable qui prédomine encore dans la France du ^{xvi}^e siècle, devint de moins en moins conciliable avec la concurrence moderne. Les nombreux jours fériés, le temps libre en général durent être réduits, et le travail lui-même intensifié » (Horkheimer, 1988d : 246 ; Horkheimer, 2009b : 249).

12 Rappelons que le terme d'origine latine « Humanität » recouvre trois acceptions. Il peut désigner (a) le genre humain (dont on présume qu'il progresse) ; (b) l'humanité de l'homme (c'est-à-dire le propre de l'homme : ce qui le distingue de l'animal) ; et (c) la vertu d'humanité (ce dont le sujet moral doit faire preuve).

13 Cf. p. 4 de cet article.

ABSTRACTS

Français

En faisant état du débat actuel sur le concept d'« humanisme », on se propose d'examiner certains essais publiés par Horkheimer au cours des années 1930 dans lesquels le programme d'une théorie critique de la société offre le soubassement pour une « nouvelle » idée d'humanisme. Dans cette optique, il importe d'abord de cerner les caractéristiques propres de l'humanisme horkheimerien sans pour autant négliger l'ancrage marxiste de son approche.

English

Drawing on the current debate surrounding the concept of “humanism,” this paper aims to examine certain essays published by Horkheimer in the 1930s, in which the program of a critical theory of society provides the foundation for a “new” concept of humanism. With this in mind, it is first important to identify the specific characteristics of Horkheimer's humanism without neglecting the Marxist roots of his approach.

INDEX

Mots-clés

Humanisme, modernité, Montaigne, scepticisme, société bourgeoise

Keywords

Humanism, modernity, Montaigne, scepticism, bourgeois society

AUTHOR

Raffaele Carbone

Université Federico II de Naples, MSH Val de Loire, Le Studium

Raffaele Carbone est « professore associato » d'histoire de la philosophie à l'Université Federico II de Naples, où il dirige le laboratoire « Humanism, Arts and Social Research » (HUMANISE). Il est actuellement chercheur invité de la MSH Val de Loire et de l'IEA « Le Studium ». Ses recherches portent sur la philosophie moderne (notamment sur Montaigne, Malebranche et Spinoza) ainsi que sur la Théorie critique de l'École de Francfort. Il a récemment co-édité (avec Katia Genel) le volume collectif *Avant le crépuscule. Réinterroger Horkheimer et l'histoire de l'École de Francfort* (Paris, Classiques Garnier). Il a récemment publié une monographie intitulée *Modernity and Philosophy in Max Horkheimer* chez Manchester University Press.

Orcid : 0000-0003-4974-2315

Nietzsche et Horkheimer : généalogie critique de l'autorité et de la rationalité moderne

Nietzsche and Horkheimer: A Critical Genealogy of Authority and Modern Rationality

Orlène Mouanda

OUTLINE

Crise de l'autorité et intériorisation de la domination dans la modernité : Nietzsche et Horkheimer

Crise des valeurs et désinstitutionnalisation : Autorité, hiérarchie et organisation des forces

Rationalité, domination et illusion de liberté

Nietzsche comme ressource paradoxale de la Théorie critique

Horkheimer : une réinterprétation critique de Nietzsche

Autorité et rationalité : de la généalogie à la critique sociale

TEXT

- 1 La modernité s'est constituée comme un projet d'émancipation par la raison ; pourtant, elle semble engendrer les formes mêmes de domination qu'elle prétend abolir. En érigeant dès les ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles la rationalité en instance normative suprême, elle rompt avec la conception antique d'un ordre compris comme accord au cosmos, ainsi qu'avec une autorité ancrée dans la tradition, pour lui substituer un projet de maîtrise technique du monde. Mais ce tournant porte en lui une ambivalence constitutive : la raison, exaltée comme principe de libération, devient simultanément un vecteur de normalisation et de domination. C'est dans cette tension que s'inscrivent, malgré leurs divergences, les analyses de Nietzsche et de Horkheimer.
- 2 Chez Nietzsche, la modernité se manifeste d'abord comme une crise des valeurs et de l'autorité, rapportée à une transformation profonde de la structure des forces qui composent l'individu. Cette crise ne relève pas d'un simple changement d'idées, mais d'un déséquilibre dans l'organisation des instincts. Dans *Le Crépuscule des idoles* (1888), il la caractérise comme une « auto-contradiction physiologique

interne » (Nietzsche, [1888] 1974 : §41) dont Socrate ou Wagner offrent des figures exemplaires. Cette désorganisation des hiérarchies, à la fois individuelles et collectives, se traduit par l'incapacité de l'individu moderne à ordonner ses impulsions selon une logique de commandement. La rationalité apparaît alors comme une tentative de stabilisation, au prix d'une répression des forces vitales. Loin d'être une instance neutre, elle s'enracine dans un processus de domestication des instincts et de fixation des rapports de force. Elle ne supprime pas l'autorité mais la reconfigure sous des formes intériorisées – conscience morale, idéal ascétique, exigence de vérité – d'autant plus efficaces qu'elles opèrent de l'intérieur. Ainsi, contrairement à ce que soutient Hannah Arendt ([1954] 1972 :121), l'autorité n'est pas en déclin et ne disparaît pas dans la modernité : elle se reconfigure sous des formes abstraites et incorporées.

- 3 Chez Horkheimer, ce diagnostic est déplacé dans le contexte du xx^e siècle, marqué par la crise du libéralisme, la montée des régimes autoritaires et le développement du capitalisme avancé. Dans « Égoïsme et émancipation » et « Autorité et famille », il analyse la transformation des structures d'autorité à l'ère du capitalisme monopoliste, montrant que leur disparition apparente s'accompagne de leur réinscription sous des formes médiatisées et anonymes. Cette analyse trouve son aboutissement dans *La Dialectique de la raison* (1947), coécrite avec Theodor W. Adorno, où la rationalité moderne est pensée comme « raison instrumentale », c'est-à-dire comme un mode de calcul et d'adaptation qui organise la domination à l'échelle systémique – tout en conservant, de manière paradoxale, l'exigence d'une *Aufklärung* capable de s'auto-réfléchir (Genel, 2017 : 99). L'autorité ne repose plus sur la tradition ou le sacré, mais sur des mécanismes économiques, administratifs, psychiques et techniques qui s'imposent comme des évidences. Comme le souligne Alex Demirović, il devient alors difficile de dissocier les structures de pouvoir de la validité de la raison elle-même (Demirović, 2017 : 88).
- 4 Malgré leurs différences, Nietzsche et Horkheimer convergent ainsi dans une intuition décisive : la rationalité moderne, loin d'abolir la domination, tend à se constituer elle-même en instance de pouvoir. Mais cette convergence recouvre une divergence fondamentale. Là où Nietzsche radicalise la critique jusqu'à fragiliser tout horizon normatif, Horkheimer s'efforce d'en préserver la possibilité en la

réinscrivant dans une théorie sociale de la domination. Dès lors, une question s'impose : comment la Théorie critique peut-elle mobiliser la généalogie nietzschéenne comme instrument de démystification sans reconduire ses implications aristocratiques et anti-égalitaires ? On soutiendra que leur relation se structure autour d'une tension irréductible entre démystification et émancipation. L'analyse se déploiera en deux temps : il s'agira d'abord d'examiner la critique nietzschéenne de la modernité en dialogue avec Horkheimer, avant de montrer comment ce dernier en reconfigure les motifs dans le cadre d'une théorie sociale de la domination.

Crise de l'autorité et intériorisation de la domination dans la modernité : Nietzsche et Horkheimer

- 5 La critique de la modernité chez Nietzsche et Horkheimer partage un constat commun : au lieu d'abolir la domination, les sociétés modernes la transforment, l'intériorisant sous la forme d'une illusion d'autonomie. Cependant, cette convergence masque une divergence cruciale sur l'origine et la portée de ce processus. Alors que Nietzsche trace une généalogie physiologique, Horkheimer, attentif aux transformations des structures économiques et des modes de rationalité, en brosse une analyse sociohistorique critique.

Crise des valeurs et désinstitutionnalisation : Autorité, hiérarchie et organisation des forces

- 6 Chez Nietzsche, les « idées modernes », comme la raison, la liberté, l'égalité ne constituent pas un progrès, mais le symptôme d'une décadence caractérisée par le rejet de toute autorité structurante. L'enquête généalogique qu'il déploie, notamment dans *La Généalogie de la morale*, *Le Crépuscule des idoles* ou encore *Par-delà bien et mal*, vise à en dévoiler les conditions d'émergence en les rapportant non à l'universalité, mais à des configurations historiques et physiologiques

déterminées. Dans un aphorisme du *Crépuscule des idoles*, intitulé « critique de la modernité », Nietzsche met l'accent sur le fait que la crise des institutions ne tient pas à leur invalidité intrinsèque, mais à la transformation des conditions qui les rendaient possibles : discipline, sens de la hiérarchie et commandement deviennent suspects au nom de la liberté. On peut lire :

Nos institutions ne valent plus rien [...] Pourtant, cela ne tient pas à elles, mais à nous. [...] Ce qui fait que les institutions sont des institutions, on le méprise, on le déteste, on le repousse, on se croit menacé d'une nouvelle servitude dès que le mot « autorité » est prononcé à haute voix (Nietzsche, [1888] 1974 : §39).

La modernité se définit ainsi par une suspicion généralisée envers l'autorité, désormais perçue comme incompatible avec la liberté. Loin d'exprimer une autonomie effective, l'individu moderne apparaît plutôt fragmenté, traversé de forces contradictoires qu'il ne parvient plus à organiser. Horkheimer partage ce constat d'une mutation, mais en inverse la signification : l'autorité ne disparaît pas, elle se transforme en mécanismes abstraits et intériorisés. « Ce n'est pas la liberté qui remplace l'arbitraire mais le mécanisme économique aveugle » (Horkheimer [1937] 1974 : 270). Cette divergence apparaît dans leur conception du rapport entre liberté et autorité. Contre l'opposition moderne entre liberté et autorité, Nietzsche soutient que toute liberté suppose une structuration hiérarchique des forces : « le type supérieur d'homme libre, il faudrait le chercher là où il s'agit constamment de vaincre la résistance la plus forte » (Nietzsche, [1888] 1974 : §38). La liberté ne réside pas dans l'absence d'obligations, mais dans la capacité à se donner une forme, à travers une discipline des instincts, une maîtrise de soi. En effet, « pour qu'il y ait des institutions, il faut qu'il y ait une sorte de volonté, d'instinct, d'impératif, anti-libéral jusqu'à la cruauté » (*ibid.*, §39). En ce que

l'homme est une pluralité de forces qui se situent dans une hiérarchie, de telle sorte qu'il y en a qui commandent, mais que celles qui commandent doivent aussi fournir à celles qui obéissent tout ce qui sert à leur subsistance (Nietzsche, [1884-1885] 1982 : 34 [123])

Ici, le « commandement » ne renvoie pas à une domination extérieure, mais à une organisation interne, souple et réversible. Car « les maîtres doivent en quelque façon être subordonnés et, dans les cas plus subtils, il leur faut temporairement échanger leurs rôles et celui qui commande d'ordinaire doit, pour une fois obéir » (*ibid.* : 34 [123]). L'autorité apparaît ainsi comme un principe immanent d'organisation, excluant le despotisme au profit d'un équilibre mobile. C'est précisément ce schème que la modernité désagrège. En prétendant abolir les hiérarchies au nom de l'égalité, elle produit des individus « [...] bavards, faibles de volonté » (Nietzsche, [1886] 1971 : § 242), dépendants et enclins à rechercher de nouvelles formes de domination.

- 7 Cette structure inclut une dimension décisive souvent ignorée : l'amour, entendu comme modalité de la volonté de puissance ou, dans certaines lectures contemporaines, notamment celle de Patrick Wotling, une forme de tension des forces qui inclut la « solidarité » – à condition de ne pas la confondre avec une « solidarité » au sens moral ou égalitaire (Wotling, 2017 : 442-443). Nietzsche écrit : « L'amour est le fruit de l'obéissance [...] et la liberté est le fruit de l'amour » (Nietzsche, [1882-1884] 1977 : 5 [1] 149). Cette formule, à la fois poétique et philosophique, invite à reconsidérer l'obéissance et la liberté à l'aune de l'amour – non comme une soumission servile, mais comme une discipline intérieure et une fidélité à un processus de croissance et d'auto-dépassement. Cette intuition rejoint celle de Goethe : « Le devoir consiste à aimer ce que l'on se commande à soi-même » (Goethe, [1833] 1991 : 214). Toutefois, ce « grand amour » ne saurait être interprété comme une éthique de la solidarité, mais comme une forme d'intensification des rapports de puissance que Nietzsche peut désigner, de manière équivoque, comme « amour ». Il s'inscrit dans une dynamique agonistique d'intensification des forces : il unit sans abolir les différences, maintient la tension et reconduit la hiérarchie sous une forme intensifiée. C'est pourquoi Nietzsche appelle à une autorité créatrice, capable de former non des individus dociles, mais des créateurs de valeurs, mieux « des monstres d'amour et de force » (*ibid.* : 4 [77]) – figures du *Surhomme*, incarnant une intensification hiérarchique et sélective des forces, la souveraineté affirmée et un cœur débordant. Cette figure ne renvoie pas à une émancipation universelle, mais à une différenciation accrue des types

humains, assumant explicitement une logique aristocratique de la culture.

- 8 Par ailleurs, la généalogie nietzschéenne permet d'inscrire cette transformation dans un tournant décisif de la culture occidentale : le moment socratique. L'enquête montre ainsi que la modernité ne commence pas avec Pic de la Mirandole ou Descartes, mais avec l'émergence de la dialectique socratique comme nouveau mode de légitimation. Nietzsche écrit à ce propos : « Partout où l'autorité est encore de bon ton [...] le dialecticien est une sorte de pitre [...] Socrate fut le pitre qui se fit prendre au sérieux. » (Nietzsche, [1888] 1974 : §5). À travers la figure de Socrate, se met en place une transformation décisive : l'autorité aristocratique, fondée sur le rang et la puissance, cède la place à une exigence de justification rationnelle. La modernité radicalise ce mouvement en soumettant l'ensemble des sphères de l'existence à l'exigence de justification universelle, rendant toute autorité contestable et toute hiérarchie problématique. Ce processus d'émancipation s'accompagne cependant, chez Nietzsche, d'un risque de désintégration des structures de commandement et d'une forme d'anomie. La crise des valeurs qui en résulte ne renvoie pas à un simple déclin des idées, mais à un affaiblissement des orientations affectives qui structuraient la vie. Le célèbre diagnostic de la « mort de Dieu » dans *Le Gai Savoir*, § 125, exprime ainsi la disparition des principes organisateurs de la culture européenne.
- 9 C'est précisément la disparition de l'autorité en tant que principe explicite d'organisation qui permet une transformation plus profonde des structures de domination. Une fois que les hiérarchies ne sont plus perçues comme telles, elles ne disparaissent pas pour autant. Elles tendent plutôt à se transformer en modes plus abstraits et moins évidents. Par conséquent, la question de l'autorité se déplace vers celle de ses nouvelles modalités de légitimation. C'est dans ce contexte que la rationalité moderne prend une place centrale. Elle est perçue comme une entité impartiale et universelle, supplantant ainsi les formes de commandement traditionnelles. Cependant, loin d'incarner une véritable autonomie, elle peut se révéler, selon Nietzsche et Horkheimer, un vecteur privilégié de l'intériorisation de la domination.

Rationalité, domination et illusion de liberté

- 10 Nietzsche et Horkheimer partagent une critique commune de la raison moderne, la considérant non pas comme une base de l'émancipation, mais comme un moyen privilégié d'internaliser la domination. Toutefois, cette proximité masque une divergence profonde quant à la nature et aux conditions de cette rationalité. Chez Nietzsche, la raison ne constitue pas une faculté autonome, mais un aspect particulier du corps, car le corps est « la grande raison ». Il écrit : « ta petite raison [...] que tu appelles “esprit” est un outil de ton corps [...] un petit jouet de ta grande raison » (Nietzsche, [1883-1885] 1983 : 48). Le corps comme « grande raison » est le produit d'une configuration déterminée de forces, issue d'un processus de hiérarchisation des instincts (Nietzsche, [1886] 1971 : §191). La généalogie vise à dissiper l'illusion d'une rationalité indépendante de la vie, en montrant qu'elle exprime toujours un certain type d'organisation physiologique. La valorisation moderne de la rationalité apparaît dès lors comme le symptôme d'un déséquilibre : en imposant des idéaux d'universalité, de cohérence et de maîtrise, elle tend à subordonner, voire à réprimer, les dimensions affectives et conflictuelles de l'existence. Ce processus correspond à ce que Nietzsche nomme une « contradiction physiologique », ce concept, qui ne se limite pas à une simple tension psychique, mais qui décrit une désorganisation des rapports de force à l'intérieur même de l'organisme. Dans la perspective ébauchée dans *Par-delà le bien et le mal*, les valeurs ne sont jamais indépendantes d'une certaine économie des forces : elles reflètent la domination de types physiologiques spécifiques. La modernité se définit par une inversion de cette hiérarchie, où les forces réactives, qui ne peuvent pas s'affirmer directement, imposent leurs normes sous les aspects de la rationalité, de la moralité et de l'universalité. La « contradiction physiologique » ne représente pas tant un conflit d'idées qu'un état de décadence, où l'organisme est incapable de hiérarchiser ses propres impulsions.
- 11 La critique du libre arbitre s'inscrit dans cette perspective. Dès 1878, Nietzsche soutenait que « la croyance à la liberté de la volonté est une erreur originelle de tout être organisé » (Nietzsche, [1878] 1988 :

§18), thèse qu'il radicalise dans *Le Crépuscule des idoles*, en faisant du « libre arbitre » l'une des « quatre grandes erreurs » de l'humanité. Loin de fonder une véritable autonomie, cette croyance participe d'un dispositif de responsabilisation morale indissociable de l'intériorisation de la contrainte. La liberté moderne apparaît ainsi comme un effet de surface : elle repose sur des structures de pouvoir incorporées qui déterminent les individus tout en leur donnant l'illusion de se déterminer eux-mêmes.

- 12 C'est sur ce point que la lecture horkheimérienne trouve un terrain d'appui, tout en opérant un déplacement décisif. Horkheimer reprend l'idée d'une intériorisation de la domination, mais récusé son ancrage spécifiquement physiologique. Celle-ci doit être rapportée à des conditions sociales déterminées, liées en particulier aux transformations du capitalisme moderne. La rationalité devient alors un instrument de domination dès lors qu'elle se réduit à une fonction d'adaptation et de calcul. Cette analyse culmine dans la description horkheimérienne de la société moderne comme société de domination intériorisée :

À l'époque moderne les rapports de domination sont masqués économiquement par l'apparente autonomie des sujets productifs [...] et intériorisés par l'asservissement et la destruction des instincts de plaisir (Horkheimer, [1937] 1974 : 153).

Le capitalisme transforme ainsi les rapports de pouvoir en mécanismes anonymes, dissimulés derrière le droit et l'idéologie de la liberté individuelle. L'émancipation promise par les révolutions bourgeoises se renverse en une nouvelle forme d'assujettissement. Ce renversement conduit Horkheimer à décrire « la réalité cruelle de la société individualiste » (*ibid.* : 57), où les contraintes sont incorporées et les désirs eux-mêmes disciplinés. Il ajoute qu'à l'époque moderne « la liberté qu'affirme la philosophie est une idéologie, c'est-à-dire une illusion rendue nécessaire par la forme spécifique du processus de vie de la société » (*ibid.* : 256).

- 13 La convergence entre Nietzsche et Horkheimer tient dès lors à une même entreprise de démythification de la liberté moderne. Mais leur divergence est structurelle. Chez Nietzsche, l'intériorisation de la contrainte exprime une désorganisation des forces et un affaiblisse-

ment du type humain ; chez Horkheimer, elle résulte de structures socio-historiques et psychologiques qui orientent les affects et assurent la reproduction de la domination. Ce déplacement permet de comprendre le caractère systémique et impersonnel de la domination moderne, qui ne se réduit pas à une simple économie des instincts. La divergence apparaît alors pleinement dans leur conception respective de la rationalité. Nietzsche en propose une critique généalogique, visant à en révéler les conditions vitales et les effets de normalisation. Quant à Horkheimer, il développe une critique sociale de la raison instrumentale, qu'il conçoit comme un dispositif historique de domination structuré par des rapports économiques et institutionnels. Là où Nietzsche révèle l'enracinement de la raison dans la vie, Horkheimer en met au jour la fonction dans la reproduction de l'ordre social.

- 14 En effet, si Nietzsche pousse la critique de la raison jusqu'à son paroxysme en révélant les mécanismes de domination et les procédés d'évaluation sous-jacents aux prétentions universalistes de la morale, cette démarche rencontre néanmoins, selon Horkheimer, une limite théorique et méthodologique. L'absence d'un cadre normatif clair, c'est-à-dire d'un principe permettant de distinguer l'émancipation d'une simple répétition des rapports de force, fait courir le risque que la démythification généalogique se transforme en un simple constat de la domination qu'elle révèle. La critique nietzschéenne dissout les fondements transcendants des valeurs, mais elle laisse en suspens la question des conditions sociales et historiques susceptibles de modifier les rapports de domination eux-mêmes. Ainsi, Horkheimer n'en reste pas à la révélation de l'origine des valeurs : il étend sa critique à l'analyse des mécanismes sociaux, économiques et psychiques par lesquels la domination se reproduit. Cette inflexion implique l'importance accordée par la théorie critique à l'étude de l'autorité, de l'intériorisation de la coercition et des formes de rationalité propres au capitalisme avancé.
- 15 Ainsi, la question se clarifie : dans le cadre des réappropriations de Nietzsche par la théorie critique, faut-il considérer la généalogie comme une démarche de démythification demeurant descriptive faute d'un horizon normatif explicite, ou bien peut-elle être restructurée comme un instant d'une théorie sociale de la domination ? Cette interrogation ne porte donc pas directement sur l'interpréta-

tion philologique de Nietzsche, mais sur les usages subséquents de sa pensée. C'est dans cet équilibre précaire que réside la possibilité de sa réappropriation critique, par Horkheimer et, plus largement, par la Théorie critique.

Nietzsche comme ressource paradoxale de la Théorie critique

- 16 Si Habermas considère que Nietzsche est en rupture avec le « contenu émancipatoire » de la modernité (Habermas, [1985] 1988 : 115), les penseurs de l'École de Francfort, Horkheimer et Adorno, ont une perception plus nuancée de la réception de cet auteur. Contrairement à une lecture qui rejetterait Nietzsche, ils en font une ressource critique décisive, tout en soulignant les limites. Cette approche ambivalente prolonge directement la tension soulignée dans la première section : la généalogie nietzschéenne peut effectivement démythifier les formes modernes de pouvoir et de rationalité, mais elle reste incomplète tant qu'elle n'est pas intégrée à une théorie sociale de la domination.

Horkheimer : une réinterprétation critique de Nietzsche

- 17 La réception horkheimérienne de Nietzsche est structurée par une ambivalence constitutive. Dès les années 1930, Nietzsche est une référence incontournable pour analyser la crise de la modernité. Dans ses ouvrages tels que « Égoïsme et émancipation » ou « Autorité et famille », ainsi que dans *La Dialectique de la raison*, Nietzsche est reconnu comme un analyste incomparable des mécanismes d'intériorisation, mais critiqué pour son incapacité à en saisir les déterminations historiques. Dans un entretien radiophonique sur Nietzsche, enregistré à Francfort-sur-le-Main le 31 juillet 1950 pour marquer le cinquantième anniversaire de sa mort, Adorno et Horkheimer soulignent leur volonté de l'écarter des caricatures idéologiques, en particulier de son instrumentalisation par le nazisme, tout en reconnaissant les défis d'interprétation posés par son style aphoristique et son absence de systématisme dialectique. (Hans Georg Gadamer, [2000] 2007 : 51-53). Mais Horkheimer lui reproche explicitement un

« manque de compréhension historique de son époque » (Horkheimer, [1937] 1974 : 225). Ce jugement ne constitue pas un rejet, mais un point d'appui : il permet de transformer les intuitions nietzschéennes en instruments d'analyse sociale. Ainsi, la notion de « mauvaise conscience », centrale chez Nietzsche, n'est plus seulement un phénomène moral ou psychologique, mais un mécanisme social de neutralisation de la critique. On peut lire :

La mauvaise conscience développée dans le cadre de la famille absorbe une infinité d'énergies, qui pourraient sans cela se diriger contre la situation sociale qui contribue à l'échec individuel. Le résultat de l'éducation paternelle, ce sont des hommes qui commencent par s'accuser (*ibid.* : 299).

En internalisant la culpabilité, les individus détournent leurs affects de la contestation des structures sociales. Alors que Nietzsche décrit un conflit de forces, Horkheimer révèle une fonction sociale de perpétuation du pouvoir. La même dynamique s'applique à la figure du Surhomme : chez Nietzsche, elle représente une intensification des forces, tandis que, chez Horkheimer, elle apparaît comme une évasion imaginaire de l'impuissance réelle des individus dans la société capitaliste.

[...] On a interprété selon l'idéal petit-bourgeois la notion de surhomme, ce concept des plus problématiques avec lequel le psychologue abandonnait le domaine analytique où il excellait, et on a confondu Nietzsche avec le petit-bourgeois. [...] Mais Nietzsche est à l'opposé de ce sentiment de puissance emphatique. [...] Il n'a pas su voir la dynamique historique [...] c'est pourquoi sa plus grande analyse, la généalogie de la morale et du christianisme, malgré toute sa subtilité, manque finalement de finesse (*ibid.* : 225).

Loin de représenter une véritable alternative, le Surhomme ne fait que refléter, selon Horkheimer, l'impuissance réelle des individus dans la société capitaliste. Il incarne le désir irréalisable d'une puissance inaccessible dans les circonstances actuelles. Ce renversement est crucial : il met en évidence le fait que la critique nietzschéenne, qui révèle les effets de la domination, a tendance à perpétuer ces mêmes formes sous une forme individualisée. On peut ainsi formuler une thèse implicite chez Horkheimer : Nietzsche critique les méca-

nismes de domination sans les inscrire systématiquement dans une théorie des conditions sociales de leur reproduction. Par conséquent, la généalogie se révèle être un outil redoutable, mais incomplet, car elle dissipe les mythes entourant les valeurs, sans pour autant fournir les moyens de modifier les structures qui les engendrent. De plus, des concepts tels que la cruauté et la compassion sont réévalués non comme des simples démonstrations de force, mais comme des révélateurs du rapport à la souffrance et à la domination. Comme le montre Agnès Gayraud dans son analyse de la lecture dialectique adornienne et horkheimérienne de Nietzsche, la cruauté ne doit pas être comprise comme une simple apologie de la violence, mais comme une critique de l'insuffisance de la pitié morale et de l'amour du prochain. Chez Adorno et Horkheimer, la dénonciation nietzschéenne de la pitié vise moins la souffrance elle-même que les formes de pitié qui contribuent à rendre supportable l'ordre social injuste. Elle note à cet effet que : « La cruauté n'est plus le contraire oublieux de la pitié mais la critique de son insuffisance, sa négation déterminée » (Gayraud, 2010 : 15). En révélant la violence sournoise derrière les idéaux moraux et civilisateurs, Nietzsche fournirait alors, malgré les ambiguïtés de son propos, un moment critique susceptible d'alimenter une réflexion sur la domination sociale.

- 18 Ce double mouvement – appropriation et dépassement – caractérise l'usage horkheimérien de Nietzsche. Cette divergence ne découle pas d'une simple évolution conceptuelle, mais d'un fossé théorique profond quant au statut de la critique, à la possibilité de l'émancipation et au rôle accordé à la raison dans l'examen de la hiérarchie. En effet, Nietzsche assume une pensée de la hiérarchie et de la différenciation des forces, allant jusqu'à contester les idéaux d'égalité et d'émancipation. Pour sa part, Horkheimer inscrit sa critique dans une perspective explicitement orientée contre la domination sociale. Ce qui, chez Nietzsche, peut apparaître comme une lucidité sur la structure agonistique du réel devient, dans la Théorie critique, un problème à surmonter. Autrement dit, la réappropriation de Nietzsche ne peut s'effectuer sans une prise de distance morale : elle exige de séparer la généalogie de ses implications aristocratiques.

Autorité et rationalité : de la généalogie à la critique sociale

- 19 L'intérêt majeur que Horkheimer trouve chez Nietzsche ne réside pas dans l'élaboration d'une théorie de la domination, mais plutôt dans l'analyse des mécanismes d'intériorisation grâce auxquels elle perdure. En effet, la généalogie révèle que la coercition ne s'exerce pas initialement de manière externe, mais qu'elle s'enracine dans les sujets sous forme d'émotions et de dispositions. Dans « Égoïsme et émancipation » (1936), Horkheimer prolonge cette intuition en montrant que la modernité transforme les modalités de la domination. Alors que, dans l'Antiquité et une grande partie du Moyen Âge, l'obéissance reposait principalement sur des formes visibles de contrainte : « châtiments terrestres », autorité religieuse et menace eschatologique (Horkheimer, [1937] 1974 : 176), la société bourgeoise déplace progressivement le pouvoir vers l'intériorité psychique des individus. La domination agit désormais moins par coercition directe que par l'éducation morale, l'autodiscipline et l'incorporation des normes sociales. Comme le soulignent plusieurs contributeurs de *On Max Horkheimer. New Perspectives*, le capitalisme moderne stabilise son ordre moins par la violence immédiate que par la production de formes de subjectivité capables de transformer la contrainte sociale en exigence intérieure (Benhabib, Bonß et McCole, 1993).
- 20 Horkheimer montre ainsi que le discours politique moderne combine « argumentation rationnelle » et « instrument de domination irrationnel » (Horkheimer, [1937] 1974 : 176). La domination repose désormais sur l'adhésion des sujets aux normes qui les gouvernent. C'est pourquoi l'autodiscipline revêt désormais une importance accrue : « Les masses doivent se recueillir, elles doivent devenir plus vertueuses, plus tempérantes, plus soumises » (*ibid.* : 179). La reproduction de l'ordre social passe alors par une transformation de l'économie pulsionnelle : les individus apprennent à exercer sur eux-mêmes la contrainte autrefois imposée de l'extérieur.
- 21 C'est dans cette perspective que Horkheimer accorde un rôle décisif à la Réforme protestante. Luther et Calvin déplacent le problème de l'obéissance du terrain institutionnel vers celui de la conscience individuelle. Face aux révoltes paysannes, Luther condamne toute

contestation de l'autorité et invite les sujets à reconnaître leur propre culpabilité plutôt qu'à transformer les structures sociales : les paysans veulent « punir le péché de l'autorité, comme si eux-mêmes étaient sans péché » (*ibid.* : 174-175). Le conflit social est ainsi intériorisé sous forme de faute morale. Cette logique suppose une anthropologie spécifique : le mal n'est plus associé à certains actes particuliers, mais à la nature humaine elle-même. Reprenant H. Lammers, Horkheimer écrit que, chez Luther, « la volonté de l'homme est mauvaise [...] l'homme lui-même est mauvais jusqu'à la racine » (*ibid.* : 144). La coercition morale devient alors surveillance permanente de soi.

22 Cette dynamique atteint chez Calvin une forme plus systématique encore. « Tout l'homme est accablé comme d'un déluge [...] il n'y a nulle partie de lui exempte de péché » (*ibid.* : 144-145). Comme la corruption est totale, le contrôle doit également l'être. La doctrine du péché originel et celle de la prédestination instaurent une autodiscipline continue fondée sur l'incertitude du salut : le sujet cherche dans sa conduite les signes de son salut. Horkheimer établit ainsi un lien direct entre la Réforme et la formation de la subjectivité bourgeoise moderne, marquée par « autodiscipline, zèle et responsabilité dans le travail » (*ibid.* : 188-189). Dès lors, « tous les instincts qui ne s'inscrivaient pas dans des voies prédéterminées [...] étaient pourchassés et refoulés » (*ibid.* : 150). La domination ne demande plus seulement l'obéissance formelle ; elle exige l'adhésion subjective. Ce faisant, la Réforme protestante, incarnée par Luther et Calvin, représente un tournant décisif dans l'intériorisation de la domination. Luther instaure une culpabilité morale chez l'individu, tandis que Calvin met en place une discipline de soi permanente, liée au travail, à la rédemption et à l'autosurveillance. La contrainte sociale se mêle alors étroitement à une économie psychique du renoncement, du refoulement et de la maîtrise des désirs.

23 Par ailleurs, dans « Autorité et famille », Horkheimer reprend explicitement certains motifs nietzschéens lorsqu'il écrit : « La prétendue nature sociale [...] est essentiellement issue du souvenir des violences par lesquelles les hommes ont été rendus "sociables", "civilisés", et qui les menacent encore aujourd'hui. [...] Nietzsche en particulier a bien mis ces rapports en lumière » (*ibid.* : 240). Toutefois, il réinterprète cette intuition dans un cadre sociohistorique. L'autorité ne désigne

plus simplement une structure de commandement ou une hiérarchie des forces, mais une relation sociale historiquement déterminée. Elle agit jusque dans les désirs, les préférences et les formes de perception : « L'autorité est donc une catégorie essentielle de l'histoire » (*ibid.* : 254). Néanmoins, la réappropriation horkheimérienne ne s'arrête pas à ce constat. Elle s'accompagne plutôt d'une réévaluation du concept même d'autorité.

- 24 Dans son diagnostic de l'autorité présenté en 1936, Horkheimer propose une définition claire de ce concept :

L'autorité – l'état de dépendance accepté – peut représenter aussi bien des rapports progressistes [...] favorables à l'épanouissement des forces humaines, que [...] des relations [...] artificiellement maintenues [...] qui vont à l'encontre des véritables intérêts de la collectivité (*ibid.* : 256).

L'autorité n'est pas univoque : elle est une catégorie ambivalente qui peut recouvrir des formes historiques antagonistes. Elle ne se limite pas à une simple domination extérieure ou à une structure interne de forces, mais désigne plutôt une relation sociale historiquement conditionnée. Cette dimension sociale est au cœur de l'analyse : « Ce n'est pas seulement dans les images [...] que se reflète la hiérarchie des classes [...] mais aussi [...] dans ses préférences et ses désirs. L'autorité est donc une catégorie essentielle de l'histoire » (*ibid.* : 254). L'enjeu est crucial : l'autorité ne dépend pas uniquement d'institutions manifestes, elle pénètre jusqu'au cœur de la subjectivité. Elle se révèle dans les profondeurs des émotions et des désirs, prolongeant ainsi l'intuition nietzschéenne de l'intériorisation, tout en l'ancrant explicitement dans des rapports sociaux. Par conséquent, l'autorité ne peut être abordée en dehors du contexte historique de son émergence. En effet, « Si nous considérons [...] comme autoritaires tous les comportements [...] par lesquels les hommes se soumettent à une instance étrangère, le caractère contradictoire de celle-ci saute immédiatement aux yeux » (*ibid.* : 255). Cette contradiction découle du fait que la soumission peut être simultanément intériorisée et ignorée.

- 25 C'est à ce stade que la différence avec Nietzsche devient manifeste. Là où celui-ci inscrit l'intériorisation dans une dynamique des forces et une économie des instincts, Horkheimer la rapporte à une struc-

ture de domination sociale. Comme le souligne Katia Genel, « avant d'être le mécanisme psychique qui assujettit les individus [...] l'autorité renvoie à une situation de domination sociale due à l'organisation de la production » (Genel, 2013 : 109). Dans les sociétés modernes, cette domination tend enfin à devenir impersonnelle. Horkheimer décrit l'émergence d'une « autorité des faits » : les rapports sociaux apparaissent comme des nécessités objectives auxquelles les individus se soumettent spontanément (Genel, 2013 : 16). La domination ne s'impose plus comme ordre explicite ; elle prend la forme d'une rationalité objective, intériorisée et vécue comme évidence. Dans cette perspective, la généalogie nietzschéenne change de statut. Elle passe d'un outil pour démolir les valeurs en vigueur à un instant d'une analyse de la manière dont le social est ancré dans la nature. Ce que Nietzsche avait mis en évidence, à savoir l'incorporation des rapports de force, est ici réinscrit dans une analyse des structures économiques et sociales. La domination contemporaine est alors perçue comme un phénomène systémique, impersonnel et médiatisé. Cette démarche s'appuie également sur une reconnaissance claire de l'impact psychologique de Nietzsche. Horkheimer le qualifie de « grand psychologue » et met en évidence sa capacité à décrypter les processus par lesquels les instincts se muent en leurs opposés. Horkheimer écrit que Nietzsche est « avant tout celui qui a vu la signification sociale de la capacité psychique à faire de nécessité vertu en changeant la signification de l'impuissance » (Horkheimer, [1968] 2009 : 145). On peut dire que la domination ne se maintient pas seulement par la contrainte, mais également grâce à une réévaluation émotionnelle de cette contrainte. L'impuissance se transforme en vertu, la soumission en adhésion. Ce mécanisme s'exprime de manière exemplaire dans l'étude de l'idéal ascétique :

L'idéal ascétique est selon lui « un stratagème dans la conservation de la vie ». [...] À côté de « l'étouffement hypnotique », Nietzsche cite aussi « l'activité machinale et ce qui s'y rapporte – comme la régularité absolue, l'obéissance ponctuelle et inconditionnelle [...] un certain consentement à l'impersonnalité, à l'oubli de soi, à l'*incuria sui*, voire une certaine discipline en vue d'y parvenir ». (*ibid.* : 145-146).

Chez Nietzsche, ce mécanisme demeure associé à une configuration religieuse, tandis que chez Horkheimer, il est étendu aux sociétés modernes. Discipline, automatisations des conduites et intériorisation de l'obéissance sont désormais des formes sociales stabilisées. La limite historique de Nietzsche se transforme donc en une condition de sa fécondité critique. Cette réinterprétation atteint son apogée dans la critique de la rationalité développée dans *La Dialectique de la raison*. Horkheimer y radicalise l'intuition nietzschéenne en affirmant : « De nos jours, la rationalité technique est la rationalité de la domination même » (Horkheimer, [1944] 1974 : 181). La raison n'est plus seulement un symptôme, mais un dispositif. En se réduisant à une fonction de calcul et d'adaptation, elle devient le médium d'une domination impersonnelle. C'est à partir de cette thèse que l'auteur énonce : « la raison est totalitaire » (*ibid.* : 28). Il ne s'agit pas d'une dérive accidentelle, mais d'une possibilité intrinsèque au projet des Lumières. En effet, selon Amy Allen, la rationalité éclairée peut mener à une régression vers la barbarie (Allen, 2017 : 30). C'est dans ce sens qu'il faut comprendre cette affirmation. Cependant, cette radicalisation ne vaut pas comme simple dénonciation. Elle remplit une fonction critique spécifique : « [...] ils veulent libérer de son cocon l'utopie contenue dans toute grande philosophie » (Horkheimer, [1944] 1974 : 178). La critique de la raison vise à en susciter une réflexion approfondie sur elle-même. C'est dans ce sens que la position de Horkheimer se distingue à la fois d'un rejet de la rationalité et d'une croyance aveugle dans *l'Aufklärung*.

- 26 Dès lors, ce déplacement clarifie l'évolution du concept d'autorité chez Horkheimer. Contrairement à Nietzsche, qui analyse la logique de l'autorité à partir de l'organisation interne des forces et de leur hiérarchisation, Horkheimer la conçoit comme une construction sociale historiquement conditionnée, médiée par des institutions, des mécanismes économiques et des schémas de perception. L'autorité ne renvoie plus à une capacité de commandement. Elle se définit plutôt par un ensemble de mécanismes impersonnels qui produisent l'obéissance sans se présenter comme tels. Ce faisant, la théorie critique ne développe pas la généalogie : elle modifie son niveau d'analyse.
- 27 En substance, l'articulation entre Nietzsche et Horkheimer met en évidence une tension fondamentale dans la critique de la modernité.

Tous deux s'accordent pour déconstruire l'illusion d'une autonomie fondée sur la raison, la liberté et l'égalité, en exposant les mécanismes d'intériorisation de la domination. Cependant, ils diffèrent sur la nature de cette démythification. Dans la pensée nietzschéenne, la généalogie radicalise la critique au point de fragiliser tout horizon normatif, au risque de reconduire la domination à une logique irréductible de rapports de force. Horkheimer, au contraire, intègre ces mécanismes dans une théorie sociale en mettant en évidence leur enracinement historique et leur potentiel de transformation. La réappropriation critique de Nietzsche par la Théorie critique prend ainsi la forme d'une tension productive : la généalogie fournit les instruments d'une déconstruction radicale des évidences ; elle doit cependant être articulée à une analyse sociohistorique pour ne pas sombrer dans le fatalisme. Analyser la modernité nécessite de concilier deux impératifs : une analyse impitoyable des formes de rationalité et la protection d'un idéal d'affranchissement. Le défi ne se limite pas à la sphère intellectuelle : il affecte directement le statut de la critique elle-même. En effet, une déconstruction qui abandonne toute norme risque de perpétuer ce qu'elle révèle, tandis qu'une critique axée sur l'émancipation doit incorporer la radicalité généalogique sans se confondre avec elle.

BIBLIOGRAPHY

ALLEN A., 2017, « Raison, pouvoir et histoire : relire La dialectique de la raison », dans GENEL K. (dir.), *La dialectique de la raison. Sous bénéfice d'inventaire*, Paris : Édition la Maison des sciences de l'homme, p. 25-44.

ARENDT H., [1954] 1972, « Qu'est-ce que l'autorité ? », dans *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, trad. P. LÉVY, Paris : Gallimard, p. 121-185.

BENHABIB S., W. BONß, J. MCCOLE (eds.), 1993, *On Max Horkheimer. New Perspectives*, Cambridge, MA – London : The MIT Press.

DEMIROVIC A., 2017, « Raison et émancipation », dans K. GENEL (dir.), *La dialectique de la raison, Sous bénéfice d'inventaire*, Paris : Édition la Maison des sciences de l'homme, p. 87-104.

GADAMER H.-G., [2000] 2007, *Nietzsche l'antipode, le drame de Zarathoustra*, trad. C. DAVID, Paris : Allia.

GAYRAUD A., 2010, « Nietzsche : les Lumières et la cruauté. De l'interprétation de Nietzsche par la Théorie critique », *Astérion*, n° 7 [En ligne].

GENEL K., 2013, *Autorité et émancipation. Horkheimer et la théorie critique*, Paris : Payot & Rivages.

GENEL K. (dir.), 2017, *La dialectique de la raison, Sous bénéfice d'inventaire*, Paris : Édition la Maison des sciences de l'homme.

GOETHE, J.- W., [1833] 1991, *Maximes et réflexions*, trad. P. DESHUSSES, Paris : Payot & Rivages.

HABERMAS J., [1985] 1988, *Le discours philosophique de la modernité*, trad. C. BOUCHINDHOMME et R. ROCHLITZ, Paris : Gallimard.

HORKHEIMER M., [1937] 1974, *Théorie traditionnelle et théorie critique*, suivi de « Autorité et famille », trad. C. MAILLARD et S. MULLER, Paris : Gallimard.

HORKHEIMER M., [1968] 2009, *Théorie critique*, trad. Groupe de traduction du Collège de philosophie, avec la participation de G. COFFIN, L. FERRY, J. MASSON et J.-P. PESRON, Paris : Payot & Rivages.

HORKHEIMER M. et ADORNO T.-W., [1944] 1974, *La Dialectique de la raison*, trad. É. KAUFHOLZ, Paris : Gallimard.

NIETZSCHE F., [1878] 1988, *Humain, trop humain*, I et II, trad. R. ROVINI, Paris : Gallimard.

NIETZSCHE F., [1882] 1977, *Le Gai savoir*, trad. P. KLOSSOWSKI, Paris : Gallimard

NIETZSCHE F., [1882-1884] 1977, *Fragments posthumes*, IX, été 1882-printemps 1884, trad. A.-S. ASTRUP et M. B. DE LAUNAY, Paris : Gallimard.

NIETZSCHE F., [1883-1885] 1983, *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. G.-A. GOLDSCHMIDT, Paris : Librairie Générale Française.

NIETZSCHE F., [1884-1885] 1982, *Fragments posthumes*, XI, automne 1884-automne 1885, trad. M. HAAR et M. B. DE LAUNAY, Paris : Gallimard.

NIETZSCHE F., [1886] 1971, *Par-delà bien et mal*, trad. J. GRATIEN, C. HEIM et I. HILDENBRAND, dans *Œuvres philosophiques complètes*, VII, Paris : Gallimard.

NIETZSCHE F., [1887] 1971, *Généalogie de la morale*, trad. J. GRATIEN, C. HEIM et I. HILDENBRAND, dans *Œuvres philosophiques complètes*, VII, Paris : Gallimard.

NIETZSCHE F., [1888] 1974, *Crépuscule des idoles*, trad. J.-C. HÉMERY, dans *Œuvres philosophiques complètes*, VIII, Paris : Gallimard.

WOLTING P., 1995, *Nietzsche et le problème de la civilisation*, Paris : PUF.

WOLTING P., 2017, « Hiérarchie », dans D. ASTOR (dir.), *Dictionnaire Nietzsche*, Paris : Robert Laffont, p. 441-445.

ABSTRACTS

Français

Cet article examine l'articulation entre la généalogie nietzschéenne et la critique horkheimérienne de la rationalité et de l'autorité dans la modernité.

Il soutient que la Théorie critique hérite de Nietzsche un instrument décisif de démystification des prétentions universelles de la raison, tout en s'en écartant quant au statut normatif de la critique. Là où Nietzsche radicalise la généalogie au point de fragiliser tout horizon émancipateur, Horkheimer réinscrit les mécanismes d'intériorisation de la domination dans une analyse socio-historique et psychique, attentive aux transformations du capitalisme avancé. Ce déplacement permet de penser la rationalité non seulement comme forme de vie, mais comme dispositif systémique de domination, à travers le concept de « raison instrumentale ». L'enjeu est dès lors de comprendre comment la Théorie critique peut mobiliser la puissance déconstructive de la généalogie sans reconduire ses implications aristocratiques et anti-égalitaires, en maintenant ouverte la possibilité d'une émancipation.

English

This article examines the articulation of Nietzschean genealogy and Horkheimer's critique of rationality and authority in modernity. It argues that Critical Theory inherits from Nietzsche a crucial tool for demystifying the universal claims of reason, while simultaneously diverging from him regarding the normative status of critique. Where Nietzsche radicalizes genealogy to the point of undermining any emancipatory horizon, Horkheimer re-inscribes the mechanisms of internalized domination within a socio-historical and psychic analysis, attentive to the transformations of advanced capitalism. This shift allows us to conceive of rationality not only as a form of life, but as a systemic apparatus of domination, through the concept of instrumental reason. The challenge, then, is to understand how Critical Theory can draw on the deconstructive power of genealogy without perpetuating its aristocratic and anti-egalitarian implications, while maintaining the possibility of emancipation.

INDEX

Mots-clés

Nietzsche, Horkheimer, théorie critique, modernité, rationalité, domination, autorité, émancipation

Keywords

Nietzsche, Horkheimer, critical theory, modernity, rationality, domination, authority, emancipation

AUTHOR

Orlène Mouanda

CRHI (Centre de Recherche en Histoire des Idées) (UPR 4318).

Orlène Eulalie Mouanda est docteure en philosophie de l'Université Côte d'Azur, plus précisément du CRHI (Centre de Recherche en Histoire des Idées) (UPR 4318), et enseigne la philosophie dans l'académie de Nice. Elle s'inspire de Nietzsche et de l'éthique piétiste-revival pour promouvoir un « humanisme des affects » (incluant la diversité, la lutte sympathique et le partage).

Ernst Bloch lecteur de Spinoza

Ernst Bloch reader of Spinoza

Pierre-François Moreau

OUTLINE

Ernst Bloch lecteur de Spinoza

Le spinozisme éclaté

Le cours de 1955-56

Les derniers grands ouvrages

TEXT

Ernst Bloch lecteur de Spinoza

- 1 On est souvent frappé, à la lecture d'Ernst Bloch¹, par son goût pour les énumérations : listes d'auteurs, de courants d'idées ou de mouvements sociaux, de filiations intellectuelles, qu'il fait surgir pour situer un texte ou un événement. À vrai dire, on est, parfois, surpris surtout par leur caractère baroque. Là où d'autres juxtaposent dans leurs références des auteurs proches (Descartes et Leibniz, Kant et Hegel) ou s'escriment à établir rigoureusement des sources plus lointaines ou à situer des différences significatives (Descartes et Augustin, Hume et Kant), Bloch semble parfois jeter à la volée à son lecteur des suites de noms propres, sans références textuelles, moins comme des données historiographiques que comme les signaux d'une cartographie imaginaire. Par exemple, son livre sur Thomas Münzer (Bloch, 1921 [GA 2]), ne se contente pas de raconter la vie et d'analyser les écrits de celui-ci : il convoque des séries d'hétérodoxes – l'héritage des mystiques, des religiosités marginales et des révoltes populaires, la lecture de Joachim de Fiore, de Tauler et de la *Théologie allemande*, les liens avec les Taborites ; jusque-là, ce n'est pas très étonnant, mais il évoque aussi ceux qui viendront après Münzer – les Anabaptistes, les Niveleurs et les Camisard – et encore les aspirations à l'idéal qui aboutissent à la Révolution française (et c'est ce qui permet de « sauver » Rousseau et Kant, malgré la désespérante platitude repro-

chée à l'*Aufklärung*). Il y a chez Bloch, qui ne se veut pas et n'est pas un érudit, une politique de la citation : comme pour faire apparaître d'autres continuités, d'autres chaînes de référence que celles des classifications de l'idéologie dominante. C'est pourquoi, si certains rapprochements sont chez lui constants, on découvre de temps en temps des interférences inattendues ou des justifications singulières, fondées sur des aspects secondaires ou marginaux d'un auteur – mais justement la connexion sert alors à mettre en valeur les potentialités de ces aspects jusque-là négligés. Spinoza est l'un des auteurs que Bloch cite avec constance d'un bout à l'autre de son œuvre – et le plus souvent « en passant » (sauf dans deux ou trois cas), ce qui est d'ailleurs un de ses types de relations aux auteurs du passé : soit il leur consacre un ouvrage entier (c'est le cas pour Münzer, Thomasius [Bloch, 1977 [GA 6]] ou Hegel [Bloch, 1949 [GA 8]]) ou un chapitre entier, soit il les insère dans des listes destinées à situer un héritage, en général hérétique, et les co-occurrences sont alors parfois surprenantes, mais justement éclairantes par les bifurcations qu'elles suggèrent. C'est parfois simplement un nom propre, mais d'autres fois aussi une formule latine bien frappée (et il y en a quelques-unes chez Spinoza : *deus sive natura*, *natura naturans*, *verum index sui*, *sub specie aeternitatis*). Dans ce dernier cas, il s'agit de tirer de citations communes des conséquences inaccoutumées. En réalité la citation brève fait appel à la mémoire du lecteur – à ce qu'il sait déjà de l'auteur, ou croit savoir, ou à ce que la formule léguée par la tradition scolaire peut évoquer en lui sous le choc d'une proximité nouvelle. Plus qu'à une validation philologique, le jeu des références s'apparente à une machine de guerre. C'est particulièrement flagrant dans le cas de Spinoza : des formulations et des rapprochements qui peuvent paraître parfois approximatifs – mais en même temps comme des éclairs de transversalité. En fait Bloch procède, face à l'auteur de l'*Éthique*, à trois types d'approches : les citations à l'emporte-pièce, qui dessinent une figure fragmentée, éclatée ; les quatre leçons du cours continu de 1955-6, publiées tardivement ; et un usage plus systématique, mieux informé mais toujours offensif, dans les ouvrages de sa dernière période, notamment dans l'avant-dernier, *L'Athéisme dans le christianisme* (Bloch, 1968 [GA 14] : 198), en 1968 et dans le dernier, paru deux ans avant la mort de Bloch : *Experimentum mundi* (Bloch, 1975). On est cette fois face à des lectures plus suivies, quelquefois déroutantes, mais toujours orientées vers ce

que Bloch cherche : non pas la fidélité philologique, mais les points de tension où se dégagent des possibles.

Le spinozisme éclaté

- 2 Les citations dispersées, on l'a dit, servent souvent à évoquer un rapprochement, parfois à introduire une distinction à l'intérieur du rapprochement – mais d'autres fois à marquer une démarcation ou à rappeler des luttes qui ne se déroulent pas seulement dans le domaine des idées. Le plus courant des rapprochements est celui qui relie Spinoza à Giordano Bruno et à Goethe – ce n'est pas en soi original, la comparaison a souvent été faite par les historiens et il y a dans les textes de ces trois auteurs de quoi l'effectuer ; mais il est remarquable qu'elle sert à Bloch pour préciser sa propre pensée sur l'immanence, et que, pour y parvenir, il ne fait pas toujours jouer le même rôle à chacun de ses personnages. Une présentation particulièrement claire se trouve dans les cours de Leipzig qui ont été publiés comme « *Zwischenwelten* », dans une section intitulée « *Natura naturans, pantheistischer Materialismus* ». On y lit, à propos de Bruno :

[...] il indique la manière dont le panthéisme est apparu ici, et comment il a acquis un éclat et une séduction jusque-là inédits – une séduction qui va si loin que lorsque Goethe dit Spinoza, il pense sans aucun doute bien plutôt à Giordano Bruno² (Bloch, 1977 [GA 12] : 19).

Goethe en effet, selon cette lecture, ne pense pas la substance *more geometrico*, mais il la voit par les yeux « ivres du monde » (*weltgetrunkenen*, on note la transformation de la formule de Novalis) de Bruno et interprète Spinoza « à travers le feu » de celui-ci. En somme, la similitude entre les trois auteurs est celle de ce panthéisme supposé commun, mais la différence passe entre panthéisme « géométrique » et panthéisme ivre du monde et ici, Spinoza semble se voir attribuer un rôle secondaire, la démarche géométrique restant visiblement en retrait par rapport à l'effectivité du dynamisme brunien. Une image au fond assez traditionnelle du spinozisme, que son modèle mathématique aurait éloigné de la réalité concrète – une limitation que Goethe aurait méconnue en projetant sur l'auteur de l'*Éthique* la vitalité cosmique de Bruno. Mais ce ne sera

pas le dernier mot de Bloch sur cette triade et l'on verra ailleurs Spinoza doté à son tour d'un éclat et d'une vigueur ici réservées au philosophe italien.

- 3 Une seconde proximité est celle de Spinoza et Hegel : un passage particulièrement révélateur est celui où Bloch prend au sérieux ce que Hegel dit de Spinoza. Il oppose ici deux attitudes : l'attitude éthique où l'esprit demeure en soi-même (Socrate et Kierkegaard, voire Kant « *cum grano salis* ») et l'attitude cosmique où il jaillit hors de soi, donc dans l'objet – et là ce sont les noms de Démocrite et Spinoza qui s'imposent. Ce qui caractérise Hegel, c'est « l'oscillation durable et réfléchie » entre sujet et objet, si essentielle qu'elle donne son titre au livre. Cela implique d'abord l'hommage hégélien rendu à Spinoza dans la formule bien connue, selon laquelle sans spinozisme, il n'y a pas de philosophie : « D'où l'hommage rendu à l'extériorité spinoziste et la victoire de cette extériorité sur la subjectivité kantienne : la substance est la base fondamentale » ; c'est pourquoi « quand on commence à philosopher on ne peut être que spinoziste ; l'âme ne peut que baigner dans cet éther de la substance unique » (Bloch, 1949 [GA 8] : trad. fr. 246). Ce rapport à la substance spinoziste est précisé ailleurs (avec l'idée que Hegel y ajoute le rapport à l'objectivité – donc, implicitement, que celle-ci n'est pas, ou pas au même point, substantielle chez Spinoza) :

[...] en tant que la substance de Hegel est tout autant le principe de la nécessité absolue, au sens historiquement donné, surtout par le spinozisme de la substance, elle est assurément aussi objectivité, cohésion fondatrice des objets, et enfin objet suprême lui-même (Bloch, 1970 : 98).

Dans *Droit naturel et dignité humaine* on trouve réaffirmée cette proximité avec Hegel, et en quels termes :

Des déductions (*Ableitungen*) à partir de la logique du monde et de son principe suprême se trouvent dans toute la philosophie des Lumières et de la manière la plus prononcée chez les géants angulaires (*Eck-Giganten*) du rationalisme, Spinoza et Hegel (Bloch, 1977 [GA 6] : trad. fr. 198).

Cette fois, on a l'impression que Spinoza va aussi loin que Hegel dans ce qu'il peut « déduire » à partir du principe suprême – la substance n'est donc pas limitée à la seule reconnaissance de ce principe.

- 4 Mais dans le même ouvrage, il est aussi du côté de Socrate, contrairement à ce qui se passait dans le livre sur Hegel – on voit bien alors que les classifications sont provisoires, en fonction du problème abordé. La « liberté éthique » apparaît comme orientée vers la pure intériorité :

Chez Socrate comme chez Spinoza, cette position éminente accordée à la volonté éthique s'accompagne en outre d'un intellectualisme spécifique : comprendre la vertu, dit Socrate, rend libre de la pratiquer ; « la volonté et l'entendement sont une seule et même chose », enseigne Spinoza, à ce propos très précisément (*Éthique* II, 49, corollaire) (*ibid.* : 162).

On est alors proche du quiétisme, au sens où les idées adéquates libèrent des circonstances inadéquates : « l'empire sur soi se change alors en sollicitude pour soi ». Mais l'indication de cette proximité sert aussi à marquer aussitôt une bifurcation : l'*homo liber* de Spinoza n'a rien de quiétiste, sa liberté se forme dans « le fleuve du monde » et non dans la tranquillité :

Chez un philosophe aussi éloigné de la belle âme que Spinoza, le recours menaçant au quiétisme fait complètement défaut. L'*homo liber* de Spinoza, l'homme qui traite sur un mode totalement théologico-politique, c'est grâce à l'inflexibilité publique et donc en dernière instance grâce à l'entendement comme volonté qu'il a confirmé le caractère rebelle de l'intimité privée, et pas seulement l'inverse. La liberté éthique, là où elle apparaît, ne se forme pas dans la tranquillité mais précisément dans le fleuve du monde. Et le caractère se façonne dans le monde afin qu'il puisse contenir nécessairement l'*homo liber* sans contraintes (*id.*).

La formule « le fleuve du monde » fait penser à « ivre du monde » – mais cette fois le monde est du côté du spinozisme. On a l'impression que le rapprochement n'est là que pour marquer une frontière, ou une bifurcation supplémentaire : x est proche de y, mais attention il en est loin sur un point fondamental, donc plus proche de z.

- 5 Les connexions s'effectuent aussi dans le repérage des ennemis, et on retrouve là l'hostilité de Bloch à l'égard des Églises établies – d'abord, dans le passé, l'orthodoxie du catholicisme. Ainsi, une troisième proximité est celle de la condamnation commune. Comme l'orthodoxie islamique a condamné Avicenne et la gauche aristotélicienne, de même le dogmatisme de l'Église catholique a mis à l'Index « non seulement Spinoza, mais aussi Leibniz et Hegel » (Bloch, 1973 [GA 13] : 353). De même c'est une lutte semblable contre la superstition qui permet de rapprocher le jeune Engels, affirmant « vouloir chasser tout ce qui est surnaturel et inhumain » et Spinoza (celui des lettres à Hugo Boxel sur les spectres), car ils critiquent tous les deux l'irrationnel (*ibid.* : 346). De même encore, si c'est la critique de la connaissance qui fonde la vraie philosophie au début de la modernité, alors Bacon, Descartes et Spinoza sont dans le même camp, que cette critique soit empiriste ou rationaliste :

Qu'il s'agisse, chez Bacon, de comparer l'organe de connaissance à un miroir qu'il faut nettoyer conformément à l'expérience, ou bien, chez Descartes et Spinoza, à un *lumen rationale* qui doit briller avec une évidence parfaite, selon un modèle mathématique (*ibid.* : 312).

Enfin, Spinoza apparaît comme un étendard dans la lutte antinazie. Lorsque Hitler, dans *Mein Kampf*, déclare que les Juifs n'ont jamais eu de religion, Bloch le raille en ironisant sur l'absurdité de cette affirmation : avec un raisonnement pareil, les Grecs n'ont jamais eu d'art ni les Romains d'État ! Mais surtout il illustre la religion juive d'une façon très spécifique : il englobe dans l'héritage juif non seulement les figures de l'Ancien Testament, mais aussi celles du Nouveau, et même les premiers chrétiens (ceux-ci sont donc « encore » du bon côté de l'Histoire, comme leurs successeurs hétérodoxes, à la différence de ce qu'est devenue l'Église comme institution, on l'a vu) et avec eux, Spinoza : « voilà donc les prophètes et les apôtres, Jésus-Christ, les premiers chrétiens et Spinoza éliminés, leurs progrès expliqués » (Bloch, 1935 [GA 4] : trad. fr. 93). La mise en série du judaïsme avec les premiers chrétiens (*Urchristen*) se comprend dans la mesure où Bloch vient juste de critiquer le mouvement (nazi) des « chrétiens allemands » qui annoncent professer un christianisme « purifié de ses notions et de ses représentations juives ». Alors que l'on aurait pu attendre que Spinoza soit revendiqué au nom du rationalisme, contre

l'irrationalisme nazi, ici c'est une autre dimension qui est mise en avant : sa continuité avec les grandes figures de l'Ancien Testament. On voit là aussi que Spinoza ne se réduit pas à la géométrie : il a sa place dans l'histoire des religions – reste à savoir à quel titre. On se doute que ce n'est pas du côté de l'orthodoxie et des idées dominantes : c'est plutôt qu'il aura su exprimer en langage géométrique des revendications pour un avenir meilleur qu'exprimaient déjà, dans leur langage, les prophètes. C'est ce qu'on verra mieux dans les leçons que Bloch lui consacrera lors de son cours d'histoire de la philosophie.

Le cours de 1955-56³

- 6 Ce n'est pas un travail d'érudition : Bloch connaît incontestablement les textes de Spinoza – même si clairement l'*Éthique* est pour lui, à ce moment, le texte principal. Pour le reste, sa connaissance de la littérature du sujet est datée : il s'appuie surtout sur des ouvrages anciens et ne fait pas référence aux débats récents sur le spinozisme. C'est d'ailleurs tout à fait compréhensible : il vivait à l'époque en DDR, où les livres les plus récents n'arrivaient pas facilement ; en outre, ce sont des cours, avec ce que cela implique d'approximations pédagogiques ; c'est donc plutôt que l'exactitude philologique ne l'intéresse pas ; il cherche autre chose, ce que j'appelais les éclairs de transversalité. Ceux-ci se découvrent dans un face-à-face spéculatif avec l'auteur plus que dans une recherche historico-critique. Ce qu'il perd alors en acribie, il le gagne dans une empathie qui se ressent tout au long de ces pages.

- 7 La caractérisation générale est forte :

[...] nous avons tout d'abord affaire à l'apogée suprême du rationalisme, à savoir un rationalisme sans un dieu extraterrestre, et aussi à la différence précisément de Descartes, sans aucune référence authentique ou non authentique au christianisme de l'Église (Bloch, 1985 : trad. fr. 53⁴).

Un tel point de vue « n'avait pas encore existé, même pas chez Hobbes, mais cela existait déjà un peu chez Giordano Bruno ». Et il nuance aussitôt :

Mais Giordano Bruno avait critiqué le christianisme de l'Église. Il a donc un rapport avec lui. Chez Spinoza, en revanche on enseigne et on parle comme si l'Église n'avait jamais existé. Il y a une énorme différence de tonalité (*id.*).

En somme, Spinoza apparaît ici comme le premier qui pousse le rationalisme jusqu'à l'athéisme radical – c'est-à-dire l'athéisme qui n'a même plus besoin de se démarquer de la religion. Et ici, on lit comme un retournement des suspicions portées ailleurs sur la géométrie : cette fois, loin d'affaiblir le panthéisme, elle lui confère au contraire sa plus grande envergure, qui marque sa place dans l'Histoire.

Apparaît ici quelque chose de nouveau qui existait déjà chez Giordano Bruno, mais qui se manifeste alors avec une tout autre tonalité et avec une tout autre détermination : le panthéisme. Tandis que Giordano Bruno préconisait un panthéisme de l'*eroico furore*, Spinoza affirmait un panthéisme froid marqué d'une scientificité radicale. C'est parce que le système spinoziste est bien le premier système du panthéisme sous la forme spécifique du panthéisme mathématique, voire d'un panthéisme mathématico-matérialiste. Son système est l'édifice le plus magnifique que comporte l'histoire de la philosophie aux côtés de ceux d'Aristote et de Hegel (*id.*).

Ainsi Bloch salue dans ce panthéisme une libération : la pensée « mathématico-matérialiste » s'affranchit des tutelles théologiques, le geste spinozien ouvre un espace militant où science, politique et philosophie se déploient sans devoir négocier avec le sacré. La comparaison avec Aristote et Hegel insiste en outre sur la puissance systématique qui donne sa force à cette pensée : il n'est pas inutile de le souligner, si l'on songe, par contraste, aux attaques de l'École de Francfort contre la clôture des systèmes – et au style philosophique de Bloch lui-même jusque-là, qui fait souvent usage du fragment, de la construction éparse, de l'écriture discontinue.

- 8 Les leçons suivantes analysent le *Traité de la réforme de l'entendement*, puis l'*Éthique*, enfin les derniers chapitres du *Traité théologico-politique* – à vrai dire surtout le chapitre xvi, ce qui réduit quelque peu la politique spinoziste à une théorie du contrat – les réserves que Spinoza apporte dans les chapitres suivants à une telle théorie demeurent inaperçues. Les réflexions sur l'Écriture

sainte, son histoire et sa signification, des premiers chapitres sont elles aussi laissées de côté. Sans reprendre l'ensemble dans le détail de l'exposé didactique, on doit souligner quelques points saillants :

- 9 1^o) Parmi les influences qui ont pu s'exercer sur le jeune Amstellodamois, Bloch mentionne le Talmud et surtout la Kabbale, dont il esquisse un historique qui est, comme souvent chez lui, une démonstration par énumération : on enchaîne le gnosticisme, la kabbale, Reuchlin, Pic de la Mirandole « et sans doute aussi Spinoza » par l'intermédiaire de Hasdaï Crescas (*ibid.* : 51) (que Spinoza cite effectivement dans la Lettre 12). Quel est le sens de ce rattachement ? Ce n'est pas tellement pour rattacher de force Spinoza à la tradition juive – ni même pour prendre la suite d'une tradition allemande d'identification à celle-ci (qui remonte au moins à Wachter). Il s'agit bien plutôt de suggérer que la tradition dominante de la pensée européenne a été en permanence escortée par une tradition hétérodoxe, attentive aux chemins les plus obscurs de la réalité, doublant sur un mode mineur les discours officiels des religions. Réciproquement, cela implique que ces courants hétérodoxes n'étaient pas irrationalistes, comme on a pu le leur reprocher pour les discréditer, mais qu'ils étaient porteurs, sur un mode parfois étrange, d'une autre version de la rationalité. Le spinozisme représenterait ainsi la convergence de la rationalité systématique et de son ombre utopisante.
- 10 2^o) Bloch cite une phrase de Lichtenberg, qu'il juge à la fois « étrange » et caractéristique des Lumières :

Si le monde existe encore pour un nombre innombrable d'années, la religion universelle sera le spinozisme épuré. La raison abandonnée à elle-même ne conduira vers rien d'autre, et il est impossible qu'elle conduise vers autre chose (*ibid.* : 62).

Le mot « spinozisme » devient alors synonyme de « raison humaine ». Cette interprétation se module dans le conflit du panthéisme, à l'issue duquel le rationalisme se développe en naturalisme. On retrouve une fois encore la triade accoutumée, mais cette fois il est clair que c'est vraiment Spinoza qui inspira l'œuvre goethéenne, et son effet se traduit en termes de « clarté » – encore une conséquence, sans doute, de l'orientation géométrique :

Il n'y a guère de poème de Goethe à tonalité panthéiste qui n'aurait pas été traduit du latin en son allemand préféré... Tout ce qui a un rapport quelconque avec le Dieu-Nature chez Goethe... a une coloration spinoziste. Beaucoup plus que Giordano Bruno, Spinoza est le philosophe qui a déterminé sa vision du monde, qui lui a fourni le langage, le concept, la clarté et la forme pour ce qui était déjà vivant en lui-même. Le rapport de Goethe à la Nature est totalement spinoziste et l'est toujours resté (*ibid.* : 63).

Cette fois donc, c'est Spinoza qui est du bon côté du panthéisme, et Goethe ne s'est pas trompé en s'y référant. Quand il dit « Spinoza », il faut vraiment entendre « Spinoza ». La vie ne s'oppose pas au concept : les deux s'unissent dans une même pensée de la Nature.

- 11 3^o) Bloch insiste sur l'absence de téléologie chez Spinoza. Il y voit la conséquence logique de la Révolution scientifique menée jusqu'au bout, et il évoque « l'atmosphère mécanico-matérialiste de la bourgeoisie ascendante » (*ibid.* : 84) – qui se traduit, dans le système, par la primauté de l'*extensio* (*ibid.* : 88). Ce n'est pas sans faire penser à ce qu'écrivait au même moment Jean Toussaint Desanti, dans son *Introduction à l'histoire de la philosophie*, parue en 1956, lorsqu'il essayait, lui aussi, de penser les connexions entre les conditions historiques-sociales des Pays-Bas au ^{xvii}^e siècle et le développement de la physique et des mathématiques (Desanti [1956] 2006 : 216-234). Les deux philosophes marxistes ne se connaissaient probablement pas. Mais en revanche, Bloch avait dû connaître dans les années 30 les travaux de Borkenau (Borkenau [1934] 1971), qui affrontaient le même genre de questions. Il poursuit pourtant par une formule que n'auraient pu signer ni Borkenau ni Desanti :

L'espace est la chair de Dieu, la substance même dans la substance, et pour Spinoza le spatial, la spatialité est l'attribut de l'ordre le plus véritable dans lequel s'exprime le dieu-nature. Avec cela nous avons pour ainsi dire atteint le niveau suprême de la pensée quantitative, là où elle se métamorphose de nouveau en mystique (Bloch, 1985 : trad. fr. 88).

Aussi brutale que soit la formule, son insistance sur la primauté du spatial est tout à fait cohérente avec la petite physique et les postulats du corps humain, dans la deuxième partie de l'*Éthique*, par

lesquels Spinoza entreprend de fonder l'analyse de l'homme sur les propriétés de l'étendue : l'anthropologie (et aussi tout ce qui concerne l'âme humaine) s'y construit donc à partir de quelques traits généraux qui montrent à la fois ce que le corps humain a de commun avec les autres corps et en quoi il s'en distingue.

- 12 4^o) Dans la troisième conférence, qui porte spécifiquement sur l'*Éthique*, Bloch croise un topos assez souvent discuté dans les études spinozistes : la proximité et la différence avec le stoïcisme. Il ne se laisse pas prendre au piège de l'assimilation et il repère qu'il y a chez Spinoza une frontière qui le sépare résolument du Portique : la place pour l'inadéquat subsumé. Et ces pages se terminent par un « renversement » que l'on pourrait juger inattendu – mais qui ne peut surprendre totalement quand on est habitué au style de pensée de Bloch et quand on prend en compte le point de vue qu'il adopte dans ce cours au sujet des sciences de la Nature : « l'accroissement quantitatif du mécanique et aussi du mécanico-matérialiste provoque un renversement : c'est un retour à la mystique ». (*ibid.* : 109-110)
- 13 5^o) La dernière leçon, on l'a dit, traite très rapidement de la politique, sans s'attarder vraiment sur les fondements de la politique spinoziste, mais plutôt à l'aide de ces assimilations et distinctions dont il a le secret. Il fait défiler très vite, à la manière d'une anthologie, Machiavel, Hobbes et Vico, le sage de Spinoza rapproché du Nathan de Lessing, le capitalisme commercial différent de celui de Stinnes et Krupp, la populace qui assassine les frères de Witt peu différente des nazis. Puis il revient, pour conclure, aux propositions qui lui paraissent décisives dans l'*Éthique* et de nouveau à l'espace, qui apparaît ici comme le point fort de la nouveauté spinoziste : « c'est l'espace créateur, l'espace créant des figures, dans lequel se forment des faisceaux de rayons, dans lequel ça siffle et ça tire, où il y a incessamment formation et transformation » (*ibid.* : 127). Autrement dit, l'espace n'est pas une étendue inerte, il est le lieu où se produit le processus d'autoproduction de la matière et de l'énergie. Dès lors, l'espérance qui est désormais le motif central de la pensée blochienne trouve son ancrage dans le « cristal » du monde. La nécessité est si peu la fatalité, comme le croient les idéalistes, que c'est elle qui engendre la liberté.

C'est qu'un optatif s'introduit dans cette philosophie, un optatif dirigé vers le cosmos, vers le monde. Comme si le monde n'était que du cristal, comme si le soleil était au zénith, et rien ne jetterait une ombre, et comme si la *libera necessitas* était ou serait ainsi déjà là (*ibid.* : 129).

Les derniers grands ouvrages

- 14 Dans les deux derniers grands livres qu'il a publiés, le regard de Bloch sur Spinoza se complexifie considérablement, parallèlement au développement de sa propre pensée.
- 15 Dans *L'Athéisme dans le christianisme*, paru en 1968, il ne se contente plus de tracer des lignées hétérodoxes face à l'orthodoxie religieuse : il prend au sérieux, systématiquement, la religion chrétienne (et le judaïsme par la même occasion) pour en tirer comme un bilan matérialiste. Cela l'amène à se pencher sur la Bible autrement qu'il ne l'avait fait auparavant, et dès lors à reconsidérer le *Traité théologico-politique* : ce ne sont plus seulement les chapitres politiques qui sont cités, les analyses spinoziennes de l'Écriture sainte passent au premier plan.
- 16 Il s'intéresse notamment au réexamen de la chronologie et de l'authenticité des textes bibliques :

[...] le *Tractatus theologico-politicus* de Spinoza en 1670 aboutit dans les chapitres 7 à 10, à cette conclusion : de la Genèse au Second Livre des rois, la version du prêtre Esdras se compose d'écrits différents et contradictoires (Bloch, 1968 [GA 14] : trad. fr. 94).

À vrai dire la thèse de Spinoza dans ces chapitres est plus complexe : le repérage des anachronismes et des contradictions sert à situer le genre des textes, à montrer l'inachèvement du travail de compilation attribué à Esdras et surtout à miner l'illusion d'unicité de rédaction des écrits bibliques pour mieux établir l'unicité de leur message essentiel (l'exigence de justice et de charité), une fois débarrassé des incurvations liées aux diverses complexions et cultures des rédacteurs.

- 17 Bloch s'intéresse aussi à l'histoire de la critique biblique, pour montrer qu'elle ne connaît pas un développement linéaire et que Spinoza est plus avancé dans sa lecture que les Lumières, et que l'hypothèse documentaire de Jean Astruc (Moïse aurait utilisé deux documents antérieurs pour rédiger le Pentateuque, reconnaissables aux divers noms dont ils désignent la divinité)

[...] ce fondateur de la critique biblique philologique régressa par rapport à Spinoza, dans la mesure où, selon lui, le rédacteur des cinq premiers livres de l'Ancien Testament est Moïse lui-même, et non la caste des prêtres (*ibid.* : 94-95).

Mais il ne se limite pas à la critique biblique ; il découvre aussi dans certains passages, par exemple dans le livre de Job, des analogies avec le spinozisme ; le Dieu de Job ne ressemble pas à celui des autres livres de la Bible ; il paraît plutôt comme un dieu de la Nature – et ce que d'autres considéreraient comme un archaïsme apparaît à Bloch comme une supériorité

[...] il fait penser à une Isis démonisée ou un Baal devenu Dieu de la nature ; pour tout dire, il rappelle même par certains côtés et – *mutatis mutandis* d'une façon frappante ! – le Dieu de Spinoza. Comme si l'on entendait de nouveau ce langage étranger à toute fin et à toute signification, qui est propre à Iahvé, à travers cette déclaration de Spinoza : Dieu dirige la nature suivant ses lois universelles et non selon les lois et les intentions particulières des hommes (*ibid.* : 143).

Enfin, on retrouve l'habituelle confrontation avec Hegel, mais singulièrement renouvelée : chez celui-ci, l'immanence l'emporte sur l'édification par le pur esprit. Hegel unit ainsi la pensée de Fichte, « philosophe du sujet », et celle de Spinoza, « philosophe du tout » – croisant « l'élan vers la liberté » et « la totalité englobante ». Spinoza « est le dernier penseur européen encore pénétré de survivances des mythes astraux, bien qu'elles soient souvent travesties par la Cabbale ». Il rompt avec la tradition biblique et son absolu étranger à la Nature (ce que Bloch nomme « la dimension ouverte du temps » et le « Logos de l'Exode ») : chez lui cette Nature, « entité totalement impersonnelle, *fatum*, immuable et autonome, s'introduit en Dieu, n'ayant d'autre cause que soi ». Il rejette toute finalité, toute

apocalyptique, pour un « *amor fati* » et une sagesse « *sub specie aeternitatis* ». Les deux expressions (dont la première n'est évidemment pas spinozienne à la lettre) renvoient non pas à une acceptation passive du monde tel qu'il est, mais à un refus de la séparation entre la nécessité et l'espérance du changement. La substance spinoziste est un « Soleil rayonnant au zénith » qui ne jette aucune ombre. Et surtout l'espace reste « sphère foncièrement astrale », reprenant « l'offensive du cosmos » contre toute eschatologie.

Dans aucune autre philosophie, le pôle antagonique d'une eschatologie n'est aussi éloigné du cosmocentrisme. C'est pourquoi on lit chez Goethe, familier de Spinoza et de son culte cosmique : il lui importe d'avoir la nature en lui-même et d'être en lui-même la nature (*ibid.* : 285).

Au fond, on a l'impression que la lecture blochienne de « *sub specie aeternitatis* » tend à en faire un synonyme de « tout le réel est rationnel ». Ce qui ne supprime pas la possibilité de la transformation du monde, mais refuse d'y voir une aspiration subjective en opposition avec le cosmos.

- 18 Enfin, en 1975, dans *Experimentum mundi*, Bloch propose une exploration dialectique du monde, partant de la critique de l'immédiateté perceptive pour accéder à une compréhension plus profonde et médiatisée de la réalité. L'ouvrage construit une progression à travers les catégories logiques, temporelles, spatiales et utopiques, montrant comment la pensée, en s'articulant avec le matériel et l'aspiration à un sens, révèle les potentialités latentes du réel. La dialectique blochienne fonde ainsi la philosophie de l'espérance, où chaque catégorie est à la fois un outil de connaissance et un levier pour transformer le réel. On peut dire que c'est une tentative de construire à la fois la *Phénoménologie de l'esprit* et la grande *Logique* en version matérialiste. Quand il s'était affronté à Hegel ou à Thomasius, ou à la gauche aristotélicienne, Bloch construisait ses propres positions philosophiques en interprétant et en discutant leurs thèses ; ici au contraire il présente au premier plan sa propre doctrine, par une dialectique tout à fait originale – la succession des *Drehungen* et des *Hebungen*, des rotations et des élévations, qui produisent les concepts de plus en plus spécifiques. Il y souligne surtout le rôle de la praxis – notamment à travers le travail et l'art – comme moment où la

théorie se concrétise et où s'esquisse la possibilité d'un monde meilleur, entre latence et manifestation. Et cette fois la relation à Spinoza sert à marquer ce qui peut et ce qui ne peut pas s'intégrer dans cette dialectique.

- 19 On en retiendra trois points nodaux où s'effectue cette confrontation : 1^o) Le statut de la Nature. Chez Hegel, la nature (non humaine, mais minérale ou organique) n'est qu'un stade inférieur, provisoire, presque méprisable : les étoiles sont imparfaites, la Terre un « cadavre » appelé à disparaître. Seule compte l'émergence de l'esprit humain, comme le « grain » qui dépasse la « paille » de la nature. Bruno et surtout Spinoza au contraire voient la nature comme un tout sacré et englobant. Elle inclut tout, y compris l'humain, sans que l'histoire soit un arrachement à ses lois. La *natura sive deus* n'exclut pas l'avenir et la transformation, au contraire, elle ne se réalise vraiment qu'en eux :

Enfin, une dernière difficulté de statut tient pour la lecture cosmique à une façon tout à fait différente d'être passée, une façon qui n'est encore qu'une possibilité et ne saurait en effet intervenir que dans le futur (Bloch, 1975 : trad. fr. 170-171).

2^o) L'ancrage de l'utopie dans le réel :

- 20 Goethe, Giordano Bruno et, tout à fait en dehors de la nature organique, Spinoza trouvèrent dans cette impersonnalité une consolation, voire une ferveur, telles cependant que la pensée les ajoutait à cet être. Sous ses milliards de formes cette impersonnalité n'en était pas moins pour eux Une, elle portait un nom semblable à nul autre : âme du monde, *natura naturans*. Elle subsiste

[...] une fois que tous les autres dieux ont disparu ; c'est ici la nature existante, et non l'homme, qui hérite du ciel. Aussi bien la qualité la plus importante de la nature, son sujet hypothétique peut-il et doit-il être situé dans les ténèbres indécises du commencement, dans la nature utopique, non manifestée de la fin (*ibid.* : 207-208).

3^o) Le statut de la vérité. On sait que Spinoza affirme, dans la lettre 76 à Albert Burgh : *verum index sui et falsi*, le vrai est l'index de lui-même et du faux (Spinoza, 1925 : 320). Bloch reprend la formule, mais

en la modifiant pour lui faire exprimer sa conception propre du temps⁵ : le vrai n'est *pas encore* index de lui-même, mais il est *déjà* index du faux.

L'espérance – mais pour espérer quoi ? Telle est bien la question critique à l'égard des réponses toute prêtes, mais sûrement pas agnostique, car elle a pour elle le temps, le processus, le travail, la fidélité envers un pour-soi visé sans relâche et déjà un double gain. Spinoza disait *Verum est index sui et falsi* ; cette phrase, on l'a vu, ne peut se maintenir qu'au prix d'une légère modification, d'un petit complément, assurément tout à fait déterminant : *verum est nondum index sui, sed iam falsi* (Bloch, 1975 : trad. fr. 253).

L'itinéraire de Bloch peut se lire comme un effort extraordinaire pour écrire une autre histoire de l'humanité ; et qui, de plus en plus, devient : écrire une autre histoire de la Nature. Il ne peut que rencontrer Spinoza sur le premier versant, il doit le rencontrer sur le second. Surtout, sa pensée de la spatialité, au-delà de la fidélité littérale, nous aide à concevoir l'étendue spinozienne comme autre chose qu'un attribut comme les autres, mais comme le modèle même de l'autocréation du monde ; et à saisir que le futur n'est pas issu d'un effort abstrait pour s'opposer aux imperfections du présent, mais au contraire que le présent même le porte en lui. Penser à la fois la nécessité et l'utopie implique de comprendre que la philosophie n'est pas une méditation de ces deux affects symétriques que sont les passions tristes de la crainte et de l'espoir, se nourrissant perpétuellement l'une l'autre ; mais qu'au contraire la nécessité comporte en elle, sans salut externe, le processus de l'espérance.

BIBLIOGRAPHY

BLOCH E., 1921, *Thomas Münzer als Theologe der Revolution* (GA 2), Munich : Kurt Wolff, trad. fr. 1969 *Thomas Münzer, Théologien de la Révolution* par M. de GANDILLAC, Paris : René Julliard.

BLOCH E., 1935, *Erbschaft dieser Zeit* (GA 4), trad. fr. 1978, *Héritage de ce*

temps par J. LACOSTE, Paris : Payot.

BLOCH E., 1949, *Subjekt – Objekt. Erläuterungen zu Hegel* (GA 8), Berlin : Aufbau Verlag, trad. fr. 1977 *Sujet-Objet. Éclaircissements sur Hegel* par M. de GANDILLAC, Paris : Galimard
BLOCH E., 1961, *Naturrecht*

und menschliche Würde (GA 6 1977), trad. fr. 1976, *Droit naturel et dignité humaine* par D. AUTHIER et J. LACOSTE, Paris : Payot.

BLOCH E., 1968, *Atheismus in Christentum* (GA 14), trad. fr. 1978, *L'Athéisme dans le christianisme* par É. KAUFHOLZ et G. RAULET, Paris : Gallimard.

BLOCH E., 1970, « Materie im dialektischen Weltgeist », in *Über Methode und System bei Hegel*, Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp.

BLOCH E., 1975, *Experimentum mundi*, Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp. trad. fr. 1981 par G. RAULET, Paris : Payot.

BLOCH E., 1977, *Tübinger Einleitung in die Philosophie* (GA 13), Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp.

BLOCH E., 1977, *Zwischenwelten in der Philosophiegeschichte* (GA 12), Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp.

BLOCH E., 1985, *Baruch de Spinoza*, trad. fr. 2021 par A. MÜNSTER, Paris :

Éditions Delga.

BORKENAU F., [1934] 1971, *Der Übergang vom feudalen zum bürgerlichen Weltbild. Studien zur Geschichte der Philosophie der Manufakturperiode*, Darmstadt : WB.

DESANTI J.-T., [1956] 2006, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, Paris : PUF.

MAYER M., 2021, « „Dialektische Umwege“. Neue Quellen und Forschungen zu Ernst Bloch „Leipziger Vorlesungen“ », dans A. MÜNSTER (hg.), *Ernst Bloch und Spinoza. Erläuterungen zu den Leipziger Vorlesungen zur Geschichte der Philosophie*, Mössingen : Talheimer Verlag, p. 97-120.

MOREAU P.-F., 2022, « Le nouvel infini de l'espérance humaine. Ernst Bloch et Thomas Münzer », dans R. CARBONE (dir.), *Modernità e critica/Modernity and Critique/Modernité et critique*, Naples : La Città del Sole.

SPINOZA B., 1925, *Opera*, hrsg. von Carl Gebhardt, IV, *Epistolae*, Heidelberg : Carl Winter.

NOTES

1 Les références sont données dans les volumes de la *Gesamtausgabe*, Suhrkamp (notée GA) ; les traductions sont empruntées aux versions françaises, quand elles existent.

2 « Er bezeichnet die Art, wie hier der Pantheismus erschien und wie er einen bis dahin unerhörten Glanz und Verführung gewann, eine Verführung die so weit geht, daß, wenn Goethe Spinoza sagt, er Giordano Bruno zweifellos mehr als mitmeint ».

3 En fait l'ensemble du cours daterait des années 1954-57, et non 1952-56 comme l'indique l'édition Suhrkamp. Sur ce point et sur le processus d'élaboration de l'ouvrage avant et après 1956, cf. Mayer (2021).

4 Ces quatre leçons font partie du cours publié en 1985 : *Leipziger Vorlesungen zur Geschichte der Philosophie 1950-1956*, Suhrkamp, 1985, Band 3 : *Neuzeitliche Philosophie I : Von Descartes bis Rousseau*.

5 On en trouvait une première formulation dès le livre sur Thomas Münzer. Cf. Moreau (2022).

ABSTRACTS

Français

Ernst Bloch se réfère souvent à Spinoza de façon elliptique, plutôt pour l'insérer dans des lignées historiques que pour analyser son système – ce qu'il fait au contraire dans les cours qu'il lui consacre en 1955-56. Il reprend son dialogue avec lui sous d'autres angles dans ses derniers livres.

English

Ernst Bloch often refers to Spinoza elliptically, more to place him in historical lineages than to analyse his system – which he does, however, in the lectures he devoted to him in 1955-56. He revisits his dialogue with Spinoza from other angles in his later books.

INDEX

Mots-clés

Bruno, Goethe, Hegel, Bible, Experimentum mundi

Keywords

Bruno, Goethe, Hegel, Bible, Experimentum mundi

AUTHOR

Pierre-François Moreau

ENS de Lyon (IHRIM)

Pierre-François Moreau est Professeur des Universités à l'ENS de Lyon, rattaché à l'IHRIM (Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités, UMR 5317) et au Labex COMOD (Constitution de la modernité). Il travaille sur l'histoire de la philosophie, notamment le spinozisme, le matérialisme, les utopies et les écrits clandestins.

Orcid : 0009-0008-9056-4884

Par-delà Croce : Benjamin, Gramsci et l'esthétique du politique

Beyond Croce: Benjamin, Gramsci, and the Aesthetics of the Political

Sebastiano Pirotta

OUTLINE

1. Benjamin et Gramsci, deux philosophes réciproquement « traductibles »
 2. Le rôle de Croce dans la *Préface* benjaminienne
 3. « Catharsis », « intuition » et *fantasia* : la traduction gramscienne des notions esthétiques
- Conclusion

TEXT

- 1 Une lecture croisée de Walter Benjamin et Antonio Gramsci¹ permet de montrer qu'une reformulation politique de l'esthétique commence à s'affirmer dans le marxisme dès la seconde moitié des années 1920. Entre ces deux auteurs, il existe des espaces conceptuels communs qui peuvent être explorés dans le cadre d'une problématique culturelle ou esthétique au sens large. Il s'agit moins d'opérer une réduction de l'esthétique à la critique socio-politique de la culture que de rendre réciproquement *traductibles* la « lutte culturelle » et l'« esthétique ». Or est-il vraiment possible de concevoir une « traductibilité réciproque »² entre une critique de la culture, essentiellement sociale et politique, et une esthétique tendanciellement comprise comme une philosophie spécifiquement orientée vers l'analyse et la compréhension du phénomène artistique ? Plutôt que de répondre à cette question, il nous semble nécessaire de la reformuler, en insistant sur le caractère problématique d'une définition souvent présupposée, mais rarement remise en cause : celle d'une esthétique entendue au sens d'une « philosophie de l'art » spécifique et autonome. Si l'on convient, avec Rancière (2025 : 85), que la politique moderne « est esthétique en son principe », c'est-à-dire qu'elle agit comme un ensemble de luttes et de pratiques de « partage du sensible » (*ibid.* : 40-45), la conception d'un champ disciplinaire autonome qui serait réservé à l'étude et à la critique du phénomène artis-

tique comme expression exclusive et privilégiée du sensible, devient anachronique ou, du moins, se complique.

- 2 En ce sens, des pistes ont été tracées par une partie de la littérature critique. Mais la problématique soulevée n'a été dégagée qu'indirectement. Mosès (1992 : 101) a relevé que parmi les trois modèles ou *paradigmes* dont Benjamin se sert progressivement pour penser l'histoire, « c'est le paradigme esthétique qui joue le rôle le plus central », car il permet de lier les deux autres pôles fondamentaux de sa philosophie : la dimension messianique et la sphère du politique. De son côté, Gentili (2002 : 22, note 11) a reconnu l'importance que le « courant esthétique » revêt dans l'interprétation des thèses *Sur le concept d'histoire*. Néanmoins, ces analyses ne semblent pas avoir pris en compte un élément essentiel à même de justifier, conceptuellement et philologiquement, une comparaison « esthétique » entre Benjamin et Gramsci : les références benjaminienes à Benedetto Croce que l'on trouve dans la *Préface à l'Origine du drame baroque allemand*. Il s'agit d'un aspect tendanciellement sous-estimé par la critique, au moins jusqu'à la première décennie des années 2000³. L'interprétation de ces références, qui remontent au milieu des années 1920, sera donc le point central autour duquel nous nous efforcerons de penser une possible reformulation politique de l'esthétique avec Benjamin et Gramsci. À cet effet, notre analyse prendra d'abord appui sur une méthodologie postulant la *traductibilité réciproque* de deux philosophes, pour mettre enfin l'accent sur une convergence potentielle de leurs perspectives, après avoir analysé une série de notes gramscienes rédigées entre l'automne 1930 et le printemps 1932. Notre hypothèse est que les textes analysés permettent de montrer qu'« une phase donnée de la civilisation » peut avoir, pour reprendre les termes de Gramsci, une même « expression culturelle », malgré les différences de langage déterminées « par les traditions particulières de chaque culture nationale et de chaque système philosophique, par la prédominance d'une activité intellectuelle ou pratique, etc. » (Q, 11, 47 : 1468). Plus précisément, à partir des différents instruments théoriques fournis par les développements des philosophies de Benjamin et Gramsci, on retrouverait la possibilité de penser une phase ou perspective historique à même de remettre en cause et de dépasser une conception de l'esthétique « subjective » et « spéculative », à la

valeur purement théorique (Q, 10, II, 6, p. 1244-1245), encore fondamentalement liée à l'expression artistique individuelle. Le rapprochement de ces deux langages philosophiques contribuerait ainsi à concevoir la « traduction » d'une esthétique entendue comme une théorie philosophique autonome, fondée sur une catégorie abstraite de l'esprit (Croce), en une critique historique de la réalité sensible, fondée sur une politique esthétique comprise au sens large.

1. Benjamin et Gramsci, deux philosophes réciproquement « traductibles »

- 3 Dans la note numéro 5 du Cahier 23, intitulée *Quelques critères de jugement "littéraire"*, Gramsci écrit que :

le fondement de toute activité critique doit s'appuyer sur la capacité à découvrir la distinction et les différences en dessous de toute uniformité et de toute ressemblance superficielle et apparente, et l'unité essentielle en dessous de toute opposition et différenciation apparente en surface (Q, 23, 5 : 2192 ; trad. mod.).

Cette spécification programmatique est un ajout introduit en 1934, dans la réécriture d'une note initialement conçue en 1930, à l'intérieur de la première série des *Notes de philosophie* regroupées dans le Cahier 4 (M1, 4 [b], 37 : 704-705). L'objectif premier de ces notes est de penser le marxisme, ici encore appelé « matérialisme historique », comme une philosophie absolument « indépendante et originale » (M1, 4 [b], 3 : 661). Pour ce faire, il faut dégager, selon Gramsci, des critères susceptibles d'étudier le marxisme en le détachant de ses révisionnismes idéalistes et matérialistes dont Croce, d'un côté, et Boukharine, de l'autre, constituent les représentants principaux. En développant cette réflexion, plus tard, le philosophe marxiste décide d'insérer la note sur les « critères du jugement littéraire », non pas dans le Cahier 11, où il regroupe la plupart de ses notes dites « philosophiques », mais dans le Cahier 23, qu'il intitule *Critique littéraire* et qu'il consacre aux analyses de la production littéraire, mais aussi théâtrale et culturelle des intellectuels italiens. Ce choix nous montre déjà le lien qui existe, en principe, entre la conception d'une métho-

dologie visant à développer l'étude du marxisme et la question de la critique « culturelle », comprise en 1934 au sens d'une synthèse entre deux formes de critiques préalablement différenciées : la « critique artistique », également appelée « esthétique », d'une part, et la « critique des mœurs » ou « lutte culturelle », d'autre part (M1, 4 [b], 6 : 667, puis Q, 23, 3 : 2188). Lorsque Gramsci réécrit les notes 6 (M1, 4 [b] : 666-669) et 37 (M1, 4 [b] : 704-705) du Cahier 4 dans le Cahier 23, il a reformulé le « matérialisme historique » en « philosophie de la praxis », mais il a également élaboré une théorie marxiste de la « traductibilité des langages ». Le « critère » cité peut être lu comme l'une des formulations les plus tardives de cette théorie⁴.

- 4 Les interprètes ont rapproché la notion gramscienne de *traductibilité* des idées benjaminienes sur la traduction et la langue⁵. Les deux perspectives impliquent effectivement la possibilité de comprendre la traduction comme une « dialectique de transformation réciproque » entre deux ou plusieurs éléments (philosophies, langages, cultures etc.)⁶. Si l'on applique cette approche à l'étude comparatiste de Benjamin et Gramsci, on peut « découvrir » les mêmes expressions culturelles (Q, 11, 47 : 1468) formulées par des langages distincts et, inversement, des « termes » identiques employés pour aborder des questions différentes. À titre d'exemple, trois pistes interprétatives peuvent introduire cette démarche. Premièrement, notons que durant la phase d'écriture la plus systématique des *Cahiers de prison*, Gramsci remplace progressivement la locution « matérialisme historique » par « philosophie de la praxis », mais il continue d'employer le terme « historicisme » pour caractériser cette pensée. En revanche, dans son texte *Sur le concept d'histoire*, Benjamin ne cesse d'opposer le « matérialisme historique » à l'« historicisme »⁷. Il s'agit d'une divergence lexicale correspondant à une convergence théorique tendancielle synchronique, dont l'« unité essentielle », ou du moins la « correspondance » potentielle qui demeure en dessous de la surface, est la critique des conceptions déterministes de l'histoire et du marxisme. Deuxièmement, dans *Pour une critique de la violence*, Benjamin rattache la violence « mythique » à la création historique du droit et du pouvoir en se référant, entre autres, aux *Réflexions sur la violence* de Sorel (Benjamin, 1971 : 137-148). Dans le Cahier 13, Gramsci recourt à Sorel et à son concept de « mythe » pour penser une création politico-esthétique du parti⁸. Nous assistons ici à l'utili-

sation d'une même source culturelle et linguistique, le texte de Sorel, qui donne lieu à des résultats théoriques différents. Si le vocabulaire est convergent, les problématiques historiques divergent substantiellement⁹. Troisièmement, dans *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, Benjamin analyse le lien entre les modifications historiques et les transformations perceptives introduites par l'avènement de la reproduction mécanique des images. Plusieurs points de contact existent entre les différentes versions de ce texte et une série de notes gramsciennes des *Cahiers de prison*, rédigées à la même époque que les premières élaborations benjaminienes. Les deux auteurs relèvent les intuitions, mais aussi les limites de Pirandello face à la civilisation américaine, le phénomène du « culte de la vedette » et son essence « mercantile »¹⁰. Ils accordent également une valeur sociale plus immédiate à l'architecture par rapport aux autres formes artistiques (Q, 14, 2 : 1656 ; Benjamin, 2007 : 40). D'une part, Benjamin fait référence aux effets du cinéma sur la masse des individus-spectateurs dans le cadre d'un travail sur la théorie de l'art. D'autre part, Gramsci insère ses observations sur la « rationalisation de la production » et la « mécanisation de l'ouvrier » (Q, 22, 11 : 2164-2169) dans un cahier consacré à l'*Américanisme et fordisme*. Néanmoins, ces actions théoriques, presque simultanées, sous-tendent une même réflexion esthético-anthropologique visant à élaborer de nouvelles coordonnées psychophysiques, susceptibles de favoriser l'émancipation politique des travailleurs par l'appropriation des techniques modernes de production. Il s'agit d'identifier des éléments qui, pouvant concourir à l'affirmation du communisme au sein d'une même « reconfiguration du sensible » (Rancière, 2000 : 61-65), s'expriment selon des modalités analogues, mais non pas identiques, dans les pratiques différentes du cinéma, d'un côté, et du travail ouvrier, de l'autre. L'écart existant entre ces deux solutions, l'une qui aspire à politiser l'art par la technique de reproduction et l'autre qui tend à esthétiser la politique par la production de la technique, ne demeure pas statique. Il surgit et se définit plus clairement par une mise en contact qui rend possible la traduction entre les deux perspectives.

2. Le rôle de Croce dans la Préface benjaminienne

- 5 Benjamin et Gramsci peuvent être lus comme des auteurs contribuant fondamentalement au passage historique d'une esthétique entendue, au sens étroit, comme une « philosophie de l'art », à une esthétique entendue, au sens large, comme une « politique du sensible ». Mais pour comprendre pleinement leur contribution, il faut prendre au sérieux le rôle joué par un troisième auteur, Benedetto Croce. Le rapport Croce-Gramsci a fait l'objet de nombreux ouvrages¹¹. En revanche, les références de Benjamin à Croce que l'on trouve dans la *Préface à l'Origine du drame baroque allemand* sont moins bien connues. Ces références peuvent au premier abord étonner. Benjamin et Croce ne sont pas des auteurs que l'on associe habituellement. L'importance de ce rapport a pourtant été signalée par Adorno dans sa *Théorie esthétique*. En se référant à *l'Origine du drame baroque allemand*, Adorno (2011 : 462) écrit que cet ouvrage « défend pour des raisons profondes le nominalisme de Croce »¹². Il suffit en outre de rappeler la diffusion et le prestige que la pensée de Croce connaît durant les années 1910 et 1920 en Europe pour considérer les citations de Benjamin comme des références qui montrent non seulement sa volonté d'insérer son texte sur le *Trauerspiel* dans une perspective esthétique internationale, mais aussi la nécessité de justifier la pertinence et l'actualité de sa recherche aux yeux des académiciens chargés de la juger¹³. Ce point est également confirmé par la référence que Benjamin fait à Croce dans l'un de ses *curricula vitae*, où, pour présenter son travail, il écrit :

De même que Benedetto Croce a ouvert un chemin vers l'œuvre d'art concrète et singulière en ruinant la doctrine des formes d'art, de même tous mes efforts ont tendu jusqu'à maintenant à frayer un chemin vers l'œuvre d'art en ruinant la doctrine de l'art comme domaine spécifique¹⁴.

Une autre référence se trouve dans l'Exposé que Benjamin adresse à son examinateur pour lui expliquer les enjeux de son travail. Ici, Benjamin affirme qu'il entend défendre un « concept de genre esthétique ».

tique [...] contre ses détracteurs, surtout Croce et Burdach », tout en précisant que la notion de « genre artistique » ne doit pas être comprise comme un « concept en général », mais comme une « idée » (Benjamin, 2018 : 424). Loin de représenter de simples occurrences de surface, les références benjaminienes à Croce témoignent d'un véritable dialogue critique.

- 6 Dans le paragraphe consacré aux « Genres artistiques chez Croce », Benjamin (1985 : 40-41) se réfère tout d'abord au philosophe italien pour réaffirmer sa critique de la « déduction du concept de genre en philosophie de l'art ». Pour lui, tout comme pour Croce, déduire une série de caractéristiques communes à des œuvres d'art indépendantes et variées, afin de les classer dans une même catégorie de genre, telle que, par exemple, celle de « tragique », est une abstraction qui n'apporte aucune vérité à la connaissance esthétique. Benjamin cite à ce propos des passages tirés du *Bréviaire d'esthétique*, un texte par ailleurs bien connu et également cité par Gramsci dans les *Cahiers*. Or, bien que Croce ait su démontrer « l'impossibilité de déduire les formes de l'art » (*ibid.* : 43), il s'est pourtant arrêté à « mi-chemin » (*ibid.* : 42). Il a en effet privé de toute valeur théorique des idées « comme celles de tragique ou de comique », qui néanmoins, écrit Benjamin, « sont des formes au moins équivalentes en densité et en réalité à n'importe quelle pièce de théâtre, à laquelle elles ne sont pas commensurables » (*ibid.*). En somme, d'une part, pour Croce, les genres artistiques ne sont que des « pseudo-concepts » utiles, dans le meilleur des cas, au classement philologique. Ils peuvent éventuellement favoriser la présentation d'une série d'œuvres regroupées par thème et par genre dans un ouvrage d'histoire de la culture, mais ils ne nous diront rien d'essentiel quant aux aspects esthétiques, c'est-à-dire poétiques, qui rendent ces œuvres dignes d'être considérées comme des œuvres d'art. D'autre part, pour Benjamin, les genres artistiques, n'étant pas non plus des concepts, doivent néanmoins être interprétés comme des « idées » permettant de « sauver » ce que les phénomènes « ont de singulier » (*ibid.* : 43). Autrement dit, pour Croce, les genres artistiques n'ont qu'une valeur pratique, sans avoir aucune valeur théorique, tandis que, pour Benjamin, ils ont une valeur « didactique » (*ibid.*) et jouent un rôle fondamental dans la « théorie des idées ». Il s'agit d'une différence cruciale qui ne peut être sous-estimée. Si les références

benjaminienne s'arrêtaient là, ce renversement conceptuel pourrait effectivement laisser entendre un usage quasi rhétorique de Croce. Mais ce qui retient le plus l'attention de l'auteur allemand, c'est une phrase qui lui semble « obscure » et en même temps capable d'effleurer « le noyau même de la théorie des idées ». Benjamin cite alors une dernière fois Croce en écrivant que

Nier la valeur théorique de la classification abstraite, ce n'est pas nier celle de cette « classification » génétique et concrète, qui du reste n'en est pas une et qu'on appelle bien plutôt l'histoire (*ibid.*).

C'est à ce moment que Benjamin introduit sa distinction entre les concepts d'« origine » (*Ursprung*) et de « genèse » (*Entstehung*). Croce, dit-il, ne parvient pas à « voir que sa conception de ce qu'il appelle "classification génétique" coïncide tout à fait avec une théorie des idées appliquée aux arts dans la problématique de l'origine ». Et il continue ainsi :

[...] L'origine est un tourbillon dans le fleuve du devenir, et elle entraîne dans son rythme la matière de ce qui est en train d'apparaître. L'origine ne se donne jamais à connaître dans l'existence nue, évidente, du factuel, et sa rythmique ne peut être perçue que dans une double optique. Elle demande à être reconnue d'une part comme une restauration, une restitution, d'autre part comme quelque chose qui est par là même inachevé, toujours ouvert. Chaque fois que l'origine se manifeste, on voit se définir la figure dans laquelle une idée ne cesse de se confronter au monde historique, jusqu'à ce qu'elle se trouve achevée dans la totalité de son histoire [...] (*Ibid.* : 43-44).

Si l'on interprétait à la lettre la phrase selon laquelle la « classification génétique » de Croce, à savoir sa théorie du développement historique de l'esprit (cf. Croce, 1952 : 60), coïncide avec la « théorie des idées » que Benjamin expose dans l'*Ursprung*, pour comprendre cette dernière, il faudrait simplement clarifier ce qu'est la première. Ainsi, la théorie crocienne de l'histoire éclairerait la théorie benjaminienne de l'art. Il est pourtant improbable, comme l'a relevé Ives (2008 : 116), que Benjamin ait visé « une conciliation entre la "classification génétique" et une théorie idéaliste des formes artistiques ». Il reste le fait, d'importance capitale, qu'ici Benjamin (1985 : 42) veut penser une

« doctrine des idées en matière de philosophie de l'art », à l'aide d'une doctrine de l'histoire susceptible de la dépasser et de la reformuler. Il s'agit là d'un mouvement conceptuel qui renverse un système comme celui de Croce qui, au contraire, avait pensé l'histoire à l'aide d'une esthétique tendancielle extensive¹⁵, mais, dans la pratique, destinée à demeurer dans les limites d'une doctrine de l'art et de la critique littéraire¹⁶.

- 7 La comparaison entre esthétique et théories de l'histoire est par ailleurs introduite dans les paragraphes qui précèdent la discussion de la critique crocienne des genres artistiques, lorsque l'auteur se réfère aux travaux des historiens Konrad Burdach et Richard Moritz Meyer. Le premier est un auteur qui soutient, selon Benjamin, un retour à l'individualité concrète des faits historiques tout à fait comparable à l'approche esthétique de Croce. En effet, dans *Reformation, Renaissance, Humanismus*, le texte cité par Benjamin et paru en 1918¹⁷, Konrad Burdach avait critiqué l'hypostase produite par l'usage des « concepts », certes nécessaires, mais arbitraires, de « Renaissance » et d'« Humanisme » (Burdach, 1935 : 78-79). Loin de traiter ces périodes historiques comme des « unités essentielles », Burdach avait affirmé qu'elles « désignent » plutôt « une richesse variée du devenir historique, qui s'écoule en flux parallèles, mais aussi, sous bien des aspects, divergents », ainsi qu'« une activité constructive à laquelle participent de nombreuses individualités proches, mais aussi très différentes, voire opposées » (*ibid.* : 79). Aux yeux de Benjamin, Burdach et Croce défendent ainsi deux formes de « nominalisme » analogues (Benjamin, 1985 : 41), bien que celle du premier ne concerne que le domaine de l'histoire. Mais Benjamin souligne également les limites de la perspective adoptée par d'autres historiens tels que Burdach. Parmi ceux-ci, il se réfère à « Meyer et bien d'autres » (*ibid.* : 40). Le renvoi principal est ici au texte *Über das Verständnis von Kunstwerken*, paru dans la revue *Neue Jahrbücher* en 1901. Dans cet écrit, qui traite essentiellement de la réception, ou mieux de la *compréhension* (*Verständnis*) des œuvres d'art, Meyer (1901 : 362-366 ; 366 et 364) avait passé en revue six approches méthodologiques différentes, soutenant la nécessité d'élaborer sa propre perspective interprétative. Celle-ci devait, selon lui, aller au-delà d'une simple intégration de trois premières méthodes (allégorique, philosophique et esthétique), dites systématiques, avec les trois

autres méthodes « génétiques » (historique, technique et psychologique), pour permettre au critique de « pénétrer [*eingehen*] pleinement dans le secret de l'artiste », de le « revivre » (*miterleben*) et de le contempler avec lui (*mitsehen*) (*ibid.* : 375). Il fallait revenir à « cet art de l'intuition pure » (*diese Kunst der reinen Anschauung*) hérité de Goethe et des romantiques pour atteindre, par son intensification, une « participation intense et vivante » (*intensivem Miterleben*) et parvenir enfin à « sympathiser [*einfühlen*] pleinement avec l'œuvre d'art ». Meyer parlait explicitement à ce propos d'une « participation sympathique » (*sympathischem Mitgefühl*) (*ibid.* : 379). Ce que Benjamin ne partage pas de la méthode « naïvement réaliste » de Richard M. Meyer, c'est qu'elle implique « la projection dans l'œuvre de l'humeur subjective de celui qui la reçoit » et, avec elle, un certain intellectualisme encore lié à « une démarche inductive associée à un processus d'abstraction » (Benjamin, 1985 : 40). Cette méthode et cette projection sont identifiées par les termes clés d'« intuition sensible » (le mot ici employé par Benjamin pour « intuition » est *Anschauung*, tiré de Meyer, 1901 : 374 et 379) ; et d'« empathie » ou « sympathie » (*Einfühlung*), des notions qui lui paraissent constituer des limites d'ordre « psychologique » (Benjamin, 1985 : 37).

- 8 Or si l'on revient maintenant aux limites que Benjamin attribue à Croce dans le développement de son texte, il apparaît encore une fois une analogie décisive. Croce, écrit Benjamin, « est empêché » d'atteindre le « noyau même de la théorie des idées » par un « psychologisme qui ruine sa définition de l'art comme "expression" au moyen d'une autre, celle de l'art comme "intuition" » (*ibid.* : 43). Le terme allemand qui traduit la notion crocienne d'« intuition » n'est pas *Anschauung*, précédemment utilisé pour qualifier la méthode de Meyer, mais « *Intuition* » (Benjamin, 1974 : 222 et 224). Textuellement, Benjamin distingue donc ces deux notions. Celle de Croce s'approche sans doute davantage de cette « intuition » qui permettrait, selon Benjamin (1985 : 40), que « la chose » soit « résolue dans l'idée »¹⁸. Néanmoins, l'auteur vise à mettre en évidence les résidus psychologisants, et donc subjectifs, mais aussi intellectualistes et spéculatifs, encore présents dans la perspective du philosophe italien. Nous sommes ici au cœur même de la théorie esthétique de Croce et de ses contradictions fondamentales¹⁹. Celles-ci concernent notamment le rapport entre « intuition » et « expres-

sion », ou mieux entre « expression » et « impressions », terme initialement choisi par Croce pour identifier le « point de départ » en quelque sorte encore « psycho-physique » de ce qui peut, mais ne doit pas nécessairement, être exprimé ou purifié de manière esthétique (Croce, 1900 : 2-3 et 17). Comme l'a relevé Sasso, la notion d'« impressions », ou « fait psychique » (Croce, 1900 : 3), implique une conception passive de la « matière » ou « contenu » que Croce tend initialement à situer à l'origine de l'expression esthétique (Sasso, 1975 : 252-256). Bien qu'il s'efforce par la suite, notamment dès la troisième édition de son *Esthétique*, de résoudre la question en insistant davantage sur le caractère *actif* de l'esprit, la possibilité de comprendre le « sentiment » comme un synonyme des « impressions » et, par conséquent, comme une « passivité » de l'esprit (Croce, 2014 : 113), demeure dans cet ouvrage. Dans le *Bréviaire d'esthétique*, le texte auquel Benjamin se réfère, Croce élabore ultérieurement sa solution en rejetant définitivement sa précédente conception d'un développement linéaire et par degrés des activités spirituelles. Mais si, d'une part, Croce ne pense plus le sentiment en termes d'« impressions », d'autre part, une nouvelle forme d'indistinction, pour ainsi dire active, « qui, d'un côté précède, mais de l'autre vient après la distinction, et la présuppose » (Sasso, 1994 : 259), ressurgit à la base non seulement de l'intuition, mais aussi de la volition, réactivant le problème initial du rapport entre les formes premières de l'esprit, l'esthétique et l'économie (Sasso, 1975 : 270-272). Cet aspect problématique atteste entre autres l'origine, certes polémique, mais tout de même « psychologique » de l'esthétique de Croce²⁰. Notre hypothèse de lecture est que Benjamin saisit ces contradictions, en identifiant implicitement Croce comme un penseur oscillant entre un idéalisme historiciste post-kantien et un psychologisme subjectiviste le rapprochant paradoxalement des théoriciens de l'*Einfühlung*²¹.

- 9 En cherchant un modèle esthétique pour penser une doctrine des idées et du langage dans l'histoire, dans son ouvrage sur le *Trauerspiel*, Benjamin élabore son paradigme grâce aussi à la confrontation qu'il entame avec l'esthétique de Croce. Cette confrontation est beaucoup plus complexe que ce que l'on pourrait croire à une première lecture, et elle mérite d'être explorée. Croce constitue un pôle critique déterminant qui se trouve à l'origine d'une prise de distance par rapport à un *certain* modèle épistémologique tendant à

assimiler la sphère de l'histoire, au-delà des limites d'une théorie de l'art. Bien que la tendance extensive, allant de l'art à l'histoire, de ce modèle parvienne à effleurer « le noyau même de la théorie des idées », son abstraction spéculative, tant pour Benjamin que pour Gramsci, comme nous le verrons, ne permet pas de pousser les limites du langage esthétique jusqu'à la sphère du politique. En d'autres termes, Croce doit maintenir l'art, et la science qu'il destine à son interprétation, dans le cadre bien défini de la création et de la critique artistique et littéraire, pour ne pas en compromettre l'autonomie ou la *distinction*, même si, en principe, il a constitué sa théorie de la connaissance subjective sur un fondement esthétique susceptible d'étendre son domaine spécifique – celui de la représentation du *possible* – jusqu'à celui de l'histoire ou représentation du *réel*. Pour penser l'histoire, Croce a initialement besoin de l'art au point de réduire la première au second ainsi que celui-ci à la connaissance subjective de l'individuel. Tout élément pratique ou plus précisément politique propre à l'histoire est ainsi neutralisé ou du moins seulement impliqué, indirectement. Or si, d'une part, Benjamin reproche à Croce un certain psychologisme proche, malgré lui, d'une pensée de l'*Einfühlung*, d'autre part, Gramsci n'abandonne pas la notion d'« intuition ». C'est une différence capitale qui distingue les deux perspectives. Tandis que les « intuitions de Benjamin » s'enracinent dans une ontologie « platonicienne »²², l'auteur des *Cahiers* cherche en revanche à reformuler ou traduire une notion psychologique d'« intuition », qu'il dérive partiellement de l'*Esthétique* crocienne, en se servant entre autres des suggestions lui provenant d'un penseur que Croce associe, dans le premier volume de sa *Philosophie de l'esprit*, aux théoriciens de l'*Einfühlung* ou, comme il l'appelle, du « sympathique » : Henri Bergson (Croce, 2014 : 493-494). Selon Benjamin, au contraire, une rupture avec cette perspective semble nécessaire pour appréhender la dimension sociale de l'histoire. Il l'écrira en 1939, formulant explicitement une critique de Bergson (Benjamin, 2013 : 952-959 ; et Montanelli, 2018 : 139-141).

3. « Catharsis », « intuition » et *fantasia* : la traduction grammaticienne des notions esthétiques

- 10 Dans le texte sur le *Trauerspiel*, la méthodologie benjaminienne se caractérise par une critique « immanente » qui développe « le langage formel de l'œuvre » en faisant « surgir son contenu aux dépens de l'effet produit ». Il ne s'agit pas d'une comparaison externe de plusieurs drames, mais d'une analyse interne des variations expressives d'une même idée. Cette « terminologie » (Benjamin, 1985 : 42) anticipe les concepts de « constellation » et d'« image dialectique », qui joueront un rôle décisif dans le développement politique de la réflexion esthétique benjaminienne, notamment dans ses thèses *Sur le concept d'histoire* et dans le *Passagen-Werk*. Ces ouvrages représentent le passage décisif à une « écriture de l'histoire » dans laquelle moins « la permanence » que le développement « du paradigme esthétique », par l'emploi, entre autres, de la « métaphore » littéraire (Mosès, 1992 : 148), contribue essentiellement à l'élaboration d'un paradigme politique.
- 11 Une méthodologie proche est appliquée par Gramsci dans une série de notes qu'il consacre à l'analyse du Chant x de l'*Enfer* de Dante dans le Cahier 4. Le point de départ est ici la critique des catégories que Croce avait employées pour interpréter ce chant²³. En comparant des œuvres de poésie, de théâtre et de peinture, Gramsci envisage de retracer l'histoire iconographique et linguistique d'une série de variations d'une même forme expressive fondamentale, qu'il estime retrouver aussi dans un vers prononcé par Dante (cf. *ibid.* : 517-518 ; M1, 4 [a], 1 : 640). Nous ne pouvons pas nous arrêter ici sur ce point, mais il convient de rappeler que dans ces notes Gramsci commence à s'émanciper explicitement de la critique artistique ou esthétique au sens strict de Croce²⁴. De là, un mouvement de la pensée semblable à celui de Benjamin se dessine : du dialogue initial avec l'esthétique du philosophe idéaliste, l'auteur des *Cahiers* passe à la critique de sa « théorie de l'histoire » et de sa conception de la langue. Il faut néanmoins noter une différence qui doit être lue en lien avec l'intérêt gramscien pour la notion d'*intuition*. Benjamin refuse d'accorder une

importance décisive aux effets psychologiques produits par les drames qu'il analyse. Ce qui relève d'ailleurs de sa critique des théories réduisant le *Trauerspiel* à une imitation moins réussie d'une tragédie interprétée à partir du schéma classique proposé par Aristote dans sa *Poétique* (Benjamin, 1985 : 48-49). En revanche, l'analyse gramscienne du Chant x met en valeur, suivant encore partiellement Croce, l'effet *cathartique* que les vers dantesques produisent sur le personnage de Cavalcante Cavalcanti. C'est en effet dans ces notes que la catégorie de « catharsis » fait une première apparition dans les *Cahiers* (Q, 4, 82 : 521 ; M1, 4 [a], 5 : 643). Parallèlement, Gramsci mobilise la notion dans une autre note, le § 33 du Cahier 4, qui fait partie de la première série des *Notes de philosophie* (M1, 4 [b] 34 : 701-702). Il est question ici du rapport entre les intellectuels et la masse, analysé à travers les notions de « savoir », « comprendre » et « sentir ». L'apparition double du concept de *catharsis* implique, d'une part, un usage purement esthétique de la notion et, d'autre part, sa re-sémantisation dans le cadre d'une analyse historico-politique destinée à évoluer vers la question de la philosophie de la praxis et de l'hégémonie²⁵. L'emploi esthétique « au sens strict » n'aura pas de suite, tandis que l'utilisation politique de la catégorie s'affirmera plus tard, durant la nouvelle phase d'écriture inaugurée au printemps 1932. Mais c'est à partir de l'automne 1930 qu'un usage *métaphorique* du vocabulaire esthétique commence à s'affirmer dans les *Cahiers*. La rédaction probablement quasi simultanée de la note « esthétique » et de la note « politique » sur la catharsis constitue un moment décisif de la réflexion gramscienne. Elle marque le début du passage d'une conception de l'esthétique encore explicitement entendue dans les limites de la critique littéraire de Croce à celle d'une esthétique implicitement comprise au sens étymologique d'une connaissance sensible (passions, idées, croyances, etc.), fondamentalement sociale et historique, que Gramsci appelle « sens commun ».

- 12 Cette transition devient évidente au cours des mois de novembre et décembre 1930, lorsque Gramsci rédige le paragraphe 127 du Cahier 5. Ce texte est important car pour la première fois émerge l'association entre le nom de *Machiavel*, qui donne aussi le titre à la note, et l'expression « philosophie de la praxis », qui apparaît ici pour la deuxième fois dans les *Cahiers*²⁶. Le paragraphe est rédigé à l'occasion de la lecture d'un article de Mario Azzalini (1929). La thèse

initiale de l'article concerne l'« *autonomie* de la politique », mais aussi sa distinction par rapport au « droit public » (*ibid.* : 541, et Q, 5, 127 : 657 ; M2 : 968). Gramsci transcrit d'abord de longues citations en soulignant son désaccord avec l'auteur qui ne lui semble pas en mesure de saisir « la conception du monde originale » de Machiavel, une conception « que l'on pourrait appeler “philosophie de la praxis” ou “néo-humanisme” dans la mesure où elle [...] se fonde entièrement sur l'action concrète de l'homme qui [...] agit sur la réalité et la transforme » (*ibid.* ; M2 : 969). Il oriente ensuite son commentaire vers l'étude de la formation de l'État italien, en renvoyant à des notes qui analysent le rôle historique des communes et de la bourgeoisie médiévales, incapables de « sortir de la phase corporative » (*ibid.* : 658 ; M2 : 969) et d'atteindre une unité nationale et organique, en raison entre autres du cosmopolitisme de l'Église et des intellectuels de la Renaissance. Dans ce cadre, Machiavel avait compris, rappelle Gramsci, qu'il manquait en Italie non seulement le « territoire » mais aussi « une population suffisante pour être la base d'une force militaire permettant une politique internationale autonome » (Q, 5, 127 : 658 ; M2 : 969) comparable à celle des États européens.

- 13 Or dans la dernière partie de la note le discours prend une tournure inattendue et radicalement nouvelle. Celle-ci reflète partiellement la fin de l'article commenté, où l'auteur introduit l'idée qu'« au-delà de la science » politique, il existe également un « art » de la politique (Azzalini, 1929 : 541). L'expression « art politique » n'est pas complètement nouvelle dans les *Cahiers*. Mais c'est ici que Gramsci consacre pour la première fois une réflexion spécifique à la métaphore esthétique qu'elle implique. Bien que le raisonnement d'Azzalini puisse paraître parfois flou, il semble animé, notamment vers la fin, par une certaine inspiration crocienne. Il s'agit d'une assimilation quelque peu maladroite de la pensée de Croce qui renvoie tout de même à sa philosophie des distincts. Il existe, selon Mario Azzalini, des hommes politiques qui « tirent et tirèrent de leur intuition personnelle la vision des besoins et des intérêts des pays gouvernés, qui dans l'action de gouverner ont réalisé dans le monde extérieur la vision de leur intuition personnelle » (Azzalini, 1929 : 542). Parmi ces hommes, Azzalini cite Lorenzo de Médicis, Cromwell, Richelieu, Bismarck, Cavour et Mussolini (*ibid.*). Ces personnalités auraient en commun le fait d'être des hommes d'État et en même temps des génies artis-

tiques en puissance, car elles seraient toutes pourvues, « à côté de l'activité pratique, économique et morale », de l'« intuition » (Q, 5, 127 : 660 ; M2 : 971), qui caractérise, selon le modèle de Croce, l'activité théorique primaire et fondamentale : l'esthétique. D'où la conclusion que « Même dans le domaine politique [...] à côté du savant chez qui prévaut l'activité théorique de la connaissance, subsiste l'artiste chez qui prévaut l'activité théorique intuitive » (Azzalini, 1929 : 542). Mise à part une série d'incohérences, une référence implicite au système de Croce semble apparaître ici, notamment lorsque Azzalini renvoie aux deux activités fondamentales de l'esprit, la théorie et la pratique, ainsi qu'à leurs quatre formes correspondantes : l'art et la science (ou « logique »), d'un côté, et l'économie et la morale, de l'autre.

- 14 Gramsci s'efforce « de parvenir à des concepts clairs » et clarifie « ce que peut signifier “intuition” dans la politique et l'expression “art” politique » (Q, 5, 127 : 660 ; M2 : 972). Pour cela, il choisit de se référer non pas à Croce, mais à Bergson dont il a pu lire des extraits cités dans un article publié dans la même revue où se trouve le texte commenté. Il transcrit alors le passage suivant :

L'intelligence ne nous apporte de la vie [...] qu'une traduction en termes d'inertie. Elle tourne tout autour, prenant, du dehors, le plus grand nombre possible de vues sur cet objet qu'elle attire chez elle au lieu d'entrer chez lui. Mais c'est à l'intérieur même de la vie que nous conduira l'intuition, je veux dire l'instinct devenu désintéressé²⁷.

Il se sert de cette citation pour énoncer une première définition de l'intuition. Notons au passage qu'elle est accompagnée par deux autres termes clés du lexique gramscien : la notion de « traduction » et l'adjectif « désintéressé ». Loin de contredire l'esthétique de Croce, cette définition se rapproche de l'idée d'une connaissance immédiate qui, tout en se différenciant de la connaissance intellectuelle, lui est pourtant nécessaire. De plus, la suite de la citation rend explicite le lien entre cette conception et l'esthétique « du sympathique »²⁸ :

Notre œil aperçoit les traits de l'être vivant, mais juxtaposés les uns aux autres et non pas organisés entre eux. L'intention de la vie, le mouvement simple qui court à travers les lignes, qui les lie les unes aux autres et leur donne une signification, lui échappe. C'est cette

intention que l'artiste vise à ressaisir en se replaçant à l'intérieur de l'objet par une espèce de sympathie, en abaissant, par un effort d'intuition, la barrière que l'espace interpose entre lui et le modèle (Q, 5, 127 : 661 ; M2 : 972)²⁹.

En somme, Gramsci s'approprie d'abord une définition de l'intuition qui, mêlant Bergson et Croce, semble tendre vers une doctrine de l'art fondée sur la notion psychologique de « sympathie ». Il s'agit d'une interprétation proche de cette pensée de l'*Einfühlung* contre laquelle Benjamin avait conçu sa *Préface*. À cette différence près que la critique du paradigme historico-artistique de la connaissance était présentée par Benjamin comme une contribution à l'élaboration d'une théorie esthétique de l'histoire du drame baroque allemand, tandis que la reprise et la reformulation gramsciennes du langage esthétique contribuent à l'élaboration d'une théorie politique du « drame historique » (Q, 8, 21 : 952 ; M2 : 1558). Car l'objectif de la note de Gramsci n'est pas esthétique au sens strict. Sa réflexion entend « démêler » deux usages différents des concepts mobilisés par Azzalini. Il identifie, d'une part, une « intuition esthétique », qui permet d'atteindre la « connaissance de l'individuel » (trad. mod.), suivant encore une fois le modèle de Bergson et Croce, et, d'autre part, une « intuition politique » qui consiste à « mettre en relation des faits apparemment étrangers [entre eux et de concevoir les moyens adaptés à la fin pour trouver les intérêts en jeu et] susciter les passions des hommes et orienter ceux-ci vers une action déterminée » (Q, 5, 127 : 661 ; M2 : 972).

- 15 C'est en développant, entre autres, la réflexion sur cette deuxième conception de l'intuition en termes de *fantasia concreta* (« imagination créatrice concrète »)³⁰, que Gramsci parvient, dans une série de textes successifs, à penser le parti politique à travers les notions de « mythe » et de « Prince moderne », dans une note du Cahier 8 rédigée en janvier-février 1932, et réélaborée à partir du printemps de la même année dans le Cahier 13. Il le fait en insistant sur l'opposition entre, d'un côté, la politique fondée sur la personnalité charismatique d'un individu exerçant un pouvoir extérieur, coercitif et dépourvu de « sens critique » et d'« ironie » (Q, 8, 21 : 952 ; M2 : 1557), et, de l'autre, la constitution politique d'une volonté collective, essentiellement plurielle et organique. Dans 8, 21, à côté d'un usage à la fois psychologique et politique de la notion d'« intuition » (Q : 951 ; M2 : 1557),

apparaît en effet le concept de *fantasia* qui conserve un lien sémantique très fort avec la notion d'intuition et l'emploi politique du vocabulaire esthétique. Ici, Gramsci écrit que dans l'œuvre de Machiavel

Le processus aboutissant à la formation de la « volonté collective » est présenté non pas à travers une dissertation pédante sur les principes et les critères d'une méthode d'action, mais comme des « qualités et devoirs » d'une personnalité concrète, qui met en œuvre l'imagination (*fantasia*) artistique et suscite la passion (*ibid.* ; M2 : 1556).

Tout comme les notions d'intuition et de catharsis politiques permettaient de penser le lien entre dirigeants et dirigés et, plus généralement, entre théorie et pratique, l'imagination politique, que Gramsci appelle *fantasia concreta*, permet de « revivre la vie des autres, telle qu'elle est réellement déterminée, avec ses besoins, ses exigences, etc., non pas pour la représenter artistiquement, mais pour la comprendre et entrer en contact intime : aussi pour ne pas faire souffrir »³¹. Il s'agit là d'un autre concept soumis à la même opération de re-sémantisation politique que nous avons observée à l'œuvre dans 5, 127 et 4, 33 (M1, 4 [b] 34). La notion d'imagination (*fantasia*) acquiert une fonction synthétique venant enrichir ultérieurement le rapport entre les deux formes d'intuition distinctes en novembre-décembre 1930. Ce rapport passe d'abord par la relecture que Sorel propose de Bergson dans ses *Réflexions sur la violence*, puis, par le choix gramscien de traduire les idées soréliennes dans la rédaction des notes 8, 21 et 13, 1.

- 16 La démonstration la plus limpide que la notion d'intuition « esthétique », à la fois psychologique et « bergsonienne », n'est pas abandonnée, mais progressivement réintégrée à la réflexion politique des *Cahiers*, se trouve dans l'une des notes les plus tardives que l'auteur consacre à ce concept. Dans un texte rédigé entre l'automne 1934 et l'été 1935, Gramsci oppose à une forme de « connaissance livresque » et « statistique » une « connaissance historique » ou « critique » dont l'« intuition » implique un « "contact" réel avec la réalité vivante et en mouvement », c'est-à-dire une « capacité de "sympathiser" psychologiquement jusqu'à l'homme singulier » (Q, 17, 49 : 1946). On voit qu'ici, plus de deux ans après avoir fait un usage à la fois politique, psychologique et « sympathique » de la notion de *fantasia concreta* dans ses

notes sur le *Prince moderne*, mais aussi un an avant d'avoir réaffirmé cette interprétation du concept dans une lettre à Giulia de 1936, Gramsci propose une définition analogue de l'intuition.

- 17 Notons enfin que dès l'automne 1930, la pensée gramscienne commence à être soutenue par une réflexion sur la « traductibilité réciproque » des langages (Q, 7, 1 : 851 ; M2 : 1301). En novembre 1930, soit moins d'un mois avant d'écrire la note 5, 127, Gramsci débute la rédaction de la deuxième série des *Notes de philosophie* dans le Cahier 7. Dans la première note visant à commenter le *discours de Croce dans la section d'Esthétique du Congrès philosophique d'Oxford*, la nécessité de traduire le langage spéculatif de la philosophie de Croce en termes politiques commence à s'affirmer en se liant essentiellement avec la question du rapport entre philosophie et sens commun. En 1932, la réélaboration de cette idée permettra à Gramsci non seulement de reconnaître définitivement que « c'est seulement dans la philosophie de la praxis que la "traduction" est organique et profonde » (Q, 11, 47 : 1468), mais aussi d'attribuer une fonction collective et sociale à son langage et, en conséquence, à la traduction politique du langage esthétique (Q, 10, I, 7 : 1222). La distinction entre une « intuition esthétique » et une « intuition politique », conçue entre les mois de novembre et décembre 1930, et, quelques mois plus tôt, les deux apparitions presque simultanées du concept de « catharsis » dans les notes du Cahier 4, peuvent alors être interprétées comme de premières tentatives de « traduction réciproque » entre deux paradigmes ou langages différents, celui de l'esthétique et celui de la politique. Il ne s'agit pas de transférer simplement les mêmes termes d'un langage philosophique à un autre. Il s'agit plutôt de réinterpréter les « termes d'un paradigme antagoniste dans le but de les incorporer dans son propre discours paradigmatique » (Boothman, 2004 : 265). En concevant une *intuition*, mais aussi une *fantasia*, une *catharsis* et une théorie du langage concrètes et politiques, Gramsci s'efforce de donner une expression et une effectivité historiques à des notions qui, chez Croce, sont en revanche liées au caractère transcendant et abstrait de l'universalité de l'Esprit incarnée dans l'expression subjective des artistes.
- 18 Le même acte politico-conceptuel est accompli par Benjamin lorsqu'il fait un usage dialectique de la critique des genres artistiques, mais aussi d'une certaine pensée de l'intuition et de l'histoire de Croce.

Dans sa *Préface*, Benjamin insère le fameux texte sur la notion d'origine juste après la critique du psychologisme crocien, en précisant que la « catégorie » d'origine n'est pas une catégorie « logique », mais une catégorie « historique ». Le développement ultérieur de sa réflexion impliquera une reformulation de cette catégorie historique en catégorie politique, notamment dans les *Passagen-werk* et dans ses thèses *Sur le concept d'histoire*, où d'autres images esthétiques viendront renforcer le lien entre théologie et politique³².

Conclusion

- 19 Le mouvement théorique, qui unit les différentes critiques que Benjamin et Gramsci adressent à Croce, concerne donc la transposition de concepts esthétiques (« intuition », « langage ») et, implicitement, du concept même d'« esthétique », de la sphère de l'individu à celle de la société, de la dimension spéculative des catégories de l'esprit à la réalité de l'histoire et des existences occupant en elle une position subalterne. Ce que Mosès a écrit à propos de Benjamin semble alors aussi valable pour Gramsci : dans cette perspective, l'esthétique « fournit le langage à travers lequel se révèle la nature fondamentalement politique de l'histoire » (*ibid.*). Cette *traduction* ne constitue pourtant pas un mouvement unidirectionnel. Elle agit inévitablement sur le langage traduit, ici celui de l'esthétique, en le transformant radicalement, tout comme elle transforme le langage dans lequel elle s'exprime. C'est ainsi que les différentes philosophies de Benjamin et Gramsci commencent progressivement à introduire la nouveauté d'un même paradigme esthétique, ou mieux esthético-politique, dans la réflexion marxiste de l'entre-deux-guerres. Cette transition ne pouvait pas être conçue sans une confrontation directe avec l'une des théories de l'art les plus hégémoniques en Europe dans les années 1920 et 1930, celle de Benedetto Croce.

BIBLIOGRAPHY

ADORNO T. W., 1970, *Ästhetische Theorie*, Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp Verlag.

ADORNO T. W., 2011, *Théorie esthétique*, Péronnas : Klincksieck.

- AZZALINI M., 1929, « La politica, scienza e arte di Stato », *Nuova antologia*, 16 décembre, p. 540-542.
- BENJAMIN W., 1971, *Œuvres*, 1, par M. Gandillac, Paris : Les Lettres nouvelles, Denoël.
- BENJAMIN W., 1972-1989, 1974, 1, *Gesammelte Schriften*, hrsg. von R. Tiedemann, H. Schweppenhäuser, unter Mitwirkung von T. W. Adorno, G. Scholem, 7 vol., Frankfurt a. M : Suhrkamp.
- BENJAMIN W., 1985, *Origine du drame baroque allemand*, par S. Muller et A. Hirt, Paris : Flammarion.
- BENJAMIN W., 1990, *Écrits autobiographiques*, par C. Jouanlanne et J-F Poirier, Breteuil-sur-Iton : Christian Bourgois Éditeur.
- BENJAMIN W., 2007, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique* (1939), Paris : Gallimard.
- BENJAMIN W., 2013, « Über einige Motive bei Baudelaire » (1939), trad. fr. Id. « Sur quelques thèmes baudelairiens », dans Id. *Baudelaire*, édition établie par Giorgio Agamben, Barbara Chitussi et Clemens-Carl Härle, Paris : La Fabrique éditions, p. 951-993.
- BENJAMIN W., 2018, *Origine del dramma barocco tedesco*, par Alice Barale, Roma : Carocci.
- BERGSON H., 2023, *L'évolution créatrice*, par Frédéric Worms, Paris : PUF.
- BOOTHMAN D., 2004, « Traduzione e traducibilità », dans FROSINI F., LIGUORI G. (éd.), *Le parole di Gramsci. Per un lessico dei Quaderni del carcere*, p. 247-267, Roma : Carocci.
- BURDACH K., 1935, *Reformation, Renaissance, Humanismus. Zwei Abhandlungen über die Grundlage moderner Bildung und Sprachkunst*, Berlin, 1918, trad. it., par D. Cantimori, *Riforma-Rinascimento-Umanesimo. Due dissertazioni sui fondamenti della cultura e dell'arte della parola moderne*, Firenze : Sansoni.
- COSPITO G., 2016, « L'Edizione nazionale dei Quaderni del carcere », *Laboratoire italien*, n° 18, mis en ligne le 7 décembre, URL : <http://journals.openedition.org/laboratoireitalien/1049>.
- CROCE B., 1893, « La storia ridotta sotto il concetto generale dell'arte, Memoria letta nella tornata del 5 marzo 1893 dal socio Benedetto Croce », *Atti della Accademia pontaniana*, vol. 23, Napoli : Tipografia della Regia Università.
- CROCE B., 1900, *Tesi fondamentali di un'estetica come scienza dell'espressione e linguistica generale*, Napoli : Tessitore.
- CROCE B., 1952, *Breviario di estetica*, Bari : Laterza.
- CROCE B., 2014, *Estetica come scienza dell'espressione e linguistica generale*, 3 vol., Napoli : Bibliopolis.
- CROCE B., 2024, « La storia ridotta sotto il concetto generale dell'arte », dans Id. *Primi saggi*, Napoli : Bibliopolis, p. 15-81.
- D'ANGELO P., 1982, *L'estetica di Benedetto Croce*, Roma-Bari : Laterza.
- DESCENDRE R., ZANCARINI J.-C., 2016, « De la traduction à la traductibilité : un outil d'émancipation théorique », *Laboratoire italien*, n° 18, mis en ligne le 25 novembre, URL = <http://journals.openedition.org/laboratoireitalien/1065>.

- DESIDERI F., 2013, *La misura del sentire*, Milano : Mimesis.
- FRANCHINI R., 1995, *La teoria della storia di Benedetto Croce*, Napoli : Edizioni scientifiche italiane.
- FROSINI F., 2003, *Gramsci e la filosofia : saggio sui « Quaderni del carcere »*, Roma : Carocci.
- FROSINI F., 2019, « Introduzione » à Antonio Gramsci, *La « Storia d'Europa » di Benedetto Croce e il fascismo*, Milano : Unicopli.
- FROSINI F., 2021, « Gramsci, Sorel, Croce : de la "passion" au "mythe" », dans R. DESCENDRE, J.-C. ZANCARINI (éd.), *La France d'Antonio Gramsci*, Lyon : ENS éditions, p. 175-198.
- GARIN E., 1974, *Intellettuali italiani del xx secolo*, Roma : Editori Riuniti.
- GALASSO G., 2002, *Croce e lo spirito del suo tempo*, Bari : Laterza.
- GENTILI D., 2002, *Il tempo della storia : Le tesi "sul concetto di storia" di Walter Benjamin*, Napoli : Guida.
- GENTILI D., 2023, STIMILLI E., GUERRA G. (éd.), *Un incontro mancato : Walter Benjamin e Antonio Gramsci*, Macerata : Quodlibet.
- GILODI R., 2022, « Croce e Benjamin : L'arte tra idea e storia », dans M. MAGGI (éd.), *Walter Benjamin e la cultura italiana*, Firenze : Istituto di Studi Italiani Università della Svizzera Italiana, n° 6, p. 95-107.
- GRAMSCI A., 1975, *Quaderni del carcere*, par V. Gerratana, Torino : Einaudi.
- GRAMSCI A., 1978-1996, *Cahiers de prison*, traduit de l'italien par P. Fulchignoni, G. Granel, N. Negri, et al ; avant-propos, notices et notes de R. Paris, Paris : Gallimard.
- GRAMSCI A., 2017, *Quaderni del carcere*, par G. Francioni, vol. 2, *Quaderni miscellanei (1929-1935)*, 1, par G. Cospito, G. Francioni et F. Frosini, Roma : Istituto della Enciclopedia Italiana.
- GRAMSCI A., 2020, *Lettere dal carcere*, Torino : Einaudi.
- GRAMSCI A., 2025, *Quaderni del carcere*, par G. Francioni, vol. 2, *Quaderni miscellanei (1929-1935)*, 2, par G. Cospito, G. Francioni et F. Frosini, Roma : Istituto della Enciclopedia Italiana.
- HRNJEZ S., 2019, « Traducibilità, Dialettica, Contraddizione – Per una teoria-prassi della traduzione a partire da Gramsci », *International Gramsci Journal*, vol. 3, n° 3, p. 40-71, URL = <http://journals.uniurb.it/index.php/igj/article/view/4235/3675>.
- IVES P., 2008, *Gramsci's politics of language : Engaging the Bakhtin Circle and the Frankfurt school*, Toronto : University of Toronto Press.
- KÖRNER A., 2011, « The Experience of Time as Crisis : On Croce's and Benjamin's Concept of History », *Intellectual History Review*, n° 21 (2), p. 151-169.
- MARTELLI M., 2001, *Etica e storia : Croce e Gramsci a confronto*, Napoli : La Città del sole.
- MEYER R. M., 1901, « Über das Verständnis von Kunstwerken », *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur und für Pädagogik*, vol. VII, Leipzig : B. G. Teubner, p. 362-380.

- MONTANELLI M., 2018, « Sur les traces de l'expérience : Walter Benjamin tra critica del vissuto e uomo nuovo », *Atque*, n° 23, p. 133-146.
- MOSÈS S., 1992, *L'ange de l'histoire*. Rosenzweig, Benjamin, Scholem, Paris : Le Seuil.
- MUSTÈ M., 2021, *Marxism and philosophy of praxis : an Italian perspective from Labriola to Gramsci*, Cham : Palgrave Macmillan.
- PALMA M., 2023, « Il piccolo principe : Sorel, mito e violenza tra Benjamin e Gramsci », dans GENTILI D., STIMILLI E., et GUERRA G. (éd.), *Un incontro mancato*, Macerata : Quodlibet, p. 173-191.
- PALMIER J.-M., 2006, *Walter Benjamin : le chiffonnier, l'ange et le petit bossu : esthétique et politique chez Walter Benjamin*, édition établie, annotée et préfacée par F. Perrier ; avant-propos de M. Jimenez, Paris : Klincksieck.
- PIROTTA S., 2024a, « Cavalcante et Médée. Esthétique et histoire de l'art dans les notes sur le Chant x de l'Enfer d'Antonio Gramsci », *Revue des études dantesques*, n° 8, p. 93-117.
- PIROTTA S., 2024b, « L'« élan vital révolutionnaire » d'Antonio Gramsci », *Arts et Savoirs*, n° 21, URL = <http://journals.openedition.org/aes/7230>.
- POHN-LAUGGAS I., WAGNER B., 2020 (éd.), *Gramsci und Benjamin – Passagen : Gramsci and Benjamin – Bridges / Reviews*, vol. 3, n° 4.
- RANCIÈRE J., 2000, *Le partage du sensible*, Paris : La Fabrique.
- RANCIÈRE J., 2025, *La Mésentente. Politique et Philosophie*, Paris : La Fabrique.
- SASSO G., 1975, *Benedetto Croce : La ricerca della dialettica*, Napoli : Morano.
- SASSO G., 1994, *Filosofia e idealismo. I. Benedetto Croce*, Napoli : Bibliopolis.
- SCARAMUZZA G., 2003, « Croce nella Vorrede al *Dramma barocco* », dans PINOTTI A. (éd.), *Giochi per melanconici. Sull'Origine del dramma barocco tedesco di Walter Benjamin*, Milano : Mimesis, p. 269-275.
- THOMAS P., 2020, « The Tasks of Translatability », *International Gramsci Journal*, vol. 3, n° 4, p. 5-30, URL = <http://journals.uniurb.it/index.php/igj/article/view/4248/3690>.
- TOSEL A., 2009, *Le marxisme du 20^e siècle*, Paris : Éditions Syllepse.
- WEBER M., 1922, « Roscher und Knies und die logischen Probleme der historischen Nationalökonomie », dans *Id. Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen : Mohr, p. 1-145.

NOTES

- 1 Le rapprochement entre ces auteurs a récemment fait l'objet d'un numéro monographique de l'*International Gramsci Journal*, cf. Pohn-Lauggas, Wagner (2020), et d'un ouvrage collectif qui leur a été consacré, cf. Gentili,

Stimilli, Guerra (2023), montrant l'intérêt d'un dialogue « manqué » peu étudié jusqu'à présent.

2 Gramsci (1975 : 1468), désormais « Q », et Gramsci (2017) et Gramsci (2025), « M1 » et « M2 », suivis du numéro de cahier et de page. Pour la chronologie et le classement des textes gramsciens, nous ferons référence aux critères établis par l'Édition Nationale (EN) des écrits d'Antonio Gramsci, cf. Cospito (2016), ainsi qu'à l'édition critique de Valentino Gerratana, notamment lorsque nous citerons des textes qui n'ont pas encore été publiés dans le cadre de l'EN. Nous traduirons de l'italien, de l'allemand et de l'anglais, si nécessaire, les textes cités. Néanmoins, pour les extraits des *Cahiers de prison*, nous nous appuierons sur la traduction de l'édition Gallimard, cf. Gramsci (1978-1996). Toute modification sera signalée (« trad. mod. »).

3 Scaramuzza (2003 : 269-275) confirme déjà l'insuffisance des études sur le sujet. Ives (2008) fait exception. Plus récemment, Desideri (2013 : 263-276) analyse le rôle joué par Croce dans la *Préface* de Benjamin à partir de l'interprétation d'Adorno, et Gilodi (2022) propose un rapprochement entre les deux auteurs autour du concept d'intuition. Un rapprochement différent se trouve chez Körner (2011).

4 Dans 4, 42 le terme *traducibilità* apparaît pour la première fois dans les *Cahiers* (Q : 468 ; M1, 4 [b], 43 : 725), après une référence explicite à la possibilité de *traduire* « le langage politique français [...] dans le langage de la philosophie classique allemande », que Gramsci reprend de *La Sainte famille* de Marx. Mais les prémisses de cette réflexion sont déjà présentes dans des notes antérieures, en termes de « correspondance » dans 1, 44 (Q : 51 ; M1 : 62), puis en termes de *réduction* et de *réciprocité* dans Q, 1, 151 : 134 (M1 : 159) ; 4, 3 : 423 (M1 : 663) et 3, 48 : 331 (M1, 3, 49 : 488). Dans 1, 43 (Q : 33 ; M1 : 38), un texte qui doit être lu en lien avec 1, 44, se trouve une première formulation du « critère » en question.

5 Cf. Ives (2008 : 96-133) ; Tosel (2009 : 221-228) ; Hrnjez (2019) ; Thomas (2020).

6 Thomas (2020 : 25). Pour une lecture mettant davantage l'accent sur la divergence conceptuelle entre Benjamin et Gramsci sur ce point, cf. Descendre, Zancarini (2016).

7 Cf. par exemple, Q, 11, 27 : 1437 et Q, 26, 5 : 2301 ; et Benjamin (1974 : 695 et 702).

8 Q 13, 1, p. 1555-1561 ; pour une analyse de cette note et de son texte A (Q 8, 21 ; QM2, 8 [c], 21), cf. *infra*, et Frosini (2021).

9 Sur ce point, cf. Palma (2023).

10 Benjamin (2007 : 32-33). Chez Gramsci, les textes sur Pirandello et sur la marchandisation des femmes convergent dans le Cahier 22 (cf. Q, 22, 15 : 2178-2180, et Q, 22, 11 : 2169).

11 Pour ne donner que des exemples relativement récents : Martelli (2001) ; Frosini (2003) ; Frosini (2019) ; Mustè (2021).

12 On peut lire cette observation dans *Théorie esthétique*, un ouvrage publié en 1970, mais dont l'ultime « organisation » du texte n'a pas été établie par Adorno lui-même. On trouve la remarque citée sur Benjamin et Croce dans l'« Introduction première », publiée aux pages 459-497 de la traduction française de l'édition originale établie par Rolf Tiedemann, cf. Adorno (1970). Cette « Introduction » aurait dû être « remplacée par une nouvelle version » et correspond au texte « tel qu'il se présentait en août 1969 », cf. Adorno (2011 : 459-497 et 501 pour les autres informations).

13 Benjamin conçoit son texte dans le but d'obtenir l'« Habilitation » pour devenir professeur à l'Université de Francfort. L'écrit est envoyé le 12 mai 1925. L'Habilitation lui sera pourtant refusée, cf. Benjamin (2018 : 11-35 ; 57-58 ; et 427-431).

14 Benjamin (1990 : 31), nous soulignons. L'usage benjaminien de Croce contre Croce est ici déjà évident.

15 Dans *La storia ridotta sotto il concetto generale dell'arte* (« L'histoire réduite sous le concept général de l'art »), le « premier essai philosophique » de Croce, écrit en 1893 (Galasso, 2002 : 114), l'art et l'histoire sont interprétés comme deux formes analogues de *représentation* et de *narration sensible*, c'est-à-dire *esthétique*, de ce qui est *possible*, d'un côté (l'art), et de ce qui est *réel* de l'autre (l'histoire). Art et histoire sont de ce fait compris sous la *même catégorie* de l'activité théorique, celle de la connaissance des « faits individuels et concrets » (Croce, 1893 : 12). « Au fond », écrit ici Croce « même la représentation de ce qui a réellement eu lieu – l'histoire – est un processus essentiellement artistique et présente un intérêt tout autant artistique » (*ibid.* : 25). Cette conception est reprise et maintenue dans *l'Esthétique*, cf. Croce (2014, vol 2 : 52-54, puis vol. 1 : 61-63). Dès 1918-1919, avec la publication de l'essai sur l'histoire dans *Primi saggi* (Bari, Laterza, 1919), Croce remplace « un intérêt tout autant artistique » (*un interesse egualmente artistico*) par « un intérêt proche de celui de

l'art [*interesse simile a quello dell'arte*] » (Croce, 2024 : 47 et 257). En effet, son point de vue sur la question change progressivement. La perspective de Croce évolue notamment d'une conception de l'histoire comme « un cas particulier de l'Esthétique » à celle d'abord de « l'histoire comme un cas particulier de la Logique », puis finalement à celle de la « philosophie comme un cas particulier de l'histoire » (Franchini, 1995 : 78).

16 Si, d'une part, pour Croce toute expression linguistique est toujours artistique, car « *homo nascitur poeta* » (Croce, 2014 : 48), d'autre part, dès 1908, comme l'a souligné D'Angelo (1982 : 72-78), la critique littéraire crocienne devient de plus en plus normative. En effet, dans « l'exercice effectif de sa critique » (*ibid.* : 72), Croce tend à attribuer ou refuser le statut d'œuvre d'art, mobilisant des critères qui semblent « difficilement » justifiables, à partir d'une théorie désormais fondée sur les notions de « lyrisme » et de « totalité » de l'expression artistique (*ibid.* : 75). Du reste, il s'agit d'un « problème », rappelle également D'Angelo, qui a d'abord été identifié par Gramsci lui-même (*ibid.* ; et Q, 6, 124 : 794 et M2 : 1152).

17 Il s'agit d'un texte qui rassemble deux conférences que Burdach avait tenues à l'Académie des Sciences de Berlin entre le 28 avril et le 2 juin 1910, et à l'occasion de la *Versammlung deutscher Philologen und Schulmaenner* à l'Université de Marbourg le 2 octobre 1913, cf. Burdach (1935 : xi ; 75 ; et 163).

18 En ce sens, cf. Palmier (2006 : 535), et surtout Gilodi (2022).

19 Sur ce point, cf. Sasso (1975 : 237-275).

20 Comme l'a relevé D'Angelo (1982 : 34 ; et 52-57), à l'origine de l'Esthétique crocienne se trouve le dialogue critique que Croce établit avec le courant esthétique qui lui est contemporain et qu'il qualifie d'« esthétique psychologique » ou « esthétique du sympathique ». Le texte de Meyer cité par Benjamin participe, comme nous venons de le voir, de cette tendance. Avec le terme *simpatico* (« sympathique ») Croce traduit l'allemand *Einfühlung* (Croce 2014, vol. 1 : 128-134 ; 479 ; 480 et 482 ; vol. 2 : 110-111 ; 447 et 450). Le vocabulaire même de Croce (2014, vol. 1 : 128-139 et 2 : 110-118), qui vise à se détacher de cette perspective, demeure néanmoins partiellement sous l'influence du langage de son époque. Avant D'Angelo (1982), le lien entre la formation culturelle de Croce et les théories de l'*Einfühlung* a été souligné par Garin (1974 : 8-9).

21 Weber (1922 : 105-116) avait critiqué le subjectivisme esthétique et psychologique de Theodor Lipps et de Croce, formulant un rapprochement qui pourrait avoir inspiré Benjamin.

22 Palmier (2006 : 443).

23 Cf. Q, 4, 78 : 516-518 : 516 ; M1, 4 [a], 1 : 639-641 : 639.

24 Pour une analyse de ces notes, cf. Mustè (2021) ; et Pirotta (2024a).

25 Cf. Q, 10, II, 6.I : 1244. Comme Frosini (2003 : 94) et Mustè (2021 : 242-245) l'ont montré, le concept de « catharsis » vient à Gramsci de l'esthétique de Croce. Cependant, après avoir utilisé le concept dans le cadre d'une interprétation esthétique du Chant x de l'*Enfer* de Dante, Gramsci en fait un usage métaphorique en transposant sa fonction et son sens du domaine de la critique d'art à celui de l'analyse politique.

26 Pour la première, cf. Q, 4, 37 : 455 (M1, 4 [b] 38 : 706).

27 Q, 5, 127 : 661 ; M2 : 972 ; (trad. mod.). La traduction citée par Gramsci s'éloigne quelque peu du texte originel de Bergson, où, entre autres, le terme « intuition » est souligné, cf. Bergson (2023 : 177-178). L'intérêt gramscien pour Bergson et son concept d'« intuition » n'est pas nouveau. On trouve déjà de nombreuses références positives au philosophe français dans les écrits pré-carcéraux de Gramsci. Sur le rapport Gramsci-Bergson, cf. Pirotta (2024 b).

28 Pour cette définition, cf. *supra*, n. 20.

29 Cf. aussi Bergson (2023 : 178).

30 Parallèlement, il développe une critique du concept crocien de « politique-passion » (cf. Frosini, 2021).

31 Lettre à Giulia (1936), cf. Gramsci (2020 : 931).

32 Ainsi, la notion d'« image dialectique » (Mosès, 1992 : 149).

ABSTRACTS

Français

Cet article entend démontrer qu'une reformulation politique de l'esthétique commence à s'affirmer dans le marxisme dès les années 1920. Malgré certaines différences, les écrits de Benjamin et Gramsci peuvent être considérés comme réciproquement traductibles dans une approche comparatiste qui prend en compte le dialogue que ces auteurs instaurent avec Benedetto Croce. Il s'agit avant tout de remettre en question une conception restreinte de l'esthétique qui limite son domaine à la critique artistique. Une approche historique et politique du « sensible » émerge ainsi dans les textes de Benjamin et Gramsci. En mettant au jour une comparaison entre les référé-

rences benjaminienes à Croce, présentes dans la *Préface épistémocritique* à *L'Origine du drame baroque allemand*, et l'emploi gramscien de concepts esthétiques d'origine crocienne dans certaines notes des *Cahiers de prison*, il est possible de dégager un usage analogue de l'esthétique qui semble annoncer un nouveau paradigme du sensible.

English

This article aims to demonstrate that a political reformulation of aesthetics emerged within Marxism as early as the 1920s. Despite certain differences, the writings of Benjamin and Gramsci can be considered mutually translatable within a comparative approach that specifically takes into account the dialogue these authors establish with Benedetto Croce. The main objective is to challenge a narrow conception of aesthetics that restricts its scope to the critique of works of art. A historical and political approach to the « sensible » thus emerges in the texts of Benjamin and Gramsci. By highlighting a comparison between Benjamin's references to Croce, found in the epistemological *Preface to The Origin of the German Tragic Drama*, and Gramsci's use of aesthetic concepts of Crocean origin in certain notes from the *Prison Notebooks*, it is possible to identify a similar use of aesthetics that appears to herald a new paradigm of the sensible.

INDEX

Mots-clés

Benjamin, Gramsci, Croce, Origine du drame baroque allemand, Cahiers de prison, intuition, Einfühlung

Keywords

Benjamin, Gramsci, Croce, The Origin of the German Tragic Drama, Prison Notebooks, intuition, Einfühlung

AUTHOR

Sebastiano Pirotta

Université de Reims Champagne-Ardenne

Sebastiano Pirotta est doctorant en philosophie au Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée (CIRLEP), SHS, à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, en France. Il prépare actuellement une thèse consacrée au rapport entre la philosophie politique d'Antonio Gramsci et l'esthétique, sous la direction de M. Saverio Ansaldi. Ses travaux portent plus particulièrement sur la pensée de Gramsci et son rapport avec l'esthétique de Benedetto Croce. Son approche vise à problématiser le domaine de l'esthétique à partir d'une étude diachronique et interprétative de la pensée gramscienne (écrits pré-carcéraux,

Lettres et Cahiers de prison).

www.univ-reims.fr/l-equipe-des-chercheurs-du-cirlep/l-equipe-des-chercheurs-du-cirlep,9931,17724.html

Penser des limites à l'agir communicationnel habermassien : de nouvelles perspectives sociales ouvertes par les pratiques d'improvisation en danse

Thinking the Limits of Habermas's Communicative Action: New Social Perspectives Opened by Dance Improvisation Practices

Alessandra Randazzo

OUTLINE

Points liminaires

- Présentation générale de la théorie habermassienne des différentes actions sociales, et en particulier de l'agir communicationnel
- Des limites habituellement posées à l'encontre de l'agir communicationnel
- Un impensé : le corps et ses mouvements
- L'improvisation dansée comme cas particulier d'agir communicationnel
- Deux directions différentes de l'agir communicationnel : le langage argumenté et l'improvisation dansée
- Des conditions différentes pour la communication entre les locuteurs ou praticiens
- Une attitude différente requise de la part des participants
- Un processus différent de fonctionnement entre une communication explicite et une communication implicite
- Ouverture vers de nouvelles perspectives sociales : une éthique entre corps et une démocratie des corps

TEXT

Points liminaires

Présentation générale de la théorie habermassienne des différentes actions sociales, et en particulier de l'agir communicationnel

- 1 Dans sa *Théorie de l'agir communicationnel*, l'auteur distingue cinq types d'actions sociales qui peuvent se réduire plus exactement à quatre catégories d'agir différents selon leurs conceptions du monde, ce qui est mis en relation et/ou ce qui met en relation.
- 2 1/ L'agir téléologique : un type d'activité où l'agent, solitaire, vise la réalisation d'un plan d'action (*telos*) et juge de l'efficacité des moyens entrepris pour atteindre, avec succès, la fin qu'il s'est donnée. L'efficacité de l'action est ici jugée par rapport à un état de choses car l'individu intervient dans le monde objectif des faits, ce qui suppose une relation entre un sujet (cet individu) et un objet (la chose sur laquelle il agit).
- 3 2/ L'agir stratégique : il relève comme le premier d'une rationalité cognitive-instrumentale (cherchant à manipuler¹), c'est pourquoi bien souvent Habermas les place dans une même catégorie d'action. La différence principale réside dans le fait que l'agent n'est plus solitaire mais agit par rapport à au moins un autre sujet. Dès lors, l'efficacité de son action est jugée par rapport aux décisions prises par ce partenaire, dans la mesure où le sujet cherche à faire primer son intérêt sur tout autre intérêt concurrent.
- 4 3/ L'agir normatif : il implique la compréhension des normes d'un groupe social ou d'une société et la recherche d'une conformité de nos actions aux normes. Cette activité suppose une nouvelle conception du monde : ce n'est plus le monde objectif des faits, mais le monde social vécu (renvoyant aux normes) ; et ce n'est plus une relation de sujet à objet (ou à un sujet qu'on cherche à manipuler pour servir nos intérêts), mais c'est une relation de sujet à sujet médiatisée par la société et les normes qui y sont établies.
- 5 4/ L'agir dramaturgique : il fait naître chez son auditoire une certaine impression, certains effets², à l'image de l'acteur face à son public. Ce type d'action se caractérise par la transparence entre le monde inté-

rieur de l'individu, ses vécus, et ce qu'il donne à voir dans le monde extérieur, par son expression personnelle. On retrouve une relation de sujet à sujet médiatisée cette fois-ci par un soi personnel.

- 6 5/ Enfin, l'agir communicationnel : il implique une relation de sujet à sujet médiatisée par le langage en vue de s'entendre et de coordonner nos plans d'action respectifs en une même action collective. Cette action, qui suppose un conflit à résoudre, a la caractéristique d'offrir un triple rapport au monde : objectif, social et intérieur, selon les actes de parole énoncés au sein de l'interlocution. Ainsi, si la proposition est constative, elle renvoie à un monde de faits ou état de choses ; si elle est normative, elle renvoie à un monde social de normes ; si elle est expressive, elle renvoie à un monde intérieur de vécus personnels.
- 7 Reprenons, à ce sujet, une citation d'Habermas qui introduit, en le définissant minimalement, son concept clé d'« agir communicationnel » :

Le concept de l'*agir communicationnel* concerne l'interaction d'au moins deux sujets capables de parler et d'agir qui engagent une relation interpersonnelle (que ce soit par des moyens verbaux ou extra-verbaux). Les acteurs recherchent une entente sur une situation d'action, afin de coordonner consensuellement leurs plans d'action et de là même leurs actions. Le concept central d'*interprétation* intéresse au premier chef la négociation de définitions de situation, susceptibles de consensus. Dans ce modèle d'action, le langage occupe, comme nous le verrons, une place prééminente (Habermas, [1981] 1987 : 102).

Bien que dans cette citation l'auteur fasse mention de « moyens [...] extra-verbaux » pour s'engager dans une relation interpersonnelle visant l'intercompréhension et le consensus, il souligne que le « langage » (sous-entendu parlé, puisque ce sont des sujets « capables de parler ») occupe une « place prééminente » pour que ces sujets s'entendent ensemble, coordonnent leurs plans d'action et agissent en commun dans la tentative de résoudre un problème donné. La mobilisation de raisons pour s'entendre et la coordination des intentions des actions de chacun en vue d'une action commune, par le moyen du langage, signent alors la spécificité anthropologique de ce type d'activité communicationnelle.

Des limites habituellement posées à l'encontre de l'agir communicationnel

- 8 Les limites adressées à l'agir communicationnel habermassien portent dès lors très souvent sur cette absolue confiance accordée au langage par Habermas qui s'inspire du tournant linguistique de la philosophie analytique dans les années 70 pour penser sa théorie de l'action sociale.
- 9 On retrouve ainsi, parmi les critiques qui sont souvent émises, l'idée premièrement que le langage n'est pas toujours transparent, car l'énoncé peut dépasser l'intention explicite du locuteur (Garvey, 2000), ou encore l'idée que des différences culturelles ou sociales peuvent rendre confuse la communication (Harrington, 2001). Le langage, en ce sens, ne favoriserait pas que des intercompréhensions : il pourrait aussi produire tout un ensemble d'incompréhensions.
- 10 On retrouve deuxièmement l'idée, parmi ces critiques, que le langage n'a pas toujours une portée universaliste, quand bien même Habermas pense qu'il sert, par le biais de l'argumentation, à universaliser nos intérêts personnels. En effet, bien que l'éthique de la communication habermassienne soit pensée comme exempte de violence, de domination, et en ce sens comme relevant d'une « situation idéale de parole » par la reconnaissance d'autrui et par la légitimation d'arguments motivés rationnellement – en d'autres termes, malgré « le caractère ouvert des échanges, la pluralité indéfinie des participants » (Rochlitz, 2002 : 10) et le refus d'un ethnocentrisme – ces conditions n'empêchent pas que des rapports de force ou des rapports de pouvoir puissent émerger néanmoins au sein de la communication (Pajnik, 2006 ; Aubert, 2015). Il en résulte que les « meilleurs arguments » (à savoir, les arguments les plus rationnels) ne seraient pas toujours choisis dans une société : parfois, ce sont les arguments les plus influents qui sont favorisés.
- 11 Ces différentes critiques interrogent par ce biais les valeurs du langage habermassien : est-il aussi transparent qu'il en a l'air ? A-t-il véritablement une portée universaliste ?

Un impensé : le corps et ses mouvements

- 12 Au regard de ces diverses critiques, nous pourrions également questionner la nature de ce langage, en particulier sa réduction principalement à un langage d'ordre verbal. Plusieurs aspects nous intéresseront ici particulièrement : penser le rapport des actions aux corps et aux mouvements et penser une communication et intercompréhension implicites.
- 13 Certes, l'auteur de la *Théorie de l'agir communicationnel* mentionne le cas des mouvements corporels (faisant partie de ces moyens extra-verbaux, préalablement mentionnés, que nous pouvons mobiliser pour engager une relation interpersonnelle). Il précise ainsi que les mouvements corporels peuvent avoir une pertinence sémantique lorsque le sujet incarne une signification. Mais, même dans ce dernier cas, le mouvement corporel reste l'auxiliaire d'une action essentiellement parlée : « Un mouvement corporel fait partie d'une action, mais il n'est pas une action » (Habermas [1981] 1987 : 113) ; il doit être nécessairement conjugué à d'autres actions, précise-t-il, et notamment à des actes de parole.
- 14 Habermas ne semble donc pas penser qu'une activité communicationnelle visant une intercompréhension puisse se produire entre des individus en mouvement, n'utilisant pas ou peu la parole, et néanmoins inventant des stratégies sur l'instant pour s'accorder, faire corps ensemble et donner à voir une création collective. Or c'est justement, comme nous le démontrerons, le propre de l'improvisation, en particulier en danse (pour la distinguer d'autres formes d'improvisation, comme l'improvisation théâtrale par exemple, où le langage, bien que non argumentatif, occupe une place prédominante). Aussi, bien qu'Habermas cherche à théoriser une « pragmatique universelle » ou « formelle » censée établir les conditions de possibilité idéales d'une intercompréhension possible, il semblerait que cette forme idéale, parce que rattachée à une pragmatique (c'est-à-dire à une branche de la philosophie du langage et de la linguistique)³, ne rendrait pas compte de toutes les conditions possibles d'une intercompréhension entre des individus qui agissent dans la tentative de résoudre un problème posé. Il y aurait d'autres

moyens que le langage parlé ou verbal pour penser la coordination de nos actions en vue d'une action collective.

L'improvisation dansée comme cas particulier d'agir communicationnel

- 15 Avant d'expliciter en quoi le mode de communication à l'œuvre dans l'improvisation dansée diffère sur plusieurs points du mode de communication pensé par Jürgen Habermas, et en ce sens permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le champ de la philosophie sociale pour comprendre la solidarité entre individus, explicitons en quoi ce type d'improvisation relèverait précisément d'une activité communicationnelle (et, en ce sens, ne pourrait pas relever d'un autre type d'action sociale pensé par Habermas).
- 16 On pourrait à première vue penser que l'improvisation (ici dansée) relèverait d'un type d'activité dramaturgique (à l'instar des arts vivants). Mais, les pratiques d'improvisation en danse que nous mettons ici en exergue, et qui apparaissent dans la lignée de l'avènement de la danse postmoderne états-unienne des années 1960 et 1970 pratiquant pour la première fois dans l'histoire de la danse l'improvisation pour elle-même, premièrement s'éloignent de la scène pour travailler de plus en plus en studio dans des *workshops*, ce qui en fait des pratiques dites « expérimentales » et un art qui, par ce processus de « désartification », « en vient à perdre les caractéristiques esthétiques instituées par la tradition (la production d'une œuvre dans un espace dédié, notamment) pour se muer en simple praxis » (Godfroy, 2024 : 42). Deuxièmement, elles rejettent l'expressionnisme, mettant l'accent sur l'expression psychologique et personnelle, exacerbée par la danse moderne, pour se concentrer davantage sur les sensations des mouvements du corps, autrement dit sur la conscience dite « kinesthésique » (Banes, [1987] 2002). Par ce biais, elles ne se produisent pas nécessairement sur scène, face à un public sur lequel elles viseraient à produire certains effets, et il ne s'agit pas pour les praticiens de s'exprimer personnellement : nous verrons, au contraire, en quoi une mise en retrait de l'ego est nécessaire pour improviser.
- 17 Il est ensuite évident que ces pratiques d'improvisation ne pourraient relever d'un agir téléologique ou stratégique, car par définition un

improvisateur ne sait pas ce qu'il réalisera avant de le réaliser, et en ce sens il ne pourrait pas juger du caractère approprié des moyens qu'il utilise pour une fin donnée ni manipuler ses partenaires de danse pour servir une telle fin. C'est ce que soulignent déjà les deux sens étymologiques du terme latin « *improviso* », constitué du préfixe de négation « *in* » et du verbe « *providere* » (donnant le participe passé « *provisus* ») impliquant à la fois l'idée de prévoir (ou organiser à l'avance) et de pourvoir (ou fournir les ressources nécessaires) à quelque chose. Une improvisation est étymologiquement une action qui ne peut pas se prévoir à l'avance et qui invite à se désapprovisionner pour inventer sur le moment présent des stratégies face à une situation unique et inattendue.

- 18 Enfin, une pratique qui cherche à se désapprovisionner, quand bien même certaines règles d'actions peuvent conférer, comme nous le verrons, une structure préalable à l'improvisation qu'il sera question ensuite de dépasser au cours du faire, ne peut relever d'un agir normatif lequel, à l'inverse, cherche à correspondre au mieux, par devoir et sans déviation, à des normes préexistantes et socialement admises.
- 19 Reste dès lors à examiner le cas de l'agir communicationnel. On peut remarquer que ces pratiques d'improvisation non seulement partent d'un constat assez similaire à celui sur lequel Habermas bâtit la nécessité de la raison pratique prenant la forme d'un agir communicationnel, mais encore relèvent d'un enjeu assez semblable et reposent sur une certaine communication et intercompréhension entre les partenaires de jeu.
- 20 En effet, dans le monde capitaliste croissant de nos sociétés libérales occidentales, l'auteur de la *Théorie de l'agir communicationnel* fait le constat d'une détérioration de la communication renforcée par l'avènement de l'ère digitale, et causée par l'envahissement du marché économique comme de la bureaucratie administrative et étatique faisant peu de cas de la communication des décisions prises aux citoyens. Il en résulte un ensemble de pathologies sociales marquées notamment par une perte grandissante des liens sociaux. Il s'ensuit, pour Habermas, la nécessité de trouver un moyen d'y remédier à travers le modèle d'une intersubjectivité idéale qui viendrait se substituer à la fonction du sacré ou de la religion dans les sociétés

primitives, c'est-à-dire qui incarnerait un facteur d'intégration sociale. De même, les pratiques d'improvisation que nous mentionnons apparaissent initialement aux États-Unis dans un contexte de contre-culture. Il s'agissait pour les improvisateurs de s'opposer à la structure conventionnelle et institutionnalisée d'un *establishment* rigide, comprenant les figures (également politiques) de l'autorité, de la représentation, de la séparation (élitiste) entre art et vie, et il s'agissait de mettre l'accent à nouveau sur la communauté et cohésion sociale (en lien avec les mouvements sociaux de l'époque : antiracistes, féministes, gay, pacifistes, etc.)⁴.

- 21 Outre ce constat similaire d'un (hyper)contrôle de la société par les élites au pouvoir qui fracturent le sentiment de cohésion sociale, tant Habermas que ces improvisateurs mettent en jeu un questionnement comparable : comment (re)créer du commun, des communs ? Comment expliquer le passage d'une pluralité ou multiplicité d'individus (avec leurs intérêts singuliers) à une unité, à un faire ensemble ? Comment penser le lien entre individu et collectivité dans une société (sans réduire l'un à l'autre, ou sans absorber l'un dans l'autre) ? En bref, comment faire que les individus s'accordent, s'entendent pour agir ensemble, sans perdre pour autant leurs individualités ? Ils proposent, autrement dit, des modes alternatifs d'agir ensemble qui ne se soumettent pas à un modèle *a priori* du commun, comme dans les théories phénoménologiques de l'intersubjectivité où, bien souvent, l'unité avec autrui se comprend à partir d'une « communauté originaire des consciences » pour reprendre une expression husserlienne.
- 22 À ce constat et à cet enjeu similaires s'ajoutent enfin – et c'est probablement l'aspect le plus important – une intercompréhension et communication interpersonnelle, comme souligné dans la longue citation précédente d'Habermas. Pour pouvoir en effet, dans une improvisation, se laisser guider par les choix faits par un partenaire, tout en réalisant des mouvements singuliers qui apportent un plus à la situation en train d'être coconstruite, il est nécessaire de supposer une compréhension des intentions générales du partenaire et une communication de ces intentions par le biais de gestes qui font sens. Dans le cas contraire, il serait difficile d'envisager comment un praticien peut se positionner par rapport à un autre praticien pour prolonger, continuer son faire, tout en transformant au moins mini-

malement son action (Goupil, Wolf, Saint-Germier *et al.*, 2021). Par exemple, cette compréhension peut porter sur les directions du mouvement prises dans l'espace, sur les objets environnants intégrés dans l'improvisation, sur des stimulations motrices. Dans ce dernier cas, on peut par exemple anticiper, par la simple observation ou par le toucher, certains mouvements qui seront effectués par le partenaire, tels que des mouvements de rotation, de descente/remontée, etc. Tous ces éléments sont à la base d'intercompréhensions implicites, qui ne passent pas par le médium du langage en société, contrairement à la théorie habermassienne de l'agir communicationnel, mais par un langage corporel permettant à une situation improvisée d'évoluer. Prenons un autre exemple concret : si la main d'un danseur qui tire une chaise avec un foulard cesse son action et reste suspendue en l'air, elle peut être interprétée par un partenaire comme une invitation à danser et modifie ainsi profondément l'action en jeu.

- 23 Ce dernier point souligne, par conséquent, des méthodes différentes s'appliquant à ces deux situations : tandis que dans la lignée de l'esprit de l'École de Francfort, Habermas concilie sociologie et philosophie, les improvisateurs offrent des réflexions sur leurs pratiques artistiques qu'il s'agit, dans notre perspective, de théoriser d'un point de vue philosophique, ce qui concilie ici danse et philosophie. Nous approfondirons ces points de différence ci-après.
- 24 Finalement, comme le note Habermas lui-même au début de la préface de son livre à la traduction française de 1987 : « J'ai conscience, en dépit du titre, de ne pas soumettre avec ces deux volumes une théorie entièrement élaborée » (Habermas [1981] 1987 : 9) ; « L'enjeu en est pour moi la fondation d'un projet qui, si l'on accepte d'y voir des aspects prometteurs, peut être prolongé dans diverses directions » (*ibid.*). Nous proposons donc, dans cet article, une nouvelle direction possible à cette activité communicationnelle, en l'éloignant d'une philosophie du langage et en la rapprochant d'une philosophie de la danse. Nous pensons, en effet, que rectifiée, la théorie de l'agir communicationnel pourrait permettre de comprendre d'autres phénomènes artistiques et sociaux que ceux auxquels Habermas fait référence, et pourrait notamment prendre en considération une activité communicationnelle fondée principalement sur les corps en présence et leurs mouvements.

Deux directions différentes de l'agir communicationnel : le langage argumenté et l'improvisation dansée

Des conditions différentes pour la communication entre les locuteurs ou praticiens

- 25 On peut observer dans un premier temps une différence au niveau des présupposés à la communication visant l'intercompréhension entre les participants et la coordination de leurs actions.
- 26 Dans le cadre de sa théorie, Jürgen Habermas précise que sont présupposées des normes du discours rationnel. Comme l'écrit Jean-Marc Ferry, quand Habermas évoque les « anticipations nécessaires de la réflexion », cela signifie que « le simple *fait* de prendre part à une discussion présuppose d'emblée la dépendance de notre pratique à l'égard des normes fondamentales du discours rationnel » (1987 : 389). Ces normes peuvent comprendre : la relation symétrique entre les locuteurs (sans rapport de pouvoir apparent) ; des définitions communes des termes employés et de la situation (pour s'assurer que chacun entend la même chose – dans le cas contraire cela risquerait de conduire à une discussion stérile) ; la recherche d'une intelligibilité et clarté du discours pour se faire comprendre des autres ; la visée d'une véracité, justesse ou sincérité de son discours (selon le type de proposition énoncée : s'il s'agit d'une proposition constative, on juge de sa véracité par rapport à un ordre de faits, si c'est une proposition normative de sa justesse par rapport aux normes, et si c'est une proposition expressive de sa sincérité par rapport à des vécus personnels) ; la reconnaissance d'un monde objectif et/ou social communément partagé (pour qu'autrui puisse juger de la véracité et de la justesse des propositions)⁵.
- 27 Or les conditions requises pour se mettre en état d'improviser (dans l'héritage laissé par la danse postmoderne états-unienne) semblent

toutes autres. « Improviser suppose qu'on s'inscrive dans une visée de laquelle l'horizon est absent » (Gaillard, 2006 : 71). Autrement dit, on ne peut pas anticiper à l'avance ce qui se passera, ni l'interpréter à l'avance car la situation évolue en fonction des apports de chacun, y compris d'un point de vue normatif : par exemple, un motif d'action proposé par un partenaire, faisant écart par rapport au cadre initial donné, peut être accepté et repris par d'autres, ce qui contribue à changer le cadre collectif d'action. Dès lors, non seulement l'ouverture à l'inattendu, mais encore la « normativité transformatrice » (Bertinetto, 2016) à l'œuvre au cours de l'improvisation collective rendent ces pratiques non référentielles : elles ne partent pas de références partagées explicitement, ni d'un savoir commun explicite. Si des normes peuvent être, au départ, posées par le dispositif d'action (*rule-based creativity*), elles sont amenées bien souvent à se transformer au cours du faire et surtout à faire émerger de nouvelles normativités (*rule-generating creativity*) (Id., 2011). Il en résulte moins une éthique qui se fonde sur du commun (un savoir commun, des normes communes) qu'une éthique qui crée du commun et un « cadre interactionnel » (Sawyer, 2010) entre les participants.

- 28 Certes, on pourrait rétorquer qu'un improvisateur ne part pas de rien pour créer : la création *ex nihilo*, tout comme l'idée d'une spontanéité absolue, ne sont qu'illusions. Des outils pour apprendre à guider le processus créatif émergent en effet de la pratique régulière d'improvisations, tout comme une certaine mentalité partagée ou un certain état d'esprit et état de disponibilité du corps. Dans les cas les plus extrêmes, lorsqu'un collectif se forme, il peut même arriver qu'une certaine identité (esthétique) commune prenne forme (Canonne & Saint-Germier, 2022). Néanmoins, ce savoir reste implicite car bien souvent les improvisateurs qui se rencontrent ne se connaissent pas et/ou viennent de formations, d'horizons culturels différents. Comme l'indique à ce sujet Clément Canonne, la prédétermination de l'un n'est pas forcément la prédétermination de l'autre : on peut avoir un « savoir partagé » implicite où « on sait tous p mais on ne sait pas qu'on sait tous p », et qui en ce sens reste différent, si on reprend le modèle de communication habermassien, d'un « savoir commun » explicite où « je sais que tu sais qu'il sait p »⁶. Cela a bien sûr des conséquences ensuite sur l'attitude du locuteur ou du praticien.

Une attitude différente requise de la part des participants

- 29 Dans la théorie habermassienne, le locuteur vise le dépassement d'une certitude personnelle en vue d'atteindre une forme universelle de vérité. Ce passage suppose, outre un système de référence et un cadre d'interprétation communs, comme nous venons de le voir, l'affirmation de son point de vue par le locuteur :

Dans l'activité communicationnelle, les participants ne sont pas primordialement orientés vers le succès propre ; ils poursuivent leurs objectifs individuels avec la condition qu'ils puissent accorder mutuellement leurs plans d'action sur le fondement de définitions communes des situations (Habermas, [1981] 1987 : 295).

Autrement dit, les locuteurs « surmontent la subjectivité initiale de leurs conceptions » (*ibid.* : 27), non pas en s'en détachant, mais en les affirmant et légitimant d'un point de vue rationnel pour emporter un accord universel.

- 30 De nouveau, la situation diffère quand on se rapporte aux pratiques d'improvisation. Dans la mesure où, dans les formes d'improvisation que nous avons mentionnées, il n'y a pas de système de référence explicite sur lequel s'appuyer, il n'y a pas la possibilité non plus de partir de soi et d'affirmer sa position, en passant par la médiation de ces références communément partagées, pour emporter l'accord de tous. L'enjeu est, au contraire, d'opérer une mise en retrait de l'*ego* afin de servir au mieux la situation en cours par des apports qui complètent, prolongent, transforment les apports des autres. Comme le souligne Matthieu Saladin à propos de l'improvisation musicale libre, non idiomatique, qu'on peut rapprocher en ce sens des pratiques expérimentales d'improvisation en danse :

[L'] écoute du détail amène [...] le musicien à se mettre en retrait pour se concentrer davantage sur le jeu de ses partenaires – retrait que Davidson nomme « *ego-less* » –, ou du moins à mettre sur un rapport d'égalité l'attention portée à sa propre contribution et à celles des autres, pour en saisir l'articulation. (Saladin, 2014 : 94).

Prenons un exemple précis : dans sa *Composition en Temps Réel*, João Fiadeiro incite d'abord les participants à prendre un temps d'attente dans lequel ils se contraignent à demeurer dans une attitude de « ne rien faire », pour ne pas porter de réponse automatique à une situation donnée et prendre le temps au contraire de « savourer » la spécificité de ladite situation. C'est un cadre qui permet donc de se désapprovisionner (dans les limites du possible). Dans cette phrase d'attente, où le temps s'étire, on découvre alors des « quoi » possibles de la situation (des propriétés) qui appellent, en guise de réponses, des « comment » (des modes d'exécution) de la part des participants. On observe ainsi que la composition collective part de ce qu'on pourrait appeler une expression dépersonnalisée pour servir la situation. Par la suite, le primat est focalisé sur la relation : les interventions successives des participants cherchent à poursuivre, prolonger les traces laissées par une action antérieure afin de coconstruire une action collective.

- 31 On constate en somme, à partir des deux perspectives que nous étudions ici, deux attitudes différentes de la part d'un sujet au sein d'une activité communicationnelle : ou bien s'affirmer sur la base d'un cadre d'interprétation commun, ou bien se mettre en retrait pour servir une situation en cours de co-construction. Ces deux attitudes différentes renvoient à deux manières diverses de traiter un conflit ou un problème posé. Dans le premier cas, celui qui est différent s'inscrit d'emblée dans un différend avec moi, car il soutient une position différente de la mienne conduisant à un conflit (éventuel) qu'il s'agira de concilier en vue de former un consensus. C'est ce que rappelle Habermas :

Plus grande est la mesure de rationalité communicationnelle et plus large est, à l'intérieur d'une communauté de communication, la marge de jeu qui permet la coordination non-violente des actions et la conciliation des conflits par un consensus (pour autant que ces conflits renvoient à des dissonances cognitives au sens étroit)
(Habermas, [1981] 1987 : 31)

Dans le second cas, celui qui est différent est regardé comme pouvant apporter une touche de singularité à mes propres apports : la différence apportée par autrui dans une improvisation est ainsi davantage perçue comme un « différentiel » au sens deleuzien du

terme (synonyme d'une production, ensemble, d'une force, d'une valeur, d'un sens)⁷. Il est question de vivre une alliance entre des séries de mouvements hétérogènes, de se laisser contaminer par les apports de l'autre, sans voir en ces positions différentes une menace pour notre propre position, mais une opportunité d'enrichissement. En d'autres termes, cela peut représenter une autre manière de traiter un conflit éventuel ou naissant, ou bien de répondre à un problème posé par la tâche (*task*) proposée, en laissant de côté les positions égo ou autocentrées et en acceptant d'écouter et de prendre en considération l'Autre dans sa singularité. Des exercices de danse libre peuvent par exemple être proposés par des enseignants dans des collèges ou lycées pour favoriser la solidarité entre les camarades d'une même classe, et apaiser des animosités ou rivalités palpables⁸⁹.

Un processus différent de fonctionnement entre une communication explicite et une communication implicite

- 32 Enfin, la conciliation des conflits en vue d'atteindre un consensus passe par une théorie de l'argumentation dans la perspective habermassienne. Jürgen Habermas définit l'argumentation ainsi :

Nous appelons *argumentation* le type de discours où les parties prenantes thématisent des prétentions à la validité qui font l'objet de litiges, et tentent de les admettre ou de les critiquer au moyen d'arguments. Un *argument* contient des raisons qui sont systématiquement reliées à la *prétention à la validité* d'expressions problématiques (Habermas, [1981] 1987 : 34).

L'argumentation part donc « d'expressions problématiques » faisant « l'objet de litiges » entre les locuteurs : chaque locuteur soutient en effet une position et essaie de la justifier au moyen d'arguments rationnels qui sont ou admis ou critiqués par les autres, au moyen d'autres arguments ou de contre-arguments. Ces « prétentions à la validité » soutenues par des motifs rationnellement motivés « doivent servir à établir que la norme proposée pour l'admission exprime un intérêt universalisable » (*ibid.* : 37), c'est-à-dire un intérêt pouvant

emporter l'accord de tous et être reçu comme « valide ». Cet « intérêt universalisable » permet de ce fait de transformer une opinion subjective en une connaissance universelle. Que pouvons-nous dès lors en déduire quant au processus de fonctionnement à l'œuvre dans cette discussion de type argumentative ? Il est dialogique (à défaut de monologique) en ce qu'il implique un discours entre plusieurs locuteurs, discursif (par le biais de raisonnements successifs), et surtout dialectique (en passant par des arguments et contre-arguments). C'est ce que souligne, entre autres, Jean-Marc Ferry : on observe « la logique dialectique et grammaticale d'une communication » (1987 : 32) qui sert la recherche d'une vérité. Finalement, ces considérations ont pour objet, dans la perspective habermassienne, de réhabiliter la raison, à l'encontre de la première génération de l'École de Francfort qui, dans un contexte de crise survenu à la suite des horreurs de l'Histoire du ^{xx}^e siècle, avait remis en cause notamment la croyance (valorisée par les Lumières) en un progrès continu de l'esprit humain.

- 33 De nouveau, ces caractéristiques relatives au processus de l'activité communicationnelle pensée par Habermas (la logique dialectique ; la recherche d'une vérité pragmatico-linguistique ; et la réhabilitation de la raison) ne se retrouvent pas dans le processus d'une improvisation collective dansée qui, néanmoins, semble ne pouvoir relever, comme nous l'avons vu, que d'une activité de type communicationnel. La pensée, en effet, de la différence, non plus simplement comme une opposition ou concurrence, mais comme une source constitutive de nos mouvements ouverts au décentrement, donc au devenir, souligne qu'on a affaire à « une étrange *genesis*, *genèse* ou *hétérogenèse*, accueil de l'altérité et déploiement de cette altérité latente en soi » (Doganis, 2013 : 71) (à défaut d'avoir affaire à un rapport dialectique visant à surmonter les contraires). Ce devenir hétérogénétique des mouvements du corps est particulièrement visible dans nombre d'exercices d'improvisation en danse. Pensons, par exemple, aux dispositifs qui travaillent à partir d'images pour donner de nouvelles qualités aux mouvements corporels : quand il est demandé aux praticiens de « devenir » n'importe quel élément naturel (eau, terre, air, feu, etc.), comme dans l'*Action Theater* ou dans la lignée des travaux de la danseuse Simone Forti, il ne leur est pas demandé de fondamentalement « imiter » ces éléments en les illustrant, mais de « devenir » ces

éléments en travaillant sur une qualité de mouvement pour sentir ce que cette qualité modifie dans leurs états corporels.

- 34 Une telle hétérogénéité se conjugue ensuite à une nouvelle conception de l'hétéronomie : Basile Doganis précise qu'« à l'encontre d'un certain type d'"autonomie" étroite et fermée » (*ibid.* : 14), revendiquant une auto-position et une auto-affirmation, il s'agirait de voir si « une "hétéronomie lucide" et éclairée, choisie et assumée, et non pas subie ou imposée aveuglément du dehors, ne serait pas tout aussi féconde et "émancipatrice" » (*ibid.*). En d'autres termes, au lieu de considérer l'hétéronomie (dans un héritage kantien) comme étant passive et aliénatrice, en ravalant le sujet à l'état d'un objet, il serait question de la voir dans sa propension active et émancipatrice à l'égard de techniques habituelles du corps, car elle permettrait, par la médiation d'autrui notamment, d'ouvrir à de nouvelles possibilités de se mouvoir.
- 35 Finalement, ces hétéronomies choisies et maîtrisées dans une improvisation supposent des décisions prises en temps réel par les improvisateurs, lesquelles décisions supposent, à leur tour, des critères, même implicites, de choix et des intentions (de sens) derrière les gestes. Ainsi, bien qu'une large part soit accordée à l'indétermination et au manque de contrôle dans une improvisation, toute rationalité ne disparaît pas pour autant. Comme l'explique Kent De Spain à propos de ce qu'il nomme les « capacités cognitives » de l'improvisateur, ce dernier doit analyser (même en un clin d'œil) les éléments de la situation pour « trouver une solution "adaptée" au contexte » (2014 : 136. Notre traduction). Cette analyse peut par exemple reposer sur des compétences, comme reconnaître des *patterns* en train de se produire, ou utiliser sa mémoire des expériences passées (*ibid.*). En somme, il serait faux de concevoir l'improvisation (en danse) comme un processus absolument aveugle et inconscient, bien qu'il n'y soit pas question non plus de mettre sur un piédestal la raison pratique, contrairement à Habermas pour qui les interlocuteurs d'une communication « ont chacun leur plan et cherchent à le réaliser ([...] suivant le schéma d'une activité rationnelle par rapport à une fin !) » (Ferry, 1987 : 29).
- 36 En bref, on pourrait résumer le processus de communication implicite à l'œuvre au sein d'une improvisation collective ainsi : il met en

jeu un devenir hétérogénétique, une logique de l'hétéronomie choisie et libératrice, et certaines capacités cognitives.

Ouverture vers de nouvelles perspectives sociales : une éthique entre corps et une démocratie des corps

- 37 Nous avons souligné en quoi l'agir communicationnel habermassien et le type d'activité communicationnelle à l'œuvre au sein d'une improvisation dansée, quand bien même ils présentent un point de départ, des enjeux assez similaires et relèvent tous deux d'une forme de communication, offrent deux directions différentes quant aux prérequis de la communication, quant à l'attitude du sujet dans la communication, et quant au processus de fonctionnement de cette communication (explicite ou implicite). Ces deux modes d'activité communicationnelles présentent finalement deux voies différentes : d'un côté, la perspective habermassienne ouvre la voie d'une (hyper)rationalisation contre l'irrationalisme de l'Histoire ; d'un autre côté, la perspective de l'improvisation ouvre la voie d'une reconnaissance de la part d'inconnu dans ce manque de continuité de l'Histoire, en pensant des individus en relation qui négocient avec cette part grandissante d'indétermination – ce qui peut résonner fortement avec les situations précaires qui sont les nôtres aujourd'hui, et ouvrir d'autres considérations sociales qui ne sont pas prises en compte dans le cadre trop restreint de l'agir communicationnel habermassien...
- 38 Pour finir, nous pourrions énoncer dans ce contexte quelques pistes sur ces perspectives sociales nouvellement ouvertes. Il est notoire que l'agir communicationnel habermassien mène à la pensée d'un nouvel ordre social fondé sur une éthique de la discussion (pour définir les contours normatifs de l'usage de la raison pratique et déterminer ensemble ce qu'est une vie bonne en société), ainsi qu'à une démocratie délibérative (où la démocratie ne se résume pas uniquement au respect et à la sauvegarde des libertés privées individuelles, ou à l'équilibre des pouvoirs, mais tend à la « formation

discursive de la volonté », c'est-à-dire à la légitimation rationnellement motivée, par le dialogue, des contraintes qui s'imposent aux citoyens dans la société) (Habermas, [1992] 1997).

- 39 D'une manière similaire, quoique dans le même temps différente, on pourrait dire que l'improvisation collective – en tant qu'expérience partagée – ouvre la voie à une certaine éthique incarnée fondée sur la disponibilité (ou capacité relationnelle et attentionnelle à se tenir ouvert à l'imprévisible), sur la vulnérabilité (ou disposition à s'exposer aux propositions des autres et à s'ouvrir à un devenir de sa subjectivité), sur l'hospitalité (ou aptitude à accueillir l'autre en se sentant en même temps accueilli par cet autre)¹⁰. En outre, la démocratie comme forme de vie, et non uniquement comme régime politique, y prend encore de nouvelles significations. Elle peut indiquer une facilité d'accès (contre toute forme de discrimination, qu'elle soit physique, raciale, de genre, ou autre) ; une remise en cause des hiérarchies (entre les praticiens, ou bien entre les parties du corps – puisque le mouvement peut potentiellement provenir de n'importe quelle partie du corps et de n'importe quel participant) ; ou encore un dialogue entre guider et suivre (où chacun n'est ni totalement actif ni totalement passif mais insère ses mouvements dans une « voie moyenne » qui se situe à l'intersection de ses apports et de ceux des autres).
- 40 Nous aimerions terminer sur ces quelques mots de Steve Paxton qui a initié la pratique du *Contact improvisation*, et qui se réfère ici à cette « voie moyenne » susmentionnée :

Que se passe-t-il lorsque deux personnes arrivent à un consensus ? [Terme qui intéresse particulièrement Habermas, mais qui ici donne lieu à une autre réalité] Ensemble, elles offrent leur centre et ensuite les deux centres manœuvrent l'un par rapport à l'autre. Ce n'est pas seulement l'un qui attaque l'autre et ce qui arrive arrive [comme dans une théorie de l'argumentation]. Il peut y avoir au lieu de ça une flexibilité, autour de laquelle en fait tout autre chose émerge, ce qui ne me semble défini ni par l'un ni par l'autre, mais par l'effet synergique des deux (Paxton et Rainer, 2009 : 18).

En somme, un consensus, littéralement un « accord » (politique), interviendrait, non pas parce que l'un l'emporte démocratiquement, car rationnellement, sur l'autre, convaincu, mais parce que l'on se

décentre de nos préférences et intérêts pour coconstruire une situation : chacun se décharge ainsi d'une énergie sienne pour entrer dans une « synergie » ou énergie collective de laquelle peuvent naître des actions conjointes et une structuration commune où rien n'est « défini [exclusivement] ni par l'un ni par l'autre ».

BIBLIOGRAPHY

- ALBRIGHT A. C., 2013, *Engaging Bodies. The Politics and Poetics of Corporeality*, Middletown, Connecticut : Wesleyan University Press.
- AUBERT I., 2015, *Habermas : Une théorie critique de la société*, Paris : CNRS Éditions.
- BANES S., [1987] 2002, *Terpsichore en baskets. Post-modern dance*, trad. D. Luccioni, Chiron : Centre national de la danse.
- BERARDI F. et SARTI A., 2007, *RUN. Forma, vita, ricombinazione*, Milan-Udine : Mimesis, coll. « Postumani ».
- BERTINETTO A., 2011, « Improvisation and Artistic Creativity », *Proceedings of the European Society for Aesthetics*, vol. 3, p. 81-103.
- BERTINETTO A., 2016, *Esequire l'inatteso. Ontologia della musica e improvvisazione*, Rome : Il glifo ebooks.
- BOUCHINDHOMME C., 2002, *Le vocabulaire de Habermas*, Paris : Ellipses, coll. « Vocabulaire de... ».
- CANONNE C. et SAINT-GERMIER P., 2022, « Coordinating free improvisation: An integrative framework for the study of collective improvisation », *Musicae Scientiae*, vol. 26, n° 3, p. 455-475.
- DE SPAIN K., 2014, *Landscape of the Now, A Topography of Movement Improvisation*, New York : Oxford University Press.
- DOGANIS B., 2013, *Pensées du corps. La philosophie à l'épreuve des arts gestuels japonais (danse, théâtre, arts martiaux)*, Paris : Les Belles Lettres, coll. « Japon », Série Études.
- FERRY J.-M., 1987, *Habermas. L'éthique de la communication*, Paris : PUF, coll. « Recherches politiques ».
- GAILLARD J., 2006, « L'improvisation dansée : risquer le vide. Pour une approche psycho-phénoménologique », dans BOISSIÈRE A. et KINTZLER C. (éd.), *Approche philosophique du geste dansé. De l'improvisation à la performance*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Esthétique et sciences des arts ».
- GARVEY G. T., 2000, « The Value of Opacity: A Bakhtinian Analysis of Habermas's Discourse Ethics », *Philosophy & Rhetoric*, vol. 33, n° 4, p. 370-390.
- GINOT I. et MICHEL M. (dir.), 2008, *La danse au xx^e siècle*, Paris : Larousse.
- GODFROY A., 2024, « Connaissance par le vide. De quoi les improvisateurs sont-ils savants ? », dans I. Pérez-Wilke,

P. Kuypers, R. Costa (dir.), *Autour de l'improvisation. Essais*, Paris : L'Harmattan, coll. « Thyse », n° 22.

GOUPIL L., WOLF T., SAINT-GERMIER P. et al., 2021, « Emergent Shared Intentions Support Coordination During Collective Musical Improvisations », *Cognitive Science. A Multidisciplinary Journal*, vol. 45, n° 1, p. 1-39.

HABERMAS J., [1981] 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, t. 1, Rationalité de l'agir et rationalisation en société, trad. Jean-Marc Ferry, Paris : Fayard.

HABERMAS J., [1992] 1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. C. Bouchindhomme et R. Rochlitz, Paris : Gallimard, coll. « NRF Essais ».

HARRINGTON A., 2001, *Hermeneutic Dialogue and Social Science: A Critique of Gadamer and Habermas*, London : Routledge.

PAJNIK M., 2006, « Feminist Reflections on Habermas's Communicative Action : The Need for an Inclusive Political Theory », *European Journal of Social Theory*, vol. 9, n° 3, p. 385-404.

PAXTON S. et RAINER Y., 2009, « Conversation entre Yvonne Rainer et Steve Paxton/Conversation between Yvonne Rainer and Steve Paxton », dans

A. Benoit (dir.), *On the Edge/Créateurs de l'imprévu*, Bruxelles : Contredanse, coll. « Nouvelles de danse », n° 32/33, édition bilingue.

RANDAZZO A., 2025, *Penser à partir des pratiques improvisées en danse ou repenser la subjectivité et l'événement en philosophie. Vers une nouvelle approche de la créativité artistique*, thèse de doctorat en philosophie, sous la direction de Grégori Jean, soutenue le 19 novembre 2025 à l'Université Côte d'Azur.

ROCHLITZ R., 2002, « Introduction. Raison et rationalité chez Habermas », dans R. Rochlitz (dir.), *Habermas. L'usage public de la raison*, Paris : PUF, coll. « Débats philosophiques ».

SALADIN M., 2014, *Esthétique de l'improvisation libre. Expérimentation musicale et politique*, Dijon : Les Presses du réel.

SARTI A., CITTI G., PIOTROWSKI D., 2019, « Differential heterogenesis and the emergence of semiotic function », *Semiotica*, n° 230, p. 1-34.

SAWYER R. K., 2010, « La conversation comme phénomène d'émergence collaborative », trad. Y. Kreplak, *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 18, p. 45-67.

NOTES

1 Cf. Habermas [1981] (1987) : p. 26. La rationalité cognitive-instrumentale, « c'est l'aptitude à disposer en connaissance de cause d'un environnement contingent, ainsi que l'adaptation intelligente à cet environnement ». Il en résulte une « manipulation instrumentale » (*ibid.*, p. 27).

- 2 John Austin qualifierait ces effets de « perlocutoires » en tant qu'ils causent quelque chose dans le monde et peuvent susciter de la peur, de l'effroi, de la joie, etc. chez les spectateurs.
- 3 Cf. La définition donnée par Bouchindhomme (2002 : 62-63).
- 4 Cf. Banes [1987] (2002) et à propos de « La rupture postmoderne », cf. Ginot et Michel (2008).
- 5 Ce sont des normes qui concernent la « pragmatique » du discours (à défaut de sa sémantique) : elles régulent l'interlocution au sein d'un discours et non le contenu des propositions employées.
- 6 Cette idée a été développée par Clément Canonne, lors d'une intervention intitulée « Une esthétique de l'improvisation musicale ? », dans le cadre de la formation au Lycée Paul Robert Les Lilas sur « Les matériaux de l'art : l'improvisation », donnée les 14 et 15 mars 2024 et organisée par l'Académie de Créteil, en particulier par Matthias Gault.
- 7 Sur le différentiel, cf. Berardi et Sarti (2007) ; Sarti, Citti et Piotrowski (2019).
- 8 Intervention/remarque d'une enseignante de philosophie en lycée pendant la formation que j'ai donnée au Lycée Paul Robert Les Lilas dans le cadre des journées sur « Les matériaux de l'art : l'improvisation » les 14-15 mars 2024. Intervention intitulée : « Penser à partir de l'improvisation du corps en danse : repenser le vide, l'involontaire et l'altérité ».
- 9 Cf. Albright (2013). Dans un chapitre intitulé « Dancing across Difference. Experience and Identity in the Classroom », elle montre comment la pratique du Contact Improvisation aide à aller au-delà des tensions dans une classe entourant les questions de race, de genre, de sexualité, de pouvoir entre les élèves, mais aussi entre les élèves et l'enseignant.
- 10 Cf. notre travail de thèse : Randazzo (2025).

ABSTRACTS

Français

En prenant pour point de départ les différentes actions sociales catégorisées par Jürgen Habermas, cet article se propose d'insérer les pratiques d'improvisation, en étudiant le cas de la danse, dans un agir de type communicationnel rectifié pour rendre compte de ce qui est en jeu dans de telles pratiques. En partant d'un même constat, la désintégration du fait

social, et en visant une même finalité, proposer des modes alternatifs de faire ensemble, ce travail tend à souligner des impensés dans la théorie habermassienne de l'agir communicationnel, notamment quant au rapport au corps et aux mouvements, en montrant en quoi les conditions pour communiquer, l'attitude des communicants et le processus de la communication diffèrent entre la théorie habermassienne et les pratiques improvisées en danse que nous étudions. Cet article tend ainsi à ouvrir de nouvelles perspectives pour une intercommunication et intercompréhension collectives, donnant lieu, en guise d'ouverture, à de nouvelles approches éthiques et politiques, et plus précisément démocratiques, reposant sur des pratiques incarnées.

English

Taking as its point of departure Jürgen Habermas's typology of social action, this article seeks to position improvised practices – specifically dance improvisation – within a framework of communicative action that is modified to account for what is at stake in such practices. While starting from a similar diagnosis – the disintegration of the social bond – and pursuing a common objective – namely, the exploration of alternative modes of collective engagement – this study aims to illuminate certain overlooked dimensions within the Habermasian theory of communicative action, particularly with regard to the role of the body and movement. By analyzing how the conditions for communication, the communicators' attitudes, and the communicative process itself diverge between Habermas's theory and the improvised dance practices examined here, this article opens new avenues for thinking about collective intercommunication and mutual understanding. In conclusion, it gestures toward renewed ethical and political – more precisely democratic – approaches grounded in embodied practices.

INDEX

Mots-clés

improvisation dansée, Jürgen Habermas, agir communicationnel, corps, mouvement, éthique incarnée, démocratie

Keywords

dance improvisation, Jürgen Habermas, communicative action, body, movement, embodied ethics, democracy

AUTHOR

Alessandra Randazzo

CRHI (Centre de Recherches en Histoire des Idées)

Alessandra Randazzo est actuellement enseignante contractuelle à l'Université Côte d'Azur (Nice, France), où elle a soutenu en novembre 2025 sa thèse de doctorat en philosophie intitulée « Penser à partir des pratiques improvisées en danse ou repenser la subjectivité et l'événement en philosophie. Vers une nouvelle approche de la créativité artistique ». Membre associé du CRHI (Centre de Recherches en Histoire des Idées), ses thèmes de recherche portent sur les pratiques corporelles et artistiques (notamment, les pratiques d'improvisation), sur la philosophie de la danse, les philosophies du mouvement et de l'événement, et sur la philosophie sociale. Elle a déjà publié plusieurs articles, tous déposés dans Hal (IdHal : hal- 03983962) et dans ORCID (0009-0009-4300-9076).

« Théorie critique », violence meurtrière de masse, génocide

« *Critical Theory* », *Mass Murderous Violence*, *Genocide*

Stéphane Haber

OUTLINE

La critique contestée
Foucault, biopolitique, nazisme
Le concept de génocide
Crimes contre l'humanité
Conclusion

TEXT

- 1 L'expression « Théorie critique » est indéterminée. Au sens strict, elle désigne un courant particulier de la pensée contemporaine, celui que l'on vise familièrement en parlant de l'« École de Francfort ». Mais au sens large, on l'utilise pour faire apparaître une sorte de continuité ou d'affinité entre des approches très influentes dans le monde intellectuel et académique de ces dernières décennies (outre « l'École de Francfort », pionnière à bien des égards, principalement : le marxisme, la pensée de Foucault, la sociologie critique de Bourdieu¹, et plus récemment une partie du féminisme et de l'écologisme). Bien que leurs orientations respectives puissent sembler variées, voire parfois incompatibles, elles possèdent en effet un air de famille, créent régulièrement des espaces d'inter-discussion spécifiques et attirent la sympathie de publics qui se recoupent souvent. Sur le fond, il s'agit chaque fois de placer l'accent sur ce qui apparaît comme problématique, comme déficient ou comme mauvais (en fonction de critères qui peuvent varier) dans le monde historique présent, de le penser (par différence avec la simple dénonciation morale), de l'expliquer au moyen de concepts et d'hypothèses novatrices, et aussi de suggérer plus ou moins explicitement la possibilité de voies alternatives capables de conduire à quelque chose de meilleur. Même si le terme a suscité beaucoup de répugnances au siècle dernier, on a donc encore affaire, quoique de façon détournée, à des progrès

potentiels à venir, au sens des idées des Lumières et de la « gauche » post-1789.

- 2 Pareille identification, à la réflexion, n'est pas entièrement satisfaisante, car des secteurs non négligeables de la pensée conservatrice, de la pensée contre-révolutionnaire ou de la pensée libérale (qui, malgré leurs différences, se reconnaîtraient majoritairement, selon nos critères actuels, dans les idées dites « de droite »), ont aussi développé une intention « critique » (par opposition tant à l'adhésion à l'ordre existant qu'à la neutralité normative) ou encore un propos relevant d'une « théorie critique » au sens très large. Simplement, une convention ou une habitude s'est imposée qui réserve l'appellation « théorie critique » à des productions intellectuelles rattachables à la tradition progressiste, celle dans laquelle l'« émancipation » et la contestation des pouvoirs, voire (dans certains discours dénonciateurs portés à l'emphase) du Pouvoir en général, ont formé des thèmes de prédilection. Il n'est pas illégitime de s'y tenir, même provisoirement, même si ce choix n'implique aucun jugement de valeur particulier.

La critique contestée

- 3 Cependant, dans un monde qui s'éloigne rapidement et sous de nombreux aspects de celui du ^{xx}e siècle dans lequel et pour lequel s'était épanouie cette « théorie critique » *lato sensu*, il est évidemment compliqué de porter un jugement d'ensemble sur la pertinence des acquis et des propositions qu'elle a initiés. Récemment, les croisades culturelles visant un « wokisme » largement fantasmé, agité comme un chiffon rouge, n'ont évidemment pas aidé à éclairer le débat, puisqu'elles ont conduit à réduire, sans autre forme de procès, l'impulsion critique à une volonté autoritaire et vengeresse – ce qui, du fait même de l'absurde exagération du propos, renforçait évidemment le désir de la défendre globalement dans son principe.
- 4 Une question demeure pourtant, qui mérite vraiment d'être posée : ces pensées relevant de la « théorie critique », censées par vocation insister sur ce qui, dans le monde, du fait de l'emprise de pouvoirs ou même parfois du Pouvoir en général, est absolument insatisfaisant, n'ont-elles pas eu leurs partialités caractéristiques, peut-être désormais plus gênantes qu'autrefois ? Partons d'un fait pour étayer ce

doute. Pour le sens commun, ce qui ne va pas par excellence, ce qui provoque superlativement effroi et consternation (« le Mal »), ce sont les crimes de masses monstrueux, les génocides, les guerres destructrices et autres exactions du même genre. Une partie de la conscience historique contemporaine, à la fois exprimée et alimentée par les arts, par la culture de masse, par la recherche savante, s'entient à cette conviction. Pourtant, au sens précisé plus haut, peu de théoriciens et de théoriciennes critiques ont choisi de faire de ces phénomènes le cœur ou même l'un des objets essentiels de leurs investigations.

- 5 Ainsi, si l'on prend l'un des ouvrages les plus célèbres de la « théorie critique » au sens de l'École de Francfort, *Dialectique de la raison*, de Horkheimer et Adorno (1944), il est bien question des guerres destructrices et de l'antisémitisme (qui se révéla être à l'origine de certaines politiques d'extermination de masse les plus terribles du siècle dernier). Mais on a l'impression que les auteurs se montrent plus à leur aise et donc plus diserts lorsqu'il est question du caractère aliénant du cinéma hollywoodien et de la consommation de masse que sur ces faits eux-mêmes. C'est que le fascisme, condition de possibilité des violences extrêmes, leur apparaît comme la cristallisation de tendances très générales et très anciennes des sociétés modernes, tendances qui ont bien d'autres manifestations, peut-être plus intéressantes. Naturellement, une telle partialité s'explique en grande partie par le lieu (les États-Unis) et la date de rédaction du livre (une date à laquelle la nature et l'ampleur des exactions tant du nazisme, d'ailleurs, que du stalinisme ou d'autres régimes apparentés, restaient souvent mal appréciées). Mais même après 1945, il n'est pas certain que l'orientation que révèle cette stratégie ait été complètement corrigée. Les *Minima Moralia* d'Adorno (1951) semblent ainsi parfois faire des atrocités criminelles de masse propres à la guerre totale et à ce que l'on appelait pas encore la Shoah une manifestation parmi d'autres de la déraison moderne, sans hiérarchie. Il est vrai qu'un texte brillant du même Adorno « Éduquer après Auschwitz » (Adorno, [1966] 2003 : 235-251) s'approche plus clairement de l'idée selon laquelle les camps d'extermination, au cœur de la politique génocidaire mise en œuvre par les nazis, constituent un phénomène-clé original, pensable pour lui-même, dans lequel se condense la puissance destructrice et meurtrière accumulée par le développe-

ment délétère de nos sociétés. Mais ce point n'est pas vraiment approfondi.

- 6 Plus récemment, Habermas (qui, certes, a cessé de se réclamer de la théorie critique mais en hérite tout de même) a peut-être tiré les conséquences ultimes de cette orientation : la réflexion philosophique n'a pas particulièrement vocation, explique-t-il en résumé, à se pencher sur les horreurs historiques du passé ou même du présent, pour les éclairer et les expliquer, elle doit plutôt se concentrer sur cet avenir désirable que sera l'avènement d'un ordre cosmopolitique capable d'assurer à l'échelle mondiale le respect des droits individuels – un ordre dont *l'une* des significations, mais l'une seulement, et sans besoin d'accentuation particulier, sera de prévenir la reproduction des guerres injustes et des violences extrêmes du passé. Il y a là un geste de confiance tout à fait étranger à la conscience tragique : pour Habermas, *il se trouve* que les sociétés s'avèrent parfois capables de sortir des ornières dans lesquelles elles se sont elles-mêmes enfoncées, qu'elles sont capables de corriger leurs erreurs et leurs dérives, et, dans l'activité théorique, il est possible de faire sereinement fond sur ce constat rassurant. Si l'on cherche les sources d'un tel éloignement, assez stupéfiant si l'on y réfléchit, par rapport à la conscience tragique, on dira que ce que l'on a appelé « théorie critique » s'est beaucoup trop spécialisé, ces dernières décennies, dans la dénonciation des imperfections et des inforts propres aux sociétés qui, à regarder les choses de plus loin, ont *malgré tout* eu la chance de bénéficier de ces deux bonheurs insignes que sont la paix (relative) et la prospérité (relative) (Habermas, [1998] 2000)². Un propos légitime en lui-même, mais finalement peut-être un peu étroit.

Foucault, biopolitique, nazisme

- 7 Cependant, parmi les « classiques » de la « théorie critique » au sens large, Foucault fait sans doute exception. Il a en tout cas exprimé dans certains de ses textes une sorte d'inquiétude à ce sujet. Ainsi, dans un compte-rendu du livre d'André Glucksmann, *Les Maîtres penseurs* (1977), il a cruellement mis en relief la figure du philosophe qui n'oppose que froideur à la réalité du déchaînement monstrueux de la violence de masse. De là à *relativiser* puis,

ensuite, à *justifier* les massacres (comme effets secondaires de processus historiques que l'on persiste à valoriser ou du moins à estimer inévitables), il n'y a, explique Foucault, qu'un pas. On se souvient, parce qu'il rend un son analogue, du passage du film de Visconti, *Les Damnés*, dans lequel, à l'époque du nazisme, un membre de la SS cite ou croit citer Hegel : il ne faut pas, proclame-t-il, hésiter à écraser la petite fleur qui obstrue le chemin de l'Histoire. Comprendons : lorsqu'on se place du point de vue du vrai sens de l'Histoire et de ce qui compte réellement, craindre de voir s'exercer la violence et même hésiter à infliger soi-même la mort relève d'un sentimentalisme déplacé.

Est revenu l'âge de Candide où l'on ne peut plus écouter l'universelle petite chanson qui rend raison de tout. Les Candides du xx^e siècle, qui ont parcouru le vieux monde et le nouveau à travers les massacres, les batailles, les charniers et les gens terrorisés, existent : nous les avons rencontrés (Foucault, 1994a : 277).

Dans l'ouvrage en question, l'argument de Glucksmann est que la pensée moderne, particulièrement chez les philosophes allemands, de Fichte à Nietzsche, a mis en place un mode de pensée dictatorial selon lequel certains, au nom de la Raison ou de la Force, peuvent se croire autorisés à exercer un pouvoir sans partage (y compris, mais, en toute logique, *surtout*, un pouvoir de vie et de mort) sur des populations entières. De façon intéressante, Foucault le tire plutôt du côté de l'idée de penseurs qui, après coup, sans pouvoir être tenus pour responsables en quelque manière des événements, comme le suggérerait Glucksmann, *relativisent explicitement* les faits.

- 8 Pourtant, Foucault lui-même n'a pas vraiment intégré à ses recherches une prise en compte quelque peu approfondie de ce genre de phénomènes historiques extrêmes, de sorte que l'on pourrait ressentir la désagréable impression qu'il ne mentionne la réalité historique des grands massacres du xx^e siècle que pour infliger un coup de griffe au marxisme et au socialisme en général. En réalité, c'est seulement avec *Homo Sacer* (1995) de G. Agamben qu'une liaison s'est établie entre certains concepts caractéristiques issus de la réflexion foucauldienne (à commencer par la biopolitique) et l'interprétation des violences historiques extrêmes (ici, celles des camps de concentration et d'extermination du nazisme). Et il est difficile de ne

pas donner raison à A. Mbembé lorsqu'il estime à la suite d'Agamben, que Foucault, peut-être un peu trop vitaliste (au sens où, dans sa perspective, c'est d'abord ce qui tente d'améliorer et d'étendre la vie qui est intéressant), n'a pas vraiment investi le vaste domaine de la « nécropolitique » ou encore de la « thanatocratie » (le pouvoir de faire mourir et de laisser mourir beaucoup de gens), en sorte que presque tout reste à faire dans ce domaine (Mbembé, 2006).

- 9 L'origine d'une telle partialité est sans doute à chercher dans le fait que le thème de la violence (au sens de ce qui s'amplifie démesurément dans les crimes de masse historiques) semble faire l'objet d'une certaine méfiance chez Foucault. Là où « pouvoir » dirige le regard vers la variété, la souplesse et l'inventivité des relations, « violence » n'indique apparemment pour lui qu'une simplification drastique, qui se marque par la réduction de l'un des protagonistes à la pure passivité, au fait de subir. C'est ainsi que, dans la conférence « Le sujet et le pouvoir », le philosophe insiste sur le fait que la violence physique n'est pas le fin mot du pouvoir ni son fond secret (Foucault, 1994b : 336-338). En un certain sens, elle est son contraire et se révèle pour cela assez inintéressante. Il y a là une décision assumée qui n'est pas sans rappeler un motif propre à un autre grand représentant de la pensée ou de la théorie critique de l'époque, à savoir Bourdieu : ce qui appelle par excellence le décorticage sociologique, c'est le pouvoir naturalisé, légitimé, incorporé, euphémisé et donc invisibilisé – celui qui, précisément, tourne le dos à la violence au sens strict (la brutalité physique visant à obtenir abaissement, soumission, crainte et intimidation – sans même parler des cas où c'est l'élimination physique pure et simple qui est visée). Bourdieu (dont certains des premiers travaux portent pourtant sur un contexte colonial dans l'horizon duquel une telle violence n'était pas impensable) ne semble pas s'inquiéter du fait que cette orientation rend problématique sa prétention à édifier une « sociologie générale ». En toute logique, pareille approche critique (qui, contrairement à la sociologie durkheimienne, se détourne du crime en général comme fait social massif) ne pourra concerner que des périodes historiques et des régions du monde où la violence s'est trouvée largement minimisée³.

- 10 Au sein de l'œuvre foucauldienne, il existe cependant une exception, au moins apparente. Elle correspond à la dernière leçon du cours inti-

tulé « Il faut défendre la société » (1976), un texte explosif, certes vif parce qu'exploratoire, mais aussi d'une rare densité.

- 11 Le philosophe s'interroge sur le point suivant : la discipline (contrôler, surveiller, normer, isoler les individus) est-elle la forme principale qu'a revêtue le pouvoir à l'époque contemporaine ? La difficulté la plus évidente est que les violences collectives paroxystiques du ^{xx}^e siècle, conduites le plus souvent sous l'égide de régimes criminels déchaînés (violences coloniales, politiques, guerrières, génocidaires), ne semblent pas pouvoir être entièrement réduites à une intensification ni encore moins à une dérive des pratiques disciplinaires que Foucault avait repérées dans une phase antérieure de sa réflexion (au moment de *Surveiller et punir*). Aucun trajet rectiligne ne mène de la prison « rationalisée » du ^{xix}^e siècle européen au camp d'extermination. En réalité, quelque chose d'autre semble entrer en jeu, qui relève d'une sorte de réactivation inattendue du droit de vie et de mort, cet attribut traditionnel de la souveraineté que l'avènement des sociétés disciplinaires semblait pourtant avoir déclassé. Foucault non seulement admet la valeur de l'objection, mais, s'éloignant radicalement de la tentation d'attribuer une essence ou un caractère unique à une « époque » donnée, développe aussi l'hypothèse d'évolutions parallèles : les sociétés modernes auraient vu l'expansion de *deux* figures du pouvoir, aussi indépendantes que relativement nouvelles, la discipline et le biopouvoir, ce dernier désignant la prise en charge directe de la vie biologique (le corps, la santé, les populations).
- 12 Or, dans le texte, une analyse du nazisme voudrait ajouter un argument décisif à cette argumentation : ces deux éléments, plutôt que de cheminer côte à côte, se sont révélés capables de s'associer intimement et ils l'ont fait historiquement en démultipliant réciproquement leur potentiel destructeur. C'est de ce point de vue que Foucault peut tacitement écarter les deux concepts majeurs (fascisme, totalitarisme) qui ont le plus servi à caractériser le nazisme dans la pensée de l'après-guerre, avant que les aspects homicides et génocidaires de ce régime n'en viennent à occuper (probablement pas avant les années 1970) le centre de l'attention. Dans le nazisme, donc, on aurait été d'après lui au bout de ces deux tâches qui consistent à assujettir les individus et à contrôler les processus biologiques. Et c'est le racisme d'État qui fut le promoteur de cette synthèse, de sorte que l'on peut affirmer que le nazisme a généralisé et radicalisé le biopou-

voir sous sa forme raciste. Surveiller, enfermer, contrôler, mais aussi exclure, pourchasser et exterminer, tout cela a fonctionné ensemble parce que le racisme (plus que le nationalisme agressif et paranoïaque que l'on incrimine souvent et qui, étrangement, n'est pas même mentionné ici) le permettait.

La race, le racisme, c'est la condition d'acceptabilité de la mise à mort dans une société de normalisation. Là où vous avez une société de normalisation, là où vous avez un pouvoir qui est, au moins sur toute sa surface, et en première instance, en première ligne, un biopouvoir, eh bien le racisme est indispensable comme condition pour pouvoir mettre quelqu'un à mort, pour pouvoir mettre les autres à mort. La fonction meurtrière de l'État ne peut être assurée, dès lors que l'État fonctionne sur le mode du biopouvoir, que par le racisme (Foucault, 1997 : 228).

Le racisme, désignant la frontière entre ce qui doit vivre et ce qui doit mourir se charge en effet de deux fonctions majeures : premièrement,

permettre au pouvoir de traiter une population comme un mélange de races ou, plus exactement, de traiter l'espèce, de subdiviser l'espèce qu'il a prise en charge en sous-groupes qui seront, précisément, des races. C'est là la première fonction du racisme, de fragmenter, de faire des césures à l'intérieur de ce *continuum* biologique auquel s'adresse le bio-pouvoir.

Deuxièmement, le racisme est « ce qui fait que la mort de l'autre, la mort de la mauvaise race, de la race inférieure (ou du dégénéré, ou de l'anormal), c'est ce qui va rendre la vie en général plus saine ; plus saine et plus pure », le racisme devenant alors « la condition d'acceptabilité de la mise à mort dans une société de normalisation » (Foucault, 1997 : 227).

- 13 Cependant, dans les derniers paragraphes de son analyse, Foucault, d'une façon qui, sur ce point, ne peut d'ailleurs guère prétendre à l'originalité, développe une série de remarques supplémentaires visant à établir un parallélisme entre nazisme et communisme. Sans cela, sans doute, le nazisme pourrait continuer à passer pour un accident historique unique, ce qui diminuerait considérablement la

portée d'une analyse qui semble vouloir l'élever au contraire au rang de révélateur. Mais les références de Foucault à l'univers des sociétés qui se sont réclamées du communisme concernent des phénomènes plutôt typiques de la période post-stalinienne (par exemple, la psychiatrisation de l'opposition politique, laquelle avait tant frappé l'opinion publique occidentale dans les années 1970) qui s'éloignent des pratiques terroristes d'incarcération et d'élimination de masse, celles qui appelaient naturellement la comparaison avec les crimes politiques, guerriers et génocidaires des nazis. Or, si voir dans l'hospitalisation forcée des « dissidents » telle qu'on la pratiquait en URSS une instrumentalisation vicieuse des exclusions ordinaires par lesquelles les sociétés modernes rejettent dans les marges certaines populations jugées indésirables ne pose aucun problème, y déceler aussi une métamorphose du *racisme* semble en revanche bien plus risqué. Peu d'arguments paraissent justifier pareil choix.

- 14 Il y a pire. Le texte, entrant en résonance avec l'article sur Glucksmann, contemporain à quelques mois près, se termine par un très étrange acte d'accusation contre le socialisme (il aurait été historiquement raciste, ce qui expliquerait ou au moins éclairerait certains traits les plus oppressifs des régimes dits communistes, dont celui qui vient d'être évoqué). S'est-il donc agi de montrer la valeur heuristique du concept de biopolitique, d'insister sur la coprésence, à l'époque moderne, de formes de pouvoir distinctes, mais capables d'entrer en symbiose ? S'est-il agi de montrer, à propos du cas nazi, la conjonction potentiellement mortifère entre discipline et biopouvoir ? Ou bien encore s'est-il agi de désigner la biopolitique raciste comme la source de formes d'oppression extrêmes dont les violences nazies ne furent qu'un exemple parmi d'autres ? En réalité, Foucault semble poursuivre tous ces buts à la fois dans ce texte bouillonnant, de sorte que la question de la violence meurtrière de masse se trouve finalement relativisée, noyée, même, à la toute fin du cours, alors même que c'est elle qui semblait, au début, relancer de façon frappante l'interrogation sur les différents visages du pouvoir à l'âge contemporain, en nous contraignant à fuir tout monisme explicatif.

Le concept de génocide

- 15 Le désintérêt relatif, dans ce que l'on a appelé, de manière globale, la « théorie critique », pour les violences criminelles de masse – on vient d'en donner quelques exemples – a eu comme effet de contribuer à désarmer la réflexion collective sur ces phénomènes. Bien entendu, les savoirs historiques, psychologiques et sociologiques n'ont cessé d'apporter, à leur propos, des explications et des éclairages, parfois cruciaux. La tutelle philosophique ne s'est pas révélée indispensable. Mais, concentrée sur d'autres objets, la « théorie critique » elle-même n'a pas vraiment joué le rôle propositionnel moteur qui, au long du siècle dernier, fut parfois le sien dans d'autres domaines de la théorie sociale. Et des rapprochements potentiellement intéressants, du type de celui que Foucault avait esquissé en 1976, n'ont pas pu être développés.
- 16 Notre hypothèse sera que la place gigantesque, excessive en fait, occupée dans le débat public comme dans les discussions plus institutionnelles et académiques par un certain concept, celui de génocide, dont les limites ne sont pas toujours prises en compte, a été le prix à payer pour ce sous-investissement.
- 17 Repartons de l'invention du terme lui-même par Rafael Lemkin à un moment particulièrement tragique de l'histoire européenne.

De nouvelles conceptions exigent des termes nouveaux. Par « génocide » nous entendons la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. Ce nouveau terme, créé par l'auteur pour désigner une vieille pratique dans sa forme moderne, est formé du grec ancien *genos* (race, tribu) et du latin *cide* (qui tue), et renvoie dans sa formation à des mots tels que tyrannicide, homicide, infanticide, etc. D'une manière générale, le génocide ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate d'une nation, sauf quand il est accompli par un massacre de tous ses membres. Il signifie plutôt la mise en œuvre de différentes actions coordonnées qui visent à la destruction de groupes nationaux, en vue de leur anéantissement.

Une telle politique a pour objectifs la désintégration de leurs institutions politiques et sociales, de leur culture, de leur langue, de leur conscience nationale, de leur religion et de leur existence économique, la destruction de la sécurité, de la liberté, de la santé, de la dignité individuelle et de la vie même des individus. Le génocide

est dirigé contre un groupe national en tant qu'entité (Lemkin, 1944 : 79. Nous traduisons).

Ce qui a été vu à juste titre comme nouveau chez Lemkin, c'est la conscience de la nécessité *d'objectiver enfin* le crime, de sortir du silence et de l'ignorance, de le penser et aussi de pouvoir le juger, plus lointainement encore de commencer une autre histoire pour constituer un autre monde, où il sera devenu impossible. En lieu et place de l'utopisme, vient donc la conscience douloureuse qu'il serait déjà beau de limiter (on ne parle pas d'éradication) le mal, à savoir les risques d'embrasement génocidaire. Kant, d'une façon qui est, à juste titre, restée déterminante pour la réflexion sur le droit international ultérieur, avait affirmé (dans le *Projet de paix perpétuelle*) que le premier article d'un traité général entre les nations du Globe devait avoir pour contenu une interdiction suprême : *il ne doit pas y avoir de guerre*. Pour Lemkin, le nouvel impératif juridique suprême, imposé par l'évolution historique et appelé à former le cœur du droit international à rebâtir, est plutôt qu'il *ne doit plus y avoir de génocide*. Nous avons changé de monde.

- 18 Une difficulté du texte reste cependant la thèse historique de la nouveauté du phénomène discuté (Lemkin semble voir le génocide comme la forme radicalement renouvelée du classique massacre guerrier), thèse contextuellement et émotionnellement compréhensible, et peut-être rationnellement défendable, mais qui n'est ici nullement justifiée ni vraiment étayée. Si les politiques d'asservissement et d'extermination nazies furent inédites par de nombreux côtés, les destructions de masse, le projet plus ou moins articulé d'effacer un peuple, constitué en ennemi absolu, de la surface de la Terre ne le sont pas. Cent exemples viennent à l'esprit à ce propos, et c'est un aspect des choses, rétablir des liens historiques sur la longue durée, qui n'intéresse pas Lemkin. Les nombreuses autres formes, passées et présentes (par exemple coloniales), de violences collectives meurtrières ne relèveraient-elles pas, à ses yeux, du droit pénal international ? Ne seraient-elles pas dignes de la pensée, admises qu'elles seraient comme des péripéties normales propres au cours historique des choses ?
- 19 Un autre aspect surprenant du texte, eu égard au contexte historique, consiste dans la relativisation de la dimension *massacre* ou

extermination. Il faudrait surtout éviter de se focaliser là-dessus, semble demander Lemkin, alors que, semble-t-il spontanément, ce qui frappe et, à vrai dire, devrait rester le point de référence lorsqu'il est question de ces phénomènes, c'est d'abord, tout simplement, le chiffre des victimes.

- 20 Cette décision provient sans doute d'abord du fait que Lemkin vise deux phénomènes à la fois : d'une part, les politiques antisémites meurtrières dont il a une conscience vive, bien qu'évidemment partielle, au moment où il écrit, et, d'autre part, la vassalisation brutale des États de l'Europe de l'Est, qui constitue un autre trait de la domination barbare exercée par les nazis après 1941. Mais il y a surtout le fait que c'est une approche plutôt sociologique qui se voit privilégiée chez Lemkin : les crimes en question, bien qu'ils s'assimilent à l'assassinat, sont bien plus complexes qu'un meurtre démultiplié et organisé. Ils ont une autre nature, puisque, dit Lemkin, ils portent atteinte aux conditions de la reproduction d'un groupe social, plus précisément à l'être moral que constitue une nation ou un peuple (étant entendu que les distinctions entre race, peuple et nation sont vouées à rester floues et que Lemkin ne s'y intéresse d'ailleurs pas). Philosophiquement, la position du juriste semble donc, d'une certaine façon, moins relever d'une pensée humaniste, kantienne par exemple, axée sur la quasi-sacralisation de la vie individuelle, que d'une sorte de conception romantique selon laquelle toutes les cultures et donc tous les peuples, ayant chacun une valeur intrinsèque, doivent être préservés, voire protégés.
- 21 Cette tendance est prolongée par un texte fondateur du droit international actuel, la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide », adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948.

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou totalement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

a) Meurtre de membres du groupe ; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) Mesures

visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe⁴.

Bien que la continuité avec le propos de Lemkin soit patente, le racisme et surtout les aspects biopolitiques des exactions commises sont mieux soulignés, ce qui représente, philosophiquement, un progrès : il est bien question des violences meurtrières de masse et des diverses stratégies (étatiques) destinées à anéantir un groupe social et/ou à le priver des conditions de sa survie. De même, la rhétorique de la nouveauté radicale est écartée, signe d'une prudence bienvenue dans l'approche des faits historiques.

- 22 La « Convention » constitue incontestablement un repère, en même temps qu'une ressource théorique et pratique précieuse. Cependant, puisqu'elle présente certaines difficultés, il serait curieux que, malgré certaines habitudes qui persistent à notre époque, ce texte fasse autorité sans discussion et soit mentionné comme une norme absolue dont on ne saisit ni le sens ni la source, norme à laquelle on devrait se soumettre par principe dans nos appréciations et nos réflexions. Plusieurs questions méritent en effet d'être posées.
- 23 Tout d'abord, la liste proposée est-elle hiérarchique ? Même si la violence meurtrière de masse vient en premier, elle ne semble constituer qu'un exemple parmi d'autres de crime génocidaire, ce qui est intuitivement surprenant, et peut-être même choquant. Cette situation s'explique peut-être par un héritage inconscient : l'État moderne, malgré le décorum juridique clinquant qui le soutient, s'est arrogé le droit, dans la guerre, de causer *énormément* de morts y compris parmi les civils (la guerre totale), et c'est assurément là l'un des aspects et l'une des sources de certaines des monstruosité modernes. Parler de crimes d'État ou d'État criminel, comme on l'a couramment entendu depuis quelques décennies, s'est même souvent fait sur fond d'une acceptation tacite de cette réalité massive. Une des pentes naturelles du discours de l'État (entre autres, dans les conventions interétatiques dont le texte de 1948 constitue un exemple) est donc inévitablement d'excuser les crimes de masse technicisés et planifiés, au nom de la nécessaire neutralisation de l'ennemi, et il est permis de se demander si l'on n'en trouve pas des échos indirects ici.

- 24 Plus largement, on peut s'interroger sur la pertinence de la stratégie consistant à élever le génocide au rang de crime absolu en droit international, en nivelant tout le reste. Ainsi, les crimes staliniens, par exemple l'*Holodomor*, le massacre de 500 000 communistes indonésiens en 1965, les carnages propres à la Chine maoïste ou ceux des Khmers rouges au Cambodge, mais aussi la mise à mort de handicapés et de malades mentaux en Allemagne sous le nazisme (70 000 victimes), sur fond d'eugénisme, l'opération Condor en Amérique du Sud dans les années 1970, etc., n'ont rien à voir avec la volonté de détruire « un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Tout invite en réalité à rabaisser les faits criminels visés par la Convention au rang de cas particuliers au sein de cet ensemble que forment, à côté des crimes de guerre, les violences de masse meurtrières perpétrées à l'encontre des civils et les traitements mortifères infligés à certaines populations.
- 25 On comprend que, conscients de ce problème, certains auteurs contemporains, comme Jacques Sémelin, inquiets des usages imprécis ou inflationnistes de la notion de génocide, aient suggéré d'en rester à des expressions plus froides (« crime de masse », « processus organisé de destruction des civils » : Sémelin, 2025), des expressions extérieures au champ juridique, lequel exerce une pression parfois indésirable sur la façon d'appréhender les phénomènes en empêchant, par exemple, de comparer entre eux des phénomènes appartenant à une gamme plus étendue de faits historiques. Mais sans doute la difficulté propre à la position de Sémelin provient-elle du fait que, au moment d'analyser de tels phénomènes, il choisit des exemples (les exactions turques contre les Arméniens à partir de 1915, la Shoah, le Rwanda) qui correspondent bien à la définition classique du génocide et se sont même constitués en paradigmes historiques au cours du siècle dernier. La prise de distance est plus nette chez un auteur comme D. Fassin (Fassin, 2025). Confronté à une difficulté similaire, très conscient de la variété considérable des phénomènes, il dit se méfier des définitions restrictives et choisit de n'utiliser que le mot neutre de *violence* (quoique, chez lui, ce soient évidemment des *violences criminelles de masse* qui se trouvent visées au premier chef).

Crimes contre l'humanité

- 26 Sur cette base, il est possible de faire l'hypothèse que dans l'histoire du droit, la prise de conscience de ces difficultés, qui fut réelle, a, en fait, plutôt que de solliciter la réflexion, bénéficié quasi automatiquement à la catégorie de crime contre l'humanité, laquelle, d'ailleurs, avait été un peu plus mise en avant au moment du procès de Nuremberg, au grand dam de Lemkin.
- 27 L'acte d'accusation de Nuremberg (Secrétariat du Tribunal Militaire International, 1947 : 29-100) allait, à l'origine, dans plusieurs directions. Mais même si ce sont bien des individus justiciables qui furent mis en accusation (et pas des entités abstraites, estimées hors de prise de la sanction pénale), il est frappant que tout ce qui fut reproché aux accusés (par un tribunal qui, rappelons-le, se qualifiait lui-même de *militaire*) ait été présenté, conformément à l'esprit du droit international kantien, comme lié à la guerre et au déclenchement illégal de la guerre (dans le cadre d'un *jus ad bellum* restreint), ou bien comme relevant de crimes de guerre. Ainsi, dans le texte du jugement final, les mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre précèdent les politiques de ségrégation, d'expulsion et d'extermination mises en œuvre par les nazis dans les pays qu'ils avaient soumis militairement et restent, d'une certaine façon, pensés sur leur modèle. Contrairement à ce qu'ont laissé entendre certains observateurs critiques⁵, la tonalité générale du propos reste juridico-politique et non morale, puisque l'on se situait globalement dans un cadre normativiste et étatiste tout à fait classique : le crime des crimes, pour les autorités d'un pays, consiste à engager une guerre d'agression sans motifs qui porte atteinte à l'intégrité d'un autre État. En pratique, cela signifie violer ses propres engagements (traités et accords internationaux) et, sur cette base, commettre des crimes de guerre. Une telle configuration explique probablement le fait que, selon les formulations d'un des juges du Tribunal de Nuremberg, « la catégorie des crimes contre l'humanité [...] s'est, du fait du jugement, volatilisée » (cité par Pratt, 2018 : 62). Mais ce que l'on peut à bon droit considérer comme une erreur allait heureusement être vite corrigée.

- 28 Ainsi, une quinzaine d'années plus tard, au moment du procès d'Eichmann, décrit par elle comme mal pensé et mal organisé, Hannah Arendt avait commencé à opérer un déplacement significatif. Le concept de génocide, évidemment pertinent en principe, risque de s'avérer trop étroit, expliquait-elle, s'il ne renvoie qu'aux torts infligés à une collectivité particulière qui peut chercher ensuite à obtenir réparation (vengeresse, judiciaire ou mémorielle), sans prendre en compte sa dimension universelle et, pour ainsi dire, métaphysique. D'autres vocables s'imposent.

À aucun moment du procès et nulle part dans le jugement, le tribunal de Jérusalem n'a mentionné ne serait-ce que la possibilité que l'extermination de groupes ethniques entiers – Juifs, Polonais ou Tziganes – soit davantage qu'un crime contre le peuple juif, le peuple polonais ou le peuple tzigane, et que l'ordre international et l'humanité tout entière en soient gravement atteints et menacés (Arendt, [1951] 2002 : 1283-1284).

L'idée générale exprimée par ces lignes est aussi claire que convaincante : un génocide est d'abord une atteinte au principe même de la diversité humaine, une manière démente de refuser cette dimension fondamentale de l'expérience humaine qui consiste à appartenir, ensemble mais différemment, au monde pour y être et y faire quelque chose en commun. D'après Arendt, l'idée de « crime contre l'humanité » bien comprise est capable de condenser une telle intuition.

- 29 Sans s'arrêter au caractère bien trop abstrait des considérations arendtiennes, on peut dire que, depuis 1994, le Code pénal français, reflétant, d'ailleurs, les textes fondateurs de la Cour pénale Internationale, reprend désormais en partie les légitimes préoccupations qu'elles exprimaient.
- 30 Ce code définit ainsi le crime contre l'humanité comme un « plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique ». Et précise ensuite les faits typiques qui tombent sous cette dénomination.

1° L'atteinte volontaire à la vie ; 2° L'extermination ; 3° La réduction en esclavage ; 4° La déportation ou le transfert forcé de population ; 5° L'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions

fondamentales du droit international ; 6° La torture ; 7° Le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ; 8° La persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international ; 9° La disparition forcée ; 10° Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ; 11° Les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique (Article 212-1 du Code pénal)⁶.

La référence à la nature des groupes sociaux disparaît, et le texte se montre plus attentif à l'éventail des violences et des atrocités concrètes qui sont susceptibles de s'exercer dès qu'une population, quelle que soit la façon dont elle se trouve historiquement constituée et désignée, devient la cible d'une politique plus ou moins coordonnée d'exclusion extrême, d'écrasement et parfois, au terme logique, d'élimination physique, qu'il s'agisse de crimes de guerre ou non. D'où l'intérêt, par exemple, de l'allusion transparente (dans le point 10) à des dispositifs de type *apartheid*, qui n'impliquent pas l'intention de faire disparaître une population, mais plutôt de la maintenir dans une sorte de servitude totale (ce en regard de quoi les concepts de discrimination et de ségrégation paraissent bien trop timides). Tout n'est pas réductible à un seul modèle.

- 31 Mais, plus généralement, malgré de réelles innovations, le texte continue sur la lancée des propositions issues de l'époque du Tribunal de Nuremberg, dans la mesure où il n'entend pas mettre en avant les continuités qui existent entre les faits mentionnés et certaines pratiques que la modernité occidentale a contribué à normaliser (comme le colonialisme et la guerre totale). Entre une stratégie consistant à placer sur le même plan différents modes de l'exercice de la violence meurtrière sur de très grandes échelles et celle qui consiste à faire de la volonté spécifiquement meurtrière (« l'extermination ») la manifestation la plus évidente de politiques multiformes visant à soumettre cruellement un groupe humain nombreux, le texte

choisit donc la seconde, ce qui n'est nullement absurde, mais demanderait certainement à être justifié.

- 32 Reste également l'inconvénient du concept de « crime contre l'humanité » lui-même et, par conséquent, la mobilisation du critère d'inhumanité. Car si l'on comprend bien ce qu'est une atteinte délictueuse à l'encontre d'un bien, un crime contre une personne ou une collectivité particulière, il est plus difficile de voir le tort infligé à une abstraction réifiée, l'Humanité. Puisque le critère quantitatif ne semble pas primer aux yeux des rédacteurs de ce texte de loi (lorsqu'il est question d'« atteinte à la vie », on suppose qu'elle doit concerner *un très grand nombre de personnes*, bien que ce point n'y soit étrangement pas évoqué), on doit conclure qu'il s'agit d'après eux de crimes qui blessent la conscience humaine. Bref, il s'agit de crimes dont la gravité devrait être ressentie comme un affront intolérable par tous les êtres humains, en tant que leur énormité fait vaciller l'idée valorisante de l'homme que l'on se fait souvent et qui constitue l'un des motifs qui nous incitent à nous comporter de manière décente, voire honorable.
- 33 Bref, si l'on désindexe l'intention de penser et d'incriminer les violences meurtrières de masse de ce fait concret qu'est la volonté de faire disparaître un groupe ethnique ou national particulier, c'est au prix d'une mise en avant de l'abstraction morale. C'est pourquoi, sans doute, le texte se présente prosaïquement comme une sorte d'inventaire, plus ou moins arbitraire, de crimes, une liste sans organisation particulière, ce qui réduit la catégorie de « crime contre l'humanité » à une simple rubrique, très vague, n'appelant aucune précision quant aux critères. L'impression de fourre-tout est d'ailleurs renforcée par la situation du texte dans le Code pénal. Il y vient en quelque sorte compléter la définition solennelle et classique du génocide (article 211-1), comme si l'on pouvait définir prosaïquement le crime contre l'humanité par l'ensemble formé additivement par le génocide et par les atrocités diverses qui y ressemblent sans en relever directement.
- 34 Il reste par ailleurs facile de constater que le texte n'a guère intégré la leçon arendtienne à propos de la « banalité du mal » (l'idée qu'il n'est pas besoin d'être un monstre pour devenir un bourreau – le suivisme et l'étroitesse de vue propres à l'homme ordinaire pouvant y suffire

dans certaines circonstances), puisqu'il y est toujours question d'exactions commises de façon consciente et volontaire (selon « un plan concerté », est-il précisé), donc avec une forte composante de haine et de cruauté. Or, dans le monde moderne, il est possible de prendre des décisions « rationnelles », au sens où elles s'avèrent (au moins au premier niveau) tout à fait étrangères à ces passions haineuses, agressives et destructrices, qui conduisent parfois à des hécatombes, le développement d'appareils d'État et de grandes entreprises multinationales à la puissance colossale formant ici la condition suffisante de cette évolution-clé. Le titre-choc (« *Golden Holocaust* » : Proctor, 2014) que Robert Proctor (ou son éditeur) a choisi pour évoquer les choix cyniques de l'industrie cigarette du xx^e siècle (l'empoisonnement de masse comme stratégie *marketing* gagnante), ainsi que la désinformation massive qui l'a accompagnée, a le mérite de faire réfléchir (Proctor, 2014). Et le désordre climatique contemporain fournit désormais une matière encore plus riche. Car comme chacun sait, il est, pour l'essentiel, le résultat de certains choix, opérés par des personnes, des groupes et des organisations influents, qui ont déjà et auront des conséquences mortelles sur de vastes échelles. Il y a donc une gestion mortifère des populations dont la stratégie homicide ne représente qu'un aspect. Ou encore : il existe tout un *continuum* de phénomènes qui s'étendent entre, d'une part, la commission consciente d'atrocités de masse et, d'autre part, la négligence qui conduit à faire courir des risques, à nuire à de vastes populations ou encore à faire et à laisser mourir beaucoup de gens au loin ou dans assez longtemps. On voit difficilement comment la réflexion sur les « crimes contre l'humanité » pourrait éviter de prendre en considération ce côté de la violence collective « banale » (souvent au sein de grandes institutions anonymes de type bureaucratique), un côté où les responsabilités sont parfois diffuses et donc complexes à établir. Quant à la notion d'écocide, elle élargit le champ de la criminalité dans une direction que la notion de crime contre l'humanité ne contient certes pas, mais qui n'est pas sans rapports avec les réflexions qu'elle peut susciter si on accepte de l'élargir.

- 35 Concluons que « génocide » et « crimes contre l'humanité » (la seconde notion ayant été pensée, à regarder les textes juridiques que nous avons cités, sur le même modèle : une action collective plani-

fiée, logiquement mise en œuvre par un État, inspirée par la haine et comportant différentes actions que l'on tente de regrouper en grandes rubriques, selon l'esprit de classification habituel en droit) ont fait leurs preuves. Comme l'affirme Lemkin, ces notions comblaient un vide dans la carte de nos catégories historiques, juridiques et philosophiques. La sémantique classique du « massacre » ne suffisait plus. Mais en même temps, elles portent la marque visible de l'univers social qui les a vu naître et continuent à influencer leur usage (l'univers juridique et judiciaire), qui a ses contraintes propres ; et elles ont été soumises, au moment de leur cristallisation (à l'époque de la Seconde Guerre mondiale) et au cours de leur évolution de ces dernières décennies, à des influences qui devaient plus aux circonstances extérieures qu'à la pression d'arguments convaincants. Elles peuvent donc difficilement prétendre guider à elles seules une réflexion sur les phénomènes historiques en question. Bien des auteurs l'ont d'ailleurs compris sans avoir eu besoin d'y insister. Il est très probable que, dans l'espace ainsi libéré, des idées et des façons de penser qui ont été explorées, à propos d'autres objets, dans le cadre de la « théorie critique », ont déjà joué et surtout pourraient jouer dans l'avenir un rôle important.

Conclusion

- 36 Dans la période récente, les adversaires politiques de la « théorie critique » *lato sensu* lui ont rendu service, même au prix d'une certaine dépossession cognitive. L'accusant de pervertir l'éducation et la culture, ils ont fait apparaître son unité, par-delà les querelles internes qui aveuglaient plus ou moins ses différents protagonistes. Ce que l'on appelle « théorie critique », du fait de la magie de l'étiquetage, rassemble des idées parfois hétéroclites issues, comme on l'a dit, du marxisme, de la sociologie de la domination, de la réflexion foucaldienne sur les pouvoirs, du féminisme, des pensées minoritaires, anti-racistes, écologistes, etc., qui ont, chacune de façon particulière, eu de l'influence, ces dernières décennies, sur l'enseignement, la recherche, l'art et les sensibilités collectives. Il s'agit bien d'une « construction ». Si cette « théorie » possède une cohérence, c'est d'abord parce que certains de ses ennemis croient qu'elle en a une et agissent en conséquence. Les attaques subies, désormais systémiques, règlent donc, d'une certaine façon, le problème en

mettant tout le monde dans le même sac, obligeant plus ou moins chacun à défendre l'ensemble d'un projet dans son principe.

- 37 D'un côté, malgré la puissance des vents contraires qui soufflent depuis que les mouvements et les idéologies réactionnaires ont conquis des positions politiques éminentes à l'échelle mondiale, il n'existe aucune raison sérieuse de récuser le projet critique pris dans sa généralité. En effet, on peut exhiber de très nombreux cas où il a donné lieu à des réalisations intellectuelles à la fois solides, pertinentes et créatives dont on aura encore besoin dans l'avenir (Cf. Gautier et Zancarini-Fournel, 2022). La théorie critique a accompagné et alimenté l'auto-réflexion de nos sociétés, sous la forme d'une prise de conscience de ses mauvaises habitudes, ou de certaines des oppressions et des dominations qui la déforment, mettant en circulation des catégories utiles (aliénation, exploitation, réification...), ainsi que des expressions-repères éclairantes (« dispositif de savoir-pouvoir », « monde administré », « colonisation du monde vécu », « déni de reconnaissance », « violence symbolique », « féminicide »...). Mais, de l'autre côté, le temps passant a mis en lumière des points faibles, des exagérations inutiles, des formulations inadéquates ou trop dépendantes de contextes particuliers désormais en voie de dislocation.
- 38 De ce fait, la « théorie critique » doit sans doute mieux intégrer la question de la lutte, à la fois politique et intellectuelle, contre la perte de dynamisme et de crédibilité publique qui la menace. Parmi les moyens spécifiquement intellectuels de cette lutte, il y a l'ensemble des réponses que l'on peut adresser à l'objection habituelle, nullement infondée, selon laquelle le point de vue critique, adopté sans nuances ni contrepoint, conduit parfois à une vision démoniaque ou démiurgique du Pouvoir qui ignore l'ambivalence des relations humaines, sous-estime la part des résistances et des contestations, méconnaît aussi la riche palette des façons dont on peut se soustraire au pouvoir, s'en distancier sans bruit ou l'ignorer. Mais, parmi ces moyens il doit y avoir aussi autre chose : à savoir, la prise en compte de la nécessité de sortir de cet ethnocentrisme et de ce présentisme qui ont parfois incité celles et ceux qui défendent une perspective relevant de la « théorie critique » *lato sensu* à se focaliser, sans même y penser, sur des situations typiques de sociétés largement épargnées par les désastres liés à la guerre totale et au déchaînement atroce de

la violence collective. Le premier geste à accomplir consiste alors à refuser d'absolutiser les moments historiques et les expériences sociales dans lesquels les pouvoirs se fondent dans le paysage, s'éloignant de la brutalité, prenant décisivement leurs distances par rapport à l'exercice ouvert du droit de vie et de mort sur les gens. Ces moments et ces expériences existent, mais ils ne disent assurément pas tout à propos de ce qu'il y a à penser et à faire.

BIBLIOGRAPHY

- ACCARDO A., 2001, *Introduction à une sociologie critique. Lire Pierre Bourdieu*, Marseille : Agone.
- ADORNO T. W., [1951] 1980, *Minima moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, trad. E. Kaufholz et J.-R. Ladmiral, Paris : Payot.
- ADORNO T. W., [1966] 2003, « Éduquer après Auschwitz », dans *Modèles critiques. Interventions, Répliques*, trad. M. Jimenez et E. Kaufholz, Paris : Payot, p. 235-251.
- AGAMBEN G., [1995] 1997, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. M. Raiola, Paris : Le Seuil.
- ARENDT H., [1951] 2002, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, éditions sous la direction de P. Bouretz, Paris : Gallimard, « Quarto ».
- FASSIN D., 2025, *Leçons de ténèbres. Ce que la violence dit du monde*, Paris : La Découverte.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard.
- FOUCAULT M., 1994a, « La grande colère des faits », dans *Dits et écrits*, t. III, Paris : Gallimard, p. 277.
- FOUCAULT M., 1994b, *Dits et écrits*, t. IV, Paris : Gallimard.
- FOUCAULT M., 1997, « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France*. 1976, Paris : Gallimard/Le Seuil.
- GAUTIER C. et ZANCARINI-FOURNEL M., 2022, *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*, Paris : La Découverte.
- GLUCKSMANN A., 1977, *Les Maîtres-penseurs*, Paris : Grasset.
- HABER S., 2025, « Une dédramatisation problématique. Sur quelques usages du concept d'aliénation dans la philosophie sociale contemporaine », *Alkemie*, vol. 2, n° 36, p. 19-35.
- HABERMAS J., [1998] 2000, *Après l'État-nation*, Paris : Fayard.
- HORKHEIMER M., ADORNO T. W., [1944] 1973, *Dialectique de la raison*, trad. E. Kaufholz-Messmer, Paris : Gallimard.
- LEMKIN R., 1944, *Axis Rule in Occupied Europe. Laws of Occupation, Analysis of Government, Proposals for Redress* (<http://www.preventgenocide.org/lemkin/AxisRule1944-1>)

, Washington, D. C. : Carnegie Endowment for International Peace.

MBEMBÉ A., 2006, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, vol. 1, n° 21, p. 29-60.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1948, « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide », <https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/Genocide%20Convention-FactSheet-FR.pdf>.

PASQUIER E., 2012, *De Genève à Nuremberg. Carl Schmitt, Hans Kelsen et le droit international*, Paris : Classiques Garnier.

PRATT V., 2018, *Nuremberg, les droits de l'homme, le cosmopolitisme*, Lormont : Le Bord de l'eau.

PROCTOR R., 2014, *Golden Holocaust. La conspiration des industriels du tabac*, Paris : Équateurs.

SECRÉTARIAT DU TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL, 1947, *Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal Militaire International, Nuremberg*.

SÉMELIN J., 2005, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris : Le Seuil.

NOTES

1 Bourdieu lui-même n'a pas mis en avant cette catégorie de « sociologie critique ». Elle s'est imposée à partir de la publication d'Accardo (2001).

2 Pour une justification de ce diagnostic, cf. Haber (2025).

3 Sur l'intégration difficile du thème de la violence de masse dans les sciences sociales, cf. Fassin (2025).

4 <https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/Genocide%20Convention-FactSheet-FR.pdf>. (Consulté le 01.02.2026).

5 Notoirement, Carl Schmitt, d'après lequel l'appel à « l'humanité » et aux règles morales universelles fait la part trop belle aux captations politiques. Le juriste se réfère sur ce point à l'adage fameux de Proudhon : « qui dit humanité veut tromper ». Il s'agit évidemment d'une variation sur un thème bien connu : Nuremberg, ce fut la justice des vainqueurs, et rien d'autre. Sur ce point cf. Pasquier (2012 : 507-508).

6 Cf. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006149876/#LEGISCTA000006149876

ABSTRACTS

Français

L'article s'interroge sur la capacité de la « Théorie Critique », telle qu'elle a été conçue ces dernières décennies, d'intégrer les problèmes liés à la violence meurtrière de masse – celle que les catégories juridiques de « génocide » et de « crimes contre l'humanité » ont servi à désigner. L'interprétation du racisme génocidaire chez Foucault est discutée.

English

The article questions the ability of “Critical Theory,” as it has been conceived in recent decades, to integrate issues related to mass murderous violence – the kind that the legal categories of “genocide” and “crimes against humanity” have been used to designate. The interpretation of genocidal racism in Foucault is discussed.

INDEX

Mots-clés

Théorie critique, violence, génocide, crimes contre l'humanité, Foucault

Keywords

Critical Theory, violence, genocide, crimes against humanity, Foucault

AUTHOR

Stéphane Haber

Stéphane Haber est professeur de philosophie sociale et politique à l'Université Paris-Nanterre (laboratoire Sophiapol : <https://sophiapol.parisnanterre.fr/les-membres/stephane-haber>). Il a récemment publié *Découvrir Victor Hugo* (Paris, Éditions Sociales, 2023). À paraître : *Hugo et Michelet, deux pensées en dialogue* (Besançon Presses Universitaires franc-comtoises, 2026, sous la direction d'Aurélien Aramini, Tristan Bonnier et Stéphane Haber).

L'attractivité des territoires en
France de l'Antiquité à nos jours :
causes, pratiques, enjeux

L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux. Perspectives croisées en sciences humaines et sociales

Eugénie Galasso and Célia Sensacq

OUTLINE

Récits et représentations de l'attractivité des territoires

Structurer et administrer : asseoir l'attractivité d'un territoire

Entre opportunités et contraintes : les effets ambivalents de l'attractivité des territoires

TEXT

- 1 En novembre 2021, Jean Castex présentait les contours du « Plan Destination France »¹, qui vise, en une décennie, à renforcer le rang mondial de la France en matière d'économie touristique. Alors que le concept controversé de « surtourisme » fait débat dans le champ médiatique international (Christin, 2008 ; Duhamel, 2023 : 100), l'objectif est de faire de la France la première destination mondiale en matière de tourisme durable. La notion d'attractivité des territoires est évoquée à plusieurs reprises dans le dossier de presse qui accompagne la présentation du Plan. Selon une approche traditionnelle, si l'on se réfère à la trajectoire du tourisme contemporain (Corbin, 1988 ; Vlès, 1996 ; Bouneau, 2007 ; Botti et Peypoch, 2012), le développement de l'activité touristique y est présenté comme un vecteur notable d'attractivité des territoires (Gagnon, 2007 : 3-4 ; Fabry, 2009 : 55-66), stimulant l'économie des collectivités locales et valorisant la diversité des patrimoines (Gourault, 2021 : 5).
- 2 Notion omniprésente dans le discours contemporain de l'administration publique, le territoire, dans son acception la plus consensuelle, désigne un espace adapté et approprié par les individus et les sociétés humaines (Brunet et Théry, 1993 : 480 ; Baud *et al.*, 2015 : 494 ; Gonin, 2024). Concept clé en sciences sociales, il est âprement débattu, notamment dans le champ de la géographie (Vanier, 2009 :

11-15), voire menacé dans ses logiques par les bouleversements politiques et sociaux, ainsi que par les conflits et le processus de mondialisation (Badie, 1995 ; Chalas, 2009 : 177-180). Cette acception s'est généralisée dans le champ de la géographie humaine en France à partir des années 1980, dans la lignée des travaux d'Armand Frémont sur l'espace vécu (1976²) et de Claude Raffestin, précurseur dans l'introduction du terme au sein de la discipline et dans la distinction entre les termes « espace » et « territoire » (1980). Dans cette perspective, l'espace est alors considéré comme le support géographique préalable au territoire. Cette décennie est également marquée par une augmentation significative de l'usage du terme « territoire » dans divers domaines des sciences sociales, tels que la sociologie urbaine, l'économie territoriale, l'anthropologie et les sciences politiques (Ozouf-Marignier, 2009 : 32-35).

- 3 Établir un état de l'art exhaustif sur cette notion polysémique est difficile, en raison de la richesse de la littérature et de la diversité des approches adoptées. C'est sur cette question que s'est penché Alexis Gonin dans un article récent (2024), revenant entre autres sur l'importance des travaux pionniers de Joël Bonnemaïson en géographie culturelle sur le territoire comme lieu de fabrique identitaire (1981 : 249-262). D'autres recherches ont apporté des éclairages sur la richesse sémantique de ce concept. Parmi elles, figurent notamment les travaux de Roger Brunet et Hervé Théry sur la structuration des territoires (1993), ceux de Guy Di Méo sur le concept du « territoire du quotidien » (1996 ; 1998a) ainsi que ceux de Bernard Debardieux sur la diversité de sens attribué au mot « territoire » selon les contextes linguistiques et culturels (1999 : 33-46). Maryvonne Le Berre a mis en évidence les différentes dimensions qui caractérisent un territoire : sa localisation spécifique, sa structure matérielle, son organisation et sa représentation symbolique (1995 : 612-620). Plus récemment, Hervé Brédif est revenu sur la polysémie du terme, dont les différentes acceptions sont difficiles à relier entre elles. Selon lui, le territoire peut être associé à ses caractéristiques physiques et biophysiques, à sa dimension construite et culturelle, à sa gouvernance ou encore à la compétitivité découlant de son intégration et de sa mise en réseau dans le système-monde (Veltz, 2004 : 44-51 ; Brédif, 2021). Le territoire peut ainsi être appréhendé au regard de sa matérialisation géographique, à travers les limites que

les sociétés humaines définissent, parfois en s'appuyant sur des éléments physiques du milieu, comme les cours d'eau ou les reliefs (Baud *et al.*, 2015 : 494), en examinant son incarnation administrative à travers la structure hiérarchique du découpage territorial français ou encore en analysant les défis liés à l'égalité territoriale (Estèbe, 2015). Il est également possible de l'étudier sous l'angle de la gouvernance territoriale à différents échelons administratifs et d'acteurs (Brunet et Théry, 1993 : 480), au prisme de la territorialité, entendue comme l'ensemble des relations, pratiques et modes d'appropriation par lesquels les acteurs investissent l'espace et contribuent à la production du territoire (Raffestin, 1986), ou encore à travers les représentations que les populations ont de cet espace vécu (Frémont, 1976). Ce dossier explore la question des territoires, qui donc évoque des réalités spatiales et temporelles complexes et multiples.

- 4 Concept qui s'est largement répandu dans le vocabulaire administratif et politique français depuis les lois de décentralisation du début des années 1980, le territoire, en tant que principe d'organisation de l'espace politique et administratif, s'incarne notamment dans la construction du modèle territorial français, fruit d'un processus évolutif sur le temps long (Ozouf-Marignier, 2022). C'est pour cette raison qu'il a été choisi d'étendre le cadre chronologique de ce dossier de l'époque antique romaine à la période contemporaine. En effet, les processus et les modalités d'appropriation, de pratique et de représentation d'un territoire impliquent une dimension temporelle, permettant d'en saisir les principaux enjeux. Cela sous-entend une pluralité d'acteurs qui interagissent au sein même du territoire.
- 5 L'attractivité, concept complexe et polysémique, désigne, dans une acception générale, la faculté d'un espace à attirer, « à drainer et à [retenir] des hommes et des activités, des capitaux et des compétences, sur un territoire » (Angeon et Rieutort, 2007 : 238 ; Gérardin et Poirot, 2010 : 27 ; Chaze, 2017 : 6). Selon Nathalie Fabry, l'attractivité d'un territoire repose sur trois piliers : « le tissu productif, le tissu résidentiel et le tissu touristique » (2009 : 57), définition sous-entendant ainsi une rivalité et une hiérarchie entre les territoires et soulevant la question de leur compétitivité (Gérardin et Poirot, 2017 : 27).

- 6 L'attractivité d'un territoire peut être influencée par une multitude de facteurs, qu'ils soient uniques ou combinés : ses ressources naturelles, ses infrastructures publiques (Portney, 2003), ses services, son accessibilité, sa vitalité économique, sa dynamique résidentielle (Davezies, 2008), son innovation, ses aspects sociaux (Foster, 1977), sa culture, sa compétitivité par rapport à d'autres territoires (Ingallina, 2009 : 9), ou encore son poids et sa reconnaissance dans le paysage administratif (Ozouf-Marignier, 2022). Lorsque l'on considère une dimension plus subjective et qualitative, l'attractivité peut aussi se percevoir au regard de la représentation de ses acteurs. Cette définition renvoie à la notion complémentaire d'attrait (Alexandre, Cusin et Juilliard, 2010 ; Chaze, 2017). C'est sur ces référentiels imagés de l'attractivité d'un territoire, fondés sur les représentations de ses acteurs, que s'appuient les politiques contemporaines de marketing territorial (Houllier-Guibert, 2017), avec les limites qui lui sont associées, comme le décalage entre l'image projetée et la perception des publics (Hatem, 2007 ; Thiard, 2009 : 47-48 ; Chamard et Schlenker, 2017).
- 7 Dans certains champs des SHS, toutefois, comme en sciences archéologiques, la notion d'attractivité est peu présente. Aujourd'hui, elle est plutôt mobilisée de manière implicite dans un autre cadre, étroitement lié au territoire : la mise en valeur du patrimoine archéologique. La spécificité du patrimoine local participe à construire une image de marque, que les acteurs de l'aménagement et du tourisme exploitent pour soutenir et renforcer l'attractivité territoriale. Les sciences archéologiques et la géoarchéologie s'inscrivent ainsi volontiers au service du territoire et de son analyse (Wattez, Jorda et Todisco, 2023), non seulement pour comprendre les dynamiques passées, mais aussi pour valoriser le territoire contemporain dans le cadre des politiques d'aménagement (Garcia, 2020).
- 8 Ainsi, les indicateurs permettant de mesurer les logiques d'attraction d'un territoire sont multiples selon le champ qui les interroge, les objets, concepts et théories mobilisés, et que l'on se place d'un point de vue quantitatif ou qualitatif. Ils rendent complexe l'utilisation d'une terminologie unique lorsqu'il est question d'interroger ce qui est ou devrait être attiré (acteurs, capitaux, flux et investissements divers), ainsi que le potentiel d'attraction d'un territoire (Deffontaines, Mercelupoil et Moquay, 2001 : 39-56 ; Chaze, 2017 ; Gérardin et Poirot,

2017). Cette logique inclut également l'incorporation d'une forme de hiérarchie territoriale (Christaller, 1966). Les approches diffèrent quant aux indicateurs de l'attractivité territoriale et à leur relation (Cœuré et Rabaud, 2003). Elles peuvent se concentrer sur l'état de l'environnement territorial (Hammond *et al.*, 1995), les populations et leurs liens avec le territoire en question (résidents, touristes, migrants, tranches d'âges), l'évaluation de la performance économique, la qualité des infrastructures, des institutions et/ou des services, ou encore des indices immatériels (comme la culture), qui soulèvent des limites méthodologiques inhérentes à l'analyse de ce concept.

- 9 En France, la notion d'attractivité des territoires nourrit un champ fertile de recherches pluridisciplinaires depuis les années 1990, en même temps que le terme se déploie dans le vocabulaire des politiques publiques, en particulier urbaines, sous l'impulsion de logiques de compétitivité et d'attractivité dans un contexte d'accroissement des mobilités internationales (Thouément, Lollier et Prigent, 2005 ; DATAR, 2009 ; Houillier-Guibert, 2019). On le retrouve dans les champs de la géographie, de l'aménagement (Demazière, 2002 ; Bouba-Olga, 2019), des sciences économiques et de gestion (Arnaud, 2012 ; Soldo, 2018) ou encore de la sociologie (Grossetti, 2022)³. L'attractivité des territoires est alors examinée à travers des perspectives variées, tout en maintenant une idée d'appropriation, d'organisation de l'espace et de convergence de fonctions plurielles (politiques, administratives, religieuses, culturelles, symboliques) à différentes échelles. Porté par des enjeux contemporains divers, ce concept a été interrogé selon des terrains, des échelles et des temporalités diversifiées, rendant ambitieuse la réalisation d'un inventaire exhaustif de l'état de l'art sur le sujet. Cette dynamique a également nourri des rencontres scientifiques organisées ces deux dernières décennies autour de cette thématique⁴. Ces rencontres ont interrogé les facteurs géographiques et humains qui influencent l'attractivité territoriale, ainsi que les défis multiples auxquels sont confrontés les territoires pour demeurer attractifs à différentes échelles.
- 10 S'inscrivant dans cette dynamique de recherche foisonnante, la journée d'étude interdisciplinaire organisée dans le cadre des formations de l'École doctorale Montaigne Humanités (EDMH 480) le 14 novembre 2023 à l'Université Bordeaux Montaigne⁵ avait pour

objectif d'analyser l'attractivité des territoires par d'autres entrées en SHS que celles précédemment exposées et sur le temps long⁶.

- 11 Ce numéro thématique propose d'examiner les mécanismes et processus sous-jacents à l'attractivité des territoires à différentes échelles temporelles et spatiales. Il mobilise une variété d'objets d'étude et de terrains, ainsi que des perspectives disciplinaires diverses, dans le prolongement des réflexions antérieurement abordées.
- 12 Ce dossier, composé de cinq contributions pluridisciplinaires⁷, propose d'interroger la notion d'attractivité territoriale selon une sémantique, des objets, des terrains, des temporalités et des méthodologies propres à quatre champs disciplinaires en SHS : les sciences archéologiques, l'histoire, l'histoire de l'art et la littérature. Ces approches offrent un éclairage complémentaire aux perspectives géographiques et socio-économiques traditionnellement utilisées pour étudier ce concept multidimensionnel, lequel est ici envisagé au prisme de ses acteurs, de ses usages, de ses activités ou de facteurs divers qui influencent cette attractivité.
- 13 Les articles de ce numéro se placent sur le temps long, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. La France et ses territoires sont ici considérés dans une perspective temporelle et spatiale élargie, englobant les différentes configurations historiques de l'espace français au fil des périodes. Le terme « territoire », polysémique en fonction des champs, des objets et des temporalités retenues, y est interrogé selon une large gamme de déterminants, en prenant en compte les pratiques des individus, des groupes sociaux ou encore des institutions gouvernementales à différentes échelles. Si l'écueil de transposer des réalités contemporaines à des réalités d'époques antérieures (protohistoire, antiquité, époques médiévales ou modernes) est bien sûr à éviter, la pluridisciplinarité de ce numéro ainsi que les contributions transpériodes qui le composent permettent assurément de souligner des processus communs et de recouper des concepts, des méthodes et des réalités précédemment exposés⁸.
- 14 Ces divers éléments soulèvent plusieurs questions et enjeux transversaux liés à l'attractivité, abordés dans les cinq articles de ce dossier selon trois axes. Il s'agit notamment de comprendre comment l'attractivité des territoires se construit et se traduit à travers des

approches différentes de celles traditionnellement mobilisées, ainsi que d'identifier les facteurs multidimensionnels qui y contribuent, selon les champs de recherche retenus. Une attention particulière est également portée aux acteurs de cette attractivité, de même qu'aux mécanismes et stratégies qu'ils mettent en œuvre pour la concevoir. Se posent aussi les questions de la matérialisation de ces dynamiques et des résultats de ces interactions, ainsi que de l'existence éventuelle de dispositifs communs entre les différentes disciplines mobilisées. Dans une perspective diachronique, deux interrogations complémentaires sont enfin posées : peut-on relever des critères d'attractivité d'un territoire (dans son acception évolutive à travers les époques) aux périodes antique, médiévale et moderne ? À l'inverse, qu'est-ce qui rend un territoire peu attractif, selon les objets et terrains retenus ?

Récits et représentations de l'attractivité des territoires

- 15 L'attractivité d'un territoire est un concept qui a fait l'objet de représentations multiples et en constante évolution, influencées par une production sémantique variée au fil des époques et des espaces (Debardieux, 1999). Elles sont examinées ici à travers le prisme du domaine littéraire et de l'histoire de l'art, en mettant l'accent sur les indicateurs subjectifs et qualitatifs de l'image d'un territoire qui se veut attractif.
- 16 Guillaume Arancibia examine le concept complexe d'attractivité économique d'un territoire au prisme de l'objet littéraire, en se concentrant sur un lieu spécifique, le magasin de nouveautés, qui sert de décor restreint pour le roman d'Émile Zola, *Au Bonheur des dames* (1883). En se fondant sur la perspective économique et productive retenue notamment par Nathalie Fabry, dans laquelle s'intègre traditionnellement la notion d'attractivité commerciale, l'auteur s'emploie à soumettre ce concept au regard de l'objet littéraire. L'objectif est de comprendre comment, grâce à la représentation du grand magasin parisien au ^{xix}^e siècle, le roman zolien s'empare du problème de l'attraction commerciale pour poser un regard critique sur ce système socio-économique. Le *topos* du commerce de nouveautés se joue dans le récit à travers l'enjeu récurrent de l'attractivité – réelle,

stéréotypée ou fantasmée – qui diffère selon le regard, l'expérience et les idéaux des personnages : le directeur, Octave Mouret, constamment préoccupé par l'attraction exercée par son magasin, Denise Baudu, la demoiselle de magasin venue de province, que ce lieu et les opportunités financières qu'il offre fascinent ; ou les clientes appartenant à l'élite sociale, économique et culturelle, séduites par la modernité du lieu, les produits qu'il propose et les formes de sociabilités qu'il incarne.

- 17 Dans son article, Camille Charbonnier s'intéresse à l'attraction territoriale déployée par les châtelains de la Guyenne du ^{xvii}^e siècle au moyen de la théâtralisation de leurs demeures. L'agrément architectural et paysager est ici abordé comme vecteur symbolique de l'attrait de la demeure champêtre. Les propriétaires cherchent à mettre en valeur leur statut social, leurs savoirs et leurs possessions par l'intermédiaire d'une mise en scène des espaces intérieurs et extérieurs du lieu (architecture, végétalisation, éveil des sens visuels et olfactifs, parcours à travers le domaine). Cette étude explore l'attrait d'un endroit à travers les points de vue et les émotions des visiteurs. Ces impressions sont capturées dans leurs récits et descriptions de ces lieux.

Structurer et administrer : asseoir l'attractivité d'un territoire

- 18 *Différents facteurs matériels, immatériels ou symboliques contribuent à la définition d'un territoire. On peut citer la manière dont l'espace est divisé, les aménagements, les infrastructures et les équipements qui y sont présents, les réseaux divers (humains, financiers, de compétences, etc.) ou encore les marqueurs culturels qui s'y manifestent. L'attractivité des territoires est alors examinée à travers des perspectives variées, tout en maintenant une idée d'appropriation, d'organisation de l'espace et de convergence de fonctions plurielles (politiques, administratives, religieuses, culturelles, symboliques) à différentes échelles.*

- 19 L'article de Sasha Peignot s'inscrit dans cette perspective et aborde ces enjeux à travers l'implantation de dix-sept sites d'habitats groupés antiques au sein de la *civitas* d'Angoulême (*Iculisma*). À partir d'un ensemble de données environnementales, topographiques et historiographiques, l'autrice interroge les logiques sous-jacentes, les continuités et les recompositions qui ont façonné l'implantation et la répartition territoriales de ces habitats groupés antiques. Parmi les principaux facteurs présentés, on retrouve la proximité d'un réseau viaire et hydrographique, le potentiel agricole des sols et les caractéristiques topographiques du site en lui-même (accessibilité, relief).

Entre opportunités et contraintes : les effets ambivalents de l'attractivité des territoires

- 20 Les logiques vertueuses de l'attractivité territoriale dessinent des dynamiques de production et de compétitivités plurielles. Toutefois, ses effets négatifs font également l'objet d'une littérature scientifique abondante qui examine ses effets indésirables, les inégalités spatiales et socio-économiques exacerbées entre les centres et les marges, qui doivent toutefois être nuancées et considérées à la lumière des débats qui animent la recherche académique⁹. Cette littérature s'intéresse également à la durabilité des modèles d'attractivité (Pirrone et Thouément, 2014), aux biais liés au référentiel dominant des politiques retenues (Bouba-Olga et Grossetti, 2018¹⁰) et à une approche prospective (Chignier-Riboulon et Semmoud, 2007).
- 21 Les contributions de Noémie Marques-Verhille et de Lucas Lopez explorent ces thèmes en examinant la complexité des défis posés par l'attractivité des territoires à travers une perspective historique, voire géohistorique (Grataloup, 2023). À partir d'une définition qui considère le territoire comme un élément d'un réseau économique et financier globalisé (Brédif, 2021), l'article de Noémie Marques-Verhille explore l'attractivité territoriale à travers l'exemple de la ressource nickélifère. L'autrice met en évidence les défis auxquels la filière nickel de Nouvelle-Calédonie est actuellement confrontée. Cette

industrie, émergente au milieu du ^{xix}^e siècle, constitue aujourd'hui la principale source de revenus économiques de l'archipel, mais traverse une crise majeure depuis les années 2010. En cause, la concurrence exercée par les principaux producteurs sur le marché mondial, mais aussi la politique minière de la Chine populaire qui, en tant que premier consommateur de nickel au monde, poursuit une politique de souveraineté énergétique et cherche à sécuriser ses chaînes d'approvisionnement en minerais. Depuis le début du ^{xx}^e siècle, le développement de l'industrie minière s'accompagne d'une prise de conscience environnementale, qui a émergé tardivement en Nouvelle-Calédonie. Elle intègre pleinement cet objet d'étude aux questions et aux défis de la recherche interdisciplinaire sur la durabilité des modèles d'attractivité.

- 22 Selon des problématiques similaires, Lucas Lopez s'intéresse au terrain métropolitain en examinant les effets de l'implantation des infrastructures de production et de transport d'électricité sur l'attractivité des territoires depuis les années 1960. Ces répercussions peuvent être ambivalentes, allant de la contestation de l'implantation territoriale des infrastructures par les communautés locales à un catalyseur de vitalité économique et de valorisation pour les territoires concernés. L'auteur interroge la notion d'acceptabilité du système énergétique français à différentes échelles de valeurs (paysage, risque), en la mettant en parallèle de l'attractivité territoriale, renvoyant à la subjectivité qui l'entoure (Chaze, 2017). En effet, l'acceptabilité du système énergétique, qui repose sur une triple interaction entre l'humain, l'objet et le milieu (Kellerman, Lopez et Romary, 2023), dépend des valeurs et des intérêts propres à chaque individu ou groupe social. Par conséquent, l'acceptabilité peut influencer l'attractivité d'un territoire.
- 23 Les contributions réunies dans ce numéro offrent plusieurs pistes de recherche et invitent à poursuivre l'exploration de cette notion dans une perspective pluridisciplinaire. Parmi les prolongements possibles figurent l'analyse des modalités par lesquelles les disciplines des SHS peuvent appréhender le manque d'attractivité d'un territoire, ainsi que les critères mobilisés, selon les terrains et objets d'étude, pour évaluer les inégalités d'attractivité, les processus de marginalisation ou les dynamiques de répulsion territoriale.

BIBLIOGRAPHY

- ALEXANDRE H., CUSIN F. et JUILLARD C., 2010, *L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises*. Observateur de l'immobilier, n° 76, p. 3-66. URL : [hal-00672601](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00672601).
- ANGEON V. et RIEUTORT L., 2007, « L'attractivité territoriale en question », dans CHIGNIER-RIBOULON F., SEMMOUD N. (dir.), *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*, Actes de la journée d'étude du 21 septembre 2006, Clermont-Ferrand : PUBP, CERAMAC 24, p. 235-247.
- ARNAUD C., 2012, *Approche fonctionnelle et dynamique du portefeuille territorial d'évènements culturels : manager la proximité pour une attractivité durable du territoire*, thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Aix-Marseille Université, Centre d'Études et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille, Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale.
- BAUD P., BOURGEAT S. et BRAS C., 2015, *Dictionnaire de géographie*, Paris : Hatier.
- BLAIS J.-P., INGALLINA P. et VERNIER M., 2009, *L'attractivité des territoires : regards croisés*, Actes des séminaires février-juillet 2007 organisé par le PUCA, Montreuil ; La Défense : PUCA, Plan de construction architecture.
- BONNEMAISON J., 1981, « Voyage autour du territoire », *L'espace géographique*, t. 10, n° 4, p. 249-262.
- BOUBA-OLGA O. et GROSSETTI M., 2018, *La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ?*, document de travail. URL : [hal-01724699v2](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724699v2).
- BOUBA-OLGA O., 2019, « Sortir de la CAME pour mieux penser et mieux accompagner les territoires », dans BOURDU É. et al. (dir.), *Le travail en mouvement*, Paris : Mines ParisTech, p. 308-315.
- BOUNEAU C., 2007, « La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980 », *Entreprises et Histoire*, n° 47, p. 93-108.
- BOTTI L. et PEYPOCH N., 2012, « De la touristicité des territoires », *Tourisme & Territoires*, vol. 1, p. 68-100.
- BRÉDIF H., 2021, *Réaliser la Terre : prise en charge du vivant et contrat territorial*, Paris : Éditions de la Sorbonne.
- BROT J., GERARDIN H. et BOURGAIN A., 2010, « Attractivité, gouvernance et développement », *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, « xxv^{èmes} journées sur le développement » (en ligne), n° 25. URL : <http://s3.e-monsite.com/2011/01/08/94392053atm-c25-2010-pdf.pdf>.
- BRUNET R. et THÉRY H., 1993, « Territoire », dans BRUNET R., FERRAS R. et THÉRY H. (dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*.

Reclus, Paris : La Documentation française, p. 480-481.

CHALAS Y., 2009, « De la trajectoire épistémologique récente du concept de territoire », dans VANIER M., *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives. Actes des entretiens de la Cité des territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007*, « Territoires, territorialité, territorialisation... et après ? », Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 177-180.

CHAMARD C. et SCHLENKER L., 2017, « La place du marketing territorial dans le processus de transformation territoriale », *Gestion et management public*, n° 1.3, p. 41-57.

CHAZE M., 2017, *L'attractivité territoriale : éléments de définition, rapport de recherche*. URL : [halshs-02520675](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02520675).

CHIGNIER-RIBOULON F. et SEMMOUD N. (dir.), 2007, *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs. Actes de la journée d'étude du 21 septembre 2006*, Clermont-Ferrand : PUBP, CERAMAC 24.

CHRISTALLER W., 1966, *Central Places in Southern Germany*, Englewood Cliffs : Prentice Hall.

CHRISTIN R., 2008, *Manuel de l'antitourisme*, Paris : Yago.

CŒURE B. et RABAUD I., 2003, « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure », *Économie et statistiques*, n° 363-365, p. 97-127.

CORBIN A., 1988, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris : Aubier.

DAVEZIES L., 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris : Seuil.

DATAR-DIACT, 2009, *Dynamiques et développement durable des territoires : rapport de l'Observatoire des territoires 2008*, Paris : La Documentation française.

DEBARBIEUX B., 1999, « Le territoire : histoires en deux langues. A bilingual (his-)story of territory », dans CHIVALLON C., RAGOUET P. et SAMERS M. (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Bordeaux : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 33-46.

DEFFONTAINES J.-P., MARCELPOIL E. et MOQUAY P., 2001, « Le développement territorial : une diversité d'interprétations », dans LARDON S., MAUREL P. et PIVETEAU V. (dir.), *Représentations spatiales et développement territorial. Bilan d'expériences et perspectives méthodologiques*, Paris : Hermès, p. 39-56.

DEMAZIÈRE C., 2002, *Politiques locales d'aménagement et de développement, services aux entreprises et centralité, Rapport pour le PUCA*, Paris : ministère de l'Équipement.

DI MÉO G., 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris-Montréal : L'Harmattan.

—, 1998a, *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan.

—, 1998b, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la

géographie », *L'Information géographique*, n° 62.3, p. 99-110.

DUHAMEL P., 2023, « Le “surtourisme” ou la rupture d'un contrat habitants/touristes : le cas des lieux touristiques en Europe », *L'Information géographique*, n° 87, p. 100-122.

ENS Lyon, 2022, « Attraction et attractivité », *Géoconfluences* (en ligne). URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/attraction-attractivite>.

ESTÈBE P., 2015, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris : Presses universitaires de France.

FABRY N., 2009, « Clusters de tourisme, compétitivité des acteurs et attractivité des territoires », *Revue internationale d'intelligence économique*, n° 2009.1, p. 55-66.

FAGNONI E., 1996, *Tourisme – loisirs et reconversion : l'exemple de la Lorraine*, thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

FOSTER R., 1977, « Economic and Quality of Life Factors in Industrial Location Decisions », *Social Indicators Research: An International and Interdisciplinary Journal of Quality-of-Life Measurement*, n° 4, p. 247-265.

FRÉMONT A., 1976, *La région espace vécu*, Paris : Presses universitaires de France.

GAGNON S., 2007, « L'attractivité touristique des territoires », *Téoros*, n° 26.2, p. 3-4.

GARCIA D., 2020, « L'archéologie préventive en France : du sauvetage du patrimoine ancien à l'émergence de pratiques scientifiques et au partage de la connaissance », *Histoire de la*

recherche contemporaine (en ligne), vol. 9.2. URL : <http://journals.openedition.org/hrc/5054>.

GONIN A., 2024, « Notion en débat. Territoire », *Géoconfluences* (en ligne). URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-en-debat-territoire>.

—, 2024, « Le territoire est toujours vivant. Une analyse transversale de la littérature sur un concept central de la géographie », *Cybergeogeo: European Journal of Geography* (en ligne). URL : <http://journals.openedition.org/cybergeogeo/40974>.

GOURAULT J., 2021, *Destination France. Plan de reconquête et de transformation du tourisme*, Dossier de presse.

GRATALOUP C., 2023, *Introduction à la géohistoire*, Paris : Armand Colin.

GROSSETTI M., 17 janvier 2022, « L'attractivité, un mythe de l'action publique territoriale », *Métropolitiques* (en ligne). URL : <https://metropolitiques.eu/L-attractivite-un-mythe-de-l-action-publique-territoriale.html>.

HAMMOND A., ADRIAANSE A., RODENBURG E., BRYANT D. et WOODWARD R., 1995, *Environmental indicators: a systematic approach to measuring and reporting on environmental policy performance in the context of sustainable development*, Washington D. C. : World Resources Institute.

- HATEM F., 2007, *Le marketing territorial : principes, méthodes et pratiques*, Colombelles : EMS.
- HOUILLIER-GUIBERT C.-E., 2017, « Gérer l'image des territoires avec le marketing territorial : émergence d'un "place-branding" francophone ? », *Gestion et management public*, n° 1.6, p. 6-7.
- , 2019, « L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 1, p. 153-175.
- KELLERMANN T., LOPEZ L., ROMARY P. (dir.), 2023, *Acceptabilité et contestations face au déploiement des énergies renouvelables et à ses conséquences : focus sur l'éolien offshore de la façade atlantique*, Pessac : Livrable Chaire RESET.
- LE BERRE M., 1995, « Territoire », dans BAILY A., FERRAS R. et PUMAIN D., *Encyclopédie de Géographie*, Paris : Éditions Economica, p. 608-622.
- OZOUF-MARIGNIER M.-V., 2009, « Le territoire, la géographie et les sciences sociales : aperçus historiques et épistémologiques », dans VANIER M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives : actes des entretiens de la Cité des territoires*, Grenoble, 7 et 8 juin 2007, « Territoires, territorialité, territorialisation... et après ? », Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 31-35.
- , 2022, « Le territoire, toute une histoire ! », *Multitudes*, n° 86, p. 94-199.
- POIROT J. et GÉRARDIN H., 2010, « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel », *Mondes en développement*, n° 149, p. 27-41.
- PONS A. (dir.), 2015, *Attractivité des territoires : mirages, virages et ancrages. Actes du séminaire international des rencontres de l'ADEUS du 11 juin 2015 sur les ressorts de l'attractivité (en ligne)*. URL : https://www.adeus.org/wp-content/uploads/12891_file_actes-seminaire-attractivite_web.pdf
- PORTNEY K. E., 2003, *Taking Sustainable Cities Seriously: Economic Development, the Environment, and Quality of Life in American Cities*, Cambridge, Londres : MIT Press.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies techniques.
- , 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », dans AURIAC F. et BRUNET R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris : Fayard & Fondation Diderot, p. 175-185.
- SOLDO E., 2018, *Vers une théorisation de l'attractivité territoriale durable*, Manuscrit d'HDR, Sciences de l'Homme et Société, Aix-Marseille Université, Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale.
- THIARD P., 2009, « Attractivité et compétitivité : offre territoriale, approches marketing et retombées », dans BLAIS J.-P., INGALLINA P. et VERNIER M. (dir.), *L'attractivité des territoires : regards croisés*, Actes des séminaires février-juillet 2007 organisé par le PUCA, Paris-La Défense : PUCA, Plan de construction architecture, p. 47-48.

THOUÉMENT H., LOLLIER J.-C. et PRIGENT L. (dir.), 2005, *Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

VANIER M., 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives : actes des entretiens de la Cité des territoires*, Grenoble, 7 et 8 juin 2007, « Territoires, territorialité, territorialisation... et après ? », Rennes : Presses universitaires de Rennes.

VELTZ P., « Penser l'attractivité dans une économie relationnelle », *Pouvoirs Locaux*, Dossier « Des territoires plus attractifs », n° 61, 2004, p. 44-51.

VLÈS V., 1996, *Les stations touristiques*, Paris : Economica.

WATTEZ J., JORDA C. et TODISCO D., 2023, « Géoarchéologie et territoire, une approche culturelle des relations sociétés/paysages », *Palethnologie* (en ligne), n° 11. URL : <http://journals.openedition.org/palethnologie/10461>.

NOTES

1 Cf. Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « Le plan Destination France », *Direction générale des Entreprises* (en ligne), 29/07/2024. URL : <https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/proximite-et-territoires/renforcer-le-secteur-du-tourisme/le-plan-destination>. Consulté le 09/07/2026.

2 À ce sujet, voir aussi Di Méo (1998b : 99-110).

3 Les références retenues ici n'ont aucune ambition d'exhaustivité. Elles visent à illustrer la dynamique de la recherche pluridisciplinaire sur la question de l'attractivité des territoires.

4 On retiendra par exemple la journée d'étude organisée à Clermont-Ferrand en septembre 2006 par le CERAMAC, « Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs » ; les 25^e journées sur le développement de l'Association Tiers Monde de juin 2009 autour du thème « Attractivité, gouvernance et développement » ; le colloque pluridisciplinaire « Attractivité des territoires par les patrimoines », organisé en mars 2014 à l'Université de Perpignan Via Domitia par l'UFR THI ; le séminaire international des rencontres de l'ADEUS du 11 juin 2015 « Attractivité des territoires : mirages, virages et ancrages » ou encore le colloque organisé par l'Institut de Recherche en Gestion de l'Université Paris Créteil, « Attractivité des territoires, défis et enjeux pour les acteurs », en juin 2021.

- 5 Le programme initial de la journée d'étude est disponible à l'adresse suivante : <https://cemmc.hypotheses.org/files/2023/10/Programme-JE-Attractivite-14-novembre.pdf>
- 6 Deux contributions initiales présentées lors de la journée d'étude ont été retenues pour ce dossier thématique. Elles ont été enrichies de trois autres dans des champs disciplinaires différents, afin d'élargir les points de vue abordés.
- 7 Les coordinatrices de ce numéro adressent leurs remerciements aux relecteurs des différents articles pour leur travail et leurs conseils.
- 8 Les coordinatrices remercient les membres du Comité de rédaction de la revue *Mosaïque*, en particulier Joséphine Ravix-Antelmi, Rebecca Legrand et Samy Bounoua pour leur accompagnement dans la publication de ce numéro.
- 9 Cf. notamment l'intervention de Laurent Davezies et Michel Lussault, « Les fractures françaises au miroir de la crise » dans le podcast *La Grande Table des idées* (28 janvier 2014). URL : <https://www.radiofrance.fr/emission-la-grande-table-2eme-partie-les-fractures-francaises-au-miroir-de-la-crise-2014-01-28>.
- 10 Cf. notamment les travaux des auteurs sur le modèle CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence).

AUTHORS

Eugénie Galasso

(Centre d'histoire du XIX^e siècle, UR 3550, Sorbonne Université)

Célia Sensacq

(Ausonius, UMR 5607, Université Bordeaux Montaigne)

Récits et représentations de l'attractivité des territoires

Les galeries du *Bonheur des dames*, ou l'ici et l'ailleurs commercial au XIX^e siècle

The Galleries of Au Bonheur des Dames, or the "Here" and "Elsewhere" of Commerce in the 19th Century

Guillaume Arancibia

OUTLINE

Attrait des marchandises et attractivité du grand magasin

L'attraction orientale

Attraction/répulsion, ou l'axiologie d'un schème

TEXT

Et, en quelques phrases dites à l'oreille du baron Hartmann, comme s'il lui eût fait de ces confidences amoureuses qui se risquent parfois entre hommes, il acheva d'expliquer le mécanisme du grand commerce moderne.

Émile Zola, *Au Bonheur des dames*

- 1 Le crédit historique et la valeur testimoniale que l'on attribue généralement au *Bonheur des dames* viennent sans doute du coup de génie d'Émile Zola, lorsqu'il décide de prendre le magasin de nouveautés comme cadre diégétique et thématique de son roman. Nombreuses sont les critiques à avoir souligné la qualité et la finesse d'analyse des nouvelles formes commerciales représentées dans le récit, ainsi que le caractère quasiment visionnaire de ce onzième volume des *Rougon-Macquart*. Dans son article intitulé « "Au Bonheur des Dames" ou La leçon de commerce moderne de M. Zola », Marie-Louise Héliès-Hassid (2000) consacre ainsi une part importante de son analyse à démontrer la clairvoyance du récit sur certains mécanismes

économiques fondamentaux (distribution, marketing, rapport à l'espace), au prisme des dispositifs narratifs du roman, décrivant les nouvelles méthodes commerciales. Indéniablement, la galerie du *Bonheur* est à l'image de la révolution marchande qui a cours durant la seconde moitié du ^{xix}^e siècle. Le magasin symbolise l'enjeu et la réflexion sur la capacité d'un territoire ou d'un lieu à attirer une nouvelle clientèle, comme le font à cette époque les commerces de nouveautés. Il faut dire que Zola lui-même présentait son travail comme une enquête et il se décrivait volontiers comme un observateur et un expérimentateur. Mais l'histoire n'a que trop retenu les théories et les discours pseudo-scientifiques de l'auteur, oblitérant la véritable puissance critique qui émane de ses constructions romanesques et de ses choix poétiques.

- 2 Si chercher les correspondances entre les représentations fictionnelles et les nouvelles formes d'attractivité commerciale qui s'inventent au ^{xix}^e siècle est un exercice tentant, cela ne peut à aucun moment représenter une finalité pour la critique littéraire. En un sens, c'est faire fi de la spécificité de l'œuvre et de la puissance de reconfiguration, qui se jouent à travers la construction du récit. En effet, si le roman *Au Bonheur des dames* fait état d'une forme nouvelle et victorieuse du commerce, capable de révolutionner sa puissance d'attractivité, il est aussi un lieu de production sémantique : un espace diégétique où le sens se négocie à travers les représentations. En un mot, le roman « poématise » (Ricœur, 1991) le réel dont il s'inspire, et offre ainsi au lecteur un regard nouveau et critique sur la réalité qu'il décrit. Autrement dit, notre tâche est de nous astreindre à chercher les « leçons de M. Zola » ailleurs que dans une énonciation plus ou moins correcte de principes économiques au sein du récit. À travers le schème de l'attractivité, c'est le caractère ambigu du discours sur le commerce, et plus généralement sur la modernité, qu'il faut interroger.
- 3 Pour ce faire, revenons un instant à l'articulation de notre angle d'analyse. « L'attractivité des territoires », entendue comme concept économique et politique multidisciplinaire, repose, selon Nathalie Fabry, « sur trois piliers – le tissu productif, le tissu résidentiel et le tissu touristique » (2009). Un concept qui coïncide aisément avec la thématique du roman, puisque le magasin du *Bonheur des dames* peut à bien des égards être envisagé comme l'un de ces lieux à travers

lesquels il est possible de mesurer des dynamiques d'attractivité, au prisme de plusieurs critères (localisation géographique, infrastructures, densité du public, puissance économique ou encore concurrence). Cependant, mobiliser ce concept contemporain pour étudier un roman de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle ne peut se faire sans quelques précautions méthodologiques, au risque de tomber dans le piège d'une démarche anachronique. Car ce n'est pas la confirmation d'une théorie sur l'attractivité d'un territoire qui guide notre analyse. Au contraire, notre démarche vise à mettre cette notion « d'attractivité » à l'épreuve du texte littéraire, afin de tenter de comprendre quel discours le roman pose à sa manière, à travers son langage et en son temps, sur cette problématique de l'attractivité d'un lieu.

- 4 Par ailleurs, étudier dans le roman l'attractivité du commerce de nouveautés nécessite également d'apporter un éclaircissement sur la polysémie que le terme « commerce » implique. Car, loin de décrire le seul aspect financier d'un échange, le terme a pu également désigner les relations sociales, comme sous la plume de Montaigne : « C'est aussi pour moy un doux commerce que celui des belles et honnestes femmes » (Montaigne, 1580). Par conséquent, évoquer « l'attractivité commerciale » d'un lieu dans un texte littéraire ne peut se faire sans s'interroger sur la représentation du tissu social qu'implique la polysémie du terme « commerce ». Voilà donc la lentille par laquelle nous choisissons d'analyser le récit d'*Au Bonheur des dames*. C'est au prix de cette complexité, de cette profondeur du récit et de cette polysémie qu'il faut envisager « l'attractivité » du commerce de nouveautés, pour tenter d'appréhender le regard critique que le roman pose sur cette nouvelle construction économique, politique et sociale de son temps.

Attrait des marchandises et attractivité du grand magasin

- 5 Le *Bonheur des dames* est un roman à la spatialité restreinte. L'on serait presque tenté de dire à huis clos, s'il n'y avait pas dans le récit quelques incartades d'employés, fuyant à la campagne l'environnement néfaste du grand magasin. Ce treizième volume des *Rougon-Macquart* relate l'histoire de Denise Baudu, une jeune Normande venue à Paris chercher du travail dans la boutique du Vieil Elbeuf,

tenue par son oncle. Mais, très vite, elle est embauchée au *Bonheur des dames*, le commerce de nouveautés dont l'hégémonie tend à aspirer clientèle comme main-d'œuvre de tout le quartier. Prise au cœur de la grande machinerie du magasin, Denise connaît des conditions matérielles de travail et de vie très difficiles. Elle découvre aussi l'âpre rivalité et la concurrence qui structurent les liens sociaux au sein du magasin, avant qu'Octave Mouret, le grand patron du *Bonheur*, ne finisse par s'enticher d'elle.

- 6 À l'inverse d'autres récits zoliens, tels que *La Bête humaine*, où la spatialité romanesque s'élabore sur la multiplicité des lieux et « sur le montage et l'agencement des déplacements » (Mitterand, 1994 : 89), *Le Bonheur des dames* est un roman où le commerce de nouveauté s'établit comme véritable canevas narratif. Il s'érige ainsi comme véritable topos littéraire, au sens de structure poétique spatiale qui organise le déroulement du récit. Un topos à travers lequel on retrouve un certain nombre de lignes de force, reflétant peu ou prou, une composition sociale complexe de la société française au ^{xix}^e siècle, à commencer par sa structure hiérarchique. En réalité, la galerie marchande du *Bonheur* se comporte au sein du récit comme une structure en microcosme, reflétant la société du Second Empire. Dans le roman, tout se passe comme si la diégèse se déroulait dans un système fermé. Chacune des instances y est représentée (diversité sociale, collectivité, communs, police, hiérarchie), et donne à voir une régulation interne des différents rapports sociaux.
- 7 En effet, le *Bonheur des dames* est un lieu où se rencontre une véritable diversité sociale. Au milieu des rayons, « toutes les ménagères, une troupe serrée de petites-bourgeoises et de femmes en bonnet, donn[ent] assaut aux occasions, aux soldes et aux coupons, étalés jusque dans la rue » (Zola, 1883 : 331). Dans le remous de la foule se bousculant aux différents rayons, les comtesses côtoient les classes sociales inférieures, pendant que la femme du peuple semble regarder, envieuse, le faste des soies et des taffetas étalés à la vue de tous. D'ailleurs, la diversité sociale se reflète aussi dans la figure des vendeuses qui, « dans leur frottement quotidien avec la clientèle riche, [...], finissaient par être d'une classe vague, flottant entre l'ouvrière et la bourgeoise » (*ibid.* : 225). Par ailleurs, il faut souligner qu'en tant que représentation d'une architecture sociale complexe, la galerie du *Bonheur des dames* est un lieu particulièrement organisé

pour le quotidien. De vraies infrastructures ordonnent l'espace commun de la galerie, pour la clientèle et les usagers :

Ce rayon, créé de la veille, se trouvait à côté du salon de lecture. Mme Desforges, pour éviter l'encombrement des escaliers, parla de prendre l'ascenseur ; mais elles durent y renoncer, on faisait queue à la porte de l'appareil. Enfin, elles arrivèrent, elles passèrent devant le buffet public, où la cohue devenait telle, qu'un inspecteur devait refréner les appétits, en ne laissant plus entrer la clientèle gloutonne que par petits groupes. (*Ibid.* : 554)

Plus loin dans le texte, il est précisé qu'« en haut, sous les combles, se trouv[ent] les chambres où couch[ent] les vendeuses » (*ibid.* : 84) ; et que « la cuisine et les réfectoires, d'anciennes caves transformées en petites salles, [sont] à gauche, vers l'angle de la place Gaillon » (*ibid.* : 244). Des infrastructures contradictoires en apparences, puisqu'au semblant de désordre offert à la clientèle répond l'organisation des infrastructures du personnel. Mais en réalité, il y a une économie générale secrète de l'ordre qui les unit l'une à l'autre. Car comme toute structure sociale complexe, celle du *Bonheur des dames* obéit à un certain nombre de règles, à l'image des employées à qui l'on donne ou non des « permissions de théâtre » (*ibid.* : 218). Le commerce possède ainsi son propre organe pour assurer le maintien de l'ordre, notamment à travers le personnage de l'inspecteur Jouve, « Chargé spécialement de la police intérieure, [...] flair[ant] les voleuses et suiv[ant] surtout les femmes grosses » (*ibid.* : 335).

- 8 Octave Mouret, le patron du magasin est à plusieurs reprises représenté « seul et debout, au bord de la rampe du hall. De là, il domin[e] le magasin, ayant autour de lui les rayons de l'entresol, plongeant [ses regards] sur les rayons du rez-de-chaussée » (*Ibid.* : 149) :

Depuis longtemps, Mouret n'était plus à l'entresol, debout près de la rampe du hall. Brusquement, il reparut en haut du grand escalier qui descendait au rez-de-chaussée ; et, de là, il domina encore la maison entière. (*Ibid.* : 154)

[...]

Puis, un instinct lui fit lever la tête, pendant qu'un inspecteur ouvrait la porte, fermée depuis le matin. Et elle aperçut Mouret. Il était

toujours en haut de l'escalier, sur le grand palier central, dominant la galerie. (*Ibid.* : 409)

Au cœur de cette spatialité du récit, Mouret occupe significativement une place surplombante, d'où il semble gouverner le monde intérieur de son commerce. À chaque apparition, l'autorité du patron est réaffirmée par la réitération d'un syntagme verbal construit sur le verbe « dominer ». Stature d'un personnage surplombant ainsi son « peuple de femmes » (*ibid.* : 50), comme il l'aime à l'appeler, Mouret possède quelque chose de la figure de l'empereur Napoléon III. À l'échelle de la fresque romanesque des *Rougon-Macquart*, les deux personnages partagent ainsi des caractéristiques communes. Tout comme l'empereur, Mouret est perpétuellement placé à distance du lecteur dans le récit. Les focalisations internes du personnage se font rares, et c'est généralement à travers le regard de ses employés qu'il est entraperçu, dominant la maison. Son éloignement laisse présager une forme de despotisme latent, qui s'exprime avant tout par la peur et le respect de ses employés. D'ailleurs, Mouret conçoit son commerce à l'image de la société du Second Empire ; comme l'empereur, il légitime l'ascension sociale de ses sujets par faits d'armes, faits politiques (ou faits de vente), à l'image du personnage de Bourdoncle :

Peu à peu, après avoir passé par tous les grades, vendeur, puis second, puis chef de comptoir à la soie, [Bourdoncle] était devenu un des lieutenants du patron, le plus cher et le plus écouté, un des six intéressés qui aidaient celui-ci à gouverner le *Bonheur des dames*, quelque chose comme un conseil de ministres sous un roi absolu. Chacun d'eux veillait sur une province. Bourdoncle était chargé de la surveillance générale. (*Ibid.* : 71)

Or, il est intéressant de constater que cette construction en microcosme s'élabore avant tout à travers le schème de l'attractivité, incarné par le dessein et la préoccupation principale du directeur, Octave Mouret. Dans le récit, ce dernier est constamment préoccupé par l'attraction de la vie dans le magasin :

Mais où Mouret se révélait comme un maître sans rival, c'était dans l'aménagement intérieur des magasins. Il posait en loi que pas un coin du *Bonheur des dames* ne devait rester désert ; partout, il

exigeait du bruit, de la foule, de la vie ; car la vie, disait-il, attire la vie, enfante et pullule. (*Ibid.* : 326)

C'est donc bien à travers un enjeu d'attractivité que le topos du commerce de nouveauté se construit au sein du roman. En preuve, les nombreuses occurrences du verbe « attirer » et de ses synonymes. Dès l'incipit, Denise « se rapproch[e], attirée de nouveau et comme réchauffée à ce foyer d'ardente lumière » (*ibid.* : 65). Pour elle, la vue du *Bonheur*, « où elle [voit] entrer en une heure plus de monde qu'il n'en [vient] chez Cornaille en six mois, l'étourd[it] et l'attir[e] » (*ibid.* : 51). Ailleurs, c'est son ami Paul qui raconte à Mouret comment « le comte, rencontré par lui rue Richelieu, s'était efforcé de lui échapper et avait pris le parti de l'entraîner au *Bonheur*, sous le prétexte qu'il fallait absolument voir ça » (*ibid.* : 341). Assurément, et bien qu'il s'agisse d'un mouvement anachronique, il est possible de comprendre la tentation de chercher dans le récit la confirmation d'une théorie marchande ou d'un concept politico-économique comme celui de « l'attractivité territoriale ». Car il faut reconnaître que certains passages sont d'une clairvoyance troublante :

Nous perdrons quelques centimes sur l'article, je le veux bien. Après ? le beau malheur, si nous attirons toutes les femmes et si nous les tenons à notre merci, séduites, affolées devant l'entassement de nos marchandises, vidant leur porte-monnaie sans compter ! Le tout, mon cher, est de les allumer, et il faut pour cela un article qui flatte, qui fasse époque. Ensuite, vous pouvez vendre les autres articles aussi cher qu'ailleurs, elles croiront les payer chez vous meilleur marché. Par exemple, notre Cuir-d'Or, ce taffetas à sept francs cinquante, qui se vend partout ce prix, va passer également pour une occasion extraordinaire, et suffira à combler la perte du Paris-Bonheur... Vous verrez, vous verrez ! (*Ibid.* : 80)

De fait, si le topos du commerce de nouveauté se construit sur un schème de l'attractivité, Zola en tant qu'observateur habile de son temps et des mutations de son époque, incorpore à ce système fermé une composante théorique à travers le personnage de Mouret. Mais les leçons économiques de M. Zola s'arrêtent ici, balayées par l'originalité du discours romanesque et sa complexité sémantique. En effet, la désignation intradiégétique du *Bonheur des dames* comme une machine n'est pas sans incidence sur le schème de l'attractivité :

Alors, Denise eut la sensation d'une machine, fonctionnant à haute pression, et dont le branle aurait gagné jusqu'aux étalages. (*Ibid.* : 50) [...]

L'heure était venue du branle formidable de l'après-midi, quand la machine surchauffée menait la danse des clientes et leur tirait l'argent de la chair. (*Ibid.* : 167)

Tout au long du roman, « le ronflement continu de la machine à l'œuvre » (*ibid.* : 50) s'élève. « Il faudra que je te montre ma machine en branle, tu verras que ce n'est pas si bête... » (*ibid.*) déclare Mouret à son vieil ami Paul. Au prisme de l'engin mécanique, l'attractivité incarne alors un enjeu physicaliste de premier plan. Car le carrefour théorique dans lequel s'engouffre le roman est d'une profondeur bien plus vertigineuse que le simple témoignage sur les pratiques économiques. C'est à dessein que le récit érige Mouret comme « le maître de la terrible machine » (*ibid.* : 102) qui depuis le début de l'œuvre tient Denise, toutes les employés et les clientes « dans les dents de fer de ses engrenages » (*ibid.*). Dans *Feux et signaux de brume*, Michel Serres (1975) démontre brillamment comment les modèles théoriques et mécaniques du moteur et de la machine innervent toute la pensée romanesque des *Rougon-Macquart*, en se déployant comme une structure secrète et cependant partout présente. Selon lui, « le naturalisme, en tant que physicalisme, de la génétique doit passer par [le] carrefour théorique » (*ibid.* : 63) de la thermodynamique et de la diffusion de l'énergie en système fermé. Partout dans le roman zolien, assure-t-il, « il n'y a que des moteurs et la nature entière en est un. Or encore, prise dans son ensemble, elle ne peut avoir d'extérieur » (*Ibid.* : 66).

- 9 Canevas secret du *Bonheur des dames* : son périmètre diégétique si volontairement restreint. « À l'intérieur de cette enceinte, les principes font loi, la constance quantitative et la dégradation irréversible des qualités de l'énergie », écrit encore Michel Serres (*ibid.* : 63). En son sein, le récit du *Bonheur* fait ainsi montre d'une capacité à dissoudre les discours, dans une polysémie générale. Bousculé par d'autres enjeux, le schème de l'attractivité qui structure le topos du commerce se construit aussi à l'aune d'une hybridité discursive qui dépasse largement la dimension politique et économique. D'où également un grand nombre d'exemples présentant la foule non plus

comme une entité collective, mais comme un fluide, soumis à des lois physiques :

Il y avait des poussées d'épaules, une bousculade fiévreuse autour des casiers et des corbeilles, où des articles au rabais, dentelles à dix centimes, rubans à cinq sous, jarretières à trois sous, gants, jupons, cravates, chaussettes et bas de coton s'éboulaient, disparaissaient, comme mangés par la foule vorace. [...].

Toute la matinée, cet écrasement augmenta. Vers une heure, des queues s'établissaient, la rue était barrée, ainsi qu'en temps d'émeute. (Zola, *op.cit.* : 331)

[...]

Mais ce qui la surprenait surtout, dans la fatigue de ses yeux aveuglés par le pêle-mêle éclatant des couleurs, c'était, lorsqu'elle fermait les paupières, de sentir davantage la foule, à son bruit sourd de marée montante et à la chaleur humaine qu'elle exhalait. (*ibid.* : 349)

Le vocabulaire physicaliste (« poussée », « écrasement », « marée »), qui parcourt les différentes descriptions de la foule en l'assimilant régulièrement à un corps liquide, révèle à n'en pas douter un héritage laissé par la mécanique newtonienne classique. Là aussi, un regard diachronique et interdisciplinaire donnerait matière à penser à tout un pan de la sociologie qui, depuis les années 1960, étudie les mouvements de foule et les mécanismes psychologiques, à l'aune des lois de la mécanique des fluides (Garcimartín *et al.*, 2014 : 760) :

Un autre argument en faveur des physiciens, c'est qu'à très forte densité, la foule ressemble de plus en plus à un liquide. Dans les vidéos de mouvement de foule qu'on a pu analyser, comme pendant les accidents de la love parade en 2010, ou de La Mecque en 2006 ou en 2015, on observe des phénomènes collectifs qu'on peut expliquer à l'aide de la mécanique des fluides. (Moussaïd, 2019)

Ainsi, dans le *Bonheur des dames*, le topos du commerce s'établit dans le récit comme une structure chronotopique – au sens bakhtinien du terme – c'est-à-dire une structure qui procède à « la fusion des indices spatiaux et temporels en un tout intelligible et concret » (Bakhtine, 1975 : 237). En ce sens, le schème de l'attractivité qui structure dans le récit le commerce de nouveauté donne bel et bien à voir une dynamique politique et économique d'un territoire, et tend peu

ou prou à se rapprocher de la notion contemporaine « d'attractivité ». Certes, elle décrit assez justement, à travers le commerce de nouveauté, ses structures spatiales et sociales, la réalité d'un nouvel ordre économique et politique. Mais la spécificité du texte littéraire dépasse largement le simple rôle de pâle représentation ou d'ersatz. La notion « d'attractivité » du commerce s'en trouve donc irrémédiablement modifiée, puisqu'elle donne à voir le texte comme un « nuage sémique » (Serres, *op. cit.* : 31), c'est-à-dire un lieu qui témoigne de l'état des savoirs à un moment précis, à travers une forme de dissolution sémantique. Plus encore, le syncrétisme qui a cours dans le roman déploie, nous allons le voir, une profondeur ambigüe et critique, qui dépasse largement cette notion.

L'attraction orientale

- 10 Avant d'interroger le caractère critique déployé par le schème de l'attractivité dans la représentation romanesque du commerce de nouveauté, il faut rapidement parcourir le poncif particulièrement structurant de l'orientalisme dans le récit. Le salon oriental pensé par Mouret est un véritable leitmotiv qui circule entre les personnages. « Avez-vous vu le salon oriental ? » (Zola, *op. cit.* : 160) demande M^{me} Desforges à M^{me} Marty. Et dans le gros de la foule monte un même cri collectif répété : « c'est prodigieux, cet étalage ! On en rêve... Et le salon oriental, as-tu vu le salon oriental ? » (*Ibid.* : 62). De toute part, Mouret reçoit des « compliments pour sa magnifique exposition des nouveautés d'hiver. On se récri[e] forcément sur le salon oriental » (*ibid.* : 173).
- 11 Or, la présence d'une représentation de l'Orient au sein de cette structure sociale complexe du *Bonheur* n'a rien d'innocent. Comme le rappelle justement Edward W. Saïd, « l'orientalisme n'est pas un simple thème ou domaine politique reflété passivement par la culture, l'érudition ou les institutions » (1978 : 173). Au contraire, il recèle toujours des informations sur la position de celui qui en parle. Quel sens dès lors de placer avec tant d'insistance un Orient au sein de cette construction nationale microcosmique du récit ? Convenons d'abord du fait que Zola n'est pas un littérateur orientaliste. Pour la grande majorité de ses récits, le cadre est hexagonal. Et pourtant, dans le roman *Au Bonheur des dames*, le salon oriental est forgé sur

une forme extrêmement stéréotypée de l'Orient. C'est pourquoi nous suivons Saïd lorsqu'il affirme que

La liste des références, des emprunts et des transformations qui touchent à l'idée de l'Orient est immense, mais, au fond, ce qu'accomplissent les premiers orientalistes et ce que les non-orientalistes d'Occident exploitent, c'est un modèle réduit de l'Orient, adapté à la culture régnante, dominante, et à ses exigences [...]. (*Ibid.* : 271)

Parmi ces exigences, on retrouve notamment la thématique du voyage et de l'ailleurs, qui envahit toute la littérature occidentale au ^{xix}^e siècle. Or, il faut noter que l'Orient, comme forme d'invitation au voyage dans cette structure en microcosme du *Bonheur*, coïncide parfaitement avec le schème de l'attractivité qui le fonde et qu'il réactive ainsi. Mais à n'en pas douter, ce stéréotype traduit avant tout dans le récit une inclinaison collective de la psyché occidentale, à nouveau avec une profondeur étonnante. On retrouve d'abord cette polysémie du commerce, à travers l'héritage historique que laisse planer cette évocation, puisque :

l'Orient est venu à être connu par l'Occident comme son grand contraire complémentaire, dès l'Antiquité. Il y a eu la Bible, et le développement du christianisme ; il y a eu des voyageurs comme Marco Polo qui ont tracé les routes du commerce et construit un système régulier d'échanges commerciaux [...]. (*Ibid.* : 117)

En fait, le spectre de « la route de la soie » – expression forgée au ^{xix}^e siècle – hante tout le récit du *Bonheur des dames*. Il en ordonne la structure chronotopique en ouvrant le microcosme du commerce au contexte d'échanges commerciaux avec l'Orient :

Dès la porte, c'était ainsi un émerveillement, une surprise qui, toutes, les ravissait. Mouret avait eu cette idée. Le premier, il venait d'acheter dans le Levant, à des conditions excellentes, une collection de tapis anciens et de tapis neufs, de ces tapis rares que, seuls, les marchands de curiosités vendaient jusque-là, très cher ; et il allait en inonder le marché, il les cédait presque à prix coûtant, en tirait simplement un décor splendide, qui devait attirer chez lui la haute clientèle de l'art. (Zola, *op. cit.* : 140)

La longue description qui s'ensuit évoque « les portières de Diarbékir, [...] les longs tapis d'Ispahan, de Téhéran et de Kermancha, les tapis plus larges de Schoumaka et de Madras » (*ibid.*). Le motif de la porte est d'ailleurs particulièrement puissant puisqu'il permet de joindre l'ici (le microcosme national dans le récit) et l'ailleurs (cette forme stéréotypée de l'Orient). Le salon oriental pensé par Mouret présente ainsi un Orient codifié, orientalisé par la pensée occidentale, qui donne également à voir en palimpseste et dans une forme diachronique, un héritage politique et économique du commerce. Par ailleurs, comment ne pas voir que la polysémie du mot « commerce » joue à plein avec le fantasme masculin et charnel de « la femme orientale », objet de désir que l'on retrouve dans l'art oriental du ^{xix}^e siècle. Par le truchement d'une forme stéréotypée de l'ailleurs – ce fameux salon oriental qui attire tout un peuple – on retrouve cette intrication polysémique du commerce, puisque c'est la femme

que les magasins se disputaient par la concurrence, la femme qu'ils prenaient au continuel piège de leurs occasions, après l'avoir étourdie devant leurs étalages. Ils avaient éveillé dans sa chair de nouveaux désirs, ils étaient une tentation immense, où elle succombait fatalement, cédant d'abord à des achats de bonne ménagère, puis gagnée par la coquetterie, puis dévorée. (Saïd, *op. cit.* : 117)

L'Orient, comme représentation stéréotypée dans le récit – mais c'est un trait commun à l'art oriental au ^{xix}^e siècle – conjugue ainsi la polysémie du mot commerce avec le schème de l'attractivité. D'abord, parce qu'il représente un pôle commercial majeur pour l'Occident. Mais la polysémie véhicule également un regard codifié et fantasmé de l'ailleurs, qui trahit une forme de colonialisme latent de la pensée occidentale. Car son objet d'échange, le tissu et la soie, est aussi ce qui donne dans le récit « la tentation immense » où la cliente succombe fatalement. Il ramène de la sorte le mot commerce dans son acception plus ancienne, d'échange social et affectif, voire charnel, qu'on lui donne encore à la Renaissance. Indéniablement, l'Orient exerce dans le texte une forme d'attraction pour les personnages. Mais dans *le Bonheur des dames*, le schème de l'attractivité du commerce au prisme du stéréotype oriental va bien au-delà de la simple acception économique. À l'aune de sa profondeur polysé-

mique, le commerce dans le récit fait feu de tout bois. Il concerne autant les corps que les structures économiques.

Attraction/répulsion, ou l'axiologie d'un schème

- 12 La spécificité de ce treizième volume des *Rougon-Macquart* déborde donc largement le simple discours économique sur son temps. Malgré la vraisemblance des mécanismes économiques représentés dans l'œuvre, il faut oublier « les leçons de commerce moderne de M. Zola ». Car à l'épreuve du récit, le roman déplace et approfondit les perspectives de la notion d'« attractivité », entendu comme seul concept économique et politique. En synchrétisant les différents champs disciplinaires (économique, social, politique, historique), il s'intéresse ainsi à une vision globale de la modernité, à travers les différents enjeux ordonnés par la structure microcosmique dans le récit.
- 13 Reste cependant à s'interroger sur l'axiologie de ce discours général. Nous l'avons dit, c'est toute la société du Second Empire qui se trouve représentée dans cette structure du commerce de nouveauté. Le *Bonheur des dames* est à l'image du développement extrêmement rapide et prospère d'une économie, dont les mutations profondes des modalités libérales motivent l'opposition du commerce de nouveauté et des grands bazars aux petits commerces agonisants. Mais cette révolution ne se joue pas qu'à travers la nature des échanges, elle se joue aussi dans l'architecture même du lieu – comme c'est aussi le cas pour la gare, à la même époque :

[Le hall du *Bonheur*] comme une nef de gare, entourée par les rampes des deux étages, coupée d'escaliers suspendus, traversée de ponts volants. Les escaliers de fer, à double révolution, développaient des courbes hardies, multipliaient les paliers ; les ponts de fer, jetés sur le vide, filaient droit, très haut ; et tout ce fer mettait là, sous la lumière blanche des vitrages, une architecture légère, une dentelle compliquée où passait le jour, la réalisation moderne d'un palais de rêve, d'une Babel entassant des étages, élargissant des salles, ouvrant des échappées sur d'autres étages et d'autres salles, à l'infini.

[...]

Du reste, s'il avait eu la folie de fermer le Bonheur, un autre grand magasin aurait poussé de lui-même à côté, car l'idée soufflait des quatre points du ciel, le triomphe des cités ouvrières et industrielles était semé par le coup de vent du siècle, qui emportait l'édifice croulant des vieux âges. (Zola, *op. cit.* : 500)

Certes, il existe dans le récit zolien un enthousiasme qui se joue à travers différents aspects de la modernité. Le commerce et la force d'attractivité des structures financières en sont l'un des représentants les plus puissants. Un autre grand roman du cycle des *Rougon-Macquart* corrobore cette inclination fascinée du récit pour les puissances de *L'Argent*, comme force du monde : « l'argent, jusqu'à ce jour, était le fumier dans lequel poussait l'humanité de demain » (*ibid.* : 497). À l'image de ces deux passages, qui soutiennent par une sorte d'exaltation esthétique, la représentation de la modernité (économique, technique, architecturale), *Le Bonheur des dames* peut prétendre au titre de nouvelle Babylone, sur laquelle une « lumière blanche des vitrages » tombe en promettant l'éternité à cette nef moderne et laïque. En ce sens, on peut dire que Zola suit le dessein qu'il s'est fixé dans son dossier préparatoire, d'écrire « le poème de l'activité moderne, aller avec le siècle, qui est un siècle d'action et de conquête » (Mitterand, *op. cit.* : 147). À ce titre, le schème de l'attractivité traduit une constante sociale positive, renouvelée par les nouvelles formes du commerce, et les stéréotypes déployés sur l'Orient dans le récit étayent indéniablement le caractère conquérant d'un empire colonial français, rejouant à nouveau la double modalité du terme (commerce financier, commerce humain) :

L'orientalisme renforçait et était renforcé par la certitude que l'Europe, ou l'Occident, dominait la plus grande partie de la surface du globe. La période pendant laquelle les institutions et le contenu de l'orientalisme se sont tellement développés a coïncidé exactement avec celle de la plus grande expansion européenne : de 1815 à 1914, l'empire colonial direct de l'Europe est passé de 35 % de la surface de la Terre à 85 %. Tous les continents ont été touchés, mais surtout l'Afrique et l'Asie. (Saïd, *op. cit.* : 88)

Il faut souligner sans fausse pudeur qu'un véritable esprit colonial habite l'œuvre zolienne, comme c'est le cas pour beaucoup de romans français du ^e*XIX* siècle. C'est ce même terreau qui, dans le roman

L'Argent, combine à nouveau puissances économiques et vues coloniales de l'Occident sur l'Orient, pour donner naissance au projet de *Banque Universelle* d'Aristide Saccard :

Il dit tout, étala le portefeuille d'Hamelin, n'omit pas une des entreprises d'Orient. Même, cédant à cette faculté qu'il avait de se griser de son propre enthousiasme, d'arriver à la foi par son désir brûlant de réussir, il lâcha le rêve fou de la papauté à Jérusalem, il parla du triomphe définitif du catholicisme, le pape trônant aux lieux saints, dominant le monde, assuré d'un budget royal, grâce à la création du Trésor du Saint-Sépulcre. (Zola, *op. cit.* : 158)

Indéniablement, le récit zolien est sensible aux manifestations de puissances, au sens quasiment nietzschéen du terme. Et pourtant il existe dans le roman une visée, plus secrète et plus profonde, qui nuance et met à distance ces effets de glorification à travers les formes d'attractivités modernes, positives et conquérantes du commerce. Car l'espace romanesque, qui était notre point de départ d'analyse pour le roman, n'est pas neutre. Plus encore, le schème de l'attractivité qui le fonde est porteur d'une réflexion sous-jacente, d'une axiologie des structures spatiales qui organisent le commerce. En effet, cette organisation spatiale fait sens, puisqu'elle donne à penser des rapports de domination, au prisme de son principal leitmotiv dans le récit : Mouret « domin[ant] le magasin, ayant autour de lui les rayons de l'entresol, plongeant [ses regards] sur les rayons du rez-de-chaussée » (*ibid.* : 149). Spatialisation qui n'est pas sans conséquence, puisque l'on peut y articuler deux éléments particulièrement importants, étayant le regard critique et la mise à distance par le récit. D'abord, il faut souligner le caractère vertical, qui configure tous les rapports sociaux au sein du *Bonheur*. Cette verticalité descendante se retrouve à travers des rapports sociaux internes, à l'image de Denise, sentant « l'écrasement de l'existence retomb[ant] sur ses épaules » (*ibid.* : 225), au moment où Mouret menace de la virer. Verticalité il y a également dans le reflet hiérarchique de l'organisation spatiale du réfectoire, où « aux deux bouts de la salle, des tables pareilles [sont] réservées aux inspecteurs et aux chefs de rayons » (*ibid.* : 392), et où le plafond « malgré ses quatre mètres de hauteur, sembl[e] bas, écrasé » (*ibid.*). Enfin, c'est toute la clientèle, prise dans « l'écrasement d'une foule chauffée par un mois de

réclame, les yeux en l'air, bâillant devant la façade monumentale du *Bonheur des Dames* » (*ibid.* : 519) qui se retrouve dans un vis-vis hiérarchique avec l'espace de la galerie commerciale.

- 14 Mais le rapport de domination qu'impose la spatialisation du *Bonheur* se retrouve également dans les rapports que le commerce de nouveauté entretient avec les commerces traditionnels, à l'instar du combat entre les galeries du *Bonheur* et la petite boutique du *Vieil Elbeuf*. Bourras, le patron de cette enseigne traditionnel confie à Denise qu'il a l'impression d'avoir Mouret et son commerce « sans cesse dans le dos, avec leur sacrée musique de locomotive » (*ibid.* : 269). « N'importe ! ils ne m'aplatiront peut-être pas comme une feuille de papier » (*ibid.* : 183) déclare-t-il avec une lueur d'espoir. Vaines espérances. « À mesure que le *Bonheur des Dames* s'élargissait, il semblait que le *Vieil Elbeuf* diminuât. [...] Les vitrines plus noires, plus écrasées sous l'entresol bas [...] » (*ibid.* : 293).
- 15 Enfin, comment ne pas souligner le caractère panoptique de l'organisation spatiale ? Nous l'avons dit, la stature d'Octave Mouret et la place surplombante qui lui est attribué dans le récit, impose une forme d'autorité de sa part. Dans cette configuration spatiale, il occupe la place de l'empereur parmi son « peuple de femme » (*ibid.* : 50) qu'il domine du regard. Et c'est précisément à partir de ce point de vue – que l'on pourrait qualifier de panoptique – que le texte donne à penser une forme critique des rapports de domination à travers la spatialisation qui structure le microcosme du *Bonheur des dames*. Car, cette structure panoptique se retrouve à travers les institutions et place au cœur de son organisation la maîtrise de la relation sociale (du commerce), à l'instar de Jouve dans le récit, l'inspecteur-épieur « guettant les voleuses » en permanence, et dont le regard participe de cette dynamique panoptique des structures du commerce. Cette forme d'organisation spatiale du récit n'est pas sans rappeler le bouleversement que connaît la société à la fin du XVIII^e siècle selon Michel Foucault (1975). D'après lui, la structure panoptique, en tant qu'institutionnalisation de la surveillance, devient la forme hégémonique au XIX^e siècle, accompagnant les révolutions industrielles et l'avènement de la société capitaliste (nouvelles formes de commerce) :

La solution du Panoptique à ce problème, c'est que la majoration productive du pouvoir ne peut être assurée que si d'une part il a la possibilité de s'exercer de manière continue dans les soubassements de la société, jusqu'à son grain le plus fin [...]. [...] son domaine [du pouvoir panoptique] c'est [...] cette région d'en bas, celle des corps irréguliers, leurs détails, leurs mouvements multiples, leurs forces hétérogènes, leurs relations spatiales ; il s'agit de mécanismes qui analysent des distributions, des écarts, des séries, des combinaisons, et qui utilisent des instruments pour rendre visible, enregistrer, différencier et comparer [...].

[...] La pyramide disciplinaire a constitué la petite cellule de pouvoir à l'intérieur de laquelle la séparation, la coordination et le contrôle des tâches ont été imposés et rendus efficaces ; et le quadrillage analytique du temps, des gestes, des forces des corps, a constitué un schéma opératoire qu'on a pu facilement transférer des groupes à soumettre aux mécanismes de la production ; la projection massive des méthodes militaires sur l'organisation industrielle a été un exemple de ce modelage de la division du travail à partir de schémas de pouvoir. (Foucault, 1975 : 242)

Mais comme toujours, le récit dépasse largement la portée théorique que l'on est tenté de lui appliquer. D'abord, et nous l'avons dit, parce qu'il implique nécessairement une axiologie par la représentation. Ici, elle s'incarne d'abord par le triomphe de la modernité libérale ; mise à distance de ses conséquences néfastes sur les individus. Mais à cela s'ajoute un effet dialectique produit par les dynamiques narratives qui poussent Mouret et Denise dans les bras l'un de l'autre. Or, cette dernière, devenue l'employée modèle en apprenant tout au long du récit les rouages de la machine, et gravissant au fur et à mesure les échelons hiérarchiques, vient compléter la représentation du commerce de nouveauté par ses propres idéaux. À la fin du roman, elle assoit sa position au sein du *Bonheur*, et affirme également ses divergences avec le patron :

Ainsi, depuis son entrée au *Bonheur des Dames*, elle était surtout blessée par le sort précaire des commis ; les renvois brusques la soulevaient, elle les trouvait maladroits et iniques, nuisibles à tous, autant à la maison qu'au personnel. [...] Était-ce humain, était-ce juste, cette consommation effroyable de chair que les grands magasins faisaient chaque année ? Et elle plaidait la cause des

rouages de la machine, non par des raisons sentimentales, mais par des arguments tirés de l'intérêt même des patrons. Quand on veut une machine solide, on emploie du bon fer ; si le fer casse ou si on le casse, il y a un arrêt du travail, des frais répétés de mise en train, toute une déperdition de force. Parfois, elle s'animait, elle voyait l'immense bazar idéal, le phalanstère du négoce, où chacun aurait sa part exacte des bénéfices [...]. (Zola, *op. cit* : 475)

À la construction panoptique de Mouret, répond ainsi l'idéal d'un phalanstère du négoce chez Denise. Un idéal qui se forme au contraire sur une horizontalité des structures, effaçant les hiérarchies spatiales. Pour Denise, la théorie du commerce est polysémique, elle comprend et considère les rapports sociaux à la même hauteur que les rapports économiques dans cette grande machine qu'est le *Bonheur*. Et c'est ici que se niche toute l'ambiguïté du discours romanesque sur le commerce de nouveauté. À travers la galerie marchande, le schème de l'attractivité donne à voir une structure sociale complexe, ambiguë, dans laquelle le caractère novateur et révolutionnaire d'un point de vue théorique et technique semble être loué. Le triomphe et l'exaltation des nouvelles formes sont ainsi incarnés et tenus par le personnage de Mouret. Son coup de génie est d'avoir découvert cette constante sociologique et économique : la vie attire à la vie, « la vie, enfante et pullule » (*ibid.* : 326).

- 16 Cependant, les effets néfastes qu'impliquent ces nouvelles formes d'attractivités ne sont pas tus dans le récit, et participent d'une mise à distance d'une louange trop franche sur le progrès libéral, qui de prime abord, pourrait paraître uniforme. Denise devient ainsi tout au long du récit la voix de ces malheureux qui ont été « écrasés » par la machine. Dans le roman, la réunification finale des parcours du patron (Mouret) et de l'employée (Denise), suit dès lors un souhait candide et récurrent du récit zolien : la volonté de croire en un progrès économique, libéral et politique, malgré les atteintes et les injures que cela implique pour les êtres.
- 17 *In fine*, à l'épreuve du récit, le concept d'attractivité trouve un sens particulièrement puissant, puisqu'il implique par la représentation une réflexion qui dépasse le seul champ économique d'où il provient. Mais plus encore, l'axiologie qui le fonde comme schème dans le roman n'est pas neutre ; en tant que canevas poétique, il se place

ainsi sous le signe de la double étoile nietzschéenne, qui voue une fascination à l'idée de puissance, sans faire fi de son inquiétude face aux évolutions modernes.

BIBLIOGRAPHY

- AUERBACH E., 1968, *Mimésis : la représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, Paris : Gallimard.
- BAKHTINE M., 1975, *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard.
- BARJONET A., et Macke J.-S., *Lire Zola Au XXI^e Siècle*, Centre culturel international de Cerisy-la-Salle (éd.), Paris : Classiques Garnier, coll. « Colloques de Cerisy-Littérature », 2018.
- BECKER C., 2002, *La représentation du réel dans le roman*, Paris : Éditions Oséa.
- BHABHA H., 2007, *Les lieux de la culture, une théorie postcoloniale*, F. Bouillot (trad.), Londres : Éditions Payot.
- CABANÈS J.-L., 2017, *La fabrique des valeurs dans la littérature du XIX^e siècle*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Sémaphores ».
- DUARTE F., 2017, *Space, Place and Territory: A Critical Review on Spatialities*, Londres : Routledge.
- FABRY N., 2009, « Clusters de tourisme, compétitivité des acteurs et attractivité des territoires », *Revue internationale d'intelligence économique*, vol. 1, p. 55-66.
- GARCIMARTÍN A., ZURIGUEL I., PASTOR J.M., MARTÍN-GÓMEZ C. et PARISI D.R., 2014, « Experimental evidence of the “Faster Is Slower” effect », *Transportation Research Procedia*, vol. 2, p. 760-767.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris : Gallimard.
- HARVEY D., 2009, *Social Justice and the City*, Athènes : University of Georgia Press.
- HELIÈS-HASSID M.-L. 2000, « “Au Bonheur des Dames” ou La leçon de commerce moderne de M. Zola », *Décisions Marketing*, n° 20, p. 35-46.
- KAMAL A., 2024, *Emporialism: Department Store Fictions and the Politics of the Mediterranean*, New York : State University of New York Press.
- MIEGE J.-L., 1981, « Le commerce transsaharien au XIX^e siècle », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 32, p 93-119.
- MITTERAND H., 1994, *L'illusion Réaliste : De Balzac à Aragon*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Écriture ».
- MONTAIGNE M. de., 2009, *Les Essais III*, E. Naya (éd.), Paris : Gallimard, coll. « Folio classique ».
- MOUSSAÏD M., « Foulescopie », 2019, *Éthologie, physique et psychologie des foules*, Épisode #3, YouTube. URL : [http-](http://)

[s://www.youtube.com/watch?v=LegJZ1r8IAA](https://www.youtube.com/watch?v=LegJZ1r8IAA). Consulté le 30/03/2026.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU O., 2001, « Pour une histoire du négoce international français au XIX^e siècle : Problèmes, sources et perspectives », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* vol. 2, n° 23, p. 23-46.

RICCEUR P., 1991, *L'intrigue et le récit historique*, Temps et récit 1, Paris : Seuil, coll. « Points Essais ».

ROUSSET, J., 2006, *Forme et signification : essai sur les structures littéraires de Corneille à Claudel*, Paris : Corti.

SCARPA, M., 2013, « L'ethnocritique de la littérature : Présentation et situation », *Multilinguales*, n° 1, p. 7-18.

SERVILLO, L., ATKINSON, R. et RUSSO, A. P., 2012, « Territorial attractiveness in EU urban and spatial policy: A critical review and future research agenda », *European Urban and Regional Studies*, vol. 19, no 4, p. 349-365.

SAÏD E., 1978, *L'orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, Paris : Seuil, coll. « Points Essais ».

SCARPA M., 2000, *Le carnaval des Halles : Une ethnocritique du ventre de Paris de Zola*, Paris : CNRS Éditions, « CNRS Littérature ».

SEILLAN J.-M., 2006, *Colonialisme et natalisme : Zola au Soudan. Aux sources du roman colonial (1863-1914) : L'Afrique à la fin du XIX^e siècle*, Paris : Éditions Karthala.

SERRES M., 1975, *Feux et Signaux de Brume, Zola*, Paris : Grasset, coll. « Figures ».

SPIVAK G. C., 2020, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, J. VIDAL (trad.), Paris : Éditions Amsterdam.

TAKHAR J., 2008, *L'Orientalisme, la race et la représentation : un parcours littéraire de Zola à Tahar Ben Jelloun*, thèse de doctorat sous la direction de J. BESSIERE, Université Paris 3.

YEE J., 2016, *The Colonial Comedy : Imperialism in the French Realist Novel*, Oxford : Oxford University Press.

ZOLA E., 1891, *L'Argent*, H. Mitterand (éd.), Paris : Gallimard, coll. « Folio classique ».

—, 1983, *Au bonheur des dames*, H. Mitterand (éd.), Paris : Gallimard, coll. « Folio classique ».

—, 1986, *Carnets d'enquêtes : une ethnographie inédite de la France*, H. Mitterand (éd.), Paris : Plon, coll. « Terre Humaine ».

ABSTRACTS

Français

Cet article interroge la configuration spatiale du commerce de nouveautés dans la littérature, en tant que représentation complexe d'un espace national français de la fin du XIX^e siècle. Ainsi, au prisme du roman *Au Bonheur des dames* d'Émile Zola, l'auteur tente de démontrer que le schème de « l'attractivité », fondé à partir du concept économique du même nom,

est non seulement un canevas poétique profond structurant tout l'espace romanesque, mais aussi une forme de syncrétisme des discours et des champs du savoir au sein de l'œuvre zolienne. Mise à l'épreuve du récit littéraire, « l'attractivité » donne alors à voir un schème dont la portée axiologique déborde largement la simple fonction testimoniale, et donne à penser au lecteur un discours ambigu sur la modernité économique qui bouscule la fin du XIX^e siècle.

English

This article examines the spatial configuration of the novelty trade in literature as a complex representation of the French national space at the end of the 19th century. Through the lens of Émile Zola's novel *Au Bonheur des Dames*, the author seeks to demonstrate that the notion of "attractiveness," derived from the economic concept of the same name, functions not only as a deep poetic framework structuring the entire narrative space, but also as a form of syncretism uniting diverse discourses and fields of knowledge within Zola's work. When tested through literary narrative, "attractiveness" emerges as a schema whose axiological scope extends far beyond mere testimonial function, offering readers an ambiguous reflection on the economic modernity that unsettled the late nineteenth century.

INDEX

Mots-clés

attractivité, sociocritique, littérature, naturalisme, Émile Zola, XIX^e siècle

Keywords

attractiveness, sociocriticism, literature, naturalism, Émile Zola, 19th century

AUTHOR

Guillaume Arancibia

([UR] Plurielles 24142, Université Bordeaux Montaigne)

Guillaume Arancibia est doctorant contractuel en littérature générale et comparée à l'Université Bordeaux Montaigne (2023). Ses recherches et son travail de thèse, intitulé : *Poétique de l'écrasement, les mécanismes d'une production sémiotique* (dir. Alexandre Péraud), le conduisent à interroger l'apparition et l'emploi récurrent du paradigme de l'écrasement dans la littérature réaliste et décadente. À travers l'apparition, l'édification systématique et la disparition tardive du paradigme, son travail fait l'hypothèse d'une forme de discursivité critique du corpus sur les facettes complexes d'une représentation de la modernité. Dans ce cadre, il a présenté le 16 avril 2025 une communication pour la journée d'étude intitulée *Politique de la littérature : une approche historique*

(EDMH, Université Bordeaux Montaigne) et une autre, intitulée « Écraser les pauvres », le 4 novembre 2025 à l'occasion de la journée d'étude *Misère, une fortune esthétique* (EDMH, Université Bordeaux Montaigne).

Site Web : <https://plurielles.u-bordeaux-montaigne.fr/membres/guillaume-arancia>

Contact :

La réception dans les châteaux du ^{xvii}^e siècle en Guyenne : une mise en scène théâtralisée par les hôtes

Receptions in 17th century castles in Guyenne: a theatrical staging created by the hosts

Camille Charbonnier

OUTLINE

Introduction

Le paysage vu depuis la demeure : le rôle des galeries et des terrasses

La promenade autour de la demeure : l'éveil des sens dans les récits

Conclusion

TEXT

Introduction

- 1 Étudier les abords des demeures implique de s'intéresser à leur organisation mais également à leur usage, et plus particulièrement à la manière dont ils sont parcourus. L'intérêt pour les circulations et la promenade autour de l'architecture s'inscrit dans la lignée des travaux de Catherine Szántó. En 2009, cette conceptrice-paysagiste a étudié l'expérience de l'environnement par l'humain dans sa thèse en architecture intitulée *Le promeneur dans le jardin : de la promenade considérée comme acte esthétique. Regard sur les jardins de Versailles* (Szántó, 2009). Son approche phénoménologique concentrée sur le domaine royal peut être appliquée dans d'autres provinces du royaume à la même époque.
- 2 La Guyenne, au début du ^{xvii}^e siècle, est un territoire vaste, assez difficile à délimiter. Bordeaux en est la capitale, compte tenu de son statut d'archevêché, de sénéchaussée et de siège du Parlement. Au tournant des années 1600, le contexte politique de la province, plus apaisé, induit une nouvelle dynamique de construction. Suivant l'exemple du roi, les seigneurs provinciaux lancent de grands chan-

tiers urbains et ruraux marqués par un recul de la priorité défensive au profit d'une recherche d'agrément (Figeac, 2006 : 121). À cette période, parmi les propriétaires les plus influents de Guyenne se trouvent les officiers, les gouverneurs et les prélats comme les évêques et les archevêques. Dans leurs demeures urbaines ou rurales, ils inscrivent leur prestige dans la pierre (Figeac, 2016). Exerçant le plus souvent en ville, ils profitent de leurs séjours de plaisance à la campagne dans des maisons aux champs construites *ex nihilo* ou sur des sites déjà occupés. Dans ces demeures rurales, une attention particulière est accordée aux aménagements des différents espaces végétalisés, à l'instar des jardins nourriciers, des lieux d'agrément ou des terres boisées. Cet intérêt est appuyé par les traductions françaises des textes antiques et la publication de nouveaux ouvrages comme le traité d'agriculture d'Olivier de Serres en 1600, qui soulignent les bienfaits de la vie rurale (1997). Ainsi, les domaines se présentent comme des échappatoires à l'agitation urbaine qui apportent aussi des profits économiques et un intérêt social. D'une part, les propriétaires peuvent tirer des bénéfices de leurs terres et d'autre part, ils mettent en scène ces lieux tant pour leur propre plaisir que pour celui de leurs invités.

- 3 D'autres visiteurs admirent également ces domaines et leurs aménagements. C'est le cas des voyageurs qui, à l'époque moderne, parcourent le sud-ouest du royaume et traversent la Guyenne. Ce territoire situé au nord de la Gascogne est marqué par ses deux principaux fleuves, la Garonne et la Dordogne. Ainsi, si les voyageurs arrivant à Bordeaux peuvent visiter les environs en carrosse, ils peuvent aussi le faire par bateau. Suivre les flots leur permet d'admirer les demeures placées sur les rives et ils en livrent parfois des croquis et des dessins (cf. *infra*). De plus, les descriptions des belles maisons de la province se retrouvent au cœur de plusieurs journaux ou récits de voyage. Ces œuvres sont écrites de la plume de voyageurs étrangers ou bien d'invités de marque conviés par les propriétaires (cf. *infra*). Bien entendu, ces images et ces textes restent subjectifs et ne rendent parfois compte que de l'image d'une partie d'un tout, dont il est difficile de deviner l'organisation générale. Cependant, ces témoignages sont précieux et font état de domaines qui n'existent plus ou qui ont évolués dans le temps. Parmi les demeures dont les abords sont mentionnés dans les documents d'archives, figurent le château

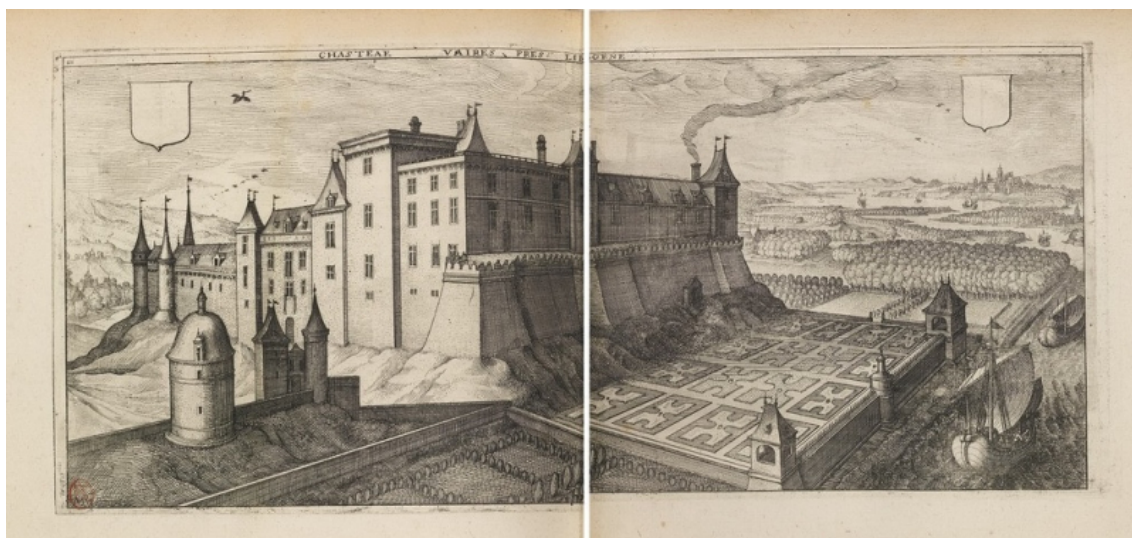
de Cadillac construit sur ordre de Jean-Louis Nogaret de la Valette (1554-1642), premier duc d'Épernon, gouverneur de la province et le château de Ferrand, résidence du poète et conseiller parlementaire Élie de Bétoulaud (v. 1640-1709). Il y a également le château de Vayres appartenant à Ogier de Gourgue (+1594), seigneur de diverses terres, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi et président au bureau de la trésorerie générale de France en Guyenne établi à Bordeaux (Roudié, 1987 : 328). Autour de ces maisons aux champs, situées dans l'actuelle Gironde, les circulations peuvent se lire en filigrane des représentations ou des descriptions. Les itinéraires hypothétiques des promenades peuvent ensuite être corroborés par les vestiges encore en élévation. Celles et ceux qui parcourent les espaces autour de la demeure peuvent être guidés ou le faire en autonomie. Leur accueil et leur parcours sont intimement liés à l'ambition des propriétaires qui cherchent à mettre en valeur leurs possessions, leur statut social, ou leurs savoirs techniques et culturels. Cette mise en scène répond à deux moments distincts. Dans un premier temps, le visiteur est accueilli dans la résidence et peut profiter des vues offertes par les aménagements architecturaux. Dans un second temps, il peut sortir de la demeure, se promener dans un environnement aménagé et profiter des plaisirs prévus par son hôte.

Le paysage vu depuis la demeure : le rôle des galeries et des terrasses

- 4 Le château de Vayres, situé à quelques kilomètres de Libourne dans l'actuel département de la Gironde est, au début du ^{xvii}^e siècle, la demeure d'Ogier de Gourgue. À cette époque, tout comme aujourd'hui, l'accès au château se fait en suivant une allée qui, venant du bourg, conduit à un pont dormant permettant de pénétrer dans une première cour au sud-ouest. Une seconde cour, mitoyenne, est encadrée par l'ancienne tour médiévale et les bâtiments construits au début du ^{xvii}^e siècle. Les deux cours sont séparées par un mur surbaissé, permettant au visiteur d'admirer, dès son arrivée dans la première cour, la façade richement décorée du corps de logis. Cette mise en scène est accentuée par le soin donné à la porte percée dans

le mur de séparation, ornée des armoiries familiales d'Ogier de Gourgue aujourd'hui bûchées. Le corps de logis, situé au nord-est, abrite, au rez-de-chaussée, une galerie aujourd'hui close qui, à l'origine, était ouverte sur la cour. Cet espace est un lieu de circulation, pivot dans la distribution. À l'étage noble, au ^{xvii}^e siècle, se trouve une autre galerie, destinée à la promenade et à la méditation et qui est percée d'ouvertures offrant des vues sur l'extérieur. Cette galerie-pièce est à la fois publique et privée. Le propriétaire du château en a les clés et il peut l'ouvrir à des invités de son choix. La galerie est prolongée par une chambre qui donne accès à une terrasse extérieure. Une vue du château de Vayres réalisée par Claude Chastillon vers 1606-1608 pour sa *Topographie française*, représente le front nord-est qui vient d'être achevé à cette date (cf. Figure 1) (Chastillon, 1641).

Figure 1 : « Chasteau Vaires pres Liborne », Chastillon, 1641 : 420 (Bibliothèque Nationale de France).



- 5 Il est possible d'y deviner, entre deux pavillons, les fenêtres de la galerie du premier étage, ouvertes sur le jardin et la Dordogne. Claude Chastillon dessine également la terrasse massive qui s'étend sur toute la longueur nord-est du château et qui n'est accessible que depuis la porte de la chambre de l'étage noble. Ses proportions sont imposantes : environ 61 mètres de long sur 6 mètres de large au niveau des avant-corps ce qui permet d'élargir le champ de vision sur le paysage environnant, moins dans un intérêt de surveillance que

d'agrément dans la mesure où les enjeux de la période ne répondent plus à une priorité défensive (Figeac, 2006 : 15). Ainsi, les visiteurs invités sur ces terrasses peuvent admirer le paysage, défini au ^{xviii}^e siècle comme un « territoire qui s'étend jusqu'où la vue peut porter » (Furetière, 1690 : s. v. « Paysage »). Tous les éléments jusqu'à l'horizon sont intégrés à ce paysage, qu'ils appartiennent ou non au propriétaire des terres (c'est le cas des forêts, des fleuves, ou des collines). Cette emprise visuelle sur les alentours n'échappe donc pas aux invités qui déambulent sur les terrasses, s'y arrêtent et s'y reposent. Les documents d'archives mentionnent, au château de Vayres, des bancs ou des reposoirs installés le long des garde-corps à balustres (Drouyn, 1847-1893 : t. 13, 562). Ce sont des barrières qui n'obstruent pas les vues et qui permettent au regard de se porter au-delà de cette limite.

- 6 En Guyenne, des terrasses similaires, construites à la même époque, sont à signaler. C'est le cas au château de Cadillac, toujours dans l'actuel département de la Gironde. Cette demeure, dont la première pierre est posée en 1599, est celle du premier duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne. L'arrivée au château se fait depuis le bourg. Le visiteur franchit le pont enjambant les douves sèches avant de pénétrer dans la cour autour de laquelle les bâtiments s'organisent selon un plan en U. Le corps de logis principal, côté ouest, est prolongé de deux ailes en retour d'équerre encore visibles aujourd'hui, mais largement transformées. En réalité, au ^{xvii}^e siècle, ces ailes devaient prendre la forme de galeries voûtées. C'est ce que suggère le récit d'un voyageur, Jean Le Laboureur, qui, en 1659, visite le château de Cadillac et en admire certaines dispositions (Marchand, 1953). Il indique que « la cour est carrée et pavée, et le long des deux ailes sont deux galeries soutenues de colonnes par lesquelles on peut aller sur les deux terrasses qui règnent au dehors des deux ailes » (*ibid.* : 145). Se retrouve ici la galerie comme espace de circulation qui permet de se promener à couvert, mais également de rejoindre les terrasses attenantes et profiter du panorama. Jean Le Laboureur précise tout de même, dans sa description des lieux, que la balustrade de pierre des terrasses est « un peu plus haute qu'elle ne devrait être pour la vue mais [...] qu'on l'a voulue ainsi pour la défense du château. Il s'en faut un peu reculer pour admirer la belle vue qu'on aperçoit [...] » (*ibid.* : 145). L'auteur énumère les éléments qu'il est

possible de contempler. Du côté sud, il cite, entre autres, les prairies, les cours d'eau, les coteaux, et un autre château. À cet endroit, les terrasses donnent aussi des vues sur le bourg, image vivement critiquée par Jean Le Laboureur pour son contraste avec la nature qui l'entoure. Du côté nord, le voyageur décrit avec attention et admiration le parc du château situé derrière le ruisseau de l'Euille (*ibid.* : 145). De plus, les deux terrasses du château de Cadillac présentent, à l'ouest, une avancée permettant de voir le petit jardin de parterre qui s'étend derrière le corps de logis. Les descriptions telles qu'elles sont faites par Jean Le Laboureur en 1659 permettent de constater que les terrasses offrent des panoramas larges qui sont fortement appréciés. Chaque partie du territoire que l'œil peut embrasser est commentée, qu'elle soit proche de la demeure, plus éloignée ou même visible à l'horizon. À Cadillac, le champ de vision est d'autant plus important que les terrasses ont une plus grande superficie qu'au château de Vayres. En effet, elles mesurent environ 82 mètres de long sur environ 14 à 22 mètres de large. De telles proportions se retrouvent dans un autre exemple assez singulier dans la province.

Figure 2 : Les terrasses au sud-est du château des Bernardières à Mareuil en Périgord, le 15 juillet 2023. © Photo A. Charbonnier.



- 7 Il s'agit du château des Bernardières, situé dans l'actuelle commune de Mareuil en Périgord, dans le département de la Dordogne. Cette demeure est peu documentée, mais les aménagements du ^{xvii}^e siècle semblent avoir été ambitieux et sont signalés, en 1956, par Jean Secret, historien spécialiste du Périgord (Société historique et archéologique du Périgord, 1956 : 56). Sur le côté sud du château, deux terrasses se succèdent et sont encore visibles aujourd'hui (cf. Figure 2). La terrasse supérieure s'étend contre une partie du corps de logis et elle est accessible depuis l'étage noble comme au château de Vayres. Elle surplombe une terrasse inférieure d'environ 85 mètres de long sur 14 mètres de large et environ 18 mètres de large au niveau des avant-corps. La succession de ces structures particulièrement massives domine le paysage. Les vues ne sont pas obstruées par les garde-corps qui sont à balustres et permettent une certaine transparence. Ainsi, les invités qui sont accueillis sur la première terrasse ont le loisir d'observer le paysage. Il est possible de

les imaginer admiratifs face à cette mise en scène architecturale en cascade qui provoque l'envie de descendre. La deuxième terrasse en contrebas est accessible par une rampe longeant le corps de logis. Elle est agrémentée d'un portail surplombant un pont-escalier. Celui-ci chevauche un canal qui encadre une parcelle de terre carrée d'environ 90 mètres de côté. Ce petit jardin devait, au ^{xvii}^e siècle, présenter divers agréments, comme des parterres d'herbes ou de fleurs, aujourd'hui disparus.

La promenade autour de la demeure : l'éveil des sens dans les récits

- 8 Si les invités peuvent déambuler à l'intérieur des demeures et ainsi apprécier les vues qu'offrent les galeries ou les terrasses, ils sont également accueillis dans les abords dont la mise en scène dépend en grande partie des atouts et des contraintes topographiques ainsi que des ambitions de leurs propriétaires. Au château de Vayres, par exemple, le front nord-est est transformé entre le premier chantier au début du Grand Siècle et celui de 1695. Le dessin de Claude Chastillon fait état des premiers aménagements, voulus par Ogier de Gourgue. Sur ce document, l'accès au jardin d'agrément se fait par une petite porte percée sous la terrasse. Ainsi, après avoir traversé la cour et à la suite de la déambulation dans la galerie au rez-de-chaussée, le visiteur a accès à la pièce qui abrite le passage dans le jardin. En 1695, cette porte est murée par l'architecte Jacques Launay au service du propriétaire de l'époque, Jacques-Joseph de Gourgue (1649-1724), évêque de Bazas (Drouyn, *op. cit.* : t. 13, 805). Le front nord-est du château est désormais repensé : l'ancien pavillon central est remplacé par un bâtiment plus imposant reprenant le modèle antique, couvert d'un dôme. L'architecte ajoute un mur servant de façade-écran du côté nord. Il établit ainsi une symétrie sur ce front que le visiteur peut admirer lorsqu'il est dans le jardin. Le pavillon central est percé, au rez-de-chaussée, d'un couloir qui, accessible depuis l'une des cours, passe sous la terrasse et débouche à l'extérieur. À cet emplacement, l'ouverture est fermée par une grille, toujours en place aujourd'hui, qui est utilisée pour laisser passer le

regard, à l'instar des balustres des terrasses. Ainsi, même en cas de fermeture de la grille, le visiteur peut bénéficier d'un premier aperçu du panorama. Si l'accès au jardin lui est autorisé, il peut alors descendre jusqu'aux parterres d'agrément par un escalier monumental aménagé en 1695. L'exemple du château de Vayres permet d'illustrer deux paradigmes différents au début et à la fin du ^{xvii}^e siècle. Ogier de Gourgue prévoit un passage entre les espaces intérieurs et extérieurs plutôt discret, sans nul doute limité à certains invités. Jacques-Joseph de Gourgue décide, lui, de magnifier l'accès aux abords de la demeure en créant un nouveau parcours marqué par une axialité entre la cour du château de Vayres, l'escalier placé au centre du corps de logis et les allées des parterres. La perspective qui conduit les invités à travers le château, de la cour au jardin, s'inscrit dans la lignée de l'exemple du château de Bury en 1511 qui présente le même axe de symétrie (Figeac, *op. cit.* : 17).

- 9 L'organisation des abords des châteaux et la déambulation dans ces espaces peuvent être retrouvées dans plusieurs archives. Les contrats des jardiniers de la province au ^{xvii}^e siècle indiquent de manière récurrente la nécessité de tenir les allées des jardins nettes en les ratissant pour éviter la prolifération du végétal. Ces chemins, propices à la promenade, permettent de circuler au milieu des parterres tout en admirant l'architecture de la demeure ce qui est sans doute le cas au château de Vayres. Claude Chastillon représente l'image d'un jardin clos, de section rectangulaire et symétrique, situé au plus près du château pour être vu depuis la terrasse et les fenêtres. Au nord de ce jardin, une allée bordée d'arbres mène à une forêt et à la garenne seigneuriale qui sont à la fois des lieux nourriciers mais également des espaces de profits (Corvol-Dessert, 2004 : 240). À l'est, au bord de la Dordogne, le mur du jardin est scandé par trois édicules : une tour centrale et deux pavillons d'angles qui sont ouverts sur les quatre côtés pour aménager des vues sur le fleuve, le paysage et le château. L'analyse du bâti *in situ* confirme cette donnée. Ces mêmes pavillons se retrouvent à Cadillac, dans les angles des terrasses attenantes aux ailes en retour d'équerre. Ces dispositifs, propices à la contemplation des alentours, sont également des lieux de pause et de repos lors des promenades.
- 10 Les visiteurs ou invités qui parcourent les espaces végétalisés en livrent parfois des descriptions. C'est le cas du château de Cadillac,

vivement critiqué par Pierre Bergeron en 1612.

Le château était ancien, mais le sieur d'Epéron l'a fait abattre pour bâtir un très beau et magnifique palais [...]. En dehors est un petit parterre que l'on n'a pas étendu davantage à cause de la situation [...]. Les jardins et vergers ne sont attenants au logis, mais hors la ville et assez éloignés du château sans y avoir aucun rapport. (Pariset, 1955 : 236).

Dans cet extrait, l'auteur évoque deux espaces aménagés séparés. En effet, à Cadillac, les contraintes du site tiennent à la proximité du bourg et aux vestiges des remparts médiévaux. Ainsi, le jardin de parterre à l'ouest s'étend sur une surface limitée ce qui implique qu'un autre enclos est rejeté au nord, sur une plus grande surface disponible. Ce dernier n'a aucune liaison directe avec le petit jardin comme le souligne Pierre Bergeron, mais il peut être admiré depuis la terrasse nord du château comme l'indique Jean Le Laboureur en 1659 (cf. *supra*).

- 11 Jean Le Laboureur décrit, dans son récit, l'itinéraire qu'il suit lors de sa visite à Cadillac. Tout d'abord, il traverse les diverses pièces à l'intérieur du château. Il en décrit la décoration et il souligne la belle vue sur la Garonne (Marchand, *op. cit.* : 146). En sortant des offices situés au niveau inférieur du corps de logis, il accède au petit jardin, situé à l'ouest du château. S'il en critique l'étroitesse, il en remarque pourtant les beautés et les jeux d'eau malicieux arrosant les visiteurs.

[...] on entre par un pont-levis dans un parterre, qui, à la vérité, ne répond pas à la majesté du bâtiment, tant parce qu'il faut descendre pour y aller que pour être petit et enfermé [...] Au bout de ce parterre, est [...] une forte belle grotte de coquillages avec des personnages de la fable. De cette grotte il sort des jets d'eau sans nombre, comme aussi des environs, qui se voûtent en arc et autour desquels on peut se promener [...]. À l'entrée de la grotte est un tuyau principal qui jette de l'eau [...] et il y a une queue de tuyau courbe, dont on mouille de loin qui l'on veut. (*Ibid.* : 147).

Les jeux hydrauliques dans les grottes sont mentionnés par Jacques Boyceau de la Barauderie dans son traité publié à titre posthume en 1638 (Boyceau, 1638 : 80). Ce type de divertissement, qui se développe

à la Renaissance sur des modèles antiques, s'installe largement dans les jardins des grands seigneurs au ^{xvii}^e siècle (Brunon, 2007 : 341). La promenade offre des surprises qui charment les invités et, à Cadillac, l'aménagement d'une grotte permet de pallier les petites dimensions du jardin. En sortant de ce lieu, Jean Le Laboureur regagne la cour à l'entrée du château. De là, il rejoint le grand enclos qui abrite une basse-cour, des écuries, un manège et un jardin potager. À cet emplacement se trouvent le logis du jardinier à côté de l'orangerie et enfin le parc, situé en contrebas (Favreau, 2021 : 169). Dans son récit, le voyageur remarque la multitude d'orangers et de citronniers conservés dans l'orangerie et la qualité de leurs fruits (*ibid.* : 148). Ces arbres, difficiles à acclimater, sont appréciés tant par leur caractère odoriférant que pour montrer la capacité de leur hôte et de ses jardiniers à les cultiver. De cette façon, ils participent à la mise en scène de la réception des invités. Les premières orangeries apparaissent, dans le royaume, à la fin du ^{xv}^e siècle, comme l'atteste celle du château Gaillard à Amboise, percée sous la terrasse (Poulet, 2021 : 28). Le même dispositif se retrouve au château guyennais de Ferrand, demeure du poète et conseiller parlementaire, Élie de Bétoulaud. Dans une lettre datée de 1688, ce riche propriétaire invite l'une de ses connaissances à venir voir la grotte de son château qu'il a fait agrandir et où les orangers ont beaucoup poussé (de Bétoulaud, 1668). Ce billet traduit la fierté du propriétaire pour la beauté de ce qu'il appelle son ermitage et pour sa collection d'arbres dans l'orangerie troglodyte. En cette fin de ^{xvii}^e siècle, Élie de Bétoulaud aménage son domaine tant pour impressionner ses invités que pour une quête symbolique en tant que poète et érudit.

- 12 Un texte est majeur dans la connaissance de l'organisation des abords du château de Ferrand. Il est écrit par Madeleine de Scudéry (1607-1701), grand personnage de la cour, romancière moraliste. Elle publie, en 1669, *La promenade de Versailles* qui souligne son intérêt pour cette activité et son admiration pour les jardins du roi (de Scudéry, 1669). Dans un autre ouvrage, Madeleine de Scudéry décrit un jardin assez particulier, celui de Damon (de Scudéry, 1688). Il s'agit en réalité d'un surnom donné à son contemporain, Élie de Bétoulaud et l'autrice décrit une visite sur le domaine de Ferrand. Dans son récit, les invités sont conduits jusqu'à leur hôte, Damon, qui les attend dans une grotte. Ils suivent un domestique selon un itinéraire qui les fait passer

dans différents espaces anthropisés. Les invités longent d'abord les parterres, agréments proches de la demeure qui ont été sans nul doute admirés auparavant depuis les étages du château ou depuis le perron. Ils traversent ensuite un bois avant de suivre plusieurs allées pour arriver sur des terrasses. Enfin, ils descendent un escalier jusqu'à atteindre une succession de grottes bordées d'une terrasse à balustres.

[...] on trouve une grotte fort claire au travers de laquelle on aperçoit tout d'un coup une grande plaine dont la diversité charme la vue. On y voit des terres couvertes de blés, de vignes, des bois et des prairies, des villages, des châteaux, et plusieurs tours et retours de la Dordogne ; et tout cela se termine par les beaux coteaux du pays d'entre deux Mers. (*Ibid.* : 290).

Madeleine de Scudéry souligne ici les éléments qui s'offrent aux yeux depuis la terrasse et qui sont constitutifs du paysage. Ce parcours permet aux invités de cheminer sur le domaine pour rejoindre la terrasse ouverte sur le paysage, à l'instar du château de Vayres, de Cadillac ou des Bernardières. Ainsi, la vue panoramique, à la fin de l'itinéraire qui conduit du château de Ferrand jusqu'aux grottes, se présente comme une surprise qui émerveille. De plus, les grottes sont des structures assez rares dans les demeures rurales de la province au ^{xvii}^e siècle. Au château de Cadillac et de Ferrand, elles font partie d'une mise en scène tant pour le plaisir personnel du propriétaire que pour ses invités. À Ferrand, elles sont aménagées par Élie de Bétoulaud qui installe, dans la cavité principale, plusieurs sculptures citées par Madeleine de Scudéry qui n'apporte pas plus de précisions à leurs sujets si ce n'est pour signaler un portrait en buste de Louis XIV, mis en scène par le seigneur pour montrer à tous sa loyauté envers le roi (*ibid.* : 293). Le poète et parlementaire cultive aussi, à l'intérieur des salles rocheuses, de multiples fleurs, comme des jasmins et ses orangers dont il est si fier, qui libèrent des arômes appréciés par les visiteurs. Élie de Bétoulaud a également taillé des bancs dans la roche pour s'y installer, contempler les beautés du lieu, ou prendre une collation. Ces reposoirs permettent de faire une pause après la déambulation dans la vaste grotte constituée de plusieurs salles, de divers couloirs et même d'un labyrinthe. Si l'itinéraire du ^{xvii}^e siècle n'est plus accessible au public aujourd'hui, il

perdure sous la plume de Madeleine de Scudéry. Dans ce texte transparaît l'admiration de l'autrice pour les aménagements et les vues tout au long de sa promenade.

Conclusion

- 13 La présentation de plusieurs domaines de l'ancienne province de Guyenne met en lumière les étapes de l'accueil seigneurial et des promenades dans les abords des demeures au ^{xvii}^e siècle. Dans un premier temps, le visiteur découvre, à son arrivée, une cour plus ou moins magnifiée. Il accède ensuite au corps de logis et traverse une enfilade de pièces aux fonctions diverses. Le seigneur, propriétaire des lieux, choisit d'ouvrir les galeries ou les terrasses depuis lesquelles son invité peut admirer l'étendue et la beauté du domaine ainsi que le paysage plus lointain, comme dans les quatre exemples cités. Dans un deuxième temps, le visiteur est invité à descendre dans les abords de la demeure, à déambuler à travers les allées, et à découvrir d'éventuelles surprises hydrauliques ou végétales. La vue n'est plus seulement sollicitée puisque tous les sens s'éveillent et accompagnent le visiteur tout au long de sa promenade. Les descriptions et les récits de voyageurs sont des sources précieuses. Ils permettent de reconstituer des aménagements ou des itinéraires de visite tout comme le font d'autres documents d'archives. Leur caractère subjectif transcrit les émotions ressenties à travers cette expérience des extérieurs mise au service du propriétaire des lieux tant pour valoriser sa richesse que son savoir technique et culturel.

BIBLIOGRAPHY

BOYCEAU DE LA BARAUDERIE J., 1638, *Traité du jardinage, selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris : chez Michel Vanlochem, rue saint Jacques, à la rose blanche.

BRUNON H., 2007, « Une scintillante pénombre : vingt-cinq ans de recherches sur les grottes artificielles en Europe à la Renaissance »,

Perspective – la revue de l'INHA : actualités de la recherche en histoire de l'art, p. 341-376.

CHASTILLON C., 1641, *La topographie françoise ou Representations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France designez par deffunst Claude Chastillon*,

Paris : chez Louys Boissevin, md [marchand] et enlumineur, rue saint Jacques, près saint Severin, à l'image sainte Genevieve.

CORVOL-DESSERT A., 2004, « Connaître la forêt occidentale », dans A. CORVOL-DESSERT (éd.), *Les forêts d'Occident*, Toulouse : Presses universitaires du Midi.

DE BÉTOULAUD É., 1688, *Lettre adressée à Murlane Laisné, bénéficiaire de Saint-Jean et Libourne le 8 septembre 1688*, Archives départementales de la Gironde, AD33 G3068.

DE SERRES O., 1997 [1600], *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Arles : Actes Sud.

DE SCUDÉRY M., 1669, *La promenade de Versailles : dédiée au roi*, Paris : chez Claude Barbin.

DE SCUDÉRY M., 1688, *Nouvelles conversations de morale*, Paris : chez la Veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy.

DROUYN L., 1847-1893, *Notes manuscrites*, Bordeaux : Arch. mun. Bordeaux Métropole, Fonds Drouyn 59S.

FAVREAU M., 2021, *Le château de Cadillac de la demeure du demi-roi au monument historique fin du XVI^e siècle-début du XXI^e siècle*, Saint-Quentin-de-Baron : Les Éditions de l'Entre-deux-mers.

FIGEAC M., 2006, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris : Armand Colin.

—, 2016, « L'inscription du prestige social dans la pierre : les palais urbains du Premier Président de Pontac et de

l'avocat général Saige à Bordeaux », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n° 94, fasc. 2, p. 329-350.

FURETIÈRE A., 1690, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye : A. et R. Leers.

MARCHAND J., 1953, « Un voyage en Bordelais d'après le journal inédit de Jean Le Laboureur », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. 2, p. 137-149.

PARISSET F-G., 1955, « La Guyenne vue par Pierre Bergeron en 1612 », *Revue historique de Bordeaux*, t. 214.

POULET O., 2021, *Les orangers du Soleil : culture et représentation de l'oranger sous le règne de Louis XIV (1643-1715)*, thèse de doctorat en Histoire, Rennes : Université Rennes 2.

ROUDIÉ P., 1987, *Le château de Vayres*, Congrès archéologique de France, 145^e session, Paris : Bordelais et Bazadais, Paris, p. 325-341.

Société historique et archéologique du Périgord, 1956, *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. 133.

SZÁNTÓ C., 2009, « Le promeneur dans le jardin : de la promenade considérée comme acte esthétique. Regard sur les jardins de Versailles », thèse de doctorat en Architecture, Paris : Université Paris 8.

ABSTRACTS

Français

En Guyenne, au ^{xvii}^e siècle, les riches propriétaires, comme les officiers et les gouverneurs, organisent leur temps entre la ville et la campagne. Si leurs hôtels particuliers urbains sont réservés au travail et à la vie quotidienne, leurs demeures rurales sont davantage des lieux dédiés au repos. La présentation de plusieurs châteaux de l'ouest de l'ancienne province est l'occasion de montrer comment les propriétaires accueillent leurs invités chez eux, selon une mise en scène théâtralisée destinée au plaisir et à l'agrément. D'une part, l'arrivée sur le domaine et la déambulation dans la demeure répondent à une organisation spécifique souvent tournée vers l'ouverture sur les espaces proches (parterres) et plus éloignés (parc, bois, garenne). D'autre part, la promenade dans les abords de la demeure permet de rencontrer divers aménagements dédiés au divertissement et à la curiosité. Ce parcours, tant des yeux que des jambes, se retrouve dans les documents iconographiques et textuels du Grand Siècle qui nourrissent notre compréhension de la réception des invités dans les demeures provinciales.

English

In 17th century Guyenne, wealthy landowners, such as officers and governors, divided their time between the city and the countryside. Whilst their city mansions were reserved for work and daily life, their country estates were primarily places of retreat dedicated to rest. The presentation of several châteaux in the west of the former province provides an opportunity to show how owners welcomed their guests into their homes, with theatrical staging designed for pleasure and enjoyment. On the one hand, the arrival on the estate and the walk through the residence respond to a specific organisation often geared towards opening up to nearby spaces (flowerbeds) and more distant ones (park, woods, warren). On the other hand, a walk around the grounds of the residence allows visitors to encounter various features designed for entertainment and curiosity. This journey, both visual and physical, is reflected in the visual and textual documents of the Grand Siècle, which enrich our understanding of how guests were received in provincial residences.

INDEX

Mots-clés

architecture, vues, paysage, promenade, Guyenne, ^{xvii}^e siècle

Keywords

architecture, views, landscape, promenade, Guyenne, 17th century

AUTHOR

Camille Charbonnier
(Paris-Nanterre/EPHE)

Étudiante en cinquième année de Doctorat en Histoire de l'art moderne, Camille Charbonnier mène sa thèse intitulée *Architecture, vues, et paysage dans les demeures en Guyenne du siècle*. Son travail est dirigé par M^{me} Marianne Cojannot-Le Blanc, professeure en histoire de l'art moderne à l'Université Paris-Nanterre. Elle est également accompagnée par M^{me} Émilie d'Orgeix, directrice d'études, habilitée à diriger des recherches pour l'École Pratique des Hautes Études. Cette thèse s'inscrit dans le sillage d'un mémoire de Master, étude monographique portant sur les jardins du château de Vayres en Gironde. Le projet de thèse ambitionne l'approfondir les relations entre nature et architecture à l'époque moderne, en élargissant la focale à l'ancienne province de la Guyenne. Le corpus architectural étudié se fonde sur un ensemble volontairement large d'édifices, qui comprend tant des constructions urbaines et périurbaines que des ensembles ruraux.

Structurer et administrer : asseoir
l'attractivité d'un territoire

La répartition des sites d'habitat groupé antiques à travers la *civitas* d'Angoulême : entre biais historiographiques, choix d'implantation et continuités d'occupation

Distribution of roman grouped settlements across the civitas of Angoulême : between implementation choices, perpetuations of occupation and historiographical biases.

Sasha Peignot

OUTLINE

Introduction

Biais et héritages historiographiques

La construction du corpus : un héritage des découvertes anciennes

Les limites de l'archéologie préventive

Logiques et facteurs d'implantation des sites d'habitat groupé

Les déterminants économiques et fonctionnels

Proximité du réseau viaire et hydrographique

Potentiel agricole des sols environnants

Les déterminants topographiques

Points remarquables : l'indice de proéminence topographique

Voir et être vu : l'indice de visibilité

Orientation des pentes : un critère secondaire

Continuité ou recomposition territoriale

Persistance de certains pôles pré-romains

Le cas des Bouchauds

Conclusion

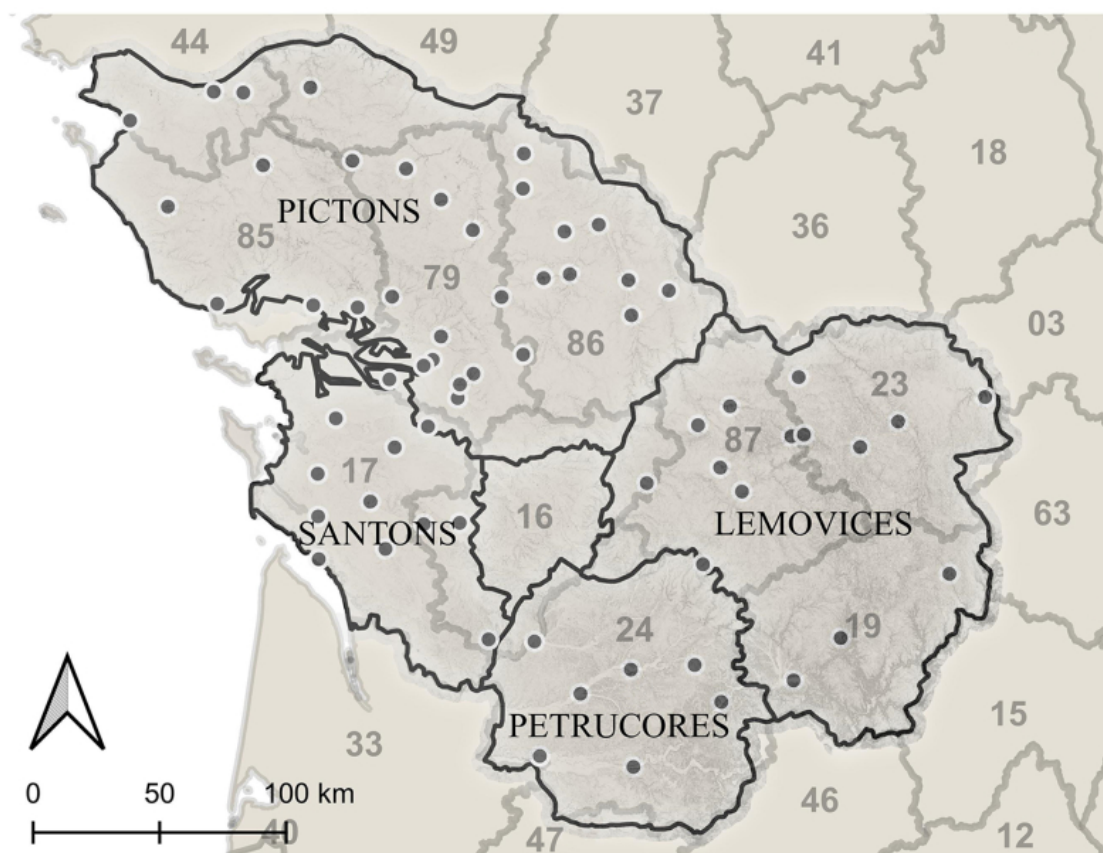
TEXT

Introduction

- 1 Lorsque au i^{er} siècle av. J.-C., la Gaule chevelue est soumise à Rome, Jules César est le rapporteur privilégié de la situation des peuples gaulois : celle de peuples engagés dans des échanges commerciaux, à courte et longue distance, celle d'un réseau d'*oppida* répartis sur un vaste territoire allant des Pyrénées occidentales aux côtes de la mer du Nord et de l'océan Atlantique aux Alpes.

- 2 La *civitas*¹ dont le chef-lieu tardo-antique est *Iculisma* (Angoulême), objet de ce travail, n'est alors *a priori* pas exclue de cette situation et forme un petit territoire circonscrit par les *civitates* des Santons à l'ouest, des Pictons au nord, des Lémovices à l'est et des Petrucores au sud. Il est situé dans le département actuel de la Charente (cf. Figure 1). Durant les premiers siècles de son administration romaine, ce territoire est rattaché à l'une des *civitates* voisines ; traditionnellement à la *civitas* des Santons. Cette hypothèse est aujourd'hui rediscutée (Buisson et Gomez de Soto, 2002). La certitude reste que ce territoire retrouve son indépendance durant l'Antiquité tardive et c'est à cette occasion que *Iculisma* obtient le statut de chef-lieu.

Figure 1 : Les *civitates* entourant la *civitas* d'Angoulême et leurs sites d'habitat groupé sur fond des départements actuels.



- 3 La zone d'étude couvre une aire à la géographie assez diversifiée, présentant à la fois la basse vallée de la Charente dont le cours serpente dans le quart nord-ouest du territoire et le piémont du

Massif central à l'est. Elle se situe dans la zone septentrionale du Bassin aquitain et profite ainsi de son climat océanique.

- 4 Les sources, la bibliographie et les opérations de fouille archéologique font état de 17 sites d'habitat groupé potentiels. Sont considérés comme habitat groupé tous les sites présentant une concentration d'unités d'habitation contemporaines dans un espace plus ou moins distinctement délimité. Ainsi, on retiendra comme habitat groupé aussi bien les sites modestes de bord de voie que les sites densément construits et monumentalisés ; sans toutefois qu'une hiérarchisation du corpus en dehors d'Angoulême ne soit possible en l'état actuel des connaissances.
- 5 Parmi ces 17 sites, huit seulement sont attestés archéologiquement, présentant des vestiges archéologiques bien caractérisés. L'un d'eux est défini comme habitat groupé par les sources (cf. *infra*). Deux parmi ces huit sont difficiles à classer, car ils présentent certes des données archéologiques fiables mais leur nature ne peut prouver à eux-seuls qu'il s'agit d'habitats groupés. Les neuf derniers sites présentent des indices ténus d'occupation antique situés, pour la plupart, proches de carrefours ou au sein de site fortifiés anciens (à l'image des sites attestés d'Angoulême et de La Terne par exemple). Ce corpus de 17 sites se répartit sur une aire qui semble éviter le quart nord-est de la *civitas* (cf. Figure 2 et Tableau 1). Cette différence de présence est-elle le reflet d'une réalité antique liée aux choix d'implantation et à la pérennisation de sites d'habitat groupés plus anciens ou s'agit-il d'un biais de la recherche :

Figure 2 : Les sites d'habitat groupé concernés par ce travail, le réseau viaire antique (d'après Piveteau, 1954) et le réseau hydrographique (largeur de chenal > 15 m, données BDTOPO, IGN).

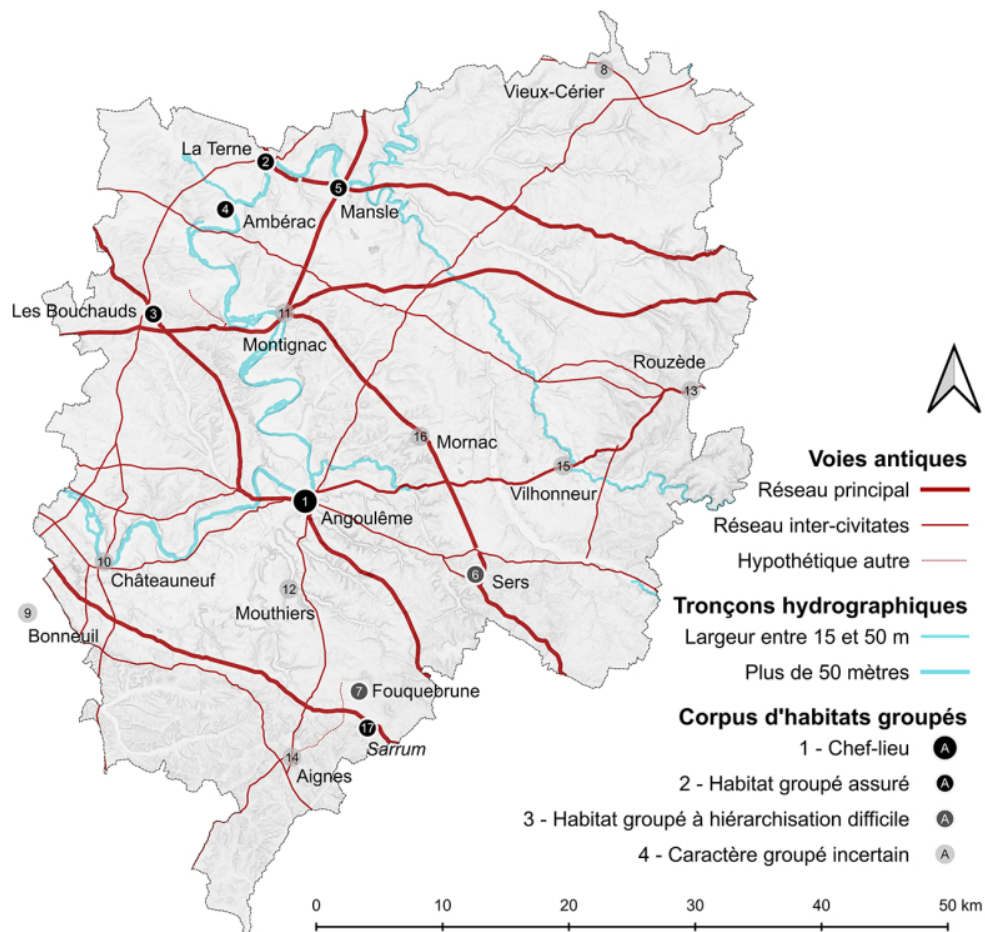


Tableau 1 : Le corpus de sites d'habitat groupé de la *civitas* d'Angoulême.

Classification selon l'attestation archéologique	Sites
Attesté, chef-lieu	1 - Angoulême
Attesté, habitat groupé assuré	2 - La Terne (Luxé) ; 3 - Les Bouchauds (Saint-Cybardeaux) ; 4 - Ambérac ; 5 - Mansle ; 17 - Sarrum (localisation incertaine)
Habitat groupé à hiérarchisation difficile	6 - Sers ; 7 - Fouquebrune
Caractère groupé incertain	8 - Vieux-Cerier ; 9 - Bonneuil ; 10 - Chateaufort-sur-Charente ; 11 - Montignac-Charente ; 12 - Mouthiers-sur-Boëme ; 13 - Rouzède ; 14 - Aignes ; 15 - Vilhonneur ; 16 - Mornac

- 6 Il s'agira d'abord d'établir un bilan de la répartition spatiale des recherches archéologiques, en prenant en compte les découvertes anciennes et récentes. Dans un second temps, la confrontation des caractéristiques environnementales des sites attestés et hypothétiques avec celles des sites des *civitates* voisines et de points aléatoires permettra de déceler les variables possiblement liées au choix d'implantation. À cela s'ajoutera l'inventaire des sites ayant livré des preuves d'occupation antérieure. En effet, la survivance d'un habitat groupé à la période antique peut s'affranchir d'une localisation optimale si le nouveau réseau dans lequel il évolue le permet.

Biais et héritages historiographiques

La construction du corpus : un héritage des découvertes anciennes

- 7 La Table de Peutinger apporte deux toponymes à la zone d'étude : *Sarrum* et *Sermanicomagus*. Le premier est localisé sur la voie entre *Vesunna* (Périgueux) et *Condate* et un travail métrologique permet de resserrer la zone de recherche autour de la commune de Magnac-lès-Gardes (Dassié, 1998). Pour *Sermanicomagus*, situé sur la Table entre *Cassinomagus* (Chassenon) et *Avedonacum* (Aulnay), son emplacement reste incertain, les propositions se portant sur Les Bouchauds (Saint-Cybardeaux) et sur La Terne (Luxé).
- 8 Parmi les premières découvertes recensées, les sites d'habitat groupé fouillés et/ou étudiés furent ceux qui livrèrent des vestiges monumentaux. Les mentions les plus anciennes décrivent les remparts tardo-antiques d'Angoulême (Michon, 1844 : 169-171), l'édifice de spectacle de La Terne (*ibid.* : 194-195) et des vestiges monumentaux non identifiés à Sers (*ibid.* : 201). Le théâtre des Bouchauds à Saint-Cybardeaux est véritablement étudié à partir de 1865 (Babinet de Rencogne, 1870).
- 9 La liste des habitats groupés connus s'est donc longtemps limitée à ces vestiges antiques monumentaux apparents, avant, pour ainsi dire, la généralisation de la prospection aérienne et, plus tard, de l'archéo-

logie préventive. Toutefois, seul le théâtre des Bouchauds à Saint-Cybardeaux a généré des fouilles longues et extensives qui se poursuivent encore ces dernières années (Carpentier, 2022). En effet, l'édifice de La Terne a été révélé au moment de sa destruction, l'étude des remparts d'Angoulême est restée limitée aux fenêtres d'observation occasionnées par des travaux, et les vestiges de Sers ne sont plus visibles aujourd'hui. L'habitat de ces différents sites n'a pu être identifié que plus tard, notamment grâce à la prospection aérienne (Les Bouchauds et La Terne) (Bouchet, 2017 ; Marion *et al.*, 1992 ; Bouchet, 2011). Le site de Mansle a fait l'objet d'une fouille d'urgence en 1975 (Reible et Simonnaud, 1975). Plus récemment, de 2015 à 2021, le site d'Ambérac a été cartographié par voie aérienne (Bouchet, 2015 ; 2017 ; 2018 ; 2021). Quant à l'habitat d'Angoulême, il a pu être documenté grâce à l'archéologie préventive à partir des années 1980 (notamment Buisson, 1989 ; Ernaux, 1989 ; Baigl, 1993) et jusqu'à récemment (Montigny *et al.*, 2022).

- 10 Aucun de ces sites n'a été originellement découvert par l'archéologie préventive et ce constat peut s'expliquer de deux manières complémentaires décrites ci-après.

Les limites de l'archéologie préventive

- 11 L'examen croisé de quatre cartes thématiques éclaire les conditions dans lesquelles les sites d'habitat groupé antiques de la *civitas* ont été découverts et permet d'expliquer pourquoi aucun d'entre eux n'est issu de l'archéologie préventive.
- 12 La carte de répartition des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA, cf. Figure 3) révèle en premier lieu une forte concentration des dispositifs de protection dans les secteurs déjà reconnus pour leur densité de découvertes anciennes, notamment les centres urbains. À l'inverse, le quart nord-est de la zone d'étude, peu doté en ZPPA, apparaît comme un espace historiographiquement délaissé, ce qui est aussi confirmé par l'inventaire des découvertes avant la généralisation de l'archéologie préventive (cf. Figure 4). Cette inégale couverture reflète un effet d'auto-renforcement supposé : les ZPPA, fondées sur la connaissance accumulée, tendent à consolider les contrastes préexistants en orientant les interventions vers les zones historiquement perçues comme structurantes (Bittante, 2024).

Figure 3 : Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA, données Ministère de la Culture) à gauche et le nombre cumulé par commune des permis de construire, de démolir et d'urbanisme demandés entre 2013 et octobre 2025 inclus (données SDES).

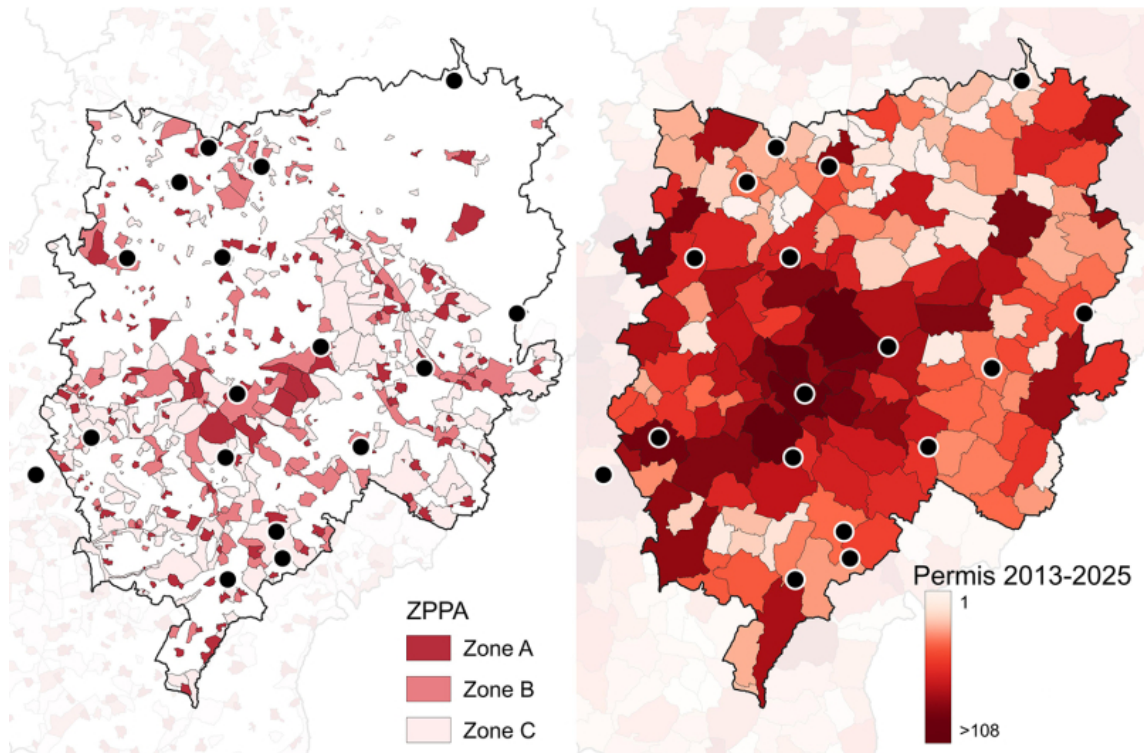
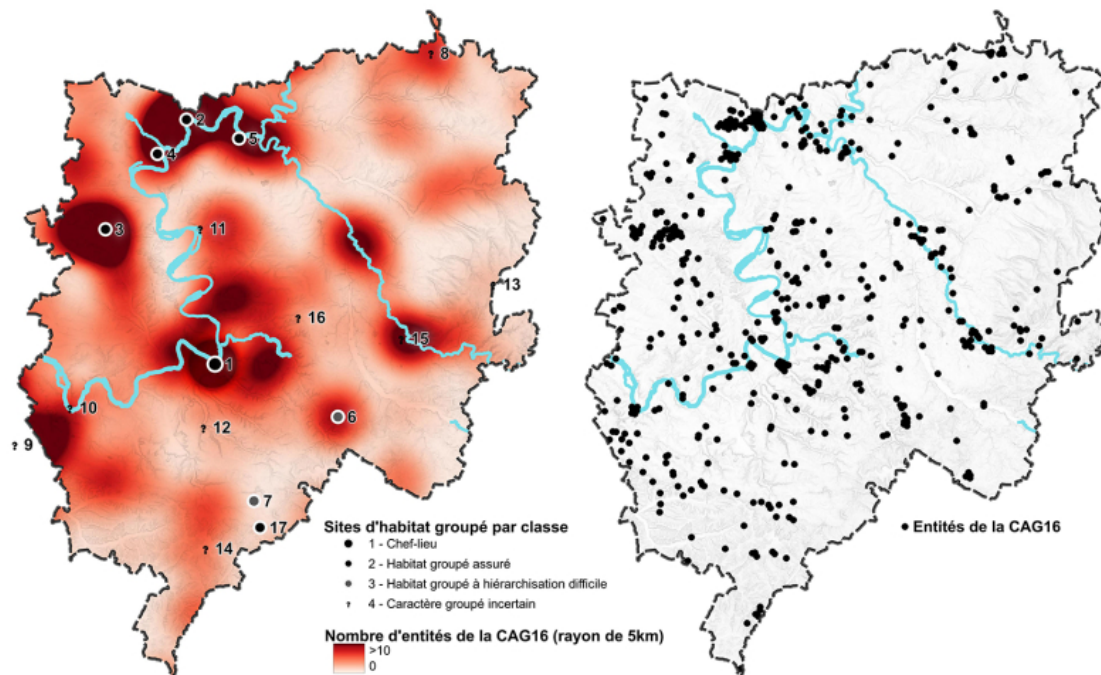
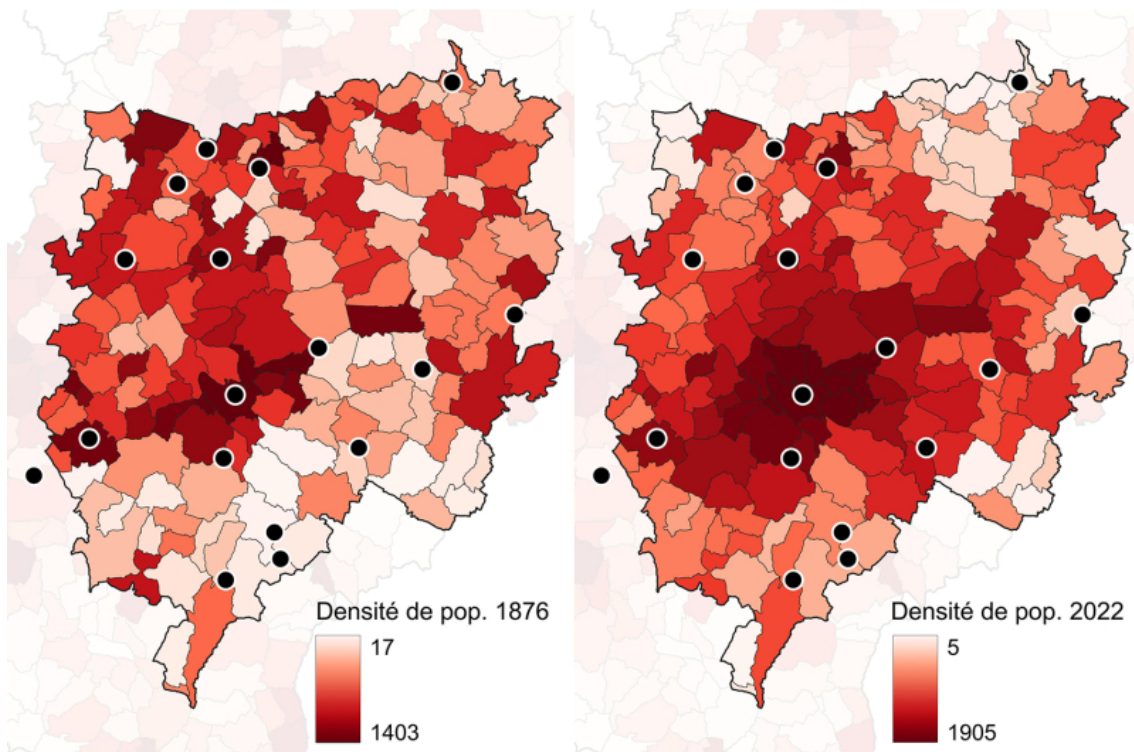


Figure 4 : Les découvertes archéologiques recensées jusqu'en 1993 dans le volume dédié au département de la Charente de la collection des Cartes archéologiques de la Gaule (d'après Vernou *et al.*, 1993).



- 13 La carte du nombre de permis de construire déposés entre 2013 et 2025 renforce ce constat (cf. Figure 3). Les communes du quart nord-est présentent une activité d'aménagement notablement plus faible, ce qui limite d'autant les occasions de diagnostics archéologiques, indépendamment même de la présence ou non de ZPPA. Dans ce secteur à la fois peu protégé et faiblement aménagé, les conditions de nouvelles découvertes archéologiques sont donc défavorables.
- 14 La mise en perspective diachronique fournie par les cartes de densité de population de 1876 et de 2022 montre que ce déficit d'attractivité constitue un trait structurel de longue durée (cf. Figure 5). La faible densité, observée dès la fin du xix^e siècle, se maintient et s'accroît au xxi^e siècle, suggérant l'absence de pôles d'activité susceptibles d'avoir généré, aux époques moderne et contemporaine, une dynamique d'occupation comparable à celle observée ailleurs dans la zone d'étude. Ce constat invite à reconsidérer l'hypothèse d'un simple artefact documentaire : la rareté des découvertes dans le quart nord-

est semble relever à la fois d'un moindre potentiel archéologique et d'une moindre investigation contemporaine.



- 15 Ainsi, la combinaison d'une protection institutionnelle concentrée sur les secteurs historiquement documentés, d'une activité d'aménagement très inégale et d'une attractivité durablement contrastée explique que les agglomérations antiques connues aient été identifiées avant l'établissement du cadre de l'archéologie préventive. La distribution actuelle des ZPPA et des interventions préventives semble avoir reproduit un paysage archéologique largement déterminé par les connaissances antérieures. Cela contribue possiblement à maintenir dans l'ombre des zones où la probabilité d'apparition de nouveaux sites est déjà plus faible.
- 16 En effet, cette zone nord-est n'a pas été totalement ignorée, et l'absence de sites pourrait aussi refléter une réalité antique dans la répartition de l'occupation. Dès lors, qu'est-ce qui permettrait de rendre compte d'une telle différence d'implantation. L'analyse qui suit permet d'évaluer si ces absences correspondent réellement à des zones moins favorables à l'occupation antique, ou si elles traduisent avant tout un biais de détection lié à la pression d'aménagement actuelle et au hasard des découvertes anciennes.

Logiques et facteurs d'implantation des sites d'habitat groupé

- 17 De nombreuses études ont décrit les facteurs d'implantation des habitats antiques au sein des territoires, qu'ils soient groupés ou non (Revert, 2017 ; Nüsslein, 2018 ; Baret, 2022). Toutefois, afin d'évaluer la pertinence des facteurs d'implantation observés sur les sites de la *civitas* d'Angoulême, il est nécessaire de disposer d'un référentiel de comparaison. C'est pour cette raison que les caractéristiques de ces sites ont été comparées à celles des agglomérations des *civitates* voisines, ainsi qu'à un échantillon de points aléatoires (cf. Figure 1).
- 18 Les *civitates* voisines offrent un cadre comparatif régional permettant d'identifier ce qui relève de dynamiques communes à la région et ce qui pourrait être spécifique à la *civitas* d'Angoulême. Les points aléatoires, quant à eux, agissent en contrôle : ils permettent d'évaluer dans quelle mesure les paramètres retenus se distinguent réellement des conditions moyennes du territoire étudié. Cette double comparaison garantit que les tendances observées ne relèvent ni d'un biais interne à la *civitas*, ni d'un simple effet du milieu, mais bien de choix d'implantation significatifs.
- 19 Toutefois, pour certaines caractéristiques, une simple observation à l'échelle de la zone d'étude s'avère suffisante. En effet, ces variables relèvent avant tout de logiques territoriales larges, qui ne prennent pleinement sens qu'à cette échelle. Une analyse plus fine, limitée à des secteurs restreints, risquerait au contraire de masquer ces grands phénomènes.

Les déterminants économiques et fonctionnels

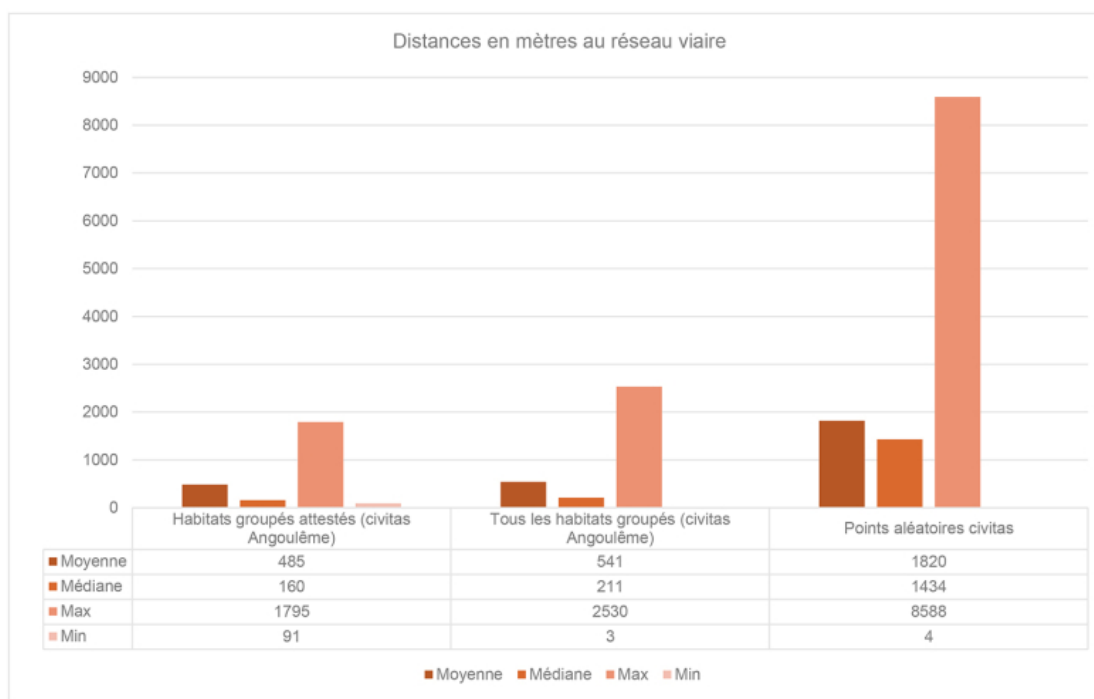
Proximité du réseau viaire et hydrographique

- 20 Le territoire considéré est marbré d'un réseau de voies attesté en partie par la table de Peutinger (voies de Périgueux à Saintes et de Limoges à Aulnay) et par des bornes milliaires (la Via Agrippa, de Lyon

à Saintes). Le reste du réseau est déduit par les tracés du cadastre et la prospection pédestre (Piveteau, 1954 ; 1968), quelques traces phytographiques (Bouchet, 2017 ; Peignot, 2020 : 41) et de rares données stratigraphiques (Montigny *et al.*, 2011). Il convient donc de garder à l'esprit que ce réseau partiellement attesté est une ébauche probable des déplacements à la période antique. Elle paraît toutefois cohérente dans son ensemble.

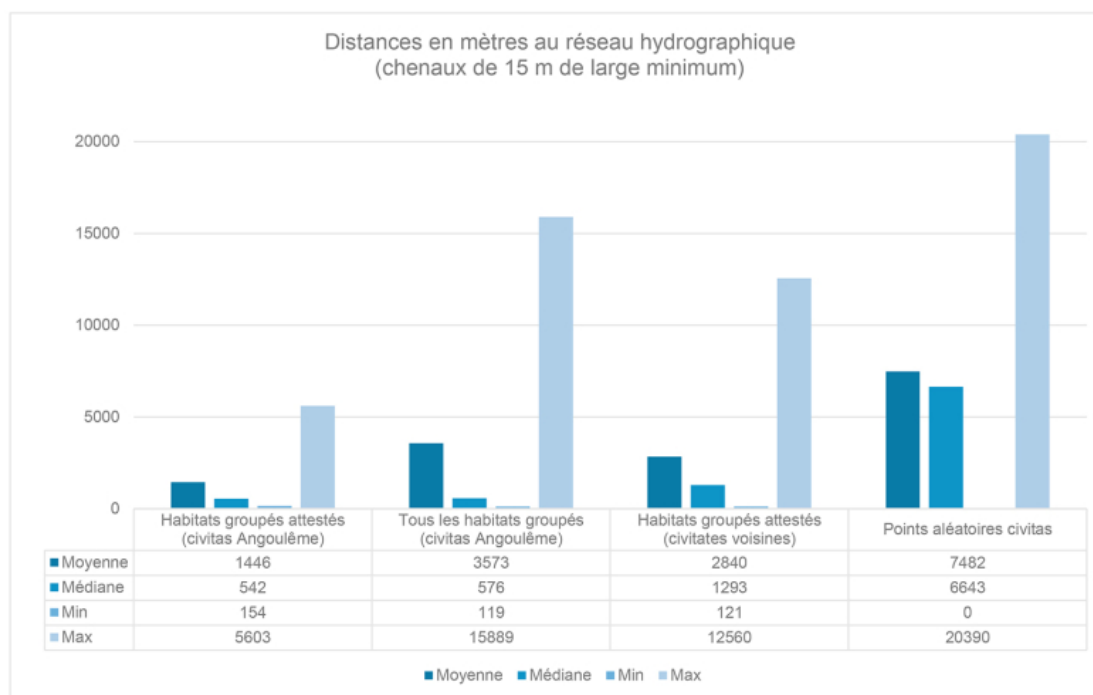
- 21 L'analyse des distances au réseau viaire montre une nette distinction entre les sites et les points aléatoires (cf. Figure 6). Les habitats groupés attestés de la *civitas* d'Angoulême se situent en moyenne à environ 485 m d'une voie antique (environ 540 m en prenant en compte les sites hypothétiques), contre plus de 1,8 km pour les points aléatoires. Les médianes confirment cet écart marqué (160-210 m pour les sites, 1,4 km pour les points aléatoires). Ces valeurs indiquent une forte proximité structurelle entre les habitats groupés et le réseau viaire, la grande majorité du centre des agglomérations se trouvant implantée à moins de quelques centaines de mètres d'un axe de circulation et au maximum à 1,8 km pour les sites attestés (contre 8,6 km pour les points aléatoires). Cette corrélation entre tracé des voies et implantation des habitats groupés est un phénomène déjà bien connu (Bedon, 1999 : 155-174 ; Bénard, 1994 : 272 ; Cribellier, 2016 : 57-59 ; Desbordes, 2010 : 44 ; Tassaux, 1994).

Figure 6 : Distances séparant les sites d'habitat groupé du réseau viaire (d'après Piveteau, 1954). Comparaisons locales.



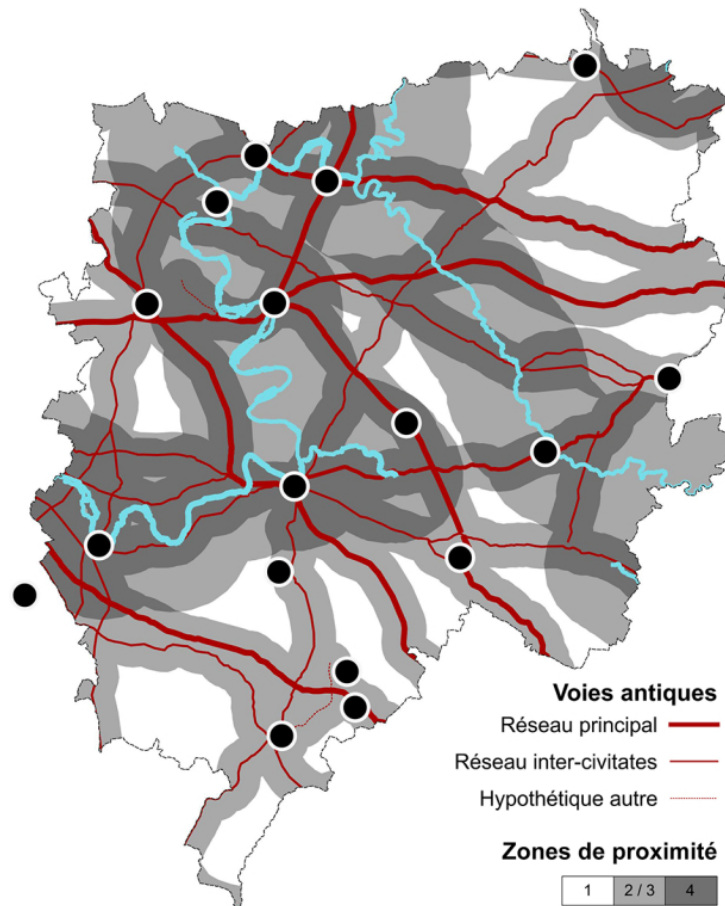
- 22 La distribution des distances aux cours d'eau de plus de 15 m de largeur présente un schéma similaire mais avec une variabilité plus importante (cf. Figure 7). Les agglomérations certaines de la *civitas* sont situées en moyenne à 1,4 km d'un cours d'eau majeur (3,6 km en prenant en compte les sites hypothétiques) et celles des cités voisines à environ 2,8 km. À l'inverse, les points aléatoires affichent des distances bien plus élevées (moyenne : 7,5 km ; médiane : 6,6 km). Les médianes particulièrement basses observées pour les agglomérations (entre 540 m et 1,3 km) soulignent qu'une majorité d'entre elles bénéficie d'un accès relativement proche à un cours d'eau important. Enfin, les sites d'habitat groupés attestés de la *civitas* sont toujours à 5,6 km ou moins d'un cours d'eau majeur.

Figure 7 : Distances séparant les sites d'habitat groupé du réseau hydrographique (tronçons égaux ou supérieurs à 15 m). Comparaisons régionales et locales.



- 23 En combinant les valeurs maximales observées pour les sites attestés de la *civitas*, une carte synthétique a été produite, intégrant conjointement les zones de proximité au réseau viaire (1,8 km) et aux cours d'eau majeurs (5,6 km) (cf. Figure 8). Ce croisement met en évidence quatre types d'espaces : (1) des zones où aucun des deux réseaux n'est accessible dans les seuils définis ; (2) des zones desservies uniquement par les cours d'eau ; (3) des zones proches uniquement des voies ; et (4) des zones bénéficiant d'une double accessibilité. Si des zones « nulles » – dépourvues à la fois de cours d'eau majeurs et de voies proches – existent sur l'ensemble du territoire, elles sont proportionnellement plus étendues et plus fréquentes au nord-est et au sud de la zone d'étude. À l'inverse, les espaces cumulant proximité fluviale et viaire se concentrent majoritairement dans les secteurs déjà densément occupés, confirmant le rôle structurant de la complémentarité de ces réseaux dans l'organisation du peuplement antique.

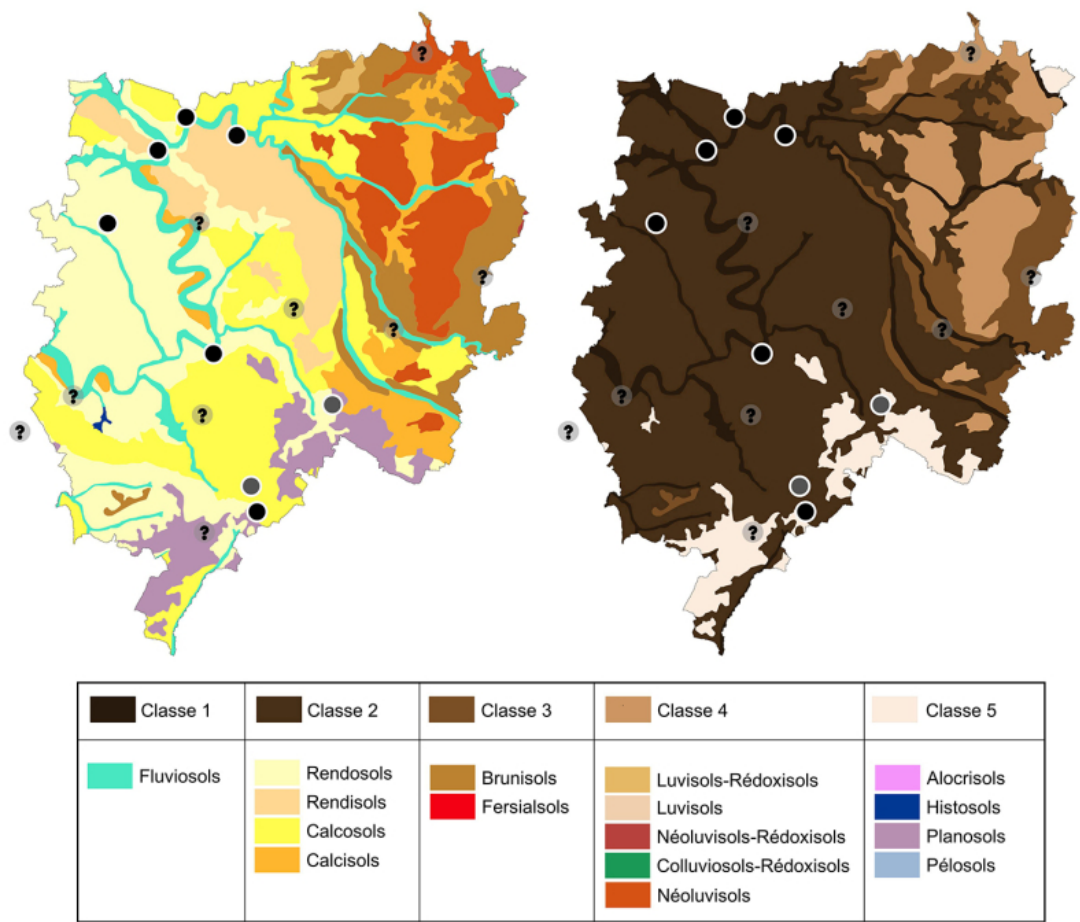
Figure 8 : Carte de cumul des proximités réseaux viaires et hydrographiques.



Potentiel agricole des sols environnants

- 24 En s'appuyant sur le référentiel pédologique de Baize et Girard (2009), une classification des sols de la *civitas* a été établie en fonction de leur potentiel agronomique (cf. Figure 9). Dans la mesure où les habitats groupés sont des pôles de diffusion, de transformation et d'échange des denrées agricoles, leur proximité avec des terres à bon rendement représente un enjeu économique majeur (Baret, 2022 : 347).

Figure 9 : Pédologie de la zone d'étude : les sols par types à gauche et la classification de leur potentiel agricole à droite, du plus haut potentiel (classe 1) au plus bas (classe 5).



- 25 L'examen croisé de cette carte de potentiel agronomique et de la répartition des habitats groupés montre en effet une tendance nette : les zones les moins fertiles – notamment les sols de classes 4 et 5, dominés par les luvisols dégradés, planisols, histosols et autres formations hydromorphes ou peu productives – correspondent presque systématiquement à des secteurs dépourvus d'agglomérations. Ces espaces plus pauvres, situés principalement au nord-est et dans une moindre mesure au sud de la *civitas*, n'accueillent aucun site d'habitat groupé certain.
- 26 À l'inverse, les agglomérations se concentrent préférentiellement dans les secteurs où dominent les sols des classes 1 à 3, regroupant des entités pédologiques reconnues pour leur potentiel agronomique

favorable (fluvisols, calcosols, rendosols ou brunisols). Ces sols, bien drainés, plus faciles à travailler et offrant de meilleurs rendements, constituent un environnement propice au développement d'une économie agricole excédentaire, indispensable à la subsistance mais aussi aux échanges régionaux.

- 27 Ainsi, bien que la fertilité des sols ne puisse à elle seule expliquer l'implantation des agglomérations antiques, elle apparaît comme un facteur structurant majeur dans l'organisation du peuplement : les habitats groupés se situant préférentiellement dans les zones où les conditions agronomiques permettent plus aisément de soutenir durablement un pôle de consommation et d'échanges.

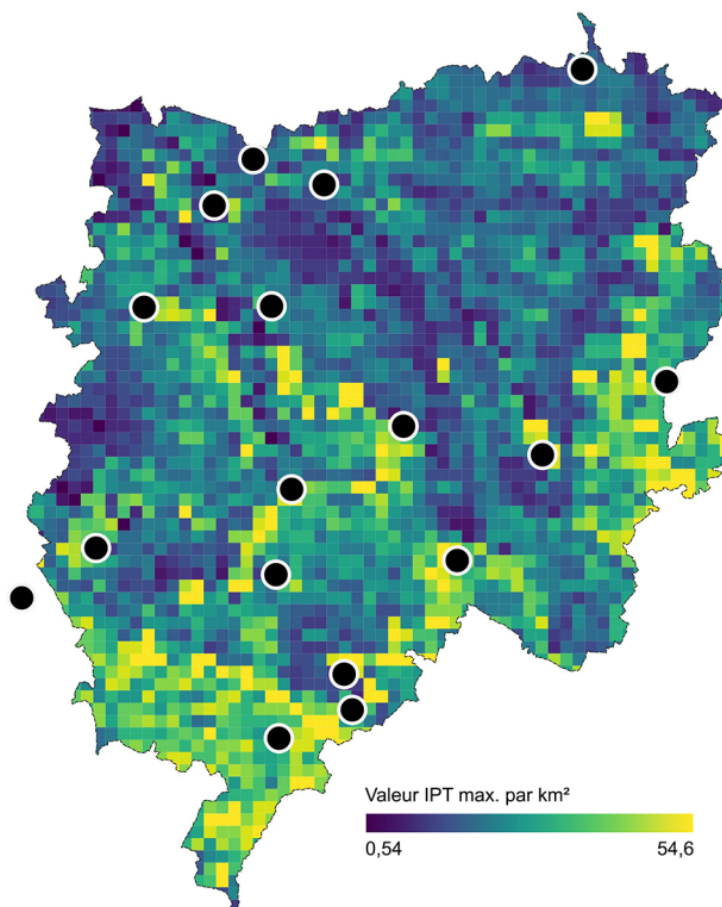
Les déterminants topographiques

Points remarquables : l'indice de proéminence topographique

- 28 L'indice de proéminence topographique (IPT), calculé dans un rayon de 500 m autour de chaque point, a été mobilisé afin d'évaluer si les agglomérations présentent une implantation privilégiée dans la microtopographie locale². Pour chaque site, seule la valeur maximale d'IPT a été retenue, les valeurs moyennes et médianes tendant mécaniquement vers zéro en raison de la distribution quasi symétrique des altitudes autour d'un point (un effet classique lorsque l'indice est calculé dans des paysages faiblement contrastés).
- 29 Les résultats indiquent néanmoins une légère tendance : les habitats groupés attestés de la *civitas* d'Angoulême affichent une valeur moyenne d'IPT maximal plus élevée (21,99) que tous les habitats groupés de la *civitas* (17,98), les sites des cités voisines (15,74) ou les points aléatoires (14,07). Cette hiérarchie, bien que très modérée, suggère que les habitats groupés s'implantent préférentiellement à proximité immédiate de zones topographiquement plus marquées – rebords de plateaux, ruptures de pente ou légers interfluves – plutôt qu'au cœur des secteurs les plus plans.
- 30 La cartographie de la répartition de l'IPT maximal par km² confirme cette tendance (cf. Figure 10). Les sites se situent fréquemment à proximité de « noyaux » locaux de contrastes topographiques (zones

en jaune sur la carte), même lorsque ces contrastes restent modestes à l'échelle régionale. À l'inverse, les secteurs présentant des valeurs d'IPT faibles ou homogènes, notamment dans le quart nord-est de la civitas, correspondent en grande partie à des zones dépourvues d'habitat groupé. Ainsi, bien que l'IPT ne constitue pas un déterminant exclusif de l'implantation, il apparaît que les sites évitent globalement les secteurs les plus uniformes au profit de zones où la microtopographie offre un minimum de relief. Il est à noter que les zones à IPT élevé correspondent en partie aux rebords des vallées fluviales. Or, comme cela a été montré précédemment, la proximité du réseau hydrographique constitue un facteur déterminant dans l'implantation des habitats groupés. Il est donc possible que la distribution des sites résulte davantage de cette autre caractéristique du territoire.

Figure 10 : IPT maximum par km².



- 31 Sur le plan méthodologique, il conviendrait d'affiner cette analyse, non pas en sélectionnant l'IPT maximale dans un rayon autour des sites, mais depuis la position la plus élevée à l'intérieur de l'emprise réelle de chaque habitat groupé, y compris les sites des civitates voisines pour comparaison. Cette approche demeure toutefois difficile à mettre en œuvre : l'emprise précise des agglomérations n'est pas toujours connue, et un tel traitement nécessiterait un travail manuel important et chronophage.

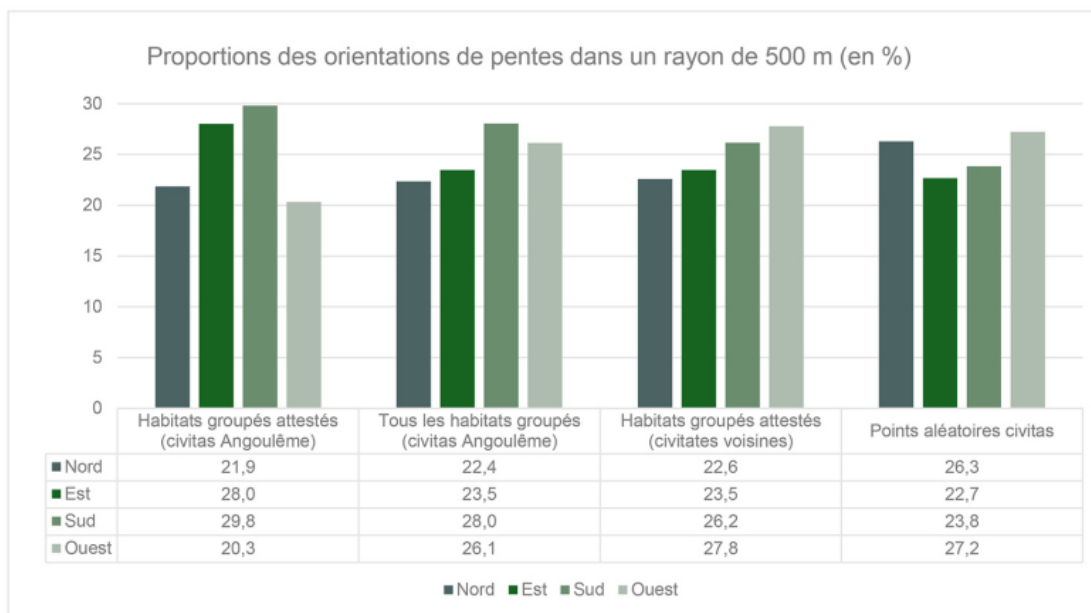
Voir et être vu : l'indice de visibilité

- 32 L'analyse des indices de visibilité maximum par site ne met en évidence aucun rôle déterminant dans leur implantation. Les valeurs obtenues restent proches de celles des points aléatoires, aucune tendance nette ne se dégage en faveur d'un facteur systématique de positions dominantes ou largement visibles. Ce résultat contraste avec certaines études menées en contexte de moyenne ou haute montagne, où la topographie accentuée permet d'identifier plus clairement des stratégies d'implantation liées au contrôle visuel du territoire. Dans le cas présent, le relief plus modéré limite probablement l'influence potentielle de la visibilité sur la structuration du réseau d'habitats groupés. Cette absence de corrélation forte invite surtout à considérer la visibilité comme un facteur secondaire, non discriminant.

Orientation des pentes : un critère secondaire

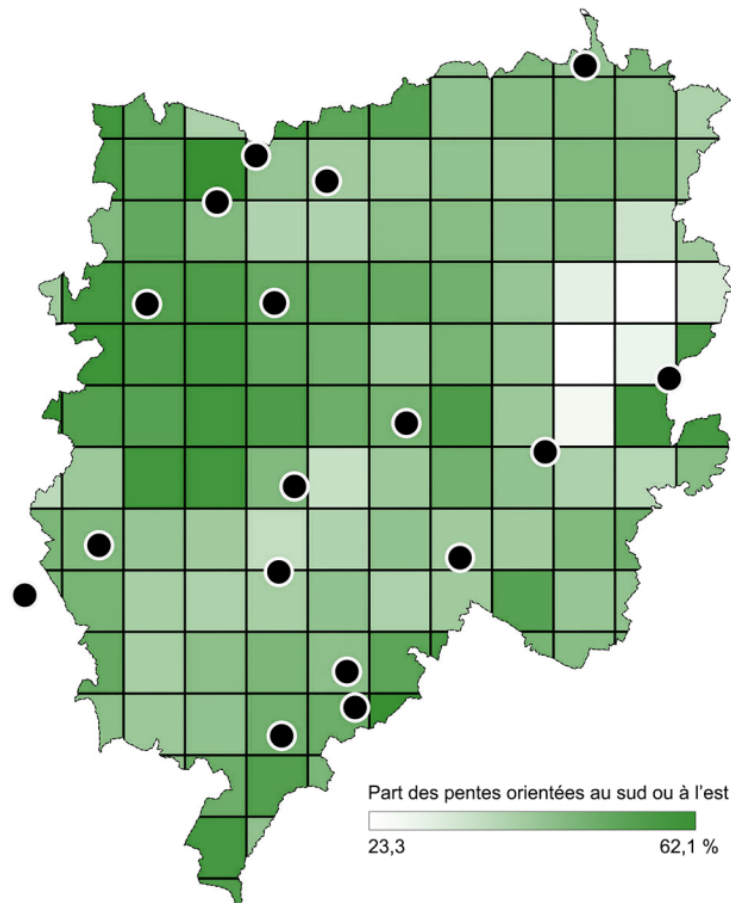
- 33 L'analyse de l'orientation des pentes autour des agglomérations antiques (rayon de 500 m) ne révèle pas d'archétype marqué. Les sites certains et probables de la *civitas* d'Angoulême présentent une légère tendance à s'implanter sur des pentes orientées vers le sud ou l'est, orientations bénéficiant d'un ensoleillement plus favorable (cf. Figure 11). Toutefois, ces variations restent modestes et les sites des cités voisines présentent une distribution comparable.

Figure 11 : Répartition des surfaces de pente par orientation aux point cardinaux.



- 34 Fait notable, les points aléatoires montrent une distribution légèrement différente, avec une part plus importante de pentes orientées au nord et à l'ouest. Si cela suggère une éviction modérée des expositions les moins favorables, l'écart demeure faible et ne peut être interprété comme un déterminant majeur de l'implantation. On peut également noter que les orientations sud et est offrent une meilleure protection face aux vents dominants d'ouest, ce qui pourrait constituer un facteur secondaire, bien que difficile à isoler statistiquement. L'orientation des pentes ne semble donc pas constituer un facteur discriminant fort dans la localisation des agglomérations antiques à l'échelle de la zone d'étude.
- 35 Il peut également être relevé que la partie centre-est de la *civitas* présente, de manière générale, des pentes légèrement moins orientées vers le sud ou l'est (cf. Figure 12). Ce facteur pourrait venir se cumuler aux déterminants plus structurants déjà identifiés – en particulier la moindre qualité agronomique des sols ou l'éloignement des réseaux hydrographique et viaire. Toutefois, l'ampleur des écarts reste modeste et ne saurait, à elle seule, expliquer l'absence d'habitats groupés dans ces secteurs ; il s'agit plutôt d'un élément supplémentaire allant dans le même sens que les contraintes majeures.

Figure 12 : Part des surfaces dont la pente est orientée à l'est ou au sud par carré de 25 km².



Continuité ou recomposition territoriale

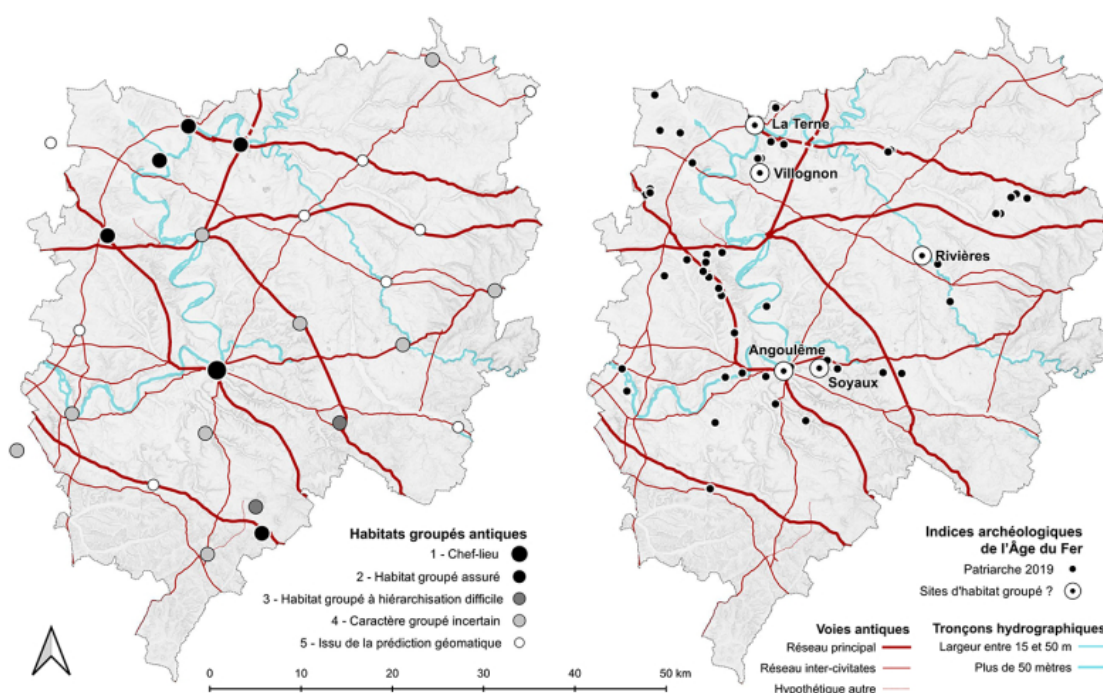
Persistance de certains pôles pré-romains

- 36 Parmi les sites attestés du corpus, seuls deux offrent des indices d'occupation antérieure à la période romaine. À Angoulême, plusieurs découvertes attribuables à l'âge du Fer, dont un fossé défensif, suggèrent la possibilité d'un habitat aggloméré précoce, sans toutefois permettre d'en préciser la nature ou l'étendue (Boulestin *et al.*, 2009). Le site de La Terne a, quant à lui, livré les vestiges d'une fortifi-

cation, comblée au début du ier siècle apr. J.-C. mais vraisemblablement plus ancienne, accompagnée de découvertes ponctuelles de mobilier de l'âge du Fer (Peignot, 2021 ; 2024). La présence de cette structure défensive laisse envisager l'existence d'un habitat groupé protohistorique. En l'état actuel des recherches, ces deux exemples sont les seuls éléments, encore incertains, d'une possible continuité d'occupation agglomérée antérieure à la période romaine.

- 37 Cette rareté de pérennisation est d'autant plus évidente lorsqu'est fait l'inventaire des sites agglomérés abandonnés durant l'âge du Fer. Quatre sites ne portent en effet pas de traces de continuité d'occupation durant l'Antiquité ni même de réoccupation (cf. Figure 13). Le site du Châtelard à Rivières a livré des foyers et fours domestiques de La Tène ancienne situés à l'intérieur d'un rempart contemporain ou antérieur (Kerouanton, 2009). Les dernières couches d'occupation sont datées du début de La Tène moyenne. À Soyaux, au camp de Recoux, un éperon barré du Néolithique aurait été occupé jusqu'à l'âge du Fer (Kerouanton et Boulestin, 2020). À Villognon, le site de La Brangerie a livré un groupe d'habitats datables de La Tène ancienne et moyenne (Pueyo *et al.*, 2013).

Figure 13 : Confrontation du corpus d'habitats groupés antiques à gauche avec les sites archéologiques de l'Âge du Fer à droite.



Le cas des Bouchauds

- 38 À l'inverse, le site des Bouchauds n'a, pour l'heure, livré qu'un mobilier protohistorique trop peu abondant pour étayer l'hypothèse d'une occupation agglomérée antérieure à la période romaine. L'état actuel des découvertes suggère plutôt une mise en place du programme monumental au cours du ier siècle apr. J.-C., sans ancrage protohistorique clairement identifié. Le développement du site pourrait en revanche être lié à l'aménagement de la via Agrippa – dont la création, à la fin du ier siècle av. J.-C., introduit un axe de circulation majeur dans la région. La proximité immédiate de cette voie impériale a très probablement contribué à structurer et dynamiser l'économie locale, favorisant ainsi l'essor de l'habitat groupé.
- 39 Dès lors, il convient de s'interroger sur le rôle qu'a joué le renouvellement du réseau viaire durant l'Antiquité dans la pérennisation des habitats groupés à l'échelle du territoire. On l'a vu, une part modérée des sites du corpus est issue de sites gaulois et une majorité des sites gaulois est abandonnée. Ce délaissement pourrait s'expliquer par une adaptation du réseau d'agglomérations de la zone d'étude au réseau plus large qui le supporte. Cette adaptation a par exemple été bien mise en évidence dans la *civitas* des Bituriges Cubes, où le réseau de voies est en partie déployé différemment durant le Haut-Empire avec notamment la nouvelle importance de l'axe Tours-Autun (Gandini et Girond, 2021). Cette adaptation est de fait attestée chez les Éduens avec le cas bien connu d'Augustodunum (Autun) héritant du rôle de chef-lieu de Bibracte (Kasprzyk et Nouvel, 2011 : 36-38).

Conclusion

- 40 L'analyse croisée des données environnementales, topographiques et historiographiques montre que la répartition actuelle des habitats groupés antiques dans la *civitas* d'Angoulême résulte à la fois d'une réalité antique structurante – en partie héritée de dynamiques protohistoriques – et de la transmission du savoir archéologique. La superposition de ces deux logiques aboutit à une carte où les concentrations d'agglomérations reflètent simultanément les choix d'implantation opérés durant l'Antiquité et les effets cumulatifs des conditions de leur découverte. Ainsi, une partie du biais historiographique pour-

rait paradoxalement trouver son origine dans les mêmes facteurs qui avaient conditionné l'implantation antique : tels que l'accessibilité ou l'attractivité économique locale.

- 41 Concernant les variables testées qui n'apparaissent pas significatives au sein de la zone d'étude – notamment la visibilité ou l'orientation des pentes – leur faible influence semble pouvoir s'expliquer par la faible variabilité topographique du territoire. Contrairement à des régions plus contrastées, comme certaines marges du Massif central étudiées dans d'autres travaux, la *civitas* d'Angoulême reste un territoire au relief modéré, ce qui limite l'effet discriminant de ces paramètres.
- 42 Ces résultats invitent à envisager de nouvelles pistes méthodologiques. La compréhension fine de la structuration du peuplement antique passe par la construction de modèles spatiaux intégrant explicitement les biais de découverte – en particulier ceux liés aux ZPPA, à la pression d'aménagement ou aux traditions de recherche – ainsi que les variables environnementales robustes mises en évidence. Dans cette perspective, l'élaboration de cartes de fiabilité et de confiance documentaire, à l'image de travaux déjà menés (Oštir *et al.*, 2007 ; Saligny *et al.*, 2008), constituerait un outil puissant pour réévaluer, compléter ou nuancer la carte du peuplement antique de la région, tout en guidant les futures opérations de terrain.

BIBLIOGRAPHY

BABINET DE RENCOGNE G., 1870, « Communication à la séance du mercredi 9 mars 1870 », *Bulletin de la Société d'Archéologie et de l'Histoire de la Charente*, 4e série, t. 7, p. XXXIV.

BAIGL J. P., 1993, *Palais de justice, Angoulême. 1^{re} phase*, Tome I et Tome II, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

BAIZE D. et Girard M. C., 2009, *Référentiel pédologique 2008*, Versailles : Éditions Quæ.

BARET F., 2022, *Origines de la ville dans le Massif central : les agglomérations antiques*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais.

BEDON R., 1999, *Les villes des trois Gaules : de César à Néron : dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris : Picard.

BÉNARD J., 1994, *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*, Besançon : Université de Besançon, coll. « Annales

littéraires de l'Université de Besançon Série Archéologie ».

BITTANTE L., 2024, *Défis et optimisation des Zones de Présomption de Prescription Archéologique dans l'aménagement du territoire*, mémoire de Master, CY Cergy Paris Université.

BOUCHET E., 2015, *Prospection aérienne et pédestre sur le département de la Charente – 2015*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2017, *Prospection aérienne et pédestre sur le département de la Charente – 2017*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2018, *Prospection aérienne et pédestre sur les départements de la Charente et des Deux-Sèvres – 2018*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

—, 2021, *Prospection aérienne et pédestre sur le département de la Charente – 2021*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

BOULESTIN B., DUCONGÉ S., GOMEZ DE SOTO J. et MARCHADIER E., 2009, « Iculisma gauloise : les occupations de l'âge du Fer sur le plateau d'Angoulême (Charente)/Gaulish Iculisma : Iron Age occupation on the plateau of Angoulême (Charente) », *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, vol. 35, no 1, p. 405-412.

BUISSON J.-F., 1989, *Ilot Chabrefy, sauvetage programmé*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

BUISSON J.-F. et GOMEZ DE SOTO J., 2002, « Les "Écolimiens", les Santons et les autres. De l'identité de l'Angoumois celtique et gallo-romain, ou de l'usage contemporain des traditions érudites

erronées. », dans D. GARCIA et F. VERDAN (éd.), *Territoires celtiques : espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Paris, : Errance, p. 256-260.

CARPENTIER L., 2022, *Saint-Cybardeaux (16) – Sanctuaire des Bouchauds, rapport de fouille 2022*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

CRIBELLIER C., 2016, « Éléments de synthèse pour appréhender les agglomérations secondaires antiques en région Centre Val-de-Loire : origines, évolutions, caractéristiques et fonctions », dans *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire : 106 notices archéologiques et synthèse*, vol. 3, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, coll. « Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire » p. 23-71.

DASSIÉ J., 1998, « Métrique des voies antiques, version archivée du 12/02/2014 » (en ligne). URL : <https://web.archive.org/web/20140212225819/http://www.archaero.com/archeo167.htm>. Consulté le 10/01/2026.

DESBORDES J.-M., 2010, *Voies romaines en Gaule : la traversée du Limousin, tracés, fonctions, chronologie, typologies, destinations*, Limoges, Pessac : Archéologie en LIMOUSIN, Fédération Aquitania, (Travaux d'archéologie limousine, suppl. 8 ; Aquitania, suppl. 19).

ERNAUX P., 1989, *Ilot Chabrefy, Angoulême*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

- GANDINI C. et GIRONDE S., 2021, « Circuler dans la civitas des Bituriges Cubes : liaisons politiques, économiques et religieuses », dans C. Raynaud (éd.), *Actes du colloque Voies, réseaux, paysages en Gaule, colloque en hommage à Jean-Luc Fiches (Pont-du-Gard, juin 2016)*, suppl. 49, Montpellier : Éditions de l'Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, p. 251-272.
- HOUSSE R., 2020, *Territorialité et fortifications entre la côte pacifique et l'Altiplano méridional andin à l'Intermédiaire Récent (1100-1450 apr. J.-C.)*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- KEROUANTON I., 2009, « Rivières, La Châtelard (Charente) : un site de hauteur fortifié protohistorique », dans *Les Gaulois entre Loire et Dordogne : actes du XXXIe colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du fer, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F)*, t. 1, Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises, coll. « Mémoire – Société de recherches archéologiques de Chauvigny », p. 113-119.
- KEROUANTON I. et BOULESTIN B., 2020, « Au pied du Camp de Recoux, le Champ des Rochers à Soyaux (Charente) : de l'occupation néolithique au complexe funéraire et/ou cultuel de la fin de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer », *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol. 117, p. 103-132.
- MARION Y., TASSAUX F. et THIERRY F., 1992, « Le sanctuaire gallo-romain des Bouchauds (Charente) », *Aquitania : une revue inter-régionale d'archéologie*, n° 10, p. 145-194.
- MICHON J.-H., 1844, *Statistique monumentale de la Charente*, Angoulême : Imprimerie Ducessois.
- MONTIGNY A., SELLAMI F. et VEQUAUD B., 2011, *LGV SEA 1 – Phase 28 PK 10,5 – PK 18,1, Bignac, Saint-Génis-d'Hiersac, Marsac, Asnière-sur-Nouère, Charente (16) : Rapport de diagnostic*, L'Isle d'Espagnac : Inrap LGV SEA.
- MONTIGNY A., GUITTON D., TEXIER P. et COUTUREAU M., 2022, *Jardin nord de la cathédrale*, Angoulême : Rapport de diagnostic, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine, INRAP.
- NÜSSLEIN A., 2018, *Les campagnes entre Moselle et Rhin dans l'Antiquité : dynamiques du peuplement du I^{er} s. av. J.-C. au V^e s. ap. J.-C.*, Association pour la valorisation de l'archéologie du Grand Est.
- OŠTIR K., KOKALJ Z. et NUNINGER L., 2007, « Confidence maps : a tool to evaluate data's relevance in spatial analysis », dans *Layers of Perception. Proceedings of the 35th Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology Conference* (en ligne), Berlin, Allemagne, p. 272-277.
- PEIGNOT S., 2020, *Le site de La Terne (communes de Luxé et Fouqueure, Charente), une agglomération antique du territoire santón*, mémoire de Master en Archéologie des périodes historiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- , 2021, *Luxé, La Terne 2021 – Rapport de sondage – Fossé défensif*, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.
- , 2024, *Luxé, La Terne 2023 – Rapport de fouille et prospection géophysique –*

Fanum des Chênes, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine.

PIVETEAU J., 1954, « Voies antiques de la Charente », *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 33-56.

—, 1968, « Les deux séries de voies romaines de la Charente », *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 101-107.

PUEYO C., BARDOT X. et DIOT E., 2013, LGV SEA – Villognon « la Brangerie », rapport d'opération, Poitiers : D.R.A.C. de Nouvelle-Aquitaine, Inrap LGV SEA.

REIBLE M., SIMONNAUD R., 1975, *Mansle antique*, Mansle.

REVERT N., 2017, *The Roman Settlement Pattern of the Somme : Site Location Analysis and Predictive Modelling* (en ligne), mémoire de Master, University of Leiden.

SALIGNY L., NUNINGER L., OŠTIR K., POIRIER N., FOVET É., GANDINI C., GAUTHIER E., KOKALJ Z. et TOLLE F., 2008, « Models and tools for territorial

dynamic studies. Spatial dynamics of settlement patterns and natural resources: towards an integrated analysis over a long term, from Prehistory to the Middle Ages », dans 7 *Millennia of Territorial Dynamics Settlement Pattern, Production and Trades from the Neolithic to Middle Ages*. (en ligne), colloque ArchæDyn, 23-25 juin 2008, Dijon, France, p. 25-44.

TASSAUX F., 1994, « Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : Morphologie et réseaux », dans J.-P. Petit et M. Mangin (dir.), *Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim et Bitche (Moselle), 21, 22, 23 et 24 octobre 1992*, Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germains et l'Occident romain, Paris, Errance, coll. « Archéologie aujourd'hui », p. 293.

VERNOU Ch., VERNOU-MAGISTER C. et GOMEZ DE SOTO J., 1993, *Carte archéologique de la Gaule : La Charente* (16), Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de la Culture.

NOTES

1 La *civitas* est considérée comme le territoire d'un peuple durant l'Antiquité.

2 L'IPT est avant tout un bon indicateur de l'importance d'un relief dans son environnement en se basant sur la différence à la moyenne de l'altitude (voir notamment son utilisation dans le cadre de fortifications précolombiennes dans Housse [2020 : 190]).

ABSTRACTS

Français

Cet article analyse la répartition spatiale des habitats groupés antiques au sein de la *civitas* d'Angoulême. L'étude interroge le déséquilibre observé entre un secteur occidental densément occupé et un quart nord-est apparemment délaissé. À travers une approche pluridisciplinaire, l'autrice confronte les données environnementales, topographiques et historiographiques. L'analyse spatiale démontre que l'implantation des agglomérations est fortement corrélée à la proximité des réseaux viaires et hydrographiques, ainsi qu'à la qualité agronomique des sols. À l'inverse, des facteurs comme la visibilité ou l'orientation des pentes s'avèrent peu discriminants en raison du relief modéré de la région. L'article souligne également un biais de recherche important : la rareté des découvertes dans certains secteurs pourrait s'expliquer par une faible pression d'aménagement contemporain et une protection institutionnelle (ZPPA) concentrée sur les sites déjà connus. Enfin, la continuité d'occupation depuis l'âge du Fer apparaît limitée, suggérant une recomposition du réseau urbain sous l'influence des nouveaux axes romains.

English

This article examines the spatial distribution of Roman grouped settlements within the *civitas* of Angoulême. The study addresses the visible contrast between the densely populated western areas and the seemingly empty north-eastern quadrant. Using a multidisciplinary approach, the author evaluates environmental, topographic, and historiographical data. Spatial analysis reveals that settlement locations were primarily driven by proximity to road and river networks and high soil fertility. Conversely, factors such as visibility or slope orientation had minimal impact due to the region's moderate topography. A significant finding highlights historiographical bias: the lack of sites in certain areas may result from limited modern land development and institutional protection (ZPPA) focused on previously documented locations. Lastly, the limited evidence of continuity from the Iron Age suggests a restructuring of the settlement network, heavily influenced by the emergence of the Roman imperial road system.

INDEX

Mots-clés

habitat groupé, Angoumois, analyse spatiale, géomatique, archéologie préventive, Antiquité, réseau viaire, SIG

Keywords

grouped settlement, Angoumois, spatial analysis, geomatics, preventive archaeology, Antiquity, road network, GIS

AUTHOR

Sasha Peignot

(Ausonius – UMR 5607, Université Bordeaux Montaigne)

Sasha Peignot est doctorante en sciences archéologiques au sein du laboratoire Ausonius (UMR 5607), rattaché à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac, France). Sous la direction d'Alain Bouet, sa thèse s'intitule « Méthodes géomatiques de prédiction et de caractérisation des sites d'habitat groupé antiques : le cas des agglomérations romaines et de leur environnement dans la *civitas* d'Angoulême ». Spécialiste en géomatique, elle modélise les dynamiques d'occupation des agglomérations romaines dans le centre-ouest de la France. Elle contribue également au projet DAP (*Dadan Archaeological Project*, CNRS ; Arabie Saoudite) en codirigeant la prospection de la nécropole rupestre du site, témoignant de son expertise dans la gestion et l'interopérabilité des données de terrain par SIG. Responsable de fouille programmée à La Terne (Charente), elle a aussi dirigé ou co-dirigé plusieurs opérations de terrain en préventif notamment à Périgueux (Dordogne) dans le cadre de son contrat CIFRE avec l'entreprise Éveha. ORCID : <https://orcid.org/0009-0008-8119-6733>.

Entre opportunités et contraintes : les effets ambivalents de l'attractivité des territoires

Les circulations et échanges entre la Nouvelle-Calédonie et la République populaire de Chine dans le cadre de l'industrie nickélifère. Une recontextualisation de l'attractivité du nickel

Circulations and Exchanges Between New Caledonia and People's Republic of China in the Nickel Industry. A New Contextualization of the Nickel's Attractiveness

Noémie Marques-Verhille

OUTLINE

Naissance et structuration de la filière nickel

- Les premiers développements de l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie

- La structuration actuelle de la filière nickel

- La filière nickel et les exportations en Nouvelle-Calédonie

Les circulations humaines de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie aux XIX^e et XX^e siècles

- L'industrie minière, une source d'importantes mobilités des travailleurs originaires d'Asie au cours du XIX^e siècle

- Peut-on parler d'une réelle contribution des travailleurs chinois à

- l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie ?

Hong Kong et Macao, deux intermédiaires des circulations humaines et marchandes entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au milieu du XX^e siècle

Les conséquences de la crise du nickel et des tensions en Nouvelle-Calédonie

Le nickel au cœur des enjeux internationaux contemporains

- Le nickel calédonien au prisme des enjeux environnementaux

- Le nickel, désormais au cœur des enjeux de souveraineté énergétique

- Des risques croissants d'ingérence chinoise au cœur de la crise du nickel ?

- Une attractivité à relativiser

Conclusion

TEXT

¹ En Nouvelle-Calédonie, l'importance des ressources minérales présentes dans le sol a conduit au développement d'activités

d'extraction, ainsi qu'à la structuration de ce que l'on nomme aujourd'hui la « filière nickel ». Or, depuis ces quinze dernières années, on souligne de manière récurrente que l'abondance de cette ressource fait de la Nouvelle-Calédonie un objet de convoitise, voire de prédation, de la part de certaines puissances étrangères. Ce qui oblige le gouvernement français et les autorités locales à se montrer vigilants quant aux tentatives de pénétration extérieures. Dans ce contexte, certains éditoriaux de la presse internationale ont mis en avant l'attrait particulier de la République populaire de Chine (RPC) pour le nickel calédonien. Un intérêt manifeste, qui s'explique d'abord par son importante consommation de ce minerai, en moyenne 60 % de la demande mondiale en nickel entre 2020 et 2024 (IEA, 2025 : 131), mais qui se justifie aussi par la mainmise de la Chine populaire¹ sur les capacités mondiales de production dans ce secteur. En tant que premier producteur mondial d'acier inoxydable et de batteries électriques, la RPC a besoin d'un approvisionnement constant en nickel, dont elle ne dispose que de manière limitée dans son sous-sol. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement chinois s'intéresse au nickel de Nouvelle-Calédonie, dont on estime que les réserves s'élèvent aujourd'hui à 7,1 millions de tonnes (*United States Geological Survey* [USGS], 2026 : 133). Cet article suggère par conséquent une analyse du territoire tel que défini par le géographe Hervé Brédif (2021 : 153-157), en tant qu'élément constitutif d'un réseau économique et financier mondialisé, toujours plus interdépendant et connecté. Il s'intéressera à la Collectivité d'Outre-mer (COM) à statut particulier de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'à ses liens avec le nickel, dans une perspective historique, voire géohistorique (Grataloup, 2023), ramenée jusqu'au temps présent. Pour ce faire, cet article articulera la notion de territoire autour de l'enjeu de l'attractivité. C'est-à-dire la capacité de cet espace à valoriser ses atouts, mais aussi à attirer, dans une logique de compétitivité. Par le biais d'une analyse des circulations humaines et marchandes directement liées à l'industrie nickélifère depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, il sera mis en évidence que les rapports entretenus par la Chine et la Nouvelle-Calédonie dans le contexte de leurs échanges liés au nickel peuvent être perçus sous une perspective dépassant les convoitises d'ordre économique. Car contrairement à ce que l'on pourrait envisager, l'intérêt chinois pour le nickel calédonien, de même que les échanges suscités par ce minerai entre la Chine et la Nouvelle-Calédonie n'ont rien de

nouveau. Cet article rappellera que le développement de l'industrie calédonienne du nickel a engendré des circulations humaines au cours de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle, parmi lesquelles des travailleurs chinois recrutés pour travailler dans les mines de l'archipel, bien que ceux-ci soient peu nombreux. En outre, il signalera qu'en tant qu'objet marchand, le nickel est également à l'origine de circulations économiques entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au cours du ^{xx}^e siècle, et ce avant même l'établissement de liens diplomatiques entre la France et la RPC en 1964. Enfin, cet article tentera de mettre en évidence que désormais, l'attractivité du nickel calédonien, de même que l'intérêt réel de la RPC pour celui-ci, doivent être nuancés et replacés au cœur d'enjeux contemporains plus larges. Car en réalité, la principale source d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, à savoir le nickel, fait aujourd'hui de cet archipel un dommage collatéral de la politique d'expansion de la RPC dans le secteur minier.

Naissance et structuration de la filière nickel

Les premiers développements de l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie

- 2 En 1853, au moment de la prise de possession de l'île de Grande Terre, située dans l'archipel calédonien, les autorités françaises découvrent que l'île s'avère riche en différents minerais. Néanmoins, en Nouvelle-Calédonie, seul le nickel sera exploité en continu de 1874 à nos jours. Avant 1874, les principales mines de nickel européennes se trouvent en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, ou encore en Suède et en Norvège (Bencivengo, 2014 : 29-30). À cet ensemble viennent s'ajouter les mines situées en dehors de l'Europe, à savoir celles des États-Unis et du Canada. Ainsi, lorsque l'exploitation des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie démarre dans les années 1870, elle est reliée à l'histoire pénitentiaire. En effet, entre 1864 et 1897, la France envoie des condamnés dans l'archipel, qui serviront notamment de main-d'œuvre pour le développement de l'industrie du

nickel. Dans les travaux qu'il a consacré à la naissance de cette industrie, Yann Bencivengo, historien spécialiste de l'histoire du nickel calédonien, souligne ainsi que la Nouvelle-Calédonie est le premier producteur mondial de nickel dans les années 1880 et ne sera dépassé qu'à partir de 1895 par l'industrie minière canadienne (Bencivengo, 2023 : 59).

La structuration actuelle de la filière nickel

- 3 À l'échelle locale, cette industrie est aujourd'hui composée par les « petits mineurs », exploitants du minerai sans activité métallurgique qui extraient le minerai et l'exportent, ainsi que par les grands exploitants qui associent à l'extraction une activité métallurgique de transformation du minerai. Ensemble, ils forment la filière nickel de Nouvelle-Calédonie. Parmi les « petits mineurs », qui se sont progressivement installés dans la Collectivité, on trouve les entreprises la *Société des Mines de la Tontouta*, *Nickel Mining Company* (NMC), *Mai Kouaoua Mine* et la *Société Minière Georges Montagnat*. Tandis que du côté des grandes entreprises exploitantes on trouve notamment la *Société Le Nickel* (SLN) et la *Prony Resources New Caledonia* (PRNC). L'entreprise *Koniambo Nickel SAS* (KNS) ayant été placée en sommeil en 2024 par Glencore, son actionnaire majoritaire, il ne reste aujourd'hui que deux grands exploitants en Nouvelle-Calédonie. Signalons qu'à cet ensemble viennent également s'ajouter les modèles d'usines *offshore*, comme c'est le cas notamment de la *Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée* (SNNC), dont l'usine basée en Corée du Sud effectue la transformation en ferronickel du minerai extrait par les mines de la NMC. Au cœur de cette industrie, la SLN tient une place prépondérante depuis sa création en 1880 et s'impose rapidement comme un important exportateur disposant d'une filière métallurgique, lui permettant de dominer durablement l'industrie minière calédonienne. La SLN entretient par conséquent un rapport historique avec la Nouvelle-Calédonie, contrairement aux sociétés KNS et PRNC qui sont deux structures internationales s'étant implantées au nord et au sud de l'île de Grande Terre à partir des années 2010.

La filière nickel et les exportations en Nouvelle-Calédonie

4 Aujourd’hui, le « métal du diable » constitue l’essentiel de l’attractivité de la Nouvelle-Calédonie et sa principale source d’exportations, les produits de l’activité du nickel (minerai de nickel, mattes, ferroni-ckels, etc.) représentant 88,3 % de ses exportations en 2024. Une situation qui place l’archipel dans un contexte de forte dépendance économique à l’égard de l’industrie du nickel.

Tableau 1 : La répartition des exportations de la Nouvelle-Calédonie entre 2022 et 2024²

Produits exportés	Volume – Export et Re-export (en tonnes)			Valeur- Export et Re-export (en million de F.CFP)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Produits de l’activité du nickel	7 685 556	7 636 082	4 810 599	280 149	223 037	121 924
Produits de la mer et de l’aquaculture	1 506	1 124	1 450	1 601	1 617	2 025
Produits de la terre et de l’élevage	164	1 080	922	53	159	136
Produits du règne animal ou végétal, vivants	9	5	6	24	20	18
Huiles essentielles	10	7	8	670	464	515
Autres produits	22 613	43 754	53 474	7 317	9 392	13 450

Les circulations humaines de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles

L'industrie minière, une source d'importantes mobilités des travailleurs originaires d'Asie au cours du ^{xix}^e siècle

- 5 À partir du milieu du ^{xix}^e siècle, on constate la présence de travailleurs chinois dans l'ensemble de l'océan Pacifique. À Hawaii, les autorités américaines recrutent des coolies originaires de la province du Guangdong afin de travailler dans les plantations sucrières. Des travailleurs chinois de la province du Fujian sont recrutés dans les années 1840 en tant que main-d'œuvre en Australie, pour les mines d'or dans l'État du Victoria et en Nouvelle-Galles du Sud. On recrute également une main-d'œuvre originaire du Guangdong dès les années 1860 pour travailler dans les mines néo-zélandaises, notamment à Dunedin. En ce qui concerne spécifiquement le Pacifique insulaire, la main-d'œuvre chinoise recrutée durant la seconde moitié du ^{xix}^e siècle est employée dans les plantations ainsi que dans les mines, afin de compenser la pénurie récurrente de main-d'œuvre à l'échelle locale (Marques-Verhille, 2025a : 50-54).
- 6 À cette même période, l'industrie minière de Nouvelle-Calédonie emploie de nombreux travailleurs que l'on recrute principalement en Asie. Les travaux de Tadao Kobayashi (1992) ont souligné l'importance des migrations de la main d'œuvre japonaise, recrutée afin de travailler dans les mines calédoniennes à partir 1892, et notamment à Thio. À différentes reprises, on fait aussi appel à une main-d'œuvre locale, issue du Pacifique. C'est ainsi que la SLN recrute des travailleurs néo-hébridais en 1882 pour travailler dans ses mines (Bencivengo, *op. cit.* : 61). Néanmoins, le recrutement de travailleurs issus du Pacifique s'avère difficile et peu conséquent, c'est pourquoi une main-d'œuvre étrangère, principalement d'origine asia-

tique, disponible en grand nombre et à bas coût, est largement favorisée lors des campagnes de recrutement.

Peut-on parler d'une réelle contribution des travailleurs chinois à l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie ?

- 7 À différentes reprises entre le ^{xix}^e et le ^{xx}^e siècle, on fait appel à une main-d'œuvre chinoise, ou d'origine chinoise, en Nouvelle-Calédonie pour le secteur minier. Bien entendu, l'ampleur du phénomène est moins significative que le recrutement en grand nombre de travailleurs japonais à Thio. Par ailleurs, il faut signaler que la contribution des travailleurs chinois dans l'industrie du nickel est très inégale entre le ^{xix}^e et le ^{xx}^e siècle. En 1884, la SLN recrute 166 travailleurs chinois engagés pour 5 ans (Angleviel, 2000 : 76). On constate également l'échec de la tentative de recrutement d'une nouvelle main-d'œuvre chinoise au cours des années suivantes. Bencivengo (2012 : 216-217) rappelle ainsi les difficiles mois de prospection de Maurice Bigillion, un représentant de la SLN, chargé de se rendre en Asie afin d'y trouver de nouveaux travailleurs pour les mines calédoniennes. Celui-ci passe par Hong Kong, Shanghai et Canton, mais ne parvient pas à recruter de travailleurs, car comme le signale l'historien :

Ce qui est possible pour une société anglaise ayant pignon sur rue dans un port chinois s'avère impossible pour un Français de passage qui veut emmener des coolies sous contrat dans un pays qu'ils ne connaissent pas. (*Ibid.*, 2012 : 216).

En 1891, la SLN fait alors appel à un ancien agent consulaire qui, au premier abord, semble obtenir de meilleurs résultats et reçoit l'accord du préfet du Shandong pour le recrutement de 2 000 à 2 500 travailleurs. Néanmoins, les autorités chinoises craignant des conditions de travail proches de celles des bagnards³, employés comme main-d'œuvre par cette industrie depuis plusieurs décennies, et que ce recrutement a vocation à remplacer, celles-ci augmentent progressivement leurs exigences afin de ne pas opposer un refus formel et direct à la demande de la SLN⁴. C'est ainsi que l'on se

tourne finalement vers le recrutement de travailleurs japonais. Il semble donc évident que la contribution des travailleurs chinois au ^{xix}^e siècle dans le secteur minier, et en particulier dans l'industrie du nickel, relève de l'anecdote.

- 8 Toutefois, il apparaît que l'apport des travailleurs chinois, ou d'origine chinoise, au ^{xx}^e siècle, bien qu'encore limité, s'avère plus conséquent. Il faut tout d'abord signaler la mise en place de restrictions au cours de la première moitié du ^{xx}^e siècle, visant à limiter la circulation de main-d'œuvre chinoise en Nouvelle-Calédonie, en raison des réticences des pouvoirs publics et des exploitants locaux, ce qui explique en partie l'absence de travailleurs chinois dans le secteur minier à cette date (Marques-Verhille, *op. cit.* : 162-166). Néanmoins, la situation évolue durant la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, en particulier dans le contexte « boom du nickel⁵ », allant de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1970. En effet, durant la seconde moitié du ^{xix}^e siècle, une importante communauté chinoise s'installe progressivement en Polynésie française, où elle se fixe définitivement vers les années 1920. Une première vague de naturalisation, minime et sélective, prend place à partir des années 1950. Mais ce n'est qu'en 1973, lorsque le droit du sol est étendu, que les membres de cette communauté accèdent massivement à la nationalité française (Marques-Verhille, 2025b). Parmi eux, ceux qui ont été naturalisés au cours des années 1950 à 1960 ont la possibilité de se déplacer entre les différents territoires français du Pacifique dès cette période. Certains décident donc de s'installer en Nouvelle-Calédonie durant la seconde moitié des années 1950, dans le contexte de la construction d'un important barrage hydraulique à Yaté, au sud de l'île de Grande Terre, inauguré en 1959, qui entraîne un recrutement conséquent de main-d'œuvre dès 1957. D'autres s'emploient dans des commerces locaux, ou ouvrent leurs propres commerces, voire se tournent vers l'industrie minière au moment du « boom du nickel » en se faisant engager dans les sociétés exploitantes locales. Ils incitent également d'autres membres de leur famille à venir s'installer en Nouvelle-Calédonie, notamment en raison de l'opportunité d'emplois représentée par le surplus d'activité généré par le secteur du nickel à cette période (*Id.*, 2025a : 159-160 et 348-349).

Hong Kong et Macao, deux intermédiaires des circulations humaines et marchandes entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au milieu du xx^e siècle

- 9 L'intérêt de la RPC pour le nickel de Nouvelle-Calédonie est fréquemment présenté comme un phénomène récent. Envisagé comme la suite logique de la montée en puissance de ce pays sur la scène internationale au cours du xx^e siècle, il est généralement associé aux besoins croissants de son industrie. Pourtant, s'il est vrai que la RPC est aujourd'hui le premier consommateur mondial de nickel, les manifestations récentes de son intérêt doivent être replacées dans une perspective historique plus large, permettant de nuancer cette affirmation. Dans ce contexte, l'exemple que constituent Macao et Hong Kong dans les échanges de nickel entre la RPC et la Nouvelle-Calédonie au milieu du xx^e siècle s'avère précieux afin d'opérer cette prise de recul.
- 10 Il faut tout d'abord rappeler que Hong Kong est cédée en 1842 par la dynastie des Qing aux Britanniques dans le cadre de la signature du traité de Nankin, tandis que la péninsule de Macao est officiellement cédée au Portugal suite à la signature du traité d'amitié et de commerce de 1887. Hong Kong n'est finalement rétrocédée à la RPC par le gouvernement britannique qu'au 1^{er} juillet 1997, tandis que Macao est rétrocédée le 20 décembre 1999. Pourtant, bien que leurs restitutions respectives n'interviennent qu'à la fin des années 1990, ces deux régions administratives spéciales ont longtemps joué un rôle d'intermédiaire en favorisant la mise en contact entre la Chine et le Pacifique insulaire.
- 11 En effet, Macao et Hong Kong constituent des réservoirs de main-d'œuvre auxquels font appel les puissances coloniales, ou du moins qu'elles sollicitent dans le cadre de l'exploitation minière au cours du xix^e siècle. En tant que territoire colonial britannique jusqu'en 1996, Hong Kong représente également un point d'entrée essentiel pour les circulations humaines et l'implantation des communautés chinoises

dans les territoires insulaires du Pacifique sous domination britannique, ou co-administrés par ce pays entre les ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles. Par ailleurs, il faut souligner que l'une comme l'autre, elles ont aussi joué un important rôle d'intermédiaire dans certaines négociations économiques entre la Chine populaire et les pays – ou territoires – du Pacifique insulaire avec lesquels le gouvernement chinois n'entretenait pas de relations diplomatiques officielles. Signalons par exemple qu'au cours du ^{xx}^e siècle, plusieurs compagnies maritimes basées à Hong Kong effectuent des allers-retours fréquents vers le Pacifique insulaire et contribuent à dynamiser la circulation de biens commerciaux entre la Chine et la région (Marques-Verhille, 2025a : 45-47).

- 12 Or, dans le cas spécifique des circulations de nickel, le rôle joué par Hong Kong et Macao s'avère tout aussi intéressant, puisque la Chine populaire établit des relations commerciales indirectes dans le Pacifique insulaire par leur truchement. En tant que territoire administré par le Portugal, Macao endosse en différentes occasions le rôle de commissionnaire afin de contribuer à l'approvisionnement de la Chine populaire en minerais auprès des États et territoires du Pacifique, y compris la Nouvelle-Calédonie (Gungwu, 2000 : 28, 115⁶). On constate par exemple que la Chine passe par l'intermédiaire de Macao pour s'approvisionner en nickel calédonien au début des années 1960, alors même que les liens diplomatiques ne sont pas encore officiellement établis entre la Chine populaire et la France. En raison d'un contexte de baisse de la demande japonaise au début des années 1960, les exportateurs calédoniens cherchent d'autres débouchés que le marché nippon⁷. C'est pourquoi, Georges Montagnat, exploitant minier à Ouaco, fait remonter au Haut-commissaire Marc Biros une demande d'exportation de près de 500 000 tonnes de nickel, reçue en mars 1963 et émanant de la société *Tai On Company* basée à Macao⁸. L'exploitant sollicite donc le haut-commissariat afin d'obtenir les licences d'exportations nécessaires pour répondre favorablement à cette transaction, puisqu'il est explicité dans la demande que le minerai est destiné à approvisionner le marché chinois. Une sollicitation comparable se produit par l'intermédiaire de Hong Kong, cette fois encore avant la mise en place de liens diplomatiques officiels entre les gouvernements chinois et français. Ainsi, en juillet 1963, l'Ambassade d'Albanie à Pékin transmet par l'intermédiaire de Hong Kong une demande relativement similaire à celle précédem-

ment exposée. Celle-ci sollicite la Chambre de commerce de Nouvelle-Calédonie concernant une demande d'exportation de 10 000 tonnes de nickel calédonien destinée à approvisionner la RPC⁹.

Les conséquences de la crise du nickel et des tensions en Nouvelle-Calédonie

13 Depuis les années 2010, l'industrie calédonienne du nickel traverse une importante crise en partie liée à la concurrence exercée par les grands producteurs internationaux, ce qui fragilise une économie locale tributaire des exportations liées à l'activité du nickel. Les Accords de Bercy et de Nouméa signés en 1998 ayant permis le transfert de la compétence concernant la propriété d'exploitation du sous-sol calédonien aux autorités de la Nouvelle-Calédonie, depuis cette date, c'est le gouvernement calédonien qui se charge de la gestion des politiques liées à l'activité extractive. En conséquence de quoi, celui-ci se voit contraint d'assumer la gestion des différentes crises traversées par la filière, de même que leur impact socio-économique. En 2023, la Nouvelle-Calédonie représentait 6,38 % de la production mondiale du nickel¹⁰. Un chiffre qui place cependant l'archipel loin derrière la production mondiale représentée par les trois premiers producteurs actuels, à savoir l'Indonésie, les Philippines et la Russie.

Tableau 2 : Estimation des réserves mondiales en nickel en 2025¹¹.

Pays producteurs par réserves estimées	Indonésie	Philippines	Russie	Nouvelle-Calédonie	Australie	Canada	Autres pays	TOTAL
Réserves estimées (en millions de tonnes)	62	4,8	8,3	7,1	25	2,2	>29,8	>140
Pourcentage représenté	44,28%	3,43%	5,93%	5,07%	17,86%	1,57%	>21,29%	/

Tableau 3 : Évolution de la production minière de nickel en 2022 et 2025
(en tonnes) ¹².

Pays producteurs par années de production	Indonésie	Philippines	Russie	Nouvelle- Calédonie	Australie	Canada
2022	1 580 000	345 000	222 000	200 000	155 000	143 000
2023	1 800 000	400 000	200 000	230 000	160 000	180 000
2024	2 310 000	354 000	205 000	116 000	98 000	125 000
2025	2 600 000	270 000	200 000	140 000	45 000	140 000

14 Par ailleurs, l'activité du nickel conditionne de nombreux enjeux sociaux à l'échelle locale, ce qui a contribué, au fil des décennies, à faire du nickel un important enjeu politique en Nouvelle-Calédonie. Rappelons que les tensions socio-économiques latentes liées à la crise du nickel, de même que les émeutes survenues en mai 2024 en Nouvelle-Calédonie, ont durablement secoué l'archipel sur un plan social, économique et politique. Dans le cas des émeutes, celles-ci ont eu d'importantes conséquences, y compris à l'égard de l'industrie du nickel. Associés à une baisse globale des prix du nickel cette même année, ces deux facteurs ont entraîné une baisse de la production estimée à 52 % (USGS, 2025 : 125). Faute d'accès à l'eau et à l'électricité, l'entreprise PRNC a été contrainte d'interrompre son activité durant 6 mois. De son côté, la SLN avait annoncé en octobre 2024 la mise en sommeil des trois sites miniers de Thio. Une conséquence directe des blocages qui, paralysant ces sites depuis avril 2024, représentaient une menace pour la sécurisation de ceux-ci (Ruiz Barraud, 2024). D'autant que les blocages et manifestations avaient aussi engendré des dégradations. Par conséquent, la crise économique actuellement traversée à l'échelle locale se double d'importantes retombées sociales. Au point d'ailleurs que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a dû mettre en place des mesures exception-

nelles de soutien et d'accompagnement, destinées aux entreprises et aux salariés touchés par la crise de la filière nickel, en place de juillet à décembre 2025¹³.

- 15 Face aux difficultés traversées par la filière nickel, la Première ministre Elisabeth Borne, a sollicité en novembre 2022 l'Inspection générale des finances (IGF) et le Conseil général de l'économie afin d'établir un diagnostic de la filière nickel et d'engager une réflexion visant à planifier une stratégie sur le long terme. Un « pacte nickel » a été proposé par le Ministre Bruno Le Maire en 2023, dans le but de mettre en place une aide d'urgence. Néanmoins, une partie des élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, ont refusé d'habiliter le Président alors en fonction, Louis Mapou, afin de lui permettre de signer l'accord, et ce malgré les 200 millions d'euros de soutien proposés par l'État. La principale raison de ce refus tenant au désaccord entre les groupes indépendantistes et non-indépendantistes autour de la participation financière demandée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 66,7 millions d'euros. Un coût jugé trop important pour les indépendantistes, qui refusent de voir s'accroître de manière aussi conséquente l'endettement déjà avancé du gouvernement local. En 2024, le gouvernement français a également offert son soutien financier à l'entreprise KNS qui, confrontée à d'importantes difficultés financières depuis plusieurs années, et en l'absence de repreneur, risquait la mise en sommeil suite au départ annoncé du magnat suisse des matières premières Glencore, son actionnaire majoritaire (Derel, 2023 : 22). Rappelons que la dette financière nette de la société s'élevait à 13,7 milliards d'euros en 2022 (IGF, 2023 : 7). Afin d'empêcher la fermeture de l'usine KNS située dans la Province Nord, le gouvernement français a donc proposé son aide en contrepartie d'un repositionnement de l'activité de celle-ci vers la production de nickel pour batteries. L'entreprise a néanmoins procédé à la fermeture annoncée en août 2024, engendrant le licenciement d'environ 1 200 salariés.

Le nickel au cœur des enjeux internationaux contemporains

Le nickel calédonien au prisme des enjeux environnementaux

- 16 La prise de conscience environnementale à l'égard des activités minières est récente et relativement inégale d'un pays à l'autre. Le renouveau minier en Europe tend désormais à développer de nouvelles techniques, ainsi que des procédés, visant à faire émerger une « mine responsable », respectueuse de l'environnement et des populations locales. Selon les estimations de l'*International Energy Agency* (IEA), les besoins relatifs à la transition énergétique internationale devraient engendrer une hausse importante de la demande de certains métaux et minerais, tel que le lithium, le nickel, ou encore les terres rares (IEA, 2023 : 11). Par ailleurs, comme le mentionne l'avis de 2017 sur le droit à un environnement sain dans les Outre-mer consacré aux activités extractives en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, la question environnementale a été tardivement codifiée dans ce secteur¹⁴. En Nouvelle-Calédonie, le Code de l'environnement de la Province Nord a été adopté en 2008, tandis que celui de la Province Sud l'a été en 2009 avant d'être révisé en 2015¹⁵. Bien qu'il s'agisse d'avancées importantes, les codes de l'environnement des provinces calédoniennes présentent aujourd'hui encore d'importantes lacunes en matière de protection de la santé, mais aussi concernant l'environnement. Les provinces ont par conséquent été invitées à réformer leurs codes de l'environnement afin d'y intégrer les directives et règlements européens environnementaux, en particulier le règlement REACH entré en vigueur en 2007¹⁶. En outre, les États insulaires ont, par le biais de l'organisation du Forum des Îles du Pacifique (FIP), réaffirmé l'importance de la résilience climatique, de la protection environnementale et de la préservation des ressources naturelles à l'échelle régionale. En tant qu'enjeux centraux de la politique régionale du Pacifique Bleu, comme en atteste le lancement de la « Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique » en 2022¹⁷, ils définissent désormais la ligne de conduite adoptée par les États et territoires de la région. Par conséquent,

l'activité minière en Nouvelle-Calédonie devra évoluer si elle souhaite s'aligner sur les directives et enjeux régionaux à l'horizon 2050.

Le nickel, désormais au cœur des enjeux de souveraineté énergétique

- 17 Au même titre que le graphite ou le cobalt, le nickel compte aujourd'hui parmi les matériaux critiques et stratégiques recherchés par de nombreux pays et organisations supranationales, en raison de son utilisation dans des secteurs clefs tel que les industries lourdes, l'aéronautique ou l'armement. C'est donc sans surprise que l'on constate que la liste publiée, fin 2025, par les États-Unis mentionne le nickel parmi les matériaux essentiels en ce qui concerne les batteries et la métallurgie, tout comme c'est le cas de la Chine populaire, qui le mentionne dans la liste des matières premières critiques et stratégiques publiée en 2024 (Seaman, 2025 : 49). Le nickel de qualité batterie figurant depuis 2023 sur la liste des matières premières critiques et stratégiques identifiées par l'Union européenne, cela représente une réelle opportunité pour la Nouvelle-Calédonie. D'autant que le rapport « avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie » (IGF, 2023) soumis en juillet 2023 a souligné le rôle de premier plan que l'archipel pourrait jouer dans la sécurisation des chaînes d'approvisionnement de l'Union européenne.

Des risques croissants d'ingérence chinoise au cœur de la crise du nickel ?

- 18 Dans le contexte des difficultés récentes traversées par la filière nickel, il paraît donc intéressant de se demander si les risques d'ingérences étrangères, en particulier de la part de la Chine populaire, doivent être sérieusement pris en considération. On parle à présent « d'ambitions tacites de la Chine en Nouvelle-Calédonie » (Guilhem, 2025 : 115), pour des raisons stratégiques et économiques, notamment liées à ses réserves de nickel. En 2021, avant la tenue du troisième référendum, certains éditoriaux ont ainsi rappelé la crainte que la Nouvelle-Calédonie ne devienne « une colonie chinoise » en cas d'indépendance (Roger, 2021 : 36). Prenant pour exemple la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon ou encore le Vanuatu,

qui possèdent des sous-sols riches et où l'influence chinoise est désormais prépondérante. Néanmoins, le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans le giron français, acté par le « non » du dernier référendum de 2021 a replacé cet enjeu au second plan, pour une courte période du moins. Il semble pourtant que récemment, le gouvernement français prête une attention particulière au risque d'ingérences chinoises en Nouvelle-Calédonie. Signalons que l'Accord de Bougival, signé le 12 juillet 2025 par des responsables politiques calédoniens, indépendantistes et non-indépendantistes, y fait une allusion indirecte :

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie, ouverte sur son environnement océanien, tissant de nouvelles solidarités régionales, consciente des mutations géopolitiques à l'œuvre, des risques d'ingérence étrangers, du défi climatique et de l'impératif de préserver son environnement terrestre et marin, entend pleinement assumer sa voix et sa place dans l'Indopacifique, en lien étroit avec la France.¹⁸

Dans une étude publiée quelques mois avant l'accord cité, Anne-Marie Brady (2025 : 32-35) confirmait ainsi l'intérêt particulier du gouvernement chinois pour les ressources minérales de Nouvelle-Calédonie, qu'elle met en lien direct avec ses réserves de nickel. Elle a par ailleurs rappelé que le cobalt de Nouvelle-Calédonie est aussi un objet d'intérêt particulier de la Chine populaire, au même titre que les potentiels gisements d'or et de cuivre de son sous-sol, ou que les ressources encore inexplorées de sa zone économique exclusive. Bien entendu, l'intérêt de la Chine populaire ne se limite pas aux seules richesses du sous-sol calédonien, puisque la localisation de la Nouvelle-Calédonie, son rôle dans le dispositif militaire français, de même que ses liens avec les autres pays de la région, en font un élément hautement stratégique au cœur de la politique à long terme de la RPC dans le Pacifique insulaire, et plus largement en Océanie. C'est pourquoi, la Nouvelle-Calédonie pourrait se révéler un atout précieux dans l'éventualité où celle-ci suivrait par la suite l'exemple de Djibouti¹⁹.

Une attractivité à relativiser

- 19 En réalité, plus qu'un objet de convoitise, actuellement la Nouvelle-Calédonie représente surtout un dommage collatéral de l'expansion chinoise dans le secteur minier. En effet, plusieurs travaux se sont attachés à signaler que l'archipel est aujourd'hui victime de la stratégie minière de Pékin (Péron-Doise, 2024 : 157). Il semble que l'augmentation importante de l'offre proposée par l'Indonésie, et dans une certaine mesure par les Philippines et la Russie, ait eu une incidence directe sur la baisse drastique des cours. Dans le cas indonésien, il s'agit là d'une stratégie visant à mettre en difficulté certains producteurs, où les coûts de production sont plus élevés, en particulier la Nouvelle-Calédonie et l'Australie (Michel, 2024b). Or, en Nouvelle-Calédonie, le coût de production s'explique par un ensemble de facteurs, principalement liés au coût de la main-d'œuvre, aux contraintes environnementales, ainsi qu'à l'isolement géographique de l'archipel, qui conduisent à des coûts de production supérieurs à ceux d'autres producteurs, comme l'Indonésie. L'isolement géographique explique notamment que les industries métallurgiques et d'extraction de nickel absorbent plus des deux tiers de l'électricité calédonienne²⁰. Celles-ci appuient leur importante consommation sur un mix énergétique basé sur les énergies fossiles, ce qui les rend dépendantes du coût des matières premières et impacte largement les coûts de production.
- 20 Ainsi, si l'on ajoute à ces considérations le fait que, depuis plusieurs années, l'industrie minière indonésienne repose en grande partie sur les investissements chinois (Michel, 2024a), il semble qu'il faille reconsidérer, ou du moins nuancer, l'intérêt stratégique réel de la RPC pour le nickel calédonien, puisque la Nouvelle-Calédonie est fortement impactée par la politique minière chinoise²¹. Comme l'a souligné le rapport *Global Critical Minerals Outlook* publié l'an passé par l'IEA (2025 : 30-31), les capacités de raffinage du nickel, en tant qu'indicateur, varient substantiellement selon si l'on se place d'un point de vue géographique, ou depuis celui du contrôle des capacités de production. En effet, sous l'angle géographique, l'Indonésie représente près de 45 % de la production globale, néanmoins, seule 10 % de celle-ci appartient aux compagnies indonésiennes, tandis que les actifs chinois dans le secteur du raffinage du nickel indonésien

constituent 65 % de la production (IEA, 2025 : 30-31). Enfin, il est essentiel de rappeler que la RPC étant actuellement le plus grand consommateur de la plupart des minerais, ces dernières années, les autorités chinoises ont cherché à renforcer la position du pays dans les chaînes de valeur de nombreux minerais critiques, tant en ce qui concerne l'extraction et la transformation, que les technologies associées (Seaman, 2025). Aussi, le gouvernement chinois possédant désormais d'importants actifs d'extraction et de raffinage de minerais critiques à l'échelle mondiale, ses approvisionnements en nickel raffiné et en mattes de nickel sont de plus en plus sécurisés, ce qui ne l'oblige plus à rechercher aussi activement des sources d'approvisionnement alternatives dans ce secteur.

Conclusion

- 21 Trop souvent placées dans une perspective récente, les circulations humaines qui s'opèrent entre la Nouvelle-Calédonie et l'Empire chinois au ^{xix}^e siècle dans le contexte de l'émergence de l'industrie du nickel, de même que les échanges qui prennent place au siècle suivant en raison de la structuration locale de celle-ci, attestent en réalité du caractère historique de ces interactions. Bien entendu, en raison de l'augmentation de la consommation de la RPC en minerais, l'attractivité du nickel calédonien reste réelle. Néanmoins, cet article s'est appliqué à démontrer qu'il paraît nécessaire de reconsidérer aujourd'hui l'attractivité réellement exercée par l'industrie du nickel calédonienne sur la RPC, puisque celle-ci peut être nuancée au regard des politiques récemment mises en place par les autorités chinoises afin de sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays en minerais. Cet article conclura en signalant que l'on a également trop souvent tendance à percevoir les États et territoires du Pacifique insulaire comme excessivement attirés par l'appât du gain des grandes puissances. Bien qu'il s'agisse d'une échelle très différente en comparaison de l'archipel de la Nouvelle-Calédonie, l'activité d'extraction du phosphate à Nauru est un rappel constant pour les acteurs régionaux de la nécessité de ne pas sacrifier « la terre des ancêtres » au développement économique. De même, l'exploitation du phosphate à outrance à Makatea, dans l'archipel des Tuamotu en Polynésie française, des années 1900 à 1960, constitue localement un autre rappel de l'importance qu'il y a à ne pas céder imprudemment le

contrôle de ses ressources à une autre puissance, étrangère ou non. Aussi, malgré les dissensions actuelles entre la Nouvelle-Calédonie et le gouvernement français, il n'est pas assuré qu'en cas d'évolution majeure de son statut, la Nouvelle-Calédonie céderait aveuglément ses ressources ni qu'elle se tournerait irrémédiablement vers la RPC. D'autant que le rejet officiel de l'accord de Bougival par le FLNKS depuis août 2025, accompagné du retrait formel de ses signatures le mois suivant, laisse aujourd'hui en suspens l'avenir institutionnel de l'archipel et renforce également l'incertitude concernant de futurs transferts de compétence.

BIBLIOGRAPHY

- ANGLEVIEL F., 2000, « De l'engagement comme "esclavage volontaire". Le cas des océaniens, Kanaks et Asiatiques en Nouvelle-Calédonie (1853-1963) », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 110, p. 65-81.
- BENCIVENGO Y., 2012, « L'immigration japonaise en Nouvelle-Calédonie : une illustration de l'affirmation du Japon dans le Pacifique », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 135, p. 215-228.
- BENCIVENGO Y., 2014, *Nickel. La naissance de l'industrie calédonienne*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais de Tours.
- BENCIVENGO Y., 2023, « L'industrie minière calédonienne face aux crises (de 1880 à nos jours) », *e-Phaïstos*, n° XI.2, p. 58-76.
- BRADY A.-M., 2025, *Quand la Chine frappe à la porte de la Nouvelle-Calédonie*, IRSEM, Étude 122.
- BREDIF H., 2021, *Réaliser la terre. Prise en charge du vivant et contrat territorial*, Paris : Éditions de la Sorbonne.
- DEREL M., 2023, « Menaces sur la filière nickel en Nouvelle-Calédonie », *Le Monde*, p. 22.
- FREYSS J., 1995, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GRATALOUP C., 2023, *Introduction à la géohistoire*, Paris : Armand Colin.
- GUILHEM L., 2025, *La Nouvelle-Calédonie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUNGWU W., 2000, *The Chinese Overseas. From Earthbound China to the Quest for Autonomy*, Cambridge : Harvard University Press.
- Inspection Générale des Finances, 2023, *Avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie*.
- Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie,

2024, *Synthèse sur le commerce extérieur*.

International Energy Agency, 2023, *Sustainable and Responsible Critical Mineral Supply Chains*.

—, 2025, *Critical Minerals Outlook*.

KOBAYASHI T., 1992, *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie : histoire des émigrés sous contrat*, Nouméa : Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie.

MARQUES-VERHILLE N., 2025a, *La France face à l'acteur régional chinois dans le Pacifique insulaire de 1955 à nos jours*, thèse de doctorat en Histoire, Université Bordeaux Montaigne.

—, 2025b, « Interpreting the Franco-Chinese legacy in the insular Pacific. 60 years of adjustment and beyond », *French Cultural Studies*, p. 1-13.

MICHEL T., 2024a, « Le boom du nickel indonésien et ses perspectives face au défi systémique du charbon », *Notes de l'IFRI*.

—, 2024b, « Il faut sauver la filière calédonienne du nickel », *Le Monde*.

PERON-DOISE M., 2024, « Nouvelle-Calédonie : la stratégie indopacifique de

la France à l'épreuve de la géopolitique du nickel », *Revue internationale et stratégique*, n° 136, p. 149-158.

ROGER P., 2021, « L'ombre de la Chine plane sur le troisième référendum en Nouvelle-Calédonie », *Le Monde*, p. 36.

ROUX J.-C., 1976, *Le « boom » du nickel de 1968 à 1972 en Nouvelle-Calédonie. Mythes et réalités économiques*, ORSTOM.

RUIZ BARRAUD M., 2024, « La SLN ne reprendra pas ses activités minières dans le nord pour le moment », *Franceinfo* (en ligne). URL : <https://la1er.e.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/nickel-la-sln-ne-reprendra-pas-ses-activites-minieres-dans-le-nord-pour-le-moment-1479797.html>. Consulté le 6 novembre 2025

SEAMAN J., 2025, « Le rôle clé de la Chine dans les chaînes de valeur des minerais critiques », *Annales de Mines – Réalités industrielles*, n° 4, p. 47-51.

United States Geological Survey, 2024, *Mineral Commodity Summaries 2024*.

—, 2025, *Mineral Commodity Summaries 2025*.

—, 2026, *Mineral Commodity Summaries 2026*.

NOTES

1 Dans cet article, j'emploierai les termes « RPC », « Chine » ou « Chine populaire » en référence à la République populaire de Chine fondée en 1949. Ces termes excluent donc Taiwan du présent objet d'étude.

2 Les chiffres mobilisés dans le tableau sont issus de la synthèse sur le commerce extérieur publiée en 2024 par l'Institut de la statistique et des études économique Nouvelle-Calédonie (ISEE). Cf. ISEE (2024).

3 Le bagne de Nouvelle-Calédonie entre en activité en mai 1864 et reçoit des convois de condamnés par bateaux jusqu'en 1897. Néanmoins, celui-ci ne ferme ses portes qu'en 1931. Voir notamment Bencivengo (2023). L'auteur signale qu'en 1887, la SLN obtient le bénéfice de contrats de main-d'œuvre pénale. Il mentionne également des tractations douteuses d'Higginson, l'un des fondateurs de la SLN. Rappelons néanmoins que cette entreprise, bien qu'elle obtienne de nombreux contrats, ne sera pas la seule à employer cette main-d'œuvre dans le cadre de l'activité minière locale.

4 Suite à des protestations de l'Assemblée nationale à la fin des années 1880, il n'y a plus de nouveaux contrats visant à transporter les bagnards en Nouvelle-Calédonie. Seuls les contrats déjà en cours sont honorés. C'est pourquoi le dernier convoi de condamnés date de 1897. Cette décision entraîne la nécessité de trouver rapidement une nouvelle source de main-d'œuvre à bas coût.

5 La période du « boom du nickel » est datée par Jean Freyss de 1968 à 1971. Voir à ce sujet Freyss (1995). Bencivengo parle d'une période allant de 1967 à 1971 dans son article (*op. cit.*, 2023). Tandis que de son côté, Jean-Claude Roux (1976) souligne une période allant de 1968 à 1972.

6 L'auteur signale que les autorités de la province du Guangdong ont volontairement laissé le Portugal se servir de Macao en tant que base marchande, afin de permettre des contacts, ténus mais continus, entre le Portugal et la Chine jusqu'à la restitution de Macao en 1999. Il mentionne également le rôle d'intermédiaire joué par Hong Kong dans les relations dans les échanges avec les « Chinois d'Outre-mer » en raison de ses liens de proximité avec les provinces du Guangdong et du Fujian dont sont originaires la majorité des « Chinois d'outre-mer ».

7 Cf. Archives du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, procès-verbal des délibérations de la session ordinaire budgétaire de 1972, 25 octobre 1972, p. 5. Le document fait mention du souhait du Président de la Commission de « prospector le marché chinois où, sans doute, un certain tonnage de minerai de nickel calédonien pourrait trouver placement dans les usines de Mandchourie (...) » et précise que la Commission s'est montrée favorable à cette investigation.

8 Cf. Archives de la Nouvelle-Calédonie (ANC), 44W/1785-1787. Marc Biros, lettre au sujet de l'exportation de minerai de nickel à destination de la Chine continentale, 3 avril 1963. *Ibid.* Georges Montagnat, lettre au Haut-commissaire de la République dans l'Océan Pacifique, 29 mars 1963.

9 Cf. ANC, 32W/214. Procès verbal de la Chambre de commerce de Nouméa au sujet de la demande d'achat de nickel par l'Ambassade de la République Populaire d'Albanie à Pékin, 4 juillet 1963.

10 Chiffre calculé à partir des données du rapport *Mineral Commodity Summaries* publié en 2024. Voir USGS (2024).

11 Les chiffres mobilisés dans le tableau sont issus du rapport *Mineral Commodity Summaries* publié en 2026. Cf. USGS (2026). La catégorie « autres pays » du tableau inclut notamment les réserves estimées de nickel des États-Unis, de la RPC ainsi que du Brésil.

12 Les chiffres proposés mobilisent les données des rapports *Mineral Commodity Summaries* publiés entre 2024 et 2026. Cf. USGS (2024, 2025, 2026).

13 Cf. Site officiel du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, suivi et accompagnement des entreprises et des salariés impactés par les difficultés dans la filière nickel, 2025. URL : <https://gouv.nc/nickel>. Consulté le 3 novembre 2025.

14 Cf. Journal officiel de la République française (JORF), « Commission nationale consultative des droits de l'homme, Avis sur le droit à un environnement sain dans les Outre-mer : la question des activités extractives en Guyane et en Nouvelle-Calédonie », 25 novembre 2017. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCITA000036085862>. Consulté le 4 novembre 2025.

15 La Nouvelle-Calédonie est divisée en trois provinces : Province Nord, Province Sud et Province des Îles Loyauté. Il s'agit de collectivités semi-autonomes disposant d'un ensemble de compétences définies dans le cadre des accords de Matignon de 1988. Elles ont leur propre assemblée ainsi que des élus qui représentent les provinces au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Chaque province dispose aussi de son propre code environnemental.

16 Cf. Parlement européen, règlement n° 1907/2006, 18 décembre 2006. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32006R1907&qid=1691566598405>. Consulté le 12 mars 2026.

17 Cf. Forum des Iles du Pacifique, Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique, 2022. URL : https://forumsec.org/sites/default/files/2024-06/Strategie2050_FR_WEB.pdf. Consulté le 04 novembre 2025.

18 Cf. JORF, transcription de l'Accord de Bougival, juillet 2025. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=PfCaY5Cf4qaNdgdD36Nrb0vjG5MsDkfRtWfMxQ-Cnuk=>. Consulté le 27 septembre 2025. Signalons que depuis la signature, le FLNKS a officiellement renié l'accord.

19 C'est-à-dire si, comme Djibouti, la Nouvelle-Calédonie invitait un autre pays que la France à établir une présence militaire sur son territoire, en cas d'évolution de son statut. Djibouti accueille depuis 2017 à Doraleh une base militaire de la RPC.

20 Cf. Sénat, rapport d'information n° 127(2019-2020), 2019. URL : <https://www.senat.fr/rap/r19-127/r19-1274.html>. Consulté le 06 mars 2026.

21 Il en va d'ailleurs de même aux Philippines, second producteur mondial en 2025, où la Chine contrôle également une partie conséquente de l'industrie nickélifère nationale.

ABSTRACTS

Français

En tant que principale source d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, le nickel constitue une source majeure d'attractivité pour l'archipel. Néanmoins, il est fréquemment souligné que ce minerai fait également de la Nouvelle-Calédonie un objet de convoitise, notamment de la part de la République populaire de Chine. Dans le but de montrer que l'intérêt de la Chine pour le nickel calédonien n'est pas un phénomène nouveau, cet article rappelle que des circulations humaines et marchandes liées à l'industrie nickélifère existent depuis le ^{xix}^e siècle. Il s'attache à souligner l'existence d'agents intermédiaires ayant favorisé une mise en contact entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au milieu du ^{xx}^e siècle. Enfin, en replaçant le nickel au cœur d'enjeux contemporains, cet article interroge l'idée que le nickel calédonien puisse être considéré davantage comme un dommage collatéral de la politique d'expansion minière chinoise, plutôt que comme un objet de convoitise.

English

As New Caledonia's main export, nickel represents a major source of attractiveness for the archipelago. Nonetheless, it is often pointed out that because of this ore, New Caledonia is looking with longing, especially from the People's Republic of China. With the aim of demonstrating that China's interest in Caledonian nickel can't be considered as a recent phenomenon, this article highlights that human and commercial exchanges linked to the nickel industry have existed since the 19th century. It underlines that some intermediaries have facilitated contacts between the Caledonian

archipelago and the People's Republic of China in the mid-20th century. Finally, this article considers the idea that, instead of a target of interest, New Caledonia's nickel should be considered a collateral damage of the Chinese's mining growth policy.

INDEX

Mots-clés

nickel, Nouvelle Calédonie, République populaire de Chine, Pacifique insulaire, Hong Kong, Macao, attractivité

Keywords

nickel, New Caledonia, People's Republic of China, Insular Pacific, Hong Kong, Macao, attractiveness

AUTHOR

Noémie Marques-Verhille

(UMR 5115 LAM, Université Bordeaux Montaigne)

Noémie Marques-Verhille est docteure en histoire contemporaine et chercheuse associée au laboratoire du LAM (UMR 5115). Elle est également chargée d'enseignement à l'Université Bordeaux Montaigne depuis 2021. Spécialisée en histoire des relations internationales, *Pacific Studies* et *Asian Studies*, elle a soutenu en 2025 une thèse de doctorat sur la thématique de « la France face à l'acteur régional chinois dans le Pacifique insulaire de 1955 à nos jours » sous la direction de la P^r Claire Laux. Ses travaux s'intéressent principalement à l'évolution des relations internationales dans le Pacifique insulaire, mais aussi aux grands concepts ainsi qu'aux stratégies contemporaines qui y sont développés au tournant du xxi^e siècle. Elle a notamment publié l'article « Interpreting the Franco-Chinese legacy in the Insular Pacific: 60 years of adjustment and beyond » paru en 2025 dans la revue *French Cultural Studies*.

L'implantation territoriale des infrastructures du système électrique français : quels impacts sur l'attractivité des territoires concernés depuis les années 1960 ?

The territorial deployment of the French electricity system and its infrastructure: what impact on the attractiveness of the territories concerned since the 1960s?

Lucas Lopez

OUTLINE

Système électrique contesté, attractivité dégradée

La transfiguration du paysage à la genèse de la conflictualité du système électrique : la notion d'acceptabilité sociale

La crainte du risque

Quand le système électrique favorise l'attractivité

Les variations de l'attractivité dans le temps et l'espace face à l'implantation du système électrique

Conclusion

TEXT

- 1 Au cours de cette période que d'aucuns appellent les « Trente Glorieuse », expression depuis remise en question par de nombreux historiens (Pessis, Topçu et Bonneuil, 2016), la France a accéléré le processus d'électrification de son territoire par le recours à de grands ouvrages énergétiques, que ce soit avec les barrages hydroélectriques alpins (Tignes ou Serre-Ponçon), des centrales thermiques à flammes (Porcheville) ou avec les premiers pas de l'électronucléaire (Chinon) (Bouvier, 2008 : 31-32). Alors que l'après-guerre avait été majoritairement marqué par la conflictualité liée à la bombe atomique (Topçu, 2016 : 189-195), c'est particulièrement à partir des années 1960 que la France se tourne vers la fission nucléaire comme source d'énergie pour produire de l'électricité, exploitant à cette fin les liens qui subsistent avec les nations du continent africain aux ressources en uranium naturel importantes, dans une logique néocoloniale qui tend

à faire du nucléaire français un « empire » de substitution (Hecht, 2016 : 164-167). La France fait ainsi le choix d'un mix énergétique comportant une grande part d'électricité. Cette production électrique repose initialement sur un important parc hydroélectrique, fort de l'implantation de très nombreux barrages entre les années 1940 et 1960 réalisée en dépit de nombreuses expropriations et submersions de villages (Bécot, Bonneuil et Bouleau, 2026 : 143) et sur le parc thermique, qui connaît également à cette période une accélération venant augmenter la capacité installée depuis le ^{xix}^e siècle (Barjot, 2013). Dans le même temps, le réseau de transport d'électricité à haute tension se développe de plus en plus, poursuivant la trajectoire entamée dans les années 1950 (Bouneau, 2010) et permettant entre autres d'acheminer l'importante production électrique qui commence à sortir des centrales électronucléaires à partir des années 1970 sur la base des travaux de la commission consultative PÉON¹ (Hecht, 2014 : 336), puis grâce à l'élan donné par le Plan Messmer (Mangeon et Roger, 2024). À partir des années 1990, le mix français se renforce avec l'apport des énergies renouvelables (installation de parcs éoliens et photovoltaïques), notamment après la perte de confiance dans l'énergie atomique entraînée par la catastrophe de Tchernobyl en 1986, mais aussi avec la prise en compte progressive des enjeux liés au dérèglement climatique et la volonté de fournir aux Français une électricité dont les modes de production ne soient pas carbonés. Ces choix successifs ont eu pour conséquence un système électrique étendu et développé, reposant sur un siècle d'implantation progressive, parc de production et réseau de transport chacun mouchetant et lézardant le territoire français, et sur un haut niveau d'interconnexion à l'échelle européenne qui assure une stabilité accrue au système électrique français, chaque déficit de production d'un pays pouvant être comblé à tout instant par un excès chez l'un de ses voisins (Lagendijk, 2008). Ce système électrique diversifié se matérialise à travers de nombreuses typologies d'édifices, la plupart étant de grande taille et de proportions imposantes. Ces constructions ont souvent suscité des controverses, notamment car elles menacent *a priori* directement l'attractivité des territoires concernés, c'est-à-dire leur capacité à attirer de nouveaux résidents potentiels et à se développer. Par ailleurs, certains cas semblent montrer que la présence d'une infrastructure électrique peut, selon les conditions, favoriser l'attractivité des territoires, pour des motifs

financiers, professionnels, ou parfois même touristiques (Varaschin, 2008). Le sujet que nous abordons ici soulève donc deux grands enjeux adossés l'un à l'autre : quels sont les vecteurs de l'implantation des infrastructures du système électrique sur un territoire donné ? Comment ces infrastructures peuvent-elles faire fluctuer l'attractivité d'un territoire, que ce soit en la détériorant ou en la renforçant ?

- 2 Ces deux questions que nous posons en propos introductif nous poussent à nous pencher d'abord sur la nature du système électrique, sur sa conflictualité et sur la notion d'acceptabilité, qui fait d'une certaine manière écho à l'attractivité, sujet central ici. De plus, l'exemple du nucléaire est une thématique parfaite pour illustrer ce qui semble être une spécificité à part entière, à travers un sujet connu : la capacité de ces centrales à être à la fois repoussantes et attrayantes. Enfin, notre approche se veut centrée sur le système électrique tel qu'il est promu actuellement (c'est-à-dire dans sa dimension décarbonée, nous n'abordons pas le parc productif thermique carboné, qui est d'ailleurs très restreint en France), et il est donc primordial de comprendre quelles similitudes peuvent exister entre la spécificité nucléaire, le parc hydroélectrique historique² et les EnR, et surtout de déterminer si ces modes de production peuvent s'avérer être des sources d'attractivité ou non.

Système électrique contesté, attractivité dégradée

- 3 Dans une approche peut-être contre-intuitive, il semble important, dans l'étude de l'impact sur l'attractivité des territoires que peut avoir le système électrique, de commencer par en interroger la nature qui semble *a priori* profondément conflictuelle. La première cause de cette conflictualité est l'atteinte au paysage. Tout projet industriel, qu'il s'agisse d'une centrale nucléaire ou de lignes à haute tension ou très haute tension (THT), d'éoliennes ou même d'une simple zone commerciale, doit être situé sur un territoire et, fatalement, doit altérer son paysage. Le premier sens perturbé lorsqu'une ligne THT ou une centrale nucléaire sont construites, c'est la vue, par l'observation du paysage altéré. L'ancrage territorial et la transfiguration du paysage semblent ainsi être de manière assez naturelle les premières causes de tensions entre les populations riveraines de ces installa-

tions et leurs promoteurs, menaçant dès lors par cette conflictualité l'attractivité des territoires concernés. Cela nous pousse à nous interroger sur la notion d'acceptabilité sociale, évolution du concept américain NIMBY (Gendron, 2014), et sur sa place dans les contestations de projets liés au système électrique.

La transfiguration du paysage à la genèse de la conflictualité du système électrique : la notion d'acceptabilité sociale

- 4 Les anagrammes NIMBY, pour « Not In My BackYard » ou BANANA pour « Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything » sont utilisés pour désigner des phénomènes d'oppositions plus ou moins fortes à des projets de construction (pas nécessairement liées à la production ou au transport d'électricité) et plus particulièrement « l'attitude qui consiste à approuver un projet, pourvu qu'il se fasse ailleurs, ou à refuser un projet proche de son lieu de résidence »³. Ces expressions se sont construites progressivement, servant la plupart du temps à caractériser une opposition locale à un projet de manière plutôt négative, en mettant notamment le supposé manque d'objectivité des *nimbystes* en avant. Cette connotation péjorative accolée à ces appellations a été identifiée et étudiée par Annaïg Oiry, qui a montré en se servant du cas de l'implantation d'EnR marines que les protestations s'appuient très souvent sur des arguments également environnementaux et sociaux qui dépassent la simple échelle locale (Oiry, 2018). C'est cette limitation qui pousse au développement d'une notion plus collective pour analyser et étudier ces oppositions : l'acceptabilité sociale (Gendron, 2014).
- 5 Cette différence entre le syndrome NIMBY et l'acceptabilité sociale nous semble primordiale à établir en préambule de notre réflexion sur la conflictualité des infrastructures du système électrique. En effet, utiliser NIMBY pour caractériser une opposition à un projet dit « d'intérêt général »⁴ revient à mettre tous les opposants sous le sceau d'une seule et même appellation, et, par là même, permet de dénigrer l'opposition *a priori*. Ce point a été étudié et identifié aux États-Unis, d'abord, puis en France, notamment par Denise Jodelet.

La majeure partie des études tend à pointer le « caractère ambigu du phénomène » NIMBY (Jodelet, 2001). C'est cette ambiguïté sémantique et épistémologique qui a poussé les chercheurs et spécialistes des conflits d'acteur à se tourner plutôt vers des notions plus spécifiques, comme l'acceptation et l'acceptabilité sociale, qui, avant d'être des appellations, sont des outils qui permettent d'appréhender les oppositions et contestations locales envers un projet d'intérêt général (Gendron, *op. cit.*).

- 6 L'acceptabilité sociale se distingue ainsi du *nimbyisme* en étant un jugement collectif portant sur un nouveau projet ou sa modification. Ce jugement peut varier en fonction des valeurs et croyances propres à chaque groupe. Il est dynamique, car il est en mesure d'évoluer, de manière positive ou négative, au fil des débats sociaux (Kellermann, 2023). Le sociologue Rémi Barbier précise de plus que « l'acceptabilité, ce n'est pas une propriété intrinsèque de l'objet, une qualité qui lui serait consubstantielle » (Barbier, 2021). En effet, « l'acceptabilité se joue dans l'interaction entre l'objet, les humains et le milieu, dans l'ancrage d'un projet dans un territoire » (Kellermann, *op. cit.* : 9).
- 7 L'acceptabilité sociale est donc une notion qui permet, dans notre analyse, de dépasser les écueils que présentent les réflexions confinant les oppositions à leurs seuls aspects contradictoires, comme peuvent le faire les différents syndromes évoqués ci-dessus.
- 8 Cette notion d'acceptabilité est directement liée à celle d'attractivité que nous étudions ici. En effet, une infrastructure au niveau d'acceptabilité bas, impliquant de fait un fort taux de conflictualité entre les promoteurs et les riverains et opposants, a un impact négatif sur l'attractivité du territoire concerné bien plus important qu'une infrastructure à l'acceptabilité élevée. L'attractivité n'est cependant pas qu'une simple conséquence de l'acceptabilité, il y a en effet une réciprocité dans la causalité de ces deux concepts. Un projet qui favorise l'attractivité d'un territoire apparaît plus acceptable, tout comme un projet acceptable peut favoriser l'attractivité du territoire concerné.
- 9 Dans cette optique, l'atteinte paysagère est, comme nous l'avons dit, la première menace du niveau d'acceptabilité, et donc de l'attractivité des territoires. Cependant, si dire qu'un projet « voyant » est moins favorable à l'attractivité d'un territoire en raison de sa plus faible

acceptabilité n'est pas fondamentalement faux, nous avons montré qu'il n'était pas souhaitable de s'y limiter.

La crainte du risque

- 10 Si l'atteinte paysagère est la plus évidente, elle n'est pas la plus crainte, notamment dans le cas du système électrique, qui implique souvent des techniques complexes au fonctionnement parfois peu accessible pour le public sans un minimum de connaissances théoriques. C'est le cas, par exemple des centrales nucléaires, des installations hydroélectriques, mais aussi, dans une moindre mesure, des lignes THT.
- 11 En effet, si une centrale nucléaire constitue le mode de production d'électricité non émetteur de gaz à effet de serre le plus efficace en termes de densité surfacique⁵, la source de cette énergie permettant une production électrique importante est la raison principale des oppositions qui lui sont présentées : la radioactivité⁶. Ce phénomène physique, pouvant être naturel comme artificiel⁷, qui se produit à l'une des plus petites échelles observables, l'atome, dont la fission de certains dégage une grande quantité d'énergie⁸.
- 12 La crainte entourant ce phénomène découle principalement des incidents survenus dans l'industrie nucléaire au fil de son histoire, le plus mémorable étant celui de Three Mile Island en 1979 (Bouvier, 2015), le plus médiatisé étant la catastrophe de Tchernobyl en avril 1986 (Kalmbach, 2013) et le plus récent étant celui de Fukushima en 2011. L'imaginaire qui entoure les centrales nucléaires est ainsi grandement influencé par ces catastrophes, et cela se ressent lorsque l'on se penche sur les supports de communication des antinucléaires.

Figure 1 : « Malville, menace permanente ». Affiche d'opposants à la construction du réacteur Superphénix de la centrale nucléaire de Creys-Malville (Isère), 1982, Archives municipales de Lyon, 6FI/3755.



- 13 Cette affiche réalisée par des personnes s'opposant à la construction du réacteur Superphénix dans les années 1980 nous montre une carte de la France amputée d'une immense zone ayant pour centre le site du futur réacteur. Ici, ce que fait craindre l'exploitation de l'énergie nucléaire, c'est l'accident de grande ampleur. Ce risque et l'inquiétude qu'il génère ont pour conséquence la baisse du niveau d'acceptabilité du nucléaire, l'augmentation de sa conflictualité, et donc, d'une certaine manière, menacent l'attractivité des territoires concernés.
- 14 Si l'ampleur de l'accident nucléaire, tel que se le figurent les antinucléaires fait que la crainte du risque lié à ces installations est sans commune mesure, nous pouvons tout de même faire un parallèle avec les grands barrages hydroélectriques. De très nombreuses installations sont en effet, avant même la mise en service, source de contestations en lien notamment avec la suppression pure et simple

de villages entiers. Entre 1945 et 1982, plus d'une vingtaine de villages sont submergés pour permettre l'installation de centrales hydroélectriques. Cela donne lieu à des contestations parfois virulentes (Bécot, Bonneuil et Bouleau, 2026). À Tignes, par exemple, malgré une forte mobilisation des résidents dès le début du chantier en 1946⁹ et un recours en 1950 qui aboutit à l'annulation du décret déclarant l'utilité publique du projet, le village est submergé en 1952, mettant ainsi fin au mouvement de protestation des Tignards. L'exploitation hydroélectrique connaît également ses propres accidents, comme celui du barrage de Malpasset de 1959, dont l'effondrement fait tout de même 423 morts et 7 000 sinistrés, ou les très nombreux morts du chantier de Donzère-Mondragon entre la Drôme et le Vaucluse¹⁰ (Bécot, Bonneuil et Bouleau, 2026 : 144). Ainsi, l'hydroélectricité est liée à un ressentiment plutôt négatif, du fait de la destruction qu'elle génère par les submersions de villages entiers, ou par les accidents qui parsèment son histoire. Les grands barrages, infrastructures monumentales ancrées dans le paysage, sont ainsi un rappel perpétuel du risque qu'ils représentent, de la même manière que les centrales nucléaires.

- 15 Enfin, nous pouvons évoquer, à une échelle bien inférieure aux deux éléments précédents, le cas des lignes de transport d'électricité. Nous retrouvons, comme pour le nucléaire et les centrales hydroélectriques, un lien fort entre la conflictualité des câbles de transport d'électricité et l'empreinte qu'ils laissent sur le paysage qu'ils traversent : dans les années 1970, les lignes THT sont très largement citées¹¹ comme impactant directement l'environnement dans un sondage réalisé par l'IFOP pour EDF¹² (la conclusion du sondage étant « Les lignes HT ne sont guère aimées, elles gênent, mais, on les accepte par fatalité »). La nature linéaire de ces infrastructures implique par ailleurs un transport de la conflictualité d'une ligne tout du long de son tracé, subissant des variations en fonction des zones traversées, qu'elles soient plus ou moins peuplées, plus ou moins touristiques, etc. (Lecourt, 2003 : 222). Aussi, le réseau, s'il subit ses propres vecteurs de conflictualisation, peut également être le vaisseau de la conflictualité du nucléaire. Le cas de la ligne THT Cotentin-Maine, nécessaire à l'implantation de l'EPR de Flamanville (RTE, 2009 : 18), est un parfait exemple de ligne électrique suscitant une opposition d'une part pour la défiguration du paysage qu'elle

opère, mais aussi pour l'intérêt vital qu'elle représente pour le projet de centrale nucléaire alors en développement à Flamanville. La linéarité de l'infrastructure du réseau devient ici un vecteur de la conflictualité du nucléaire. De plus, si la forme linéaire du réseau est la source principale de sa conflictualité par l'impact qu'il exerce sur les paysages, en plus de sa capacité à véhiculer la conflictualité des centrales nucléaires qu'il permet de raccorder, il possède une particularité, à l'image de la peur du risque radioactif pour le nucléaire ou de celui de l'effondrement de barrage pour l'hydroélectrique. Il peut effectivement être une source d'inquiétude en tant qu'infrastructure pour les habitants qui le côtoient, ou qui craignent de le côtoyer, et cela de manière de plus en plus fréquente au fil du temps. C'est ce qu'a relevé Jean-François Beraud, Secrétaire général de la Commission nationale du débat public (CNDP) de son expérience de concertation sur des projets de lignes THT (Beraud, 2009 : 13). Si la concertation pour la ligne Boutre-Carros s'était, par exemple, principalement axée sur l'incidence sur le paysage et l'environnement du projet dans les années 2000, dans le cas d'un projet plus récent, comme celui de la ligne Cotentin-Maine, la CNDP a été témoin de l'apparition d'importantes inquiétudes vis-à-vis de l'impact sur la santé, humaine comme animale, des lignes THT (*ibid.*). En effet, la crainte de l'exposition aux champs magnétiques à très basse fréquence que produisent les lignes a progressé, certains habitants redoutant un impact durable sur leur santé (leucémies infantiles, Alzheimer, etc.) en dépit de la littérature médicale et épidémiologique (Bontoux, 2009 : 23). Cette peur des champs électromagnétiques, bien qu'irrationnelle d'un point de vue purement scientifique, constitue un frein de plus en plus important à l'attractivité des territoires concernés par la présence de pylônes ou de lignes. C'était d'ailleurs un élément de vigilance soulevé par la Commission européenne dès 1995, qui redoutait alors que ces craintes ne puissent ralentir le développement de grands réseaux interconnectés¹³.

- 16 Dans ces trois exemples que sont le nucléaire, l'hydroélectricité et les lignes à haute tension, l'infrastructure en elle-même est évocatrice d'un risque et peut ainsi susciter chez les habitants une crainte. Si pour les lignes THT, cette crainte ne s'appuie sur aucun élément tangible, comme c'est le cas pour le nucléaire ou pour les barrages (dans un cas comme dans l'autre, des occurrences de réalisation du

risque ont existé), elle a tout de même un impact sur le rapport qu'ont certains habitants à l'infrastructure. Il est toutefois important de préciser que la crainte des effets sur la santé des champs électromagnétiques reste dérisoire face à celle du risque d'effondrement des barrages ou celle du risque radioactif. Ces différents éléments ont donc pour conséquences une atteinte négative au niveau d'acceptabilité des différentes infrastructures, et mettent en péril l'attractivité des zones destinées à accueillir ces implantations. Ici, le rapport à l'espace et la distance à l'objet de conflictualisation sont centraux dans l'acceptabilité du système électrique. C'est ce que montre par exemple, un sondage de l'ADEME de 2014 sur l'éolien terrestre. Celui-ci obtient un soutien massif dans la population française, mais le score s'atténue dès lors que l'implantation territoriale se précise :

Les Français sont ainsi favorables à l'installation d'éoliennes en France à 80 %, dans leur région à 75 %, ils ne sont plus que 60 % à l'être si le projet se situe à moins d'un kilomètre de chez eux. (Oiry, 2015)

La notion d'acceptabilité, en ce qui concerne le système électrique, est ainsi intrinsèquement liée à l'attractivité, du fait de sa grande dimension territoriale : les infrastructures du système électrique ayant les niveaux d'acceptabilité les plus élevés sont celles qui impactent le moins l'attractivité des territoires concernés. L'acceptabilité des infrastructures du système électrique est donc un facteur qui peut détériorer le niveau d'attractivité du territoire concerné par l'implantation, mais qui, en aucun cas ne peut l'améliorer. Lorsque le niveau d'acceptabilité est élevé, l'infrastructure ne suscite plus de contestations, et d'autres facteurs entrent alors en compte dans la fluctuation de l'attractivité, comme le dynamisme économique ou l'activité touristique. Le système électrique semble alors pouvoir influencer favorablement l'attractivité des territoires qu'il occupe.

Quand le système électrique favorise l'attractivité

- 17 Le meilleur exemple pour illustrer cet état de fait est le nucléaire. Les centrales sont concernées par la crainte du risque et, dans une moindre mesure, par l'atteinte au paysage, mais d'autres éléments

entrent en compte dans la compréhension de leur niveau d'acceptabilité et de leur rôle dans l'attractivité des territoires concernés. En effet, lorsque l'on se penche sur la répartition spatiale de la défiance vis-à-vis d'une centrale, il est possible d'observer un phénomène spécifique. Les personnes résidant à proximité d'un site nucléaire développent un niveau d'acceptabilité supérieur à ce que les données évoquées suggèrent, une forme de suracceptabilité, il s'agit du « *neighbourhood halo effect* » (Ronde et Hussler, 2012), ou plus simplement *halo effect*. Cet effet de halo décrit une zone précise, circulaire, ayant pour épicycle une centrale nucléaire, dans laquelle l'acceptabilité est supérieure au reste du territoire. Plusieurs raisons sont avancées pour ce phénomène, l'une d'elles étant que ces personnes sont les premières qui tirent un avantage des retombées financières de l'implantation d'un site électronucléaire dans la région (Meyer, 2015)¹⁴ : « Si le nucléaire est une menace physique, il assure l'emploi de nombreux habitants » (Bocéno, 2004). Le risque, fréquenté au quotidien, finit donc par être banalisé chez certains, chaque jour passé aux abords de la centrale représentant une preuve supplémentaire de la sûreté de l'installation. De plus, la proximité d'une centrale renforce, comme nous l'avons vu, le niveau d'information sur la question par rapport à celui d'habitants plus éloignés¹⁵, ces derniers souffrant en plus de la nature profondément jacobine du système électrique, qui en ayant longtemps regroupé toutes les composantes au sein d'un seul et même monopole d'État (EDF), a maintenu une certaine distance avec une grande partie de la population, qui se retrouve donc doublement éloignée (sur les plans géographique et organisationnel) (Boutaud, 2016).

- 18 D'une part, l'acceptabilité du nucléaire est donc affaiblie par la crainte de l'accident et du rejet radioactif ainsi que, dans une certaine mesure, par l'impact visuel d'un important site industriel dans le paysage (Jeanroy, 2012). D'autre part, elle est augmentée par la proximité avec la centrale, celle-ci favorisant l'accès aux informations sur le nucléaire et le risque, tout en permettant de dynamiser économiquement des territoires (Ronde et Hussler, 2012 : 17)¹⁶. Cela est d'autant plus vrai que les centrales nucléaires sont généralement d'importantes pourvoyeuses d'emploi, que ce soit dans leurs phases de construction¹⁷, mais surtout au cours de leur exploitation. Le nucléaire peut donc représenter un grand intérêt économique, et

participe en cela à l'attractivité des territoires. D'autre part, certaines centrales font partie du patrimoine industriel français, comme la Boule de Chinon, connue pour sa forme sphérique. C'est ce qu'aborde notamment Fanny Lopez dans son article « Les touristes du nucléaire : l'enjeu de l'accessibilité des sites de production EDF, 1974-1991 » (Lopez, 2015). Elle revient sur les pratiques mises en place par EDF au cours des années d'exécution du Plan Messmer (Mangeon et Roger, 2024) pour améliorer l'acceptabilité de ses centrales, de la visite des sites à l'installation de plantations à leurs abords pour rassurer les populations sur le risque radioactif. Le fait qu'EDF pousse pour que le nucléaire devienne un symbole de l'activité d'une région (Lopez, 2019) contribue également à l'attractivité de ces sites et des territoires qui les hébergent, attirant des touristes d'un nouveau genre. Toutefois, le nucléaire n'est dans ce domaine pas une exception, ni même le meilleur exemple.

- 19 C'est en effet l'hydroélectricité qui s'illustre majoritairement comme patrimoine industriel et comme source de tourisme, en dépit de la brutalisation de la montagne qu'elle incarne (Varaschin, 2008), impactant durablement le patrimoine industriel et culturel des régions concernées : on peut retrouver sur les vitraux de l'église de Livet (Isère) des représentations de l'activité industrielle de la région (*ibid.* : 20). La dynamisation touristique que permettent les retenues d'eau des grands barrages est si importante que cela empêche toute reconsidération de l'édifice une fois celui-ci installé : si certains partis politiques ou associations souhaitent fermer les centrales nucléaires françaises, il n'est jamais sérieusement proposé dans le débat public de faire sauter les barrages, car les nombreuses activités qui se sont développées autour sont de forts facteurs d'attractivité pour ces territoires.
- 20 Enfin, depuis la fin du ^{xx}e siècle, la production d'électricité est devenue une manière de rentabiliser le foncier d'une autre façon que par la location ou la construction d'habitation ou de bâtiments. L'agri-voltaïsme, par exemple, permet aux agriculteurs de diversifier leur activité, en conservant quasi intégralement leurs productions agricoles classiques, et en y ajoutant un revenu provenant de la production d'électricité verte. De plus la consommation d'une électricité qui donnerait l'impression d'être produite localement¹⁸ est un facteur d'acceptabilité accrue pour les citoyens (Brugues, 2024). Par exten-

sion, un système électrique ancré localement dans les territoires qu'il occupe contribuerait dès lors positivement à l'attractivité desdits territoires, comme cela a pu être le cas par le passé. En effet, au début du ^{xx}^e siècle et lors des premiers instants de l'électrification, le système électrique se déployait au prisme des territoires qu'il était amené à couvrir et parcourir. Par exemple, le Grand Sud-Ouest se tourne en priorité vers l'hydroélectricité (Bouneau, 1997), grâce à ses importants gisements de houille blanche¹⁹, tandis que le Nord et le bassin parisien se tournent plutôt vers la production d'électricité par le biais de centrales thermiques exploitant la houille classique : « Il y avait donc avant 1914 une France hydraulique et une France thermique, chacune avec ses possibilités et capacités respectives » (Lanthier, 1993). Cette électrification à l'image des territoires, si elle ne se fait pas sans heurts²⁰, permet une forme d'attachement régional à l'électricité, qui se perd avec la structuration d'un grand réseau de transport d'électricité à partir de la Première Guerre mondiale (*Id.*, 2006). Cette dimension locale de l'électricité peut se retrouver dans l'attractivité que représentent les centrales nucléaires pour des territoires, en en faisant d'importants bassins d'emplois dynamiques, la « France nucléaire »²¹ rejoignant dans le paysage électrique français (Bouneau et al., 2012) la « France hydraulique » et la « France thermique » (Lanthier, 1993). Ces dernières années, certains acteurs de l'électricité tentent d'inclure à cette approche ce que nous pourrions être tentés d'appeler « France renouvelable », reposant sur les modes de production d'électricité exploitant les EnR, comme l'énergie solaire ou l'éolien. Cette démarche s'insère dans une réflexion plus globale qui interroge directement la territorialisation de la transition énergétique, c'est-à-dire le fait d'appliquer à la gestion électrique du pays une forme de décentralisation, donnant un rôle plus important à des acteurs comme les syndicats départementaux d'électrification, parfois appelés également syndicats départementaux d'énergie (SDE) ou autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) (Boyer, 2019). Cet ancrage territorial du système électrique confère ainsi une attractivité accrue à ces territoires qui se démarquent comme des acteurs moteurs de la transition énergétique.

21 Le système électrique permet donc d'apporter aux territoires par son implantation une dynamisation positive, que ce soit par la création de

bassins d'emploi, l'apparition de nouveaux centres touristiques, ou simplement l'attachement direct à une production locale de l'électricité.

Les variations de l'attractivité dans le temps et l'espace face à l'implantation du système électrique

- 22 Si nous avons tout d'abord abordé les conséquences négatives de l'implantation d'une infrastructure du système électrique sur l'attractivité d'un territoire, puis, dans un second temps, les conséquences positives, cela nous permet à présent d'aborder la question de l'attractivité non plus comme une grandeur figée, mais plutôt comme une variable qui peut fluctuer en fonction du positionnement de l'observateur.
- 23 En effet, dès lors qu'un projet est mis sur la table, le niveau d'acceptabilité, qui dépend de la typologie de l'équipement concerné (une centrale nucléaire a, par exemple, un niveau d'acceptabilité plus faible qu'une éolienne²²), influence négativement l'attractivité du territoire. De la première évocation du projet à sa mise en service, le territoire concerné est ainsi le théâtre de contestations, plus ou moins vives selon sa nature, et qui peuvent parfois dépasser le cadre local. C'est le cas, par exemple, des mouvements antinucléaires qui prennent une ampleur transnationale dès les années 1970 (Meyer, 2014). Cependant, dès lors que l'installation est mise en service et que le combat est perçu comme perdu, il est possible d'observer un affaiblissement logique de la contestation, qui peut d'ailleurs se répercuter sur les projets qui suivent lorsque la défaite est trop lourde. À titre d'exemple, le long combat infructueux des Tignards dans les années 1950 freine les velléités de ceux qui pourraient contester la construction du barrage de Serre-Ponçon, mis en service au début des années 1960 (Bécot, Bonneuil et Bouleau, 2026). Tout du long de cette phase de contestations et d'oppositions, l'attractivité du territoire concerné est mise à mal par le niveau d'acceptabilité du projet à naître, dans l'attente d'un dénouement dans l'affrontement entre les

promoteurs du projet et les différents groupes contestataires. Cependant, une fois l'infrastructure en fonctionnement, les oppositions disparaissent pratiquement intégralement, quand bien même il serait question de nouveaux travaux impliquant à nouveau des modifications du territoire. Nous pouvons, par exemple, citer un cas du début du ^{xx}^e siècle, qui est celui du barrage de Lavalette à proximité de Saint-Étienne²³, mis en service en 1919. Lors de ces premiers travaux, les contestations furent importantes, notamment à cause de la submersion de plusieurs villages, mais, lorsqu'il fut question en 1948 de rehausser le barrage et d'envoyer trois nouveaux villages, la contestation fut bien plus faible, les premiers opposants ayant déjà été déplacés, laissant les habitants restants quelque peu démunis et démoralisés (Guérit, 2019). Ainsi, dès lors que le projet est parachevé (ce qui arrive dans la majeure partie des cas au ^{xx}^e siècle) le niveau d'acceptabilité semble ne plus réellement entrer en compte dans la variation de l'attractivité et d'autres facteurs prennent le dessus en ce qui concerne l'influence de cette nouvelle infrastructure. Par exemple, nous l'avons vu, la capacité pour une infrastructure à être pourvoyeuse d'emplois (nucléaire), à permettre la dynamisation de l'activité touristique (lacs créés par les barrages hydroélectriques), ou, dans une moindre mesure, les retombées économiques directes ou indirectes liées aux compensations versées par le promoteur à la commune ou aux habitants lésés²⁴. De plus, s'ajoute à ces facteurs économiques et sociaux bien réels le fait que l'expérience de la proximité d'une infrastructure dans le quotidien provoque l'apparition d'un effet de halo, que nous avons évoqué et qui a été majoritairement traité pour le cas des centrales nucléaires, mais qui semble en réalité pouvoir s'appliquer à l'entièreté du système électrique. C'est ce qu'expose un sondage de l'IFOP de mai 2025, et c'est pour cette raison que la question du niveau d'acceptabilité des infrastructures n'est plus réellement un paramètre significatif dans la fluctuation de l'attractivité d'un territoire du point de vue des riverains.

24 Ce sondage met en exergue que le *neighbourhood halo effect* (Ronde et Hussler, 2012), semble pouvoir se vérifier également pour les autres types d'installations. Lorsqu'il est question de l'opinion des répondants sur le fait d'avoir une infrastructure EnR à proximité du lieu de vie, le pourcentage de personnes qui indiquent en avoir « une très bonne image » passe de 21 % pour ceux qui n'ont aucune infrastruc-

ture EnR à proximité de leur domicile, à 57 % pour ceux qui sont situés « à proximité immédiate » d'une infrastructure (IFOP, 2025 : 12). Les chiffres passent à 94 % lorsque l'on n'observe que les répondants ayant simplement « une bonne image » de ces infrastructures (*ibid.*). Ces hauts niveaux d'acceptabilité ne sont donc pas susceptibles de modifier l'attractivité de ces territoires du point de vue de ceux qui en font l'expérience au quotidien. Cependant, lorsque nous parlons de l'attractivité d'un territoire, il s'agit de déterminer si de nouveaux habitants sont susceptibles de venir s'y installer, et si la prise en compte de l'effet de halo montre bien que les habitants les plus proches sont les moins susceptibles d'avoir une perception de l'attractivité dégradée par la présence d'une infrastructure du système électrique, la situation diffère largement lorsque l'on s'éloigne.

- 25 En effet, ce que montrent également les travaux de Ronde et Hussler sur l'effet de halo, c'est que plus une personne vit loin d'une centrale (ou de n'importe quelle infrastructure du système électrique comme nous l'avons vu avec le sondage IFOP), plus son niveau d'acceptabilité vis-à-vis de l'installation aura de chances d'être bas. Dans ce cas, l'excès d'attractivité produit par l'infrastructure (la création d'emploi et le dynamisme économique apporté par une centrale, par exemple) se confronte directement à son niveau d'acceptabilité général. L'attractivité globale de ces territoires concernés par la présence des émanations physiques du système électrique se trouve dès lors dans un équilibre précaire, chaque facteur pouvant faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre : il y a une centrale nucléaire à proximité de cette commune et il s'agit d'une technologie crainte et relativement peu acceptée, cependant, cela assure un bassin d'emploi plus stable et un centre urbain dynamique à proximité. Ainsi, si l'acceptabilité s'efface peu à peu comme facteur de l'attractivité du territoire en ce qui concerne les premiers concernés par ces implantations, elle reste une variable importante lorsque l'on observe les potentiels futurs habitants du territoire. Un niveau d'acceptabilité trop faible vis-à-vis d'un type particulier d'infrastructure implique ainsi l'occultation des autres facteurs d'attractivité du territoire concerné, plus classiques, comme l'offre culturelle, les activités touristiques disponibles dans la zone ou encore le niveau d'urbanisation.

- 26 L'attractivité n'est donc bel et bien pas une grandeur figée propre à chaque territoire, qui varierait de manière uniforme en fonction des aménagements subis, liés au système électrique ou non. De la même manière que l'acceptabilité, l'attractivité du territoire semble être fonction du contexte d'observation, du moins lorsque l'on se concentre sur la question de l'implantation des infrastructures électriques. Un territoire concerné par ces infrastructures sera ainsi plus attractif pour une personne qui provient elle-même d'un territoire caractérisé par ces installations que pour une personne qui ne les a jamais fréquentées. L'attractivité semble ainsi suivre la même logique de fluctuation que l'acceptabilité, même si la seconde reste *in fine* un vecteur de la première. Plus un territoire est attractif en soi, plus le niveau d'acceptabilité des infrastructures qui pourraient y être implantées est susceptible de dégrader cette attractivité. Inversement, moins un territoire est attractif, plus le niveau d'acceptabilité des infrastructures est insignifiant : si l'on suppose un territoire fictif qui aurait pour seul but d'accueillir une centrale nucléaire, sans habitant à proximité ni biodiversité à dégrader, le fait que le nucléaire est une technologie au niveau d'acceptabilité relativement faible ne serait pas un problème dans l'implantation. C'est donc parce que les territoires d'implantations du système électrique sont initialement attractifs à différents niveaux, que les conséquences sur l'attractivité à terme de ces territoires sont variables et propres pratiquement à chaque situation.

Conclusion

- 27 Depuis son implantation à la fin du ^{xix}^e siècle jusqu'à sa redynamisation nécessaire en réponse aux défis climatiques identifiés dès les années 1970, et véritablement abordés à partir du ^{xxi}^e siècle, le système électrique français a été un élément incontournable, mais souvent contesté, du territoire national. En raison de l'importance de ses infrastructures et de son besoin permanent d'espaces pour correspondre à la demande en électricité croissante, le système électrique apparaît de prime abord comme un élément qui vient perturber la capacité d'un territoire à attirer. Sans en être familier, nombreux sont ceux qui ne souhaitent pas faire l'expérience du voisinage de ces infrastructures, tantôt voyantes, tantôt vectrices d'un danger qui pourrait s'avérer mortel si les mauvaises conditions

étaient réunies. Cependant, nous l'avons vu avec le cas du nucléaire : dès lors qu'un dialogue est instauré avec la population, notamment à proximité des installations²⁵, la crainte et le faible niveau d'acceptabilité s'effacent progressivement pour laisser place chez certaines personnes à une forme de suracceptabilité, liée par ailleurs à l'intérêt financier que peuvent représenter ces édifices pour les territoires qui en sont les hôtes. Avec le développement des EnR, remarquable au cours des dernières décennies, il semble possible de déceler un mécanisme similaire, dans certains cas de figures, notamment lorsqu'il s'agit de projets qui s'inscrivent en adéquation avec les territoires sur lesquels ils s'implantent. Le système électrique a ainsi été, et est souvent, cause de troubles et de contestations, comme en attestent les débats animés de la Commission nationale du débat public (CNDP)²⁶, menaçant de fait l'attractivité des territoires concernés. Cependant, ce même système peut parfois contribuer à cette attractivité grâce à son potentiel financier et à l'ancrage local parfois très marqué de ses infrastructures, une réalité que semblent bien comprendre certains acteurs territoriaux, comme les SDE. Les territoires électriques français ont ainsi une attractivité qui peut être influencée de manière ambivalente par les infrastructures qui y sont implantées, tant positivement que négativement. Cette attractivité dépend notamment de la position de l'observateur qui mesure le niveau d'attractivité de manière subjective. En effet, s'il est possible de mesurer l'attractivité d'un territoire de manière objective en faisant la somme des avantages présents (économie forte, centre urbain développé, offre culturelle et touristique importante, etc.), lorsqu'il est question d'intégrer à l'équation la prise en compte des infrastructures du système électrique, la grande variabilité des niveaux d'acceptabilité implique de complexifier la réflexion : quels avantages économiques et touristiques à cette infrastructure ? Quelle expérience a l'observateur de la fréquentation des infrastructures du système électrique dans son propre territoire ? Quel est le niveau d'acceptabilité général de l'observateur vis-à-vis des différents types d'infrastructures ? Tout autant de questions qui, comme nous l'avons vu tout au long de notre réflexion, nous poussent à traiter l'attractivité des territoires électriques non pas comme une grandeur fixe et quantifiable, mais plutôt comme une variable propre pratiquement à chaque observateur.

BIBLIOGRAPHY

- BARBIER R., 2021, « L'épreuve d'acceptabilité sociale, ou la composition disputée du collectif », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, n° 27, p. 45-61.
- BARJOT D., 2013, « Reconstruire la France après la Seconde Guerre mondiale : les débuts d'Électricité de France (1946-1953) », *Entreprises et histoire*, n° 70, p. 54-75.
- BÉCOT R., BONNEUIL C. et BOULEAU C., 2026, *Les natures du productivisme – Une histoire environnementale de la France, de 1940 à nos jours*, Paris : La Découverte.
- BELTRAN A. et CARRÉ P., 2016, *La vie électrique : histoire et imaginaire, XVIII^e-XXI^e siècles*, Paris : Belin, coll. « Histoire », p. 76.
- BERAUD J.-F., 2009, « Les lignes haute tension et très haute tension dans le débat public », dans D. RAOUL, *Rapport sur les lignes à haute et très haute tension : quels impacts sur la santé et l'environnement ? (compte-rendu de l'audition publique du 29 janvier 2009)*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- BOCENO L., 2004, « Le risque nucléaire à La Hague », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 95, p. 78-81.
- BONTOUX L., 2009, « Les résultats de l'expertise collective nationale et internationale », dans D. RAOUL, *Rapport sur les lignes à haute et très haute tension : quels impacts sur la santé et l'environnement ? (compte-rendu de l'audition publique du 29 janvier 2009)*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- BOUNEAU C., 1997, *Modernisation et territoire. L'électrification du grand Sud-Ouest de la fin du XIX^e siècle à 1946*, Talence : Fédération Historique du Sud-Ouest.
- , 2010, « Les trajectoires de l'innovation et la construction de l'espace européen électrique depuis les années 1950 », dans C. BOUNEAU, D. BURIGANA et A. VARSORI, *Les trajectoires de l'innovation technologique et la construction européenne*, Bruxelles : Peter Lang.
- BOUNEAU C., BURIGANA D. et VARSORI A., 2010, *Les trajectoires de l'innovation technologique et la construction européenne*, Bruxelles : Peter Lang.
- BOUNEAU C., VARASCHIN D., LABORIE L., VIGUIÉ R. et BOUVIER Y., 2012, *Les paysages de l'électricité, Perspectives historiques et enjeux contemporains (XIX^e-XXI^e siècles)*, Bruxelles : Peter Lang.
- BOUTAUD B., 2016, *Un modèle énergétique en transition ? Centralisme et décentralisation dans la régulation du système énergétique*, Université Paris-Est.
- BOUVIER Y., 2008, « Coup d'œil sur les micro-centrales de la Mayenne, un patrimoine en surimpression », *Le Patrimoine de l'électricité*, L'Archéologie

- industrielle en France, *Revue du CILAC*, p. 31-32.
- , 2015, « L'accident de Three Mile Island, une première pour l'énergie nucléaire », *Revue de l'énergie*, n° 626, p. 317-322.
- BOYER M., 2019, « Les syndicats d'énergies : bras armés des collectivités territoriales dans la transition énergétique ? », LATTS – Laboratoire technique territoires et sociétés.
- BRUGUES M., (dir.) LOPEZ L. et ROMARY P., 2024, *Rôle et avis des agriculteurs périgourdiens dans la transition énergétique*, Livrable dans le cadre d'une collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, Pessac.
- FAGON L., 2023, *Le Rhône nucléaire des années 1950 aux années 1990*, Paris : EHESS.
- FAURE A., 2016, *100 témoignages oraux. La vallée de la Dordogne et ses cinq grands barrages. Patrimoine, barrages et habitants*, Toulouse : EDF et les Archives de la Corrèze et du Cantal.
- FOURGOUS J. M, PICARD J.F et RAGUENEL C., « Les Français et l'énergie, recueil d'enquêtes et de sondages d'opinion effectués sur des thèmes se rapportant à l'énergie en France de 1945 à nos jours », CNRS et EDF, 1982.
- GENDRON C., 2014, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique*, n° 11, p. 117-129.
- GUÉRIT G., 2019, *La France des villages engloutis*, Tours : Éditions Sutton.
- HECHT G., 2014, *Le rayonnement de la France : énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris : Éditions Amsterdam.
- HECHT G., 2016, « L'Empire nucléaire : les silences des Trente Glorieuses », dans C. PESSIS, S. TOPÇU et C. BONNEUIL, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris : La Découverte.
- IFOP, 2025, *Énergie : que veulent vraiment les Français ?*, Sondage réalisé pour Engie entre le 3 et le 16 avril 2025 et présenté en mai 2025. URL : <https://www.ifop.com/article/etude-francais-perception-energies-renouvelables-2/>. Consulté le 10/07/2026
- IRSN, 2022, *Baromètre 2022, la perception des risques et de la sécurité par les Français : les graphiques* (en ligne), p. 95. URL : https://barometre.irsnn.fr/wp-content/uploads/2022/07/14_43_IRSN_Barometre2022_Graphiques-HD.pdf. Consulté le 10/07/2026.
- JEANROY A., 2022, *Claude Parent : Les desseins d'un architecte*, Marseille : Éditions Parenthèses.
- , 2012, « Le Collège des architectes du nucléaire (1974-1990), le paysage entre réalité et fiction », dans BOUNEAU C., VIGUIÉ R., VARASCHIN D., BOUVIER Y. et LABORIE L., *Les paysages de l'électricité*, Bruxelles : Peter Lang.
- JODELET D., 2011, « Le phénomène Nimby », *Environnement, question sociale*, Paris : Odile Jacob, p. 91-97.
- KALMBACH K., 2013, « Radiation and Borders: Chernobyl as a National and

- Transnational Site of Memory », *Global Environment*, n° 11, p. 130-159.
- KELLERMANN T. (dir.), LOPEZ L. et ROMARY P., 2023, *Acceptabilité et contestations face au déploiement des énergies renouvelables et à ses conséquences : focus sur l'éolien offshore de la façade Atlantique*, Livrable Chaire RESET, Pessac.
- LAGENDIJK V., 2008, « Histoire de l'idée d'un système européen de l'électricité : projet, progrès, persistance », *Annales historiques de l'électricité*, p. 57-79.
- LANTHIER P., 1993, « L'électricité en France : marchés, réseaux et pouvoirs publics, (1880-1940) », *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 22, p. 187-202.
- LANTHIER P., 2006, « Les autorités publiques et l'électrification, de 1870 à 1940. Une comparaison européenne », *Annales historiques de l'électricité*, n° 4, p. 125-144.
- LECOURT A., 2003, *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Université Rennes 2.
- LE GOFF F., 2020, « En Centre-Val de Loire, 12 000 emplois dépendent de l'activité nucléaire d'EDF », *Insee Analyses Centre-Val de Loire*, n° 62.
- LOPEZ F., 2015, « Les touristes du nucléaire : l'enjeu de l'accessibilité des sites de production EDF, 1974-1991 », *Annales historiques de l'électricité*, n° 12, dans A. BELTRAN (éd.), *Ménager et aménager la France électrique*.
- , 2019, *L'ordre électrique, infrastructures énergétiques et territoires*, Genève : MétisPresses.
- MANGEON M. et ROGER M., 2024, « Le plan Messmer : retour aux sources du parc électronucléaire français », *Revue Générale Nucléaire*, n° 3.
- MEYER J.-H., 2014, « “Where do we go from Wyhl?” Transnational antinuclear protest targeting European and international organizations in the 1970s », *Historical Social Research*, n° 39.
- MEYER T., 2015, « Une analyse comparative des géopolitiques locales du nucléaire civil en Allemagne et en France », *Trajectoires – Travaux des jeunes chercheurs du CIERA*, n° 9.
- OIRY A., 2015, « Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 15.
- , 2017, *Une transition énergétique sous tension ? Contestations des énergies marines renouvelables et stratégies d'acceptabilité sur la façade atlantique française*, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne.
- , 2018, « Développer les énergies marines renouvelables sur la façade atlantique française : entre contestation et planification », *Géoconfluences*.
- PESSIS C., TOPÇU S. et BONNEUIL C., 2016, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris : La Découverte.
- RONDE P. et HUSSLER C., 2012, « De l'impact de la localisation résidentielle sur la perception et l'acceptation du risque nucléaire : une analyse sur

données françaises (avant Fukushima) », *Cybergeo: European Journal of Geography*, CNRS-UMR Géographie-cités 8504, p. 17.

RITCHIE H. et ROSADO P., 2020, « Electricity Mix », *Our World in Data*, <https://ourworldindata.org/electricity-mix>

RTE, 2009, « Projet Cotentin-Maine », *Étude d'impact*.

SIMONNOT P., 1978, *Les Nucléocrates*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

TOPÇU S., 2013, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie*

contestée, Paris : Éd. Média Diffusion.

—, 2016, « Atome, gloire et désenchantement : résister à la France atomique avant 1968 », dans PESSIS C., TOPÇU S. et BONNEUIL C., *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris : La Découverte.

VARASCHIN D., 2008, « Un sujet électrique ? Le patrimoine de l'hydroélectricité dans les Alpes », *Le Patrimoine de l'électricité, L'Archéologie industrielle en France*, Revue du CILAC, p. 8-26.

NOTES

1 La commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire regroupe entre 1955 et 1975 un ensemble de professionnels du nucléaire, de l'industrie ou encore de l'économie, autour de la manière la plus optimale d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins de production d'électricité (Simmonot, 1978).

2 La part d'hydroélectricité diminue de manière constante dans le mix électrique français, passant de près de 20 % dans les années 1980, à environ 10 % ces dernières années. (Ritchie et Rosado, 2020).

3 Cf. Site GéoConfluences, « NIMBY (Not In My BackYard – pas près de chez moi) », *Glossaire*, École Normale Supérieure de Lyon, 2023, <http://geocconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nimby-not-in-my-backyard-surtout-pas-chez-moi>. Consulté le 10/07/2026.

4 Les centrales nucléaires et les lignes THT sont évidemment considérées comme des projets d'intérêt général, profitant au plus grand nombre parfois au détriment de quelques-uns.

5 Pour un kilomètre carré de surface installée en moyenne, une centrale nucléaire peut dégager une puissance de 2,43 GW/km². Ce chiffre a été obtenu sur la base des informations transmises par EDF au sujet des centrales françaises, des dossiers de presse ou des rapports de sûreté.

6 Ici, nous nous concentrons sur la radioactivité des centrales électronucléaires, et non sur celle liée aux déchets ou aux centres de tri, car nous nous focalisons sur le système électrique en tant que l'ensemble production-transport-distribution-consommation d'électricité.

7 Cf. Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), « Un phénomène naturel et artificiel », *Au cœur de la radioactivité – Explication du phénomène*, <https://www.andra.fr/les-dechets-radioactifs/la-radioactivite/un-phenomene-naturel-et-artificiel>. Consulté le 10/07/2026.

8 Cf. ANDRA, « Explication du phénomène », *Au cœur de la radioactivité – Explication du phénomène*, <https://www.andra.fr/les-dechets-radioactifs/la-radioactivite/explication-du-phenomene>. Consulté le 10/07/2026.

9 Des affrontements ont notamment lieu entre les opposants et des CRS entre 1946 et 1947.

10 Au cours des travaux, 81 personnes perdent la vie.

11 Elles sont citées à 24 %, deuxième derrière les panneaux publicitaires (37 %) et devant les lignes à basse tension (4 %).

12 Cf. IFOP, « Sondage d'opinion sur les lignes très haute tension », EDF – *Diffusion interne*, août 1977. Nous citons d'après Fourgous, Picard et Ragueneau (1982 : 123).

13 Cf. Archives de la Commission européenne, Bruxelles, Belgique – BAC 498/1999 137 : *Transmission networks and electro-magnetic fields*, 3 mars 1995.

14 Rien qu'en Centre-Val de Loire, l'activité nucléaire est à la source de près de 12 000 emplois, en additionnant les emplois directs liés à la centrale (6 200), les commandes liées à cette activité, et tous les emplois indirects concernés. Cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4804924>.

15 Rappelons toutefois que l'acceptabilité du nucléaire implique bien plus que la question de localisation géographique. Patrick Ronde et Caroline Hussler, dans leur article « De l'impact de la localisation résidentielle sur la perception et l'acceptation du risque nucléaire » (2012 : 14), ont d'ailleurs essayé de développer un modèle mathématique et économétrique pour identifier les vecteurs de l'acceptabilité dans le cas du nucléaire, en interrogeant de nombreuses variables : âge, genre, niveau d'étude, catégorie socio-professionnelle, pratique religieuse...

16 P. Ronde et C. Hussler identifient quatre types de localisation pouvant influencer de différentes manières sur l'acceptabilité du risque nucléaire : les

personnes vivant à moins de 20 km d'une centrale, celles vivant à plus de 20 km, mais résidant dans le même département qu'une centrale, celles vivant à plus de 20 km dans un autre département, mais dans la même région, et enfin, celles vivant à plus de 20 km dans un autre département et dans une autre région. Les groupes chez qui est observée une suracceptabilité du fait du *halo effect* sont les deux premiers.

17 Sebastian Koa, doctorant à l'Université d'Exeter travaillant sous la direction de Leila Dawney sur le sujet *Nuclear Waste Services-funded. Researching the temporalities of nuclear infrastructures*, expliquait par exemple lors du symposium *Energy Infrastructures and their Communities* qui s'est déroulé à l'Université d'Exeter les 9 et 10 septembre 2025 (<https://sites.exeter.ac.uk/nuclear-societies/2025/09/10/energy-infrastructures-and-their-communities/>) qu'il y a une réelle inquiétude parmi les ouvriers du chantier d'Hinkley Point C au Royaume-Uni quant à la période qui viendra après le chantier et la mise en service du nouveau réacteur. La plupart de ces emplois, dédiés à la construction, ne devraient en effet plus être nécessaires à la fin des travaux.

18 Cela reste une impression, car, du fait du réseau de transport et de distribution maillé et interconnecté, il est en réalité pratiquement impossible de déterminer la provenance exacte de l'électricité consommée à un moment précis.

19 La houille blanche désigne l'énergie stockée dans les glaciers et les sommets enneigés qui alimentent principalement les grands barrages hydroélectriques du Sud-Ouest. Elle est dite blanche en opposition à la houille classique, noire, type particulier de charbon qui alimente les centrales thermiques classiques.

20 Nous avons évoqué les personnes déplacées à la suite de la construction de barrages (Faure, 2016).

21 Expression utilisée par Sezin Topçu, dans son ouvrage *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée* (2013). Il est important de noter que Topçu utilise « France nucléaire » de manière bien plus large que ce que nous faisons ici avec notre regard uniquement territorial.

22 L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) explique que si 31 % des personnes interrogées acceptent de vivre près d'un parc éolien, seuls 19 % acceptent de vivre à côté d'une centrale nucléaire (2022 : 95).

23 Il s'agit d'un barrage qui ne sert qu'à l'alimentation en eau, mais l'exemple est tout de même évocateur.

24 On observe, par exemple des cas dans lesquels il est négocié par les communes l'enfouissement de lignes électriques en contrepartie de l'installation de nouvelles infrastructures.

25 Il existe depuis la fin des années 1970 des centres d'information du public (Lopez, 2019 : 44), ou depuis la loi relative à la Transparence et à la Sécurité Nucléaire de 2006 des Commissions Locales d'Information.

26 Il suffit de consulter la page Internet « Les projets en débat » du site de la CNDP pour s'en rendre compte, avec plus de 300 résultats.

ABSTRACTS

Français

La France, dans les années 1960, a fait un choix technopolitique fort : celui de miser sur l'installation du plus important parc nucléaire européen, aujourd'hui composé de cinquante-sept unités de production, toutes raccordées et reliées à un réseau de transport d'électricité interconnecté. À partir des années 1990, les modes de production d'électricité exploitant les énergies dites renouvelables se joignent à ce parc dans un système électrique identifié comme nécessaire à la transition énergétique, solution choisie pour lutter contre le dérèglement climatique. Néanmoins, centrales nucléaires, éoliennes, panneaux solaires ou lignes à haute tension sont des éléments peu acceptés par les populations de leurs territoires d'implantation. Cependant, elles peuvent parfois contribuer à l'attractivité des territoires concernés, que ce soit par leurs spécificités techniques et apparentes ou par les retombées économiques qu'elles permettent.

English

In the 1960s, France made a strong technopolitical choice: to invest in the construction of Europe's largest nuclear power plant, which now includes fifty-seven production units, all connected to an interconnected electricity transmission network. From the 1990s onwards, electricity generation methods using so-called renewable energies were added to this fleet in an electricity system considered to be necessary for the energy transition, the solution chosen to address climate change. Nevertheless, nuclear power plants, wind turbines, solar panels and high-voltage power lines are not widely accepted by the populations of the areas where they are located. However, they can sometimes contribute to the attractiveness of the areas concerned, either through their technical and visible characteristics or through the economic benefits they bring.

INDEX

Mots-clés

attractivité, acceptabilité, système électrique, électricité, nucléaire, renouvelables

Keywords

attractiveness, acceptability, electrical system, electricity, nuclear power, renewables

AUTHOR

Lucas Lopez

(Université Bordeaux Montaigne, CEMMC)

Lucas Lopez est doctorant à l'Université Bordeaux Montaigne sous la direction du Professeur Christophe Bouneau et de Stéphanie Le Gallic. Il travaille sur le sujet *Les trajectoires croisées du réseau de transport d'électricité et du parc nucléaire en France et en Europe depuis les années 1960 : de la filiation économique aux enjeux technopolitiques*. Il est également depuis 2022 chargé de projet et d'études de la Chaire Réseaux Électriques et Société(s) en Transition(s) – RESET – rattachée au Centre d'Études des Mondes Modernes et Contemporains – CEMMC – de l'Université Bordeaux Montaigne. La Chaire travaille depuis 2017 sur les questions liées à la vaste thématique de la transition énergétique par le prisme des Sciences Humaines et Sociales. Elle traite de multiples axes de recherche, que ce soit l'Histoire et la culture électrique, la sobriété énergétique ou l'acceptabilité vis-à-vis des nouveaux modes de production et de consommation.